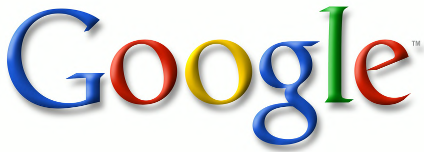
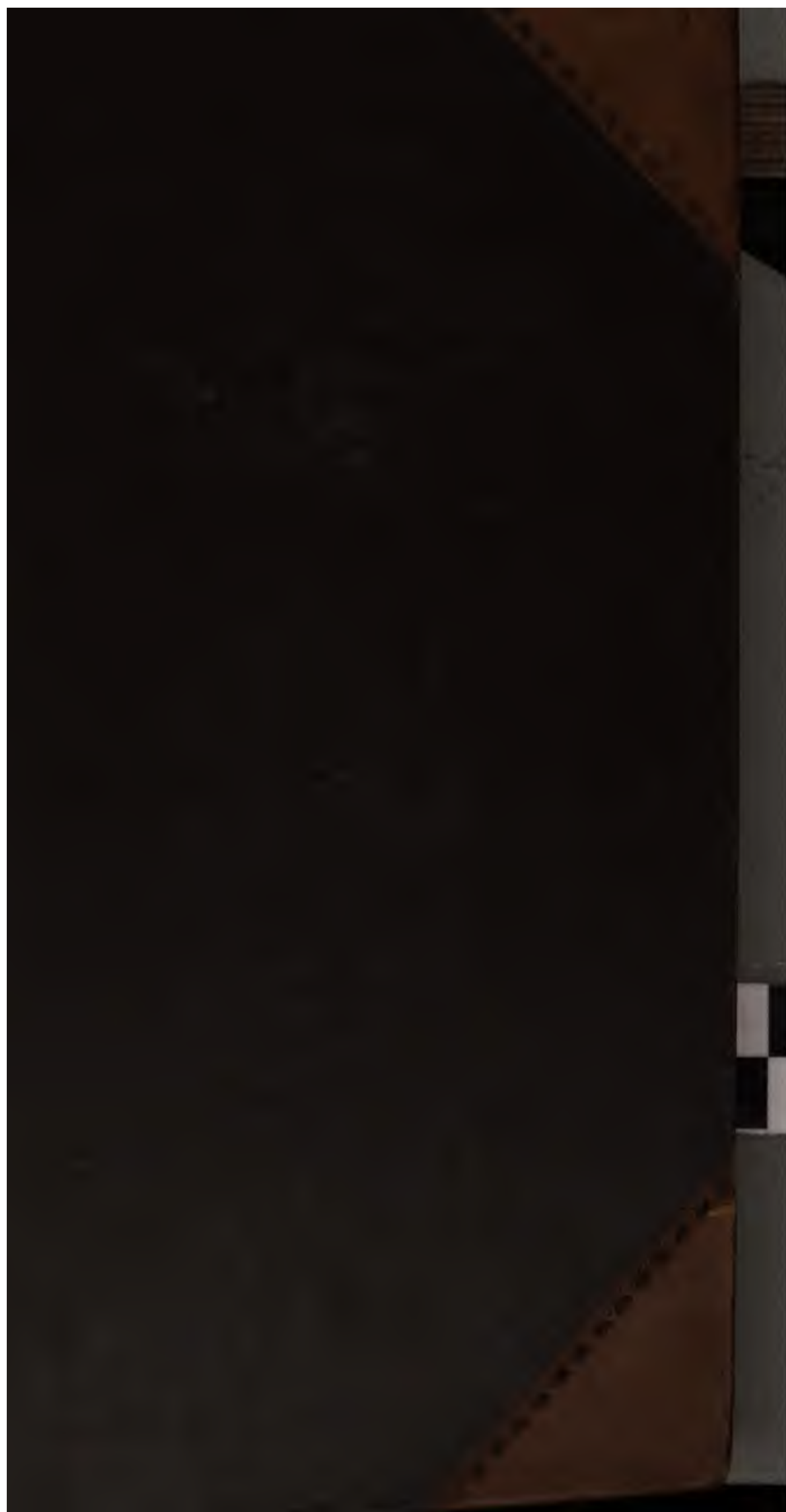





600054197W

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE ROYALE

DE

SAINTE-COLOMBE-LEZ-SENS.

SENS. — IMP. DUCHEMIN.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE ROYALE

DE

SAINTE-COLOMBE-LEZ-SENS

PRÉCÉDÉE

DE LA

VIE DE SAINTE COLOMBE

VIERGE ET MARTYRE DU PAYS SÉNONAIS

DONT ELLE EST PATRONNE.

Ouvrage publié sous les auspices de Mgr. l'Archevêque de Sens,

PAR

M. L'ABBÉ BRULLÉE

AUMÔNIER DES RELIGIEUSES DE LA SAINTE ENFANCE DE JÉSUS ET DE MARIE,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

SE VEND POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE
SUR LE TOMBEAU DE SAINTE COLOMBE.

PARIS,
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,
13, RUE HAUTEFEUILLE.

1852.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

A Sa Grandeur

Mgr MELLON JOLLY,

ARCHEVÊQUE DE SENS, ÉVÊQUE D'AUXERRE, PRIMAT DES GAULES
ET DE GERMANIE, ETC.

MONSEIGNEUR,

Au moment même de prendre solennellement possession du siége de l'antique Église Métropolitaine de Sens, vous avez voulu renouer les traditions interrompues par suite de nos discordes civiles, en visitant les ruines d'une ancienne abbaye royale, où vos prédécesseurs étaient venus, depuis plusieurs siècles, et dans les mêmes circonstances, vénérer le tombeau de sainte Colombe, glorieuse patronne du pays Sénonais.

Depuis cette époque, Votre Grandeur n'a cessé de donner, en toute occasion, des marques non équivoques de son zèle pour la gloire de notre illustre Vierge et Martyre, et du vif intérêt qu'elle

porte à la congrégation religieuse, providentiellement établie dans cet ancien monastère, consacré par tant de pieux pèlerinages et de si glorieux souvenirs!

Ces motifs, Monseigneur, et la bienveillante indulgence avec laquelle vous avez daigné encourager mes premières tentatives, me donnent la hardiesse de venir solliciter, pour un ouvrage que l'on me presse de publier sur sainte Colombe et l'Abbaye qui lui est consacrée depuis environ douze siècles, l'inappréciable avantage de le faire paraître sous les auspices de Votre Grandeur.

Cet essai, d'une plume peu habile à de tels labeurs, sera certainement mieux accueilli et remplira plus efficacement le but que je me suis proposé, de travailler à rétablir le culte de sainte Colombe, s'il est relevé par l'éclat d'un nom que votre diocèse est accoutumé à vénérer et à bénir.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Grandeur,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ABBÉ BRULLÉE,

AUMONIER DE SAINTE-COLOMBE.

Sainte-Colombe-lez-Sens, le 14 avril 1852.

Sens, le 18 avril 1852.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Vous avez eu à cœur de ranimer la vénération pour notre sainte Colombe, parmi les habitants de la ville qui fut témoin de son martyre. Le zèle que vous avez déployé dans les laborieuses recherches que votre ouvrage a nécessitées, l'intérêt qui s'attache à sa lecture sont des motifs assez puissants qui me font accepter la dédicace de cet ouvrage; et je suis heureux, en le faisant, de vous donner une nouvelle preuve de mon affectueuse estime.

Recevez en même temps, Monsieur l'Abbé, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement,

† MELLON, *Archevêque de Sens.*

PRÉFACE.

C'est un usage à peu près général de mettre une préface en tête de tout ouvrage qu'on livre au public. Nous avions cru, cependant, pouvoir nous en dispenser, lorsque, notre tâche achevée, il nous a paru qu'il restait plusieurs éclaircissements à donner, qui n'avaient pu trouver leur place dans le cours du récit et sans lesquels plusieurs points importants pourraient paraître obscurs. Nous nous soumettons donc humblement à l'usage, qui devient ici une nécessité.

Il importerait peu de savoir ce qui donna lieu à cette publication, si la justice ne nous faisait comme une sorte d'obligation, de dire que nous n'y eussions pensé, que bien tardivement peut être, sans l'honneur que nous a fait la Société archéologique de Sens en nous admettant au nombre de ses membres titulaires. Les notes intéressantes, les travaux

pleins d'érudition, les mémoires consciencieux dont nous entendions la lecture, dans les réunions de cette sorte d'académie, nous inspirèrent quelque goût pour la vénérable antiquité, dont le culte va se propageant de nos jours avec une si consolante activité, sous la direction de l'illustre M. de Caumont, qui peut être considéré, à juste titre, comme le restaurateur de cette science au XIX[e] siècle.

Il ne nous était guère possible dès lors, de fouler avec indifférence, une terre consacrée par les souvenirs historiques de seize siècles écoulés! Comment, en effet, se trouver tous les jours au milieu des ruines d'une antique abbaye et rencontrer à chaque pas les débris épars des âges anciens, sans évoquer par le souvenir, les générations qui se sont succédées dans ces lieux, témoins de tant d'événements divers! Comment ne pas se transporter en esprit au milieu de ces pieux enfants de saint Benoît, interrompant le silence des nuits par la suave harmonie des divins cantiques! Comment enfin ne pas voir, aux pâles et calmes reflets de l'astre des nuits, surgir de la poudre des tombeaux, tant d'illustres personnages, avec leurs couronnes de duc ou de comte, leur diadème de roi, leur mitre d'évêque ou d'abbé, hommes célèbres en leur temps, et dont la cendre se mêle aujourd'hui à celle de tant de religieux inconnus, qui ne seront revêtus de leur gloire, qu'au dernier des jours!

C'est ici, que venaient s'agenouiller tour-à-tour et le peuple des campagnes et les seigneurs propriétaires du sol; l'illustre savant comme le guerrier intrépide; le prince de l'Église, le roi de la terre et le souverain Pontife; tous y

vénéraient avec amour le tombeau de sainte Colombe, l'une des premières et des plus illustres vierges et martyres des Gaules !

Nous avons donc commencé par interroger le petit nombre de témoins qui nous restent, de cette longue et célèbre existence ; nous avons recueilli avec respect ce que nous en ont conservé les chartes, les manuscrits, les inscriptions, les liturgies des siècles passés ; on a daigné encourager nos premiers essais, nous avons continué nos investigations et nous en donnons aujourd'hui les résultats.

La première chose qui nous a frappé, c'est le contraste des temps anciens avec les temps modernes, par rapport au culte de sainte Colombe.

Autrefois, la confiance et la dévotion des fidèles à cette auguste patronne du pays sénonais était tellement populaire, non-seulement dans nos contrées, mais dans toutes les autres provinces, qu'il n'est peut-être pas de saintes en France, qui aient réuni un aussi grand nombre de localités sous leur vocable : tandis qu'aujourd'hui, après tant de bouleversements, à peine si quelques rares personnes se souviennent de la puissance de Colombe auprès de Dieu, et des pieuses légendes que connaissaient jadis les enfants eux-mêmes.

Il nous a donc semblé, qu'il fallait commencer par rappeler les saintes traditions qui nous font connaître la vie, le martyre et la gloire de celle dont la tombe a été, comme la pierre fondamentale de notre monastère. Mais ici se présentait une difficulté. Nous n'avons point de notre glo-

rieuse vierge et martyre, des actes à produire semblables à ceux que renferme, par exemple, le recueil des actes des martyrs de Dom Ruinart; actes copiés pour la plupart sur les registres des greffiers du tribunal des persécuteurs eux-mêmes, ou, écrits sur le lieu même du martyre par des témoins oculaires. Ces documents inappréciables pour l'histoire des saints des premiers siècles, ces témoignages irrécusables de leur foi inébranlable et de leur invincible courage sont rares en comparaison de l'innombrable multitude des martyrs. Mais à côté, se présentent les traditions et les légendes qui, sans porter avec elles ce caractère d'authenticité *juridique* dont nous venons de parler, commandent cependant le respect et la plus parfaite confiance, par les preuves de véracité qui les entourent. Si elles ne sont pas tirées des archives de l'empire Romain, elles ont été pour la plupart recueillies et mises en ordre, lorsqu'après les terreurs de la persécution on pouvait facilement encore, à l'aide de mémoires antérieurs, remettre par écrit les noms et les œuvres des fidèles qui avaient saintement combattu et glorieusement succombé durant les épreuves.

C'est dans cette catégorie que nous croyons pouvoir classer les traditions touchant sainte Colombe: elles ont été conservées dans les martyrologes, les liturgies et les légendes; un grand nombre d'auteurs les ont écrites dans presque toutes les langues de l'univers, dit Hugues Mathoud, et bien que chacun d'eux ait mis, sur les circonstances qu'il raconte, la couleur de son esprit particulier, cependant elles sont toujours les mêmes quant à la substance. Nous

avons dû confronter ces documents, donner les faits les plus généralement admis, nous contentant de les lier ensemble, par quelques réflexions qu'il est facile de distinguer des textes mêmes, que nous traduisons. Nous allons du reste, mettre sous les yeux du lecteur la chaîne de la tradition et citer nos auteurs, en prenant pour base le martyrologe Romain qui porte à la date du 31 décembre :

« *A Sens, sainte Colombe, vierge et martyre qui, après avoir surmonté la peine du feu, fut frappée du glaive, dans la persécution d'Aurélien.* »

IVe siècle. Martyrologe de saint Jérôme, cité par plusieurs auteurs. Fragment du vieux calendrier Espagnol.

V^e. Les actes du martyre de saint Sanctien, de sainte Colombe et de sainte Béate, que Dom Mathoud fait remonter au temps de saint Germain d'Auxerre.

VIe. L'Orational gothique, contenant des oraisons de sainte Colombe qui remontent plus haut, mais sans époque précise.

VIIe. Office appelé *Mozarabe*, recueilli par saint Isidore de Séville.

VIIIe. Le vénérable Bède.

IXe. Adon — Usuard — Raban Maur.

X^e. Aimonyus, moine de Fleury.

XIe. Le cardinal saint Pierre Damien. — Odoran.

XIIe. Clarius, auteur estimé d'une chronique de saint Pierre-le-Vif.

XIIIe. Vincent de Beauvais. — Geoffroy de *Collonne*. Missel.

XIVe. Bréviaires et Missels de l'abbaye, sur parchemin.

XVe. Mombritius.

XVIᵉ. Dom Robert. — Bureteau. — Surius.

XVIIᵉ. Mauzini. — M. Nicon, conseiller à Sens. — Baillet. — Jacques Rousseau. — M. Julien Renauld. — Dom Hugues Mathoud. — Dom Cotron.

XVIIIᵉ. Guichard.

XIXᵉ. Tarbé. — Ch. de Lavernade.

Enfin à diverses époques les chroniques et les martyrologes de Sens, d'Auxerre, de Saint-Pierre-le-Vif, et tous les auteurs qui ont écrit la vie de saint Loup et de saint Éloi, ainsi que les nouveaux et les anciens bréviaires de Sens, de Paris, de Besançon, etc.

Les différentes circonstances relatées par les auteurs dont on vient de voir la nomenclature, se trouvent réunies dans une légende plus étendue que toutes les autres et qui se lit à la page 7 de la chronique de l'abbaye de Sainte-Colombe, par Dom Cotron. Ce laborieux compilateur la transcrivit en 1648, sur un ancien manuscrit conservé dans les archives du monastère, où plusieurs auteurs l'ont lue avant et après cette époque. Elle semblerait avoir servi de texte à toutes les autres et nous en retrouvons les principales circonstances, jusque dans le Missel Mozarabe de saint Isidore de Séville. C'est celle que nous avons généralement suivie et que nous indiquons sous la rubrique de 1ʳᵉ légende ; elle ne renferme que les actes du martyre proprement dit, ne faisant mention ni de l'origine, ni de la sépulture de sainte Colombe.

On sera peut-être surpris de rencontrer dans les réponses de notre Sainte d'assez longues citations de la Sainte-Écri-

ture; mais ce ne doit point être là une difficulté, pour ceux qui savent avec quelle affectueuse vénération les premiers chrétiens lisaient et confiaient à leur mémoire le saint Évangile. Ils le portaient sur eux, avec un profond respect jusqu'à leur dernier soupir, et voulaient même que leur tête reposât, dans le cercueil, sur ce précieux témoignage de leurs espérances! Aujourd'hui on lit beaucoup, on apprend une multitude de choses inutiles et l'on connait peu la véritable science de la vie. Un ancien disait: « *Je crains l'homme d'un seul livre.* » Qu'eût-il dit, si ce livre eût été l'Évangile! Mais de nos jours, il pourrait bien être sans crainte, car, hélas! quel déluge de livres frivoles, dangereux et pervers! Les villes et les campagnes en sont inondées; en sorte que grand nombre de personnes acquièrent assez d'apparence de savoir pour en être orgueilleuses, et trop peu en réalité pour arriver, par ce moyen, à la connaissance de la vérité: « Peu de « science peut conduire à l'athéisme, beaucoup de science « peut ramener à la religion, » dit le grand chancelier Bâcon. Ce sont les demi-savants qui nous perdent: revenons à la sublime simplicité de l'Évangile.

Nous ne dirons qu'un mot de l'histoire de l'abbaye. Les documents nous ont été fournis, en majeure partie, par la *chronique du monastère de Sainte-Colombe commençant à l'année du Seigneur* 275 *et finissant à l'année* 1648. L'auteur, Dom Victor Cotron, de Rheims, moine et cellérier en ladite abbaye, nous apprend lui-même, dans une petite préface, comment il s'était décidé à l'écrire. « Bien que « ce monastère, nous dit il, ait été un des quatre plus illus-

« tres des Gaules, dès le temps du roi Dagobert, ainsi que le « rapporte Aymonius, cependant, comme il est situé à une « demi-lieue environ hors la ville et sur la route de Paris, il « a été exposé à tant d'incendies, d'incursions et de dévas- « tations de la part des Barbares, des hérétiques et autres « ennemis que, de tant d'éclat et de gloire, il reste à peine « quelques vestiges, non seulement dans les bâtiments (*la « basilique exceptée*) mais encore dans les archives. Il n'y « a donc à produire, sur un monastère aussi illustre, que « des documents peu nombreux et fort incomplets.

Néanmoins, ne pouvant supporter plus longtemps qu'une semblable abbaye n'ait point sa chronique... « je me mis à « chercher partout les documents de ce monastère, afin de « commencer une œuvre que d'autres pourront conti- « nuer..... car, selon le proverbe : *A chose inventée facile « d'ajouter.*

« Je n'avancerai rien qui ne soit tiré d'auteurs approuvés, « des chroniques et des chartes de ce monastère, que je trans- « crirai avec une extrême fidélité.

« Me trouvant dernièrement à Paris, j'y ai rencontré une « très-ancienne et briève chronique portant ce titre : *Cour- « tes notes, ou chronique du monastère de Sainte-Colombe « de Sens ajoutée aux cycles pascals ; elle commence à l'an « du Seigneur* 708 *et finit à l'an* 1193 *.

* Il en existe un autre exemplaire (à moins que ce ne soit le même), que M. de Pertz, bibliothécaire du roi de Prusse, a inséré dans ses *Monumenta-Germanica*. Ce savant distingué l'a trouvé à Rome, dans un manuscrit in-folio du IX[e] siècle, de la bibliothèque de Christine, reine de Suède, n° 755. La bibliothèque de l'Yonne, publiée avec le concours de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, par M. l'abbé Duru, a reproduit cette pièce remarquable.

» J'en ai tiré avec une joie indicible (*cum ingenti gaudio*) « tout ce qui est propre à ce monastère. Je la suivrai dans « tout son cours, ajoutant, çà et là, ce que j'apprendrai d'ail- « leurs.

« Un très ancien obituaire du même monastère et le cartulaire des priviléges me seront aussi d'un grand secours.

« Enfin, la très-ancienne chronique de Saint-Pierre-le- « Vif, et certains passages d'autres auteurs me viendront « également en aide dans mon entreprise.

« Au reste, si vous trouvez quelque chose de défectueux, « d'incorrect ou de superflu; suppléez, corrigez, effacez, et « pardonnez-moi, car, incertain de la prolongation de mon « séjour dans ce couvent, accablé chaque jour d'une masse « d'affaires, j'ai été forcé de ne mettre que deux mois à ex- « traire, recueillir et composer ce qui suit. »

Or, ce qui suit n'est rien moins qu'un manuscrit de 506 pages in-folio, travail qu'il serait assez difficile d'expliquer sans une phrase qui se trouve à la fin de la deuxième préface, et que nous traduisons comme le reste.

« J'avais déjà fait écrire par plusieurs mains dans un autre « livre, cette présente chronique, que j'ai composée trop à « la hâte, lorsque plus tard, le temps me l'ayant permis, je « l'ai transcrite tout entière de ma propre main dans ce « volume. J'ai corrigé en quelque endroit, ajouté ailleurs, « retranché peu et mis le tout en meilleur ordre, en suivant « le temps du gouvernement des abbés. »

Nous pouvons attester que notre laborieux compilateur,

auquel on est encore redevable des chroniques de Saint-Pierre-le-Vif et de Saint-Germain d'Auxerre, a parfaitement rempli ses engagements de fidélité, car, en collationnant ses copies avec les pièces authentiques qui nous restent encore après la tourmente de 93, nous y avons reconnu la plus scrupuleuse exactitude. Ces documents, dont plusieurs ne sont point transcrits dans la chronique, nous ont aussi fourni de précieux renseignements ; ils se trouvent aujourd'hui aux archives de la bibliothèque de Sens.

Nous devons ajouter ici que plusieurs de ces documents, d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares, étant devenus par mille circonstances, presque indéchiffrables, il eussent été pour nous comme une lettre close, sans le bienveillant concours de M. l'abbé Prunier, curé de Soucy, qui a mis à notre disposition, en fervent zélateur du culte de sainte Colombe, le rare talent de patiente investigation qui le distingue.

Qu'il en reçoive ici l'expression de notre reconnaissance, ainsi que toutes les autres personnes qui ont bien voulu nous venir en aide.

Nous avons cru devoir insérer à la fin de ce volume des pièces liturgiques, qui forment aussi comme une sorte de tradition, d'autant plus respectable, que toujours l'Église a veillé avec un zèle tout particulier sur ces monuments authentiques de sa foi, de ses usages et de ses croyances. C'est dans les diverses parties qui forment l'Office des Saints, que l'on retrouve et leurs pieuses légendes et l'expression aussi sublime que naïve des sentiments des peuples à leur égard.

On donne dans cette dernière partie, outre des proses très-anciennes, des extraits de plusieurs offices en usage aux XVIIIe, XVIe, XIVe, XIIIe, et Ve siècles. Ce dernier document qui vient d'être réimprimé par le dévouement infatigable de M. l'abbé Migne, nous paraît de la plus haute importance, car il atteste que sainte Colombe était déjà vénérée en Espagne par un culte tout spécial avant les Ve et VIe siècles, époque à laquelle furent recueillis et mis en ordre par saint Isidore de Séville, les Offices qui composent le missel connu sous le nom de *Mozarabe* * depuis le VIIIe siècle et qui portait auparavant celui de *Gothique*, pour les raisons développées par le savant abbé de Solesme, dans les institutions liturgiques, dont nous citerons quelques passages.

« Les Goths étant les vainqueurs de l'Espagne (vers 412) et ayant apporté avec eux des usages liturgiques spéciaux, la liturgie pratiquée dans cette contrée avant la conquête ne pouvait longtemps subsister sans mélange, et tout portait même à croire qu'elle finirait par succomber... »

« Un grand événement décida du triomphe de la liturgie gothique sur l'ancienne : ce fut la conversion totale de la nation des Goths à l'orthodoxie dans le troisième concile de Tolède en 589. Saint Léandre qui fut, pour ainsi dire, l'auteur de ce grand œuvre est en même temps le principal ré-

* Au moment de la conquête de l'Espagne par les Arabes (712), un certain nombre de chrétiens obtinrent des vainqueurs l'autorisation de demeurer au milieu d'eux et d'y exercer librement leur culte. De là est venue, selon plusieurs auteurs, la dénomination qui leur est restée de Mozarabes (*c'est-à-dire mêlés aux Arabes*), dénomination qui est passée à leur liturgie.

dacteur de la Liturgie Gothique qui, dès cette époque, devint l'unique liturgie d'Espagne.

« Toutefois, cette liturgie ne se composait pas uniquement d'un fonds de prières orientales : on y rencontrait quelquefois, quoique en petit nombre, des Oraisons, des Répons, des Fêtes d'une origine évidemment romaine, qui montrent la première source des rites sacrés en Espagne. On y trouve, en outre, beaucoup d'analogies avec la liturgie Gallicane, et ce dernier fait a donné matière à une controverse entre les savants qui ont traité de la Liturgie Gothique. Les uns... soutiennent que la Liturgie Gallicane est émanée de la Gothique; d'autres... prouvent contre eux que la Liturgie Gallicane est antérieure à l'époque à laquelle a dû se former la Gothique. »

Mais quel que soit le sentiment que l'on embrasse, il ne nuit en rien à notre cause, puisque la fête de sainte Colombe se trouve mentionnée dans le calendrier Gotho-Espagnol, où les trois dates les plus élevées sont 356, 400 et 574 ; dans l'Orational Gothique également, et enfin, au 4 des nones de janvier, dans le fragment du vieux calendrier espagnol, sur lequel on ne trouve inscrit aucun saint, postérieur à l'an 313.

Ainsi, d'après ces calculs, le nom de sainte Colombe aurait été inséré dans le martyrologe espagnol presque aussitôt après sa mort, et sa fête célébrée avec un office particulier, au plus tard vers la fin du VI[e] siècle. Nous disons au plus tard, car il est probable que ce ne sont ni saint Léandre, ni saint Isidore, qui ont composé son office, mais ils l'auraient simplement recueilli, comme la plupart des autres,

qu'ils ont fait entrer dans le corps de la Liturgie Gothique.

Il sera facile de voir, en parcourant ces pages, que nous nous sommes proposé, dans cette publication, non seulement de relever le culte de sainte Colombe, mais encore de dissiper quelques-uns des préjugés répandus contre les ordres monastiques,par l'impiété railleuse des siècles derniers. Non pas que nous prétendions que *tout fût pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, au moyen-âge.* Hélas! nous ne savons que trop, et l'histoire le publie assez haut, que dans tous les temps et sous tous les régimes, l'humanité a constamment payé le tribut de sa faiblesse naturelle. Depuis la catastrophe de l'Éden, elle ne nous apparaît plus que comme une reine déchue, qui a perdu la plus grande partie de ses forces avec l'éclat de sa couronne.

Mais si ces temps anciens n'ont pas été exempts de désordres, même jusque dans les lieux où le désordre était le plus rare, ils sont loin de mériter le superbe dédain des détracteurs passionnés, qui ont indignement séduit les générations présentes, en suivant la maxime de leur maître : « *Mentez, mentez, mes amis, il en reste toujours quelque chose.* »

Dans tous les temps, les hommes, pour être justes, sages et bons, ont dû se faire violence à eux-mêmes, combattre leurs inclinations perverses et développer avec effort les germes de vertu qui se trouvent au fond des âmes; or, on le faisait au moyen-âge, plus et mieux que de nos jours, surtout dans les monastères, où des âmes généreuses venaient prendre des armes fortement trempées, pour combattre le

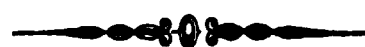
mal, d'abord en elles-mêmes, et ensuite dans les autres. Aussi, nous ne craindrons pas de le dire bien haut, dans le moment présent, à cette heure solennelle, où, une main aussi sage que ferme, a soudainement arrêté la France glissant dans l'abîme, il nous semble que c'est le principe d'association catholique sous toutes ses formes, qui achèvera le salut de la patrie, si, comme nous l'espérons, la patrie doit être sauvée.

La triple source du mal dans notre malheureuse société, c'est comme toujours, mais peut-être plus encore aujourd'hui que jamais, un orgueil impatient de toute autorité, un appétit insatiable des jouissances matérielles, une soif inquiète des biens de ce monde. Or, pour combattre le mal dans sa source, ce n'est ni aux fêtes brillantes, ni au développement du luxe, ni même à la prospérité matérielle qu'il faut demander le véritable remède; il se trouve au contraire dans des exemples forts et éclatants du mépris de toutes les choses convoitées par tant d'esprits envieux.

Il faut que celui qui pourrait être riche se fasse pauvre pour l'amour de ses frères; que celui qui pourrait se permettre les joies et les plaisirs de ce siècle, les échange contre les saintes rigueurs de la mortification chrétienne; que celui qui pourrait commander aux hommes, se fasse petit et obéissant à toute créature, pour l'amour de Dieu, enfin que *Carloman* vienne encore *laver les écuelles au Mont-Cassin.* Voilà le sel de la terre, la vraie lumière qui brillera dans nos ténèbres, les véritables sauveurs de la société! Que les gouvernements veillent, que les soldats continuent de protéger

l'ordre, que les magistrats soient fermes, mais cela ne suffit pas : il faut aussi que de grands exemples soient donnés au monde moral, pour l'entraîner dans la voie du bien où la Providence semble appeler notre siècle.

Espérons... car déjà de toutes parts se relèvent sous les formes les plus variées les saintes institutions dont on sent généralement le besoin. Pendant que nous traçons ces lignes, deux de nos amis font infiniment mieux que d'écrire, ils agissent, et mettent en pratique ce que nous disons ici. L'un rassemble sur les ruines de l'antique abbaye de Pontigny des prêtres généreux qui, sous une règle sage et prudente, deviennent de puissants auxiliaires pour les pasteurs des paroisses, auxquelles le secours d'un ministère extraordinaire est comme indispensable ; l'autre, emporté par un zèle qui ne connaît point d'obstacles, s'efforce de renouveller, dans le silence du désert, les merveilles des premiers âges. Rejeton de l'arbre antique de saint Benoît, la congrégation des bénédictins du Sacré Cœur de Jésus, maintenant établie dans le nouveau monastère de Notre-Dame de la Pierre-qui-vire, forme dans son sein le solitaire qui prie, qui travaille et qui expie, ainsi que le missionnaire qui évangélise. Prospérez, saintes œuvres qui nous sont si chères, car pour nous sauver, il faut plus que des savants, plus que des hommes honnêtes, plus que des sages... il faut des saints!



VIE

DE

SAINTE COLOMBE

D'APRÈS LES MARTYROLOGES, LES TRADITIONS
ET LES ANCIENNES LÉGENDES.

CHAPITRE PREMIER.

COLOMBE QUITTE L'ESPAGNE, SA PATRIE.

Quand le Sauveur du monde eut recueilli sur les bords du lac de Génésareth les douze hommes du peuple dont il voulait faire ses apôtres, il leur dit : *Allez, enseignez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant toutes les choses que je vous ai prescrites* (1). Et ceux-ci se partageant le monde comme de nouveaux conquérants, s'en allèrent, pleins de confiance, répandre parmi les nations idolâtres la semence de la vérité. Arrosée de leurs sueurs et de leur sang, cette divine semence germa et se développa rapidement dans toutes les contrées, pour former de ces peuples en dissolution cette magnifique société chrétienne qui s'appelle l'Église catholique et qui doit subsister, malgré toute la fureur de ses ennemis, jusqu'à la consommation des siècles.

(1) Matth., Ch. XXVIII. ℣. 19 et 20.

Mais ce ne fut pas sans peine que le bon grain de l'Évangile put croître ainsi au milieu des épines et de toutes les herbes vénéneuses du paganisme, si fortement enracinées dans la corruption des mœurs. Quand la vérité faisait son apparition au milieu d'une contrée encore assise dans les ombres de la mort et dont les habitants étaient voués au culte des idoles, un petit nombre seulement d'âmes plus droites et plus généreuses s'ouvraient d'abord aux rayons divins; un membre, deux ou trois au plus dans une famille embrassaient la doctrine nouvelle, tandis que les autres demeuraient obstinément dans l'erreur. C'était alors que s'accomplissaient les paroles du Maître : *Je suis venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère..... et les ennemis de l'homme seront ceux de sa propre maison* (1). De là, en effet, ces contradictions du foyer domestique qui préludaient aux persécutions des puissances temporelles. D'un côté, les païens s'efforçaient par tous les moyens imaginables d'étouffer les premières lueurs de la vérité; de l'autre, les chrétiens répondaient à ces tentatives par des prodiges de douceur et de fermeté. Non seulement ils persévéraient dans la doctrine du salut, mais encore ils s'efforçaient d'implanter la foi dans l'âme des contradicteurs. Quelquefois on réussissait, souvent aussi les persécutions n'en devenaient que plus violentes.

C'est ainsi que durant les trois premiers siècles de l'Église, l'Espagne, vers laquelle nous allons tourner nos regards, fut arrosée par le sang de nombreux martyrs. La foi y avait été introduite par saint Jacques le Majeur, dont les reliques sont à Compostelle l'objet d'une antique vénération; saint Paul aurait continué son œuvre en évangélisant la Catalo-

(1) Matth., ch. x. ℣. 35 et 36.

gne, l'Aragon, le royaume de Valence et surtout l'Andalousie. Aussi, dès l'an 95 de l'ère chrétienne, saint Eugène, premier évêque de Tolède, donnait sa vie en témoignage de sa foi, et, pendant les deux siècles suivants, un grand nombre de fidèles imitèrent son courage.

Cependant, au milieu de ces persécutions, il se rencontrait aussi des âmes non moins ardentes, mais que leur position et certaines circonstances particulières, engageaient à suivre cette parole de l'Évangile : *Lorsqu'on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans une autre;* celles-là se décidaient à quitter leur patrie pour aller chercher sur une terre étrangère le moyen de suivre librement les lumières de la grâce.

Or c'est précisément ce qui arriva pour la jeune héroïne dont nous allons retracer l'histoire.

« La bienheureuse vierge Colombe, née en Espagne, « d'une famille royale, mais païenne, fut tellement éclairée « dès sa plus tendre jeunesse des splendeurs de la lumière « divine, et embrasée des flammes d'un si grand amour de « Dieu qu'elle ne put jamais être amenée, par ses parents, « ni à prier, ni à adorer les idoles. Bien plus, quoiqu'elle ne « fût alors âgée que d'environ seize ans, elle ne balança pas « à quitter la maison paternelle, à l'insu de sa famille, pour « venir dans les Gaules, avec un courage aussi admirable « qu'extraordinaire, afin d'y embrasser le christianisme, en « compagnie de saint Sanctien, de saint Augustin, de sainte « Béate, sa parente, et de plusieurs autres, sacrifiant ainsi « d'elle-même les plaisirs des sens, les honneurs qui l'at- « tendaient, et, qui plus est, l'amour de ses chers pa- « rents (1). »

(1) Seconde légende rapportée par Dom Cotron, page 21.

Nous avons plus d'un exemple de semblables émigrations dans les premiers siècles de l'Église surtout, et personne n'ignore que ce fut même là un des moyens dont la Providence se servit, ou pour faire pénétrer la foi dans les contrées qui ne la possédaient pas encore, ou pour la ranimer dans les pays qui la voyaient s'éteindre.

En effet, la vue des sacrifices que s'imposent de tels chrétiens qui ne craignent pas d'abandonner biens, gloire, repos et famille pour la conservation de leur foi, ne peut que produire d'heureuses impressions sur ceux qui en sont les témoins (1).

(1) Un fait à peu près semblable vient de se passer, il n'y a pas encore un an, dans la personne de deux jeunes Turcs de Constantinople qui sont venus, après les plus dures persécutions, se faire baptiser à Perpignan.



CHAPITRE II.

PREMIER MIRACLE ET BAPTÊMF DE SAINTE COLOMBE.

Le jour fixé pour le départ est arrivé, et il nous semble voir notre jeune vierge, suivie des âmes généreuses qui partagent ses desseins, s'avancer sur la route de la terre étrangère. Rien n'a pu les arrêter, ni la douleur si naturelle d'abandonner la patrie, ni la longueur et la difficulté des chemins qu'il faut parcourir, ni la crainte de manquer des choses indispensables à la vie. Pleine de confiance en Dieu, Colombe sait que la Providence veille avec une tendresse toute maternelle sur ceux qui cherchent d'abord le royaume des cieux, leur donnant tout le reste comme par surcroît. Elle ne tarda pas à en faire l'heureuse expérience, car : « Pressée par une soif ardente au milieu de cette longue « route, elle obtint miraculeusement par sa prière qu'une « fontaine jaillît à l'endroit même où l'on s'était reposé un « instant, à cause de la fatigue du voyage. Mais étant arrivée « à la ville de Vienne (*en Dauphiné*), elle y fut purifiée dans « les eaux sacrées du baptême. Là on voit encore, comme « monument de ce fait, dans l'Église de l'insigne monas-

« tère des religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît consacré « à Dieu en l'honneur de notre Sainte, une chapelle cons- « truite sur le lieu où elle fut baptisée, et qui porte cette ins- « cription : *Baptisterium Sanctæ Columbæ.* » (1)

Le monastère dont il est ici question, fut fondé vers le VIII[e] siècle et peut-être même qu'il existait avant l'invasion des Maures qui en 726 ravagèrent cette partie des Gaules où ils ne laissèrent que des ruines. Les plus anciennes chroniques portent, qu'il fut consacré à sainte Colombe en mémoire de ce que cette sainte vierge avait reçu le baptême en ce lieu (2).

Le bourg où il se trouve s'appelait autrefois Vienne-la-Belle, mais depuis ses malheurs il a pris le nom de Sainte-Colombe, et cela, disent encore les traditions, parce que cette grande sainte serait demeurée quelque temps dans ces contrées.

Lorsqu'en 1626, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, se transporta à l'abbaye de Sainte-Colombe pour extraire de la châsse de notre Sainte une parcelle de ses reliques que les religieux accordaient au monastère de Sainte-Colombe-lez-Vienne, il fait mention de ce même fait dans son procès-verbal qui porte : « *Ad Ecclesiam prioratus sub « invocatione ejusdem Sanctæ Columbæ apud Viennam « ubi dicta sancta Sacramentum baptismi recepit.* »

Si nous ajoutons maintenant que sainte Colombe est la seule des saintes de la Gaule qui figure dans le Missel Mozarabe de saint Isidore de Séville (601), et avec une messe propre, laquelle relate une partie des circonstances de son martyre comme on le verra dans les pièces liturgiques, il

(1) Seconde légende, rapportée par Dom Cotron en 1648. Depuis 1793 il ne reste plus que des ruines.

(2) Chorier, Antiquités de Vienne, page 130.

sera bien difficile de ne pas admettre la légende que nous venons de rapporter et qui fait venir sainte Colombe d'Espagne (1).

Nous savons que plusieurs auteurs auraient préféré qu'elle fût née dans le pays sénonais où elle termina sa vie par de si glorieux combats, mais après avoir pesé les documents dont nous venons de parler, il nous a été impossible de nous ranger à cet avis.

D'ailleurs l'amour de la patrie ne doit pas nous rendre exclusifs, et, bien qu'il ait toujours une place réservée dans notre cœur, les autres contrées cependant ne nous sont plus étrangères depuis que la foi chrétienne est venue abolir la distinction païenne des Grecs et des Barbares, et réunir les peuples de tous les climats et de toutes les langues dans un même bercail.

La religion catholique embrasse l'Univers tout entier, et bien que sainte Colombe, conduite par la main de la providence ait consommé son martyre dans une contrée différente de celle où elle avait vu le jour, c'est cependant la même Église qui l'a nourrie dans son sein, la même vérité qui a illuminé son âme sur les collines de l'Ibérie comme dans les forêts des Gaules; elle a conquis assez de gloire pour illustrer deux nations, et la France ne perdra rien aux honneurs que lui rendra l'Espagne. Quand une fleur transplantée par le voyageur, s'épanouit sur une plage éloi-

(1) Si partant des Pyrénées pour se rendre à Sens par Vienne, en Dauphiné, on suit les voies romaines, telles qu'elles sont tracées sur la carte de Peutinger, on y trouvera un grand nombre de localités du nom de sainte Colombe, par lesquelles notre sainte a dû passer et où sa mémoire est en grande vénération.

Ce fait nous a paru assez grave pour mériter d'être ajouté aux autres preuves qui militent en faveur de notre opinion.

gnée de celle qui l'a vu naître, c'est cependant la même terre qui la porte, c'est le même soleil qui après l'avoir fait germer ailleurs, lui donne encore et sa brillante parure et ses suaves parfums !



CHAPITRE III.

LA SAINTE EST TRADUITE DEVANT LE TRIBUNAL D'AURÉLIEN AVEC SAINTE BÉATE ET SES AUTRES COMPAGNONS.

Colombe jouissait donc du bonheur après lequel elle avait si longtemps et si vivement soupiré. Elle avait laissé dans les eaux du baptême la souillure de la faute originelle, et désormais le Seigneur abaissant sur elle des regards pleins de tendresse pouvait lui dire : « *Vous êtes toute belle, ô ma* « *Colombe, et il n'y a pas de tache en vous* (1). »

Eclairée comme elle l'était, des lumières de l'Esprit divin, elle comprenait combien elle avait gagné en échangeant son titre de noblesse pour tous ceux qui venaient de lui être donnés par la grâce de la régénération, puisqu'elle était devenue membre de l'Église, fille de Dieu, temple du Saint-Esprit et sœur de Jésus-Christ. Mais ces grâces devaient être bientôt suivies de nouveaux sacrifices que le Seigneur allait exiger d'elle en lui inspirant de s'éloigner encore davantage de sa patrie.

« Apprenant donc que le culte de la religion chrétienne « florissait à Sens plus qu'en aucun lieu des Gaules, elle y

(1) Cant. des Cant. Ch. IV. ℣. 7.

« vint avec ceux qui l'accompagnaient, et là ils se livraient « tout entiers aux veilles, aux prières, aux jeûnes et à la « visite des tombeaux des Saints. » (1)

Mais un si grand nombre d'étrangers, menant un tel genre de vie, ne manqua pas d'attirer l'attention des habitants de la ville et d'exciter la susceptibilité des païens. Aussi à peine l'empereur Aurélien fut-il arrivé dans la ville de Sens, « où il fit son entrée le 8 des calendes de janvier, « jour où la Religion honore et vénère la naissance de notre « Seigneur Jésus-Christ, qu'on lui dénonça ces nouveaux « chrétiens. » (2) Ce n'était pas la première fois que ce prince venait dans la Gaule, ni la première fois non plus qu'il répandait le sang des disciples de Jésus-Christ. Déjà en 250, étant gouverneur de la ville de Troyes il avait ordonné la mort de plusieurs chrétiens et entre autres du saint Martyr Patrocle; il revint ensuite dans nos contrées en 273 (3), pour y recevoir la soumission de Tétricus qui l'avait appelé secrètement, tant parce qu'il croyait impossible de résister plus longtemps aux forces de l'empire Romain, que parce qu'il lui était très difficile de gouverner ses propres soldats. Après une facile victoire remportée dans les plaines de Châlons, l'empereur retourna à Rome pour y jouir des honneurs du triomphe, comme pacificateur de l'Orient et des Gaules. Ce fut à la suite de ces brillants succès dont la gloire l'enivrait encore, qu'il passa une troisième fois dans les Gaules, l'an 274, comme il a été dit plus haut, et qu'il exécuta lui-même les édits de proscription qu'il avait lancés contre les chrétiens.

Colombe, Béate, Sanctien et les autres, qui les avaient

(1) Seconde légende.

(2) Ancienne légende.

(3) Epoque du martyre de saint Prisque et de saint Cot, dans l'Auxerrois.

suivis, environ au nombre de vingt, comparaissent donc devant l'auteur de la neuvième persécution, selon les ordres qu'il en avait donnés. « Aurélien s'informe avec soin de leur « conduite, mais les trouvant fermes et inébranlables dans « la profession de la religion chrétienne, il ordonne qu'ils « seront mis à mort après avoir été tourmentés par les « plus affreux supplices. Colombe, cependant, fut exceptée. « Le tyran connaissait la noblesse de son origine (1), « il avait remarqué la rare beauté, l'air de grandeur qui « la distinguait, et il espérait bien que la vue des supplices « où les autres allaient mourir sous ses yeux, fléchirait sa « constance. »

Suivons nos généreux martyrs jusqu'au lieu qui doit être témoin de leurs derniers combats; allons mêler quelques larmes d'admiration au sang dont ils vont abreuver cette terre qui doit faire germer dans la suite un si grand nombre de chrétiens !

C'est à un mille environ, au nord-est de la ville de Sens, près du chemin qui conduit au village de Saligny, que s'accomplit leur martyre. Pour en perpétuer la mémoire, une église fut construite en ce lieu, en l'honneur de Sainte-Béate; autour se forma bientôt un village qu'on appela Sancy, du nom de saint Sanctien; mais il fut détruit dans la suite, au milieu des guerres qui, au IX[e] siècle, désolaient nos contrées. Cependant, l'église fut respectée, et nous la voyons porter le titre de prieuré de Saint-Sanctien et de Sainte-Béate avant le XIII[e] siècle, époque où elle fut incendiée, et son prieuré complétement ruiné. Mais une chapelle y fut bientôt reconstruite; de pieux ermites conti-

(1) Quelques traditions portent qu'elle était fille d'un prince de Saragosse *(Cæsaraugusta.)*

nuèrent la tradition du culte de sainte Béate, de saint Sanctien et de leurs compagnons, et tous les ans une foule innombrable de fidèles y venaient en pèlerinage au jour de la fête de nos saints martyrs.

En 1793, la chapelle de Sainte-Béate fut vendue comme les autres biens ecclésiastiques; mais un respectable prêtre, dont le nom est encore en vénération dans les pays d'alentour, M. Varin de la Mare, en fit l'acquisition. Il l'embellit autant que le lui permirent ses modiques revenus, et construisit auprès une modeste habitation, où il demeura jusqu'à sa mort, joignant à la vie solitaire l'exercice de la plus tendre charité. De tous côtés on affluait vers sa cellule pour y recevoir les enseignements de la vérité, les consolations de la foi et la grâce des sacrements. Lui-même parcourait de temps en temps les campagnes pour la consolation des malades, et l'on conçoit tous les secours qu'il a pu rendre dans un temps où les prêtres étaient devenus si rares. Mais il n'est plus ce vénérable gardien de la terre des martyrs, et en 1845, le triste état où se trouvait cette chapelle inspira à l'auteur d'une histoire de Sens des réflexions trop justes, pour que nous ne lui demandions pas la permission de les transcrire ici: « Admirable puissance des souvenirs! « La chapelle Sainte-Béate est encore debout, sans doute « relevée plusieurs fois par les fidèles; elle tombe en ruine, « et l'indifférence de notre siècle laissera le temps la dé- « truire, sans qu'une main charitable et pieuse vienne « l'empêcher de périr; et dans quelques siècles on saura « tout au plus, par les récits, qu'elle a existé là où nous la « voyons encore aujourd'hui. Mais ce champ des martyrs, « le peuple vous le montrera encore. Il n'a pas perdu le « nom que lui a imprimé la mort cruelle infligée à d'inno- « centes victimes. Il entoure la chapelle, et dans mille ans,

« il constatera encore un fait qui datera de plus de trente
« siècles (1). »

Il y a sept ans à peine que l'auteur écrivait ces lignes et déjà se sont accomplies les tristes prévisions qu'elles renferment. Nous avons voulu visiter nous-mêmes ce lieu de pèlerinage, et c'est à peine si nous avons pu en découvrir l'emplacement. Là où nos aïeux avaient construit une église et fondé un village en l'honneur de ces illustres défenseurs de la foi, là où nos pères avaient encore conservé une humble chapelle, nous, leurs enfants, les héritiers de leur foi, nous y avons laissé passer la charrue ! Sera-t-il dit que nous n'élèverons pas au moins une simple croix sur cette terre sanctifiée par les prières de seize siècles et le sang des martyrs !

(1) Histoire de la ville de Sens, par M. Ch. de Lavernade.



CHAPITRE IV.

COLOMBE EST CONDUITE EN PRISON. — ELLE COMPARAIT DE NOUVEAU DEVANT AURÉLIEN.

Notre jeune héroïne avait été témoin de la mort cruelle de ceux qui l'avaient suivie et dont on l'avait séparée dans ces dernières épreuves. Ne pouvant donc, malgré ses désirs, mêler son sang à celui qu'ils répandaient si généreusement, elle s'excitait à persévérer jusqu'à la fin, se promettant, avec la grâce de Dieu, d'imiter leur constance.

Ce n'était point là cependant ce que se promettait Aurélien, et afin de donner à Colombe tout le temps de réfléchir sur ce qu'elle avait vu et sur le sort qui l'attendait si elle ne se rendait pas à ses désirs, il la fit jeter en prison. Une tradition constante place au milieu de la ville ce cachot souterrain (1) sur lequel la piété des fidèles éleva une des premières églises construites en l'honneur de notre sainte, celle de *Sainte-Colombe-la-Petite.*

(1) Avant la révolution, on descendait dans cette crypte, située au fond du bas-côté droit de l'Église, par 19 degrés; là s'élevait un autel, sur equel on célébrait de temps en temps le saint Sacrifice de la Messe, et tout auprès on voyait une fontaine qui était en grande vénération parmi les fidèles.

Que se passa-t-il dans cette obscure demeure ? Qui nous dira la ferveur des prières de la vierge chrétienne et la visite de celui qui descend dans les prisons pour consoler les justes...! Tout ce que nous pouvons savoir, c'est que Colombe y puisa une nouvelle énergie pour soutenir de nouveaux combats.

« L'empereur l'ayant donc fait comparaître de nouveau, « elle se présenta sans fiel et avec une noble simplicité de- « vant le tribunal du tyran, conservant ainsi l'autorité de « son rang. »

Aurélien, jetant sur elle un regard irrité, lui dit :

« — Quel est ton nom ?

« — Je m'appelle Colombe, fortifiée que je suis par « l'amour du Christ.

« — Ta première réponse donne déjà prise contre toi ; « pourquoi te laisses-tu tromper par une fausse croyance ?

« — Je ne saurais croire à un autre Dieu qu'à celui qui à « l'origine du monde nous a créés à son image ; et en son « fils unique notre Seigneur, qui s'est fait voir sur la terre « pour notre salut, que nous croyons avoir souffert sous « Ponce-Pilate, et qui après sa résurrection a éclairé son « Église par la venue du Saint-Esprit : je confesse qu'il est « vrai Dieu avant les siècles et qu'il a pris dans le temps « la véritable forme et l'image de l'humanité.

« — Ne connais-tu pas nos décrets ?

« — Lesquels ?

« — Que tous les chrétiens abandonnant leur supersti- « tion, se présentent devant moi, chef du gouvernement « des hommes, et adorent mes dieux.

La vierge répondit : « Les dieux faits de la main des hom- « mes périront avec ceux qui les adorent ; ce sont des inven- « tions du démon, ils n'ont ni sentiment, ni mouvement, on

« ne doit pas les adorer, mais bien plutôt les brûler, de peur « que par la persuasion du démon, cette fausse vénération « n'entraîne à eux le cœur des insensés. Pour moi je dois ado- « rer et vénérer le Seigneur mon Dieu, le Christ qui daigne « me promettre la vie, qui voit les anges soumis à son empire « dans le ciel, et tous les éléments trembler devant lui. »

Aurélien la voyant inflexible, eut recours aux promesses les plus flatteuses et fit briller devant elle tous les avantages et toute la gloire d'une illustre alliance, l'assurant qu'à cause des charmes de sa beauté et de la noblesse de son origine, chacun, dans son palais, s'empresserait d'obéir à sa voix, puis il ajouta « : Quelle perversité pourrait donc encore « te retenir dans ton obstination ?

« — Il ne m'est pas difficile de mépriser la perfidie de vos « promesses quand je me rappelle les exemples de l'Évan- « gile : l'antique ennemi, dont vous suivez les traces, atta- « qua mon maître par trois tentations, et le conduisant « sur le sommet d'une montagne élevée, il lui montra tous « les royaumes du monde ainsi que sa gloire, et lui dit : *Si » tombant à mes pieds tu veux m'adorer, je te donnerai « toutes ces choses.*

« Mais le Seigneur lui répondit : *Retire-toi, Satan, car il » est écrit, tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne ser- « viras que lui seul.*

« A son exemple, vous employez toutes sortes de moyens « pour me faire participer à votre damnation ; vous voulez, « ô tyran, me séparer de l'amour de Jésus-Christ, mon cé- « leste époux, mais vous ne parviendrez jamais à m'arra- « cher à ses éternels embrassements. Et vous, qui, par ces « fiançailles, voudriez m'entraîner dans la corruption « d'un amour terrestre, vous méritez des supplices éternels « avec le démon dont vous suivez les inspirations, et que

« vous croyez faussement être Dieu, à moins qu'avant le « passage de la première mort, vous n'apaisiez le Christ, « mon Seigneur, par la confession de la foi. Pour moi, je me » sens destinée à un royaume éternel, car jamais les biens « passagers que vous me promettez, ne pourront me détour- « ner de l'amour de mon Dieu ; liée comme je le suis à un « époux éternel, comment pourrais-je subir les lois d'un « homme mortel ?

« — Les paroles viennent avec une extrême abondan- « ce, dit l'empereur, mais enfin si tu ne sacrifies point à mes « dieux, comme je te l'ai dit, il n'y aura plus désormais de « trève pour toi, je te ferai déshonorer et tu périras au mi- « lieu des flammes.

« — Dieu est assez puissant, répond Colombe, pour pro- « téger sa servante, la conserver pure et la conduire à la « palme de la virginité. Je suis prête pour confesser son « nom, à affronter toutes les embûches et tous les tour- « ments que vous voudrez me faire souffrir, afin qu'il dai- « gne me couronner en présence des habitants de la cour « céleste, et me compter au nombre de ses martyrs. »



CHAPITRE V.

PROTECTION DU CIEL SUR LA VIERGE CHRÉTIENNE. -- ELLE EST PRÉSERVÉE DES FLAMMES.

Aurélien, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, ni par les promesses, ni par les menaces, entra en fureur et ordonna que Colombe fut chargée de chaînes et conduite à l'amphithéâtre (1), pour y être sévèrement gardée dans une étroite prison. Puis ayant fait chercher un jeune homme de mœurs infâmes. « Va, lui dit-il, où est renfermée la vierge Colom-« be, je te l'abandonne. » Rempli d'une joie brutale en entendant ces paroles, il court à l'amphithéâtre, et déjà il était

(1) L'amphithéâtre gallo-romain de Sens (dont l'existence était encore un problème il y a quelques années) est situé dans la partie du faubourg Saint-Savinien qui porte encore le nom de *Clos-des-Arênes* ou de *Champ-des Chrétiens*, deux noms que les habitants de cette partie de la ville lui appliquent indifféremment. Il a la forme elliptique des monuments de ce genre.... Les fouilles exécutées par les soins de la société archéologique de Sens, sous la direction de l'un de ses membres, ont amené d'intéressantes découvertes d'après lesquelles on peut constater que le grand axe intérieur de l'arène est de 72 m., le petit axe de 48. Ces dimensions sont supérieures à celles des arènes de Nimes qui sont de 70 mètres de long sur 38 seulement de large.

(*Extrait d'une note de M. Lallier.*)

près des portes du cachot, lorsque la jeune chrétienne jetant sur lui un regard plein de dignité lui dit : « Pourquoi, « jeune homme, vous avancez-vous ici avec tant de férocité? « Retenue par la faiblesse de mon sexe, je ne saurais lutter « contre vous, mais voici que j'invoque mon Seigneur et « mon époux Jésus-Christ, qui peut m'arracher à vos piéges « et à vos violences. »

Cependant, comme la porte était ouverte, il entre, mais la vierge chaste et courageuse le repousse en lui disant : « Écoutez, jeune homme, et préparez votre cœur à ce que « je vais vous dire : Mon Seigneur et mon Dieu que je me « suis engagée à servir par la pureté de mes mœurs, ne per- « mettra pas que je tombe dans l'ignominie. Prenez garde « que la vengeance divine ne vous frappe tout-à-coup, à « l'instant même, et que vous ne soyez la proie d'une mort « éternelle. »

Ces paroles, qui avaient fait reculer d'effroi le corrupteur, étaient à peine achevées, qu'une ourse envoyée par la Providence au secours de la vierge, entre dans la prison, saute sur le jeune homme, le renverse à terre et le tenant sous ses griffes, regarde Colombe, en frémissant, pour savoir d'elle ce qu'il fallait faire. Colombe sachant que c'est pour sa défense que cet animal est envoyé de Dieu, lui ordonne au nom du Christ de n'exercer aucune vengeance sur ce jeune homme et de le laisser, afin qu'elle puisse lui parler ; l'ourse obéit aussitôt à la voix de la vierge Colombe et lâchant sa proie elle va se mettre en travers de la porte comme pour l'empêcher de sortir, et pour arrêter ceux qui voudraient entrer.

La bienheureuse vierge reprenant alors la parole, lui dit : « Vous devez comprendre maintenant quelle puissance se « trouve dans l'invocation du nom du Christ, puisque vous

« voyez que cette bête féroce a été envoyée par le Seigneur, pour me défendre et repousser vos infamies. Elle « obéit à son créateur, elle créature irraisonnable, et « vous, homme créé avec la raison, vous êtes éloigné de « la connaissance du Christ ; eh bien ! maintenant promettez que que vous allez devenir chrétien, ou bien si vous « le refusez, je donnerai à cet animal la permission de vous « dévorer. »

Alors le jeune homme pénétré de componction fait éclater sa foi par ces paroles : « *Que celui qui ne confesse pas le « Christ ne sorte point d'ici avec la vie ; quant à moi je « confesse hautement qu'il n'y a point d'autre Dieu que « celui auquel la bienheureuse Colombe fait profession de « croire...* »

Lorsqu'il eut achevé ces paroles, l'ourse laissa libre la porte du cachot qu'elle paraissait garder par ordre de Dieu et lui donna la liberté de sortir.

Transporté de joie de se voir ainsi sauvé, ce jeune homme s'en allait par toute la ville criant qu'il n'y avait pas d'autre Dieu de l'univers que celui pour le nom duquel la bienheureuse Colombe endurait tant et de si grands tourments, et il racontait toutes les merveilles que le Seigneur avait opérées en sa faveur.

Il paraît qu'il fut martyrisé hors de la ville à cause de sa fermeté dans la foi. Et cependant l'ourse restait dans l'amphithéâtre pour continuer de protéger Colombe.

En apprenant ces choses, Aurélien, emporté par la colère, ordonna aux soldats d'arracher Colombe de l'amphithéâtre et de l'amener devant son tribunal. Ils la trouvèrent en prières dans sa prison et l'ourse auprès d'elle, ce qui les saisit d'une telle frayeur qu'ils n'osèrent approcher de la Sainte et s'en retournèrent dire à l'Empereur qu'il

leur avait été impossible de l'amener, parce qu'une ourse qui se trouvait avec elle dans son cachot ne les avait point laissé entrer.

Alors Aurélien fit entasser du bois autour des murailles de la prison et ordonna qu'on y mit le feu afin de faire périr en même temps Colombe et l'ourse qui la protégeait. Cet animal voyant approcher les flammes peu à peu, et craignant sans doute la mort, se mit instinctivement à pousser des rugissements. Mais Colombe touchée de pitié pour elle la rassure de ses paroles, et lui promet que non seulement elle ne périra point par le feu, mais encore qu'elle ne sera point prise et mourra naturellement, parce que toutes ces choses n'arrivaient ainsi que pour la gloire de Dieu. A ces mots, l'ourse vient à plusieurs reprises lécher les pieds de la vierge puissante, puis s'échappant par une ouverture elle s'enfuit toute tremblante, et fend la foule du peuple, regagnant son gîte à travers mille dangers.

Mais Colombe, que deviendra-t-elle au milieu des flammes ardentes qui vont la dévorer? Content des combats qu'elle a soutenus jusqu'ici, Dieu permettra-t-il que son âme s'élève du milieu de ce bûcher comme un encens d'agréable odeur? Non, il n'en sera pas ainsi: Dieu se plaît quelquefois aux épreuves de ses amis, et plus il voit de courage et d'amour dans une âme, plus il permet qu'elle trouve d'occasions de lui en donner d'irrécusables témoignages par un spectacle digne de lui, des Anges et des hommes, le spectacle d'une âme pure aux prises avec l'adversité. Il ne veut ni la malice, ni les crimes des méchants, mais il se sert de leurs actes mauvais, librement accomplis par eux, pour achever la sanctification des justes, et il va même quelquefois jusqu'à opérer des miracles pour prolonger les sacrifices de l'épreuve et centupler la gloire du triomphe. C'est ce qu'il

fit dans cette circonstance, car, « des nuées s'étant amon-
« celées audessus de l'amphithéâtre par l'ordre du Seigneur,
« elles versèrent des torrents d'eau qui éteignirent les flam-
« mes de l'incendie. (1) » C'est en mémoire de ce fait miraculeux que nous adressons cette belle prière à Dieu, au jour de la fête de notre sainte : « *Mon Dieu, qui avez bien voulu envoyer du ciel une pluie abondante pour éteindre les flammes dont la bienheureuse Colombe, vierge et martyre, était environnée, nous vous prions de nous envoyer par son intercession la rosée salutaire de votre miséricorde pour nous garantir des traits enflammés de l'ancien serpent* (2). »

(1) Martyr. Rom., Venér. Bed., Usuar, Adon, etc.

(2) Oraison de l'Office.



CHAPITRE VI.

SAINTE COLOMBE EST CONDAMNÉE A MORT. — ELLE AJOURNE L'EMPEREUR AU JUGEMENT DERNIER.

L'Empereur informé de tout ce qui se passait, ne put s'empêcher d'être frappé de stupeur; mais au lieu d'y reconnaître les œuvres merveilleuses de la divine Providence, il persévéra dans l'endurcissement de son cœur et faisant appeler de nouveau Colombe devant lui :

« — Quel est donc ton secret, lui dit-il ? Quels sont les
« maléfices dont tu te sers pour opérer de pareils enchante-
« tements, pour faire accourir avec tant de promptitude
« une bête féroce à ton secours, et obtenir qu'une pluie
« abondante vienne éteindre l'incendie qui t'était pré-
« paré ? Par quelle puissance peux-tu donc ainsi l'emporter
« sur moi ? »

« — O infortuné, reprend Colombe, il faut que ton cœur
« soit bien aveugle pour que les miracles de la puissance
« divine ne t'excitent point à reconnaitre le Christ : Tu me
« crois armée des enchantements du démon, parce que toi-
« même tu n'as de puissance que par lui ; mais non, je ne
« connais point de maléfices ; j'adore le Christ fils du Dieu

« tout-puissant, c'est lui qui est mon amour, mon époux et « l'ami de mon âme; c'est lui qui fait mon bonheur et les « saints transports de ma joie; j'invoque Jésus dans mes « tribulations et il daigne m'exaucer.

— L'Empereur lui dit: « Je t'avais déjà sommé de ne « plus employer l'autorité de ce nom.

Colombe répondit : — « Loup ravissant qui ne cesses de « déchirer le troupeau de Jésus-Christ par les coups de ta « fureur et par des morsures empoisonnées, que tes paroles « soient avec toi et que les fils de la mort obéissent à tes or- « dres, car jamais tu ne feras chanceler une fille de la lu- « mière. Tyran infidèle, fils du démon, je t'abandonne « mon corps pour y exercer tous les genres de tourments; « quoique je ne sois qu'une jeune fille, délicate et faible, « néanmoins, Dieu et mon Sauveur aidant, je triompherai « de tes supplices. »

A ces mots, Aurélien transporté d'une indicible fureur, ordonne aux bourreaux de la frapper à coups de verges, de la déchirer avec des peignes de fer, et de la conduire à la première borne milliaire (2), hors de la ville, afin qu'elle ait la tête tranchée par le glaive.

Mais avant d'être emmenée de la présence d'Aurélien, la bienheureuse Colombe eut la force de lui dire :

« — Je ne redoute point ta sentence de condamnation, « j'achèverai mon martyre avec une nouvelle ardeur. Notre « Seigneur et rédempteur nous y exhorte dans son Évan- « gile : *Celui,* nous dit-il, *qui aime son âme la perdra, et « celui qui perdra son âme à cause de moi la trouvera « pour la vie éternelle.* Mais aussi ce n'est qu'en tremblant

(1) La loi des douze tables ordonnait que les exécutions n'auraient pas lieu dans l'enceinte des murs, mais hors de la ville. Les *Actes des Martyrs* nous fournissent souvent la preuve de cet usage.

« que je pense à cette sentence du jugement futur que le
« Christ prononcera contre les impies : *Retirez-vous de*
« *moi, maudits, allez au feu éternel que mon Père a pré-*
« *paré au démon et à ses Anges.* C'est à mériter d'aller
« recevoir cette sentence que tu travailles sans relâche, pour
« ne plus cesser ensuite d'être le compagnon de Satan et de
« ses Anges dans ces flammes éternelles. Cette condamna-
« tion que tu portes contre moi, me paraît bien petite et
« bien légère en comparaison de cet éternel supplice. Car
« bien que tu puisses séparer mon âme de mes membres,
« cependant après l'exécution de mon corps, personne
« n'aura de pouvoir sur mon âme, si ce n'est celui qui
« l'a mise en moi, et après la résurrection future il peut la
« rappeler de nouveau dans mes membres réunis par sa
« puissance. Toi donc qui es sans Dieu et qui comprends la
« méchanceté de tes œuvres, regarde attentivement mon
« visage, et lorsque devant le tribunal du Christ je viendrai
« t'accuser, tu te souviendras alors, en présence de mon
« époux, de quelle gloire tu m'as couronnée par les mêmes
« choses qui te préparent à toi, des peines éternelles. »

Après ces paroles, la sentence ayant été prononcée, les ministres de la mort obéirent aux ordres du cruel Empereur.



CHAPITRE VII.

DERNIÈRES PAROLES DE NOTRE SAINTE. — SA MORT GLORIEUSE.

Contemplez maintenant cette jeune vierge chrétienne, portant sur son visage le calme et la sérénité de l'innocence, marchant avec courage au lieu du supplice, environnée de gardes, ou plutôt de tigres inhumains qui la tiennent enchaînée. Une foule nombreuse les accompagne; les uns vont satisfaire le féroce plaisir qu'ils éprouvent à voir couler le sang humain, spectacle auquel ils sont habitués dans les cirques et les amphithéâtres; les autres vont applaudir au prétendu triomphe de leurs dieux; ceux-ci ne sont conduits que par un vague sentiment de curiosité ou de pitié naturelle pour une victime si jeune encore; enfin ceux-là sont des frères qui vont être témoins des derniers combats et des dernières victoires de la jeune martyre, afin de nous en conserver le souvenir et de puiser dans son exemple le courage de mourir, eux aussi, pour la foi, si Dieu leur demandait ce sacrifice.

« Lors donc qu'ils l'eurent conduite au lieu désigné, « Colombe, au moment de recevoir le coup fatal, demande

« quelques instants, afin d'adresser à Dieu sa prière avant de « sortir de cette vie. Mais ces farouches exécuteurs lui refu- « sant tout délai, elle suspend sa prière pour leur offrir avec « une pieuse supplication mêlée de larmes, le manteau neuf « qu'elle portait, en leur disant : recevez ceci et accordez-moi « la permission de prier.

« Gagnés par ce présent, ils lui donnent la permission « qu'elle demandait. Alors la bienheureuse Colombe se pros- « ternant contre terre et s'épanchant toute entière dans le « Seigneur, priait en disant : *Seigneur Jésus-Christ, Dieu* « *Tout-Puissant, vous savez que c'est pour la confession* « *de votre nom que je souffre ces tourments, prêtez-moi* « *le secours de votre bonté, ô immense, ô miséricordieux,* « *de peur que la seconde mort, c'est-à-dire la peine éter-* « *nelle, n'ait puissance sur moi ! mais faites que soutenue* « *par vos miséricordes je sois destinée à la gloire éter-* « *nelle.*

« A l'instant même cette fervente prière pénétra les mys- « térieuses profondeurs du ciel, et une voix divine se fit en- « tendre, qui disait : « *Viens Colombe, les cieux te sont ou-* « *verts, le chœur des esprits célestes et le chœur des vierges* « *remplis de joie s'avancent à ta rencontre ; le fils de Dieu* « *t'attend et te prépare la couronne de l'éternité ; les Anges* « *te recevront et te conduiront dans la cité des Saints, dans* « *la Jérusalem céleste.*

« Puis, en même temps qu'elle présentait sa tête au fer du « bourreau qui allait la frapper, elle imita encore l'exemple « du Maître en disant : « *Vous savez, Seigneur, que les dé-* « *sirs que j'éprouvais de vous témoigner mon amour sont* « *aujourd'hui remplis, ne leur imputez pas cette fureur* « *parce qu'ils pèchent contre vous par ignorance.* »

« Ces dernières paroles résonnaient encore sur ses lèvres

« quand sa voix fut interrompue sous les coups du bourreau « dont le glaive lui trancha la tête. Et ainsi cette illustre « martyre, baignée dans son sang virginal, s'envola joyeuse « pour la gloire éternelle ! (1) »

Ce lieu sanctifié par le sang de l'une des premières martyres des Gaules, se nomme *Fontaine d'Azon*, et se trouve entre les villages de Saint-Clément et de Saint-Denis, à quelques pas de l'endroit où passait autrefois la voie Romaine que l'on appelle encore aujourd'hui, dans les pays qu'elle traverse, de Sens à Meaux, *voie ferrée* ou *pétrée*, et qu'une très ancienne chronique désigne sous le nom de voie *Appienne.*

Tous les ans, le mercredi de la fête de Pâques on voyait accourir de la ville et de tous les pays d'alentour de nombreuses troupes de pélerins qui venaient demander à Dieu quelques faveurs par la puissante intercession de Colombe, et puiser de hautes leçons de vertu dans les souvenirs d'innocence et d'héroïsme que leur rappelait l'image de la vierge martyre placée dans ce lieu par la piété de nos pères. Là, en effet, près de cette fontaine s'élevait une chapelle solitaire où de temps en temps s'offrait le sacrifice par excellence qui a été le modèle et qui a fait le mérite du sacrifice de sainte Colombe et de tous les autres martyrs.

Avec quelle ferveur et quelle simplicité on devait adorer Dieu et honorer sa servante auprès de ce sanctuaire vénéré! Dans son étroite enceinte, où s'élevait un autel surmonté de la statue de Colombe, il n'y avait place que pour le prêtre et ses ministres: mais au dehors une foule

(1) C'est le 31 décembre de l'an de grâce 274 qu'arriva cette mort glorieuse, et c'est en ce jour que la fête principale de Sainte-Colombe a été constamment célébrée (à moins de circonstances particulières) dans les pays, les monastères et les églises qui la reconnaissent pour patronne. Voir Martyr. Rom., Brev. Goth., Bed. Usuar, Adon. etc.

immense, que n'aurait pu contenir un édifice bâti par la main des hommes, couvrait au loin la plaine dans l'attitude de la piété la plus respectueuse. Là, on ne voyait d'autre tapis que le gazon du printemps ; le parfum des fleurs servait d'encens, et les voûtes du temple étaient naturellement formées par les arbres élevés, qui comme autant de colonnes, étendaient leurs branches en forme d'arceaux ornés de verdoyants feuillages. Oh ! qui nous donnera de revoir ces beaux jours ou la piété des peuples s'exaltant à ces ravissants spectacles leur rendait moins durs les inévitables déplaisirs de la vie ! Pourquoi a-t-on fait disparaître du sol si chrétien de la France ces signes sacrés de la foi que nos aïeux avaient placés près des chemins pour soutenir le courage et ranimer les espérances de l'homme voyageur ici-bas ! Hélas ! elle a disparu aussi, comme tant d'autres monuments chrétiens, cette chapelle de la fontaine d'Azon, elle est tombée sous les coups du marteau révolutionnaire, il n'en reste plus de traces visibles ! Cependant nous avons la douce confiance qu'un jour ce pieux sanctuaire, qui datait de la plus haute antiquité, dont il est fait mention comme prieuré au XIV[e] siècle et qui fut reconstruit en 1553, comme nous le verrons en son lieu, se relèvera de nouveau, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de sainte Colombe ! Alors les habitants de la ville et des campagnes se rendront plus fidèlement encore qu'ils ne le font tous les ans, à la fontaine d'Azon. Mais ce ne sera plus comme aujourd'hui, une simple promenade sans but religieux, ce sera comme autrefois, un véritable pélerinage inspiré par une douce confiance !



CHAPITRE VIII.

DE LA SÉPULTURE DE SAINTE COLOMBE ET DES MIRACLES QUI L'ACCOMPAGNENT.

Nous avons assisté au triomphe de la vierge chrétienne et nous avons admiré une fois de plus avec l'Église, comment, « parmi les autres miracles de sa puissance, Dieu « a su enrichir aussi un sexe fragile, de la victoire du mar- « tyre. » (1)

Nous avons suivi jusqu'au ciel l'âme pure et glorieuse de la servante de Dieu, et à travers les ombres transparentes de la foi, nous l'avons vue recevoir, au milieu des Anges, par les mains de la Reine des Vierges et des Martyrs, la couronne immortelle où les lys brillent à côté des roses.

Mais que sont devenues sur la terre ses dépouilles mortelles, ce corps qui avait été un temple si pur de l'Esprit de Dieu? comment ces restes sacrés ont-ils été ensevelis dans le lieu où depuis on les a constamment honorés? L'ancienne légende n'en dit rien. « A défaut, donc de manuscrits, « dit le R. P. Burteau, que nous allons suivre dans ce chapi-

(1) Oraison des Vierges martyres. Brev. Romain.

« tre, et ne pouvant supporter sans peine une pareille ab-
« sence de documents, je me mis à chercher avec une per-
« sévérante sollicitude les moyens de combler cette lacune.
« Je m'informai donc des traditions les plus généralement
« reçues ; je consultai les peintures et les sculptures les plus
« anciennes ; j'interrogeai les monuments et les inscriptions
« les plus authentiques, et alors s'est vérifié ce que dit l'Écri-
« ture, que celui qui cherche, trouve. Voici en effet, ce que
« j'ai découvert :

« Au temps du martyre de sainte Colombe, vivait dans un
« château très agréablement situé, au milieu d'une belle
« plaine, sur la rive droite de l'Yonne, à un mille au nord de
« la cité, un prince d'une illustre famille, nommé *Aubertus*,
« qui était général de la région sénonaise. Soit à cause de
« ses crimes, (*car il était encore idolâtre*) soit pour mieux
« faire éclater la gloire de Dieu et la puissance de sainte
« Colombe par la guérison de cette infirmité, depuis long-
« temps déjà il était privé de la vue.

« En effet, le bruit des merveilles (1) qui s'opéraient au-
« tour du corps de la vierge chrétienne que les bourreaux
« avaient laissé sans sépulture afin qu'il devint la proie des
« bêtes sauvages, parvint bientôt jusqu'à lui.

« A cette nouvelle, son âme est subitement éclairée par
« le Saint-Esprit *qui ne connaît ni lenteur ni retard*, et il
« conçoit en même temps l'espérance de recouvrer le bien-

(1) La découverte de ces restes précieux était représentée en bas-relief au-dessous de la principale porte de l'abbaye; on y voyait au milieu d'épaisses broussailles, sur le bord d'une fontaine, le corps de la vierge chrétienne, séparé de sa tête, et tout auprès un bœuf appuyé sur les genoux, comme un animal raisonnable qui eut vénéré ce corps sacré ; de chacune de ses cornes s'élevait une lumière semblable à un flambeau ; un peu plus loin, on appercevait un des gardiens du troupeau d'Aubertus qui considérait ce spectacle dans l'attitude du plus profond étonnement.

« fait de la vue. Il se fait donc conduire à cette fontaine « sacrée (1), et fléchissant les genoux il se prosterne à « terre de la manière la plus suppliante et vénère profon- « dément le corps de la vierge martyre, d'où s'exhalait la « plus suave odeur; puis prenant du sang, dont la gloire de « sa passion l'avait décorée, il en touche avec foi, piété et « religion, ses yeux éteints et recouvre à l'instant la vue. « Tous les assistants sont dans la stupéfaction et la joie, « et lui, plein de reconnaissance pour cette faveur divine et « pour Colombe, si chère épouse du Christ, il fait trans- « porter ce corps pudique, comme un précieux trésor, dans « son propre palais, et l'ensevelit honorablement. Sur la « tombe même de la vierge, il fit construire à ses frais une « église, mais qui n'était ni aussi grande, ni aussi magnifique « que celle que nous voyons aujourd'hui. (2) Il donna « pour son entretien une vaste prairie dont l'emplacement « est signalé dans les pièces les plus anciennes, sous le nom « de *Pré Aubert*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui, « elle touche presque à la fontaine d'Azon. »

Telle est l'origine du premier monument érigé en l'honneur de sainte Colombe, dans un lieu où elle a été constamment honorée jusqu'à la fin du siècle dernier, et où elle l'est encore aujourd'hui, après quelques années d'interruption. Preuve nouvelle, entre tant d'autres, que le tombeau d'un martyr a presque toujours été le berceau d'une église !

(1) Il paraitrait que cette fontaine était réputée sacrée chez les païens, et c'est parce qu'elle a été purifiée par le sang de notre martyre, que les chrétiens eurent pour elle, dans la suite, une si grande vénération.

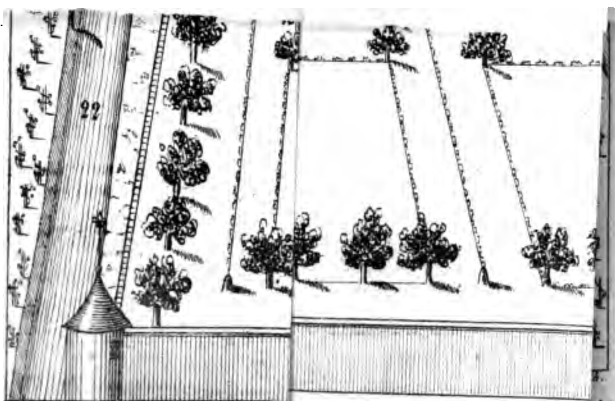
(2) Bureteau écrivait en 1550.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE





Imp. de Duchemin, à Sens.

1. Basilique 2, Dortoir au-des ...re et Cuisine, — 6, Infirmerie, —

Cour intérieure, — 14, Maiso ... Gde porte des jardins, — 18, Col...

POUR LA CONSTRUCTION

HISTOIRE

DE L'ABBAYE

DE

STE COLOMBE-LEZ-SENS.

PROLOGUE.

Et erit sepulchrum ejus gloriosum.
(Isaïe. C. XI. ℣. 10.)
Son tombeau sera glorieux.

)uand on écrit l'histoire d'un héros de ce monde, la
ıe du narrateur ne s'étend presque jamais au delà du
:le de sa vie terrestre, mais il n'en est pas ainsi quand il
;it des héros de la Religion ; presque toujours une nou-
e carrière commence pour eux au jour de leur mort ;
:s ossements prophétisent, leur influence sur le monde
end chaque jour, et leur mémoire traverse les siècles
ıme un parfum qui fortifie le cœur en même temps qu'il
ıuit l'âme. Peu de personnes peut-être connaissaient les
tus de Colombe pendant sa vie; mais combien d'âmes après
ıort se sont émues et embrasées au souvenir de son intré-

pide courage ! Qui pourrait dire combien, depuis tant d'années, la vue des restes sacrés de notre sainte a inspiré de pieuses pensées et de nobles actions partout où ils ont été vénérés ? Nous écrivons pour des catholiques, nous n'estimons donc pas utile de justifier notre affectueuse vénération pour ces précieuses reliques. On sait assez que l'Église a déclaré que le corps des martyrs et des autres saints qui ont été les membres vivants de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit et qui sont destinés à ressusciter un jour dans la gloire, doivent être vénérés par les fidèles. L'Écriture, les Pères et les Docteurs de l'Église sont unanimes sur ce point ; et l'histoire, comme le simple bon sens, ne laisse aucun subterfuge à l'hérésie quand il s'agit de cette doctrine. Qui n'a relu avec bonheur les beaux témoignages que nous ont légués les premiers siècles sur la vénération des saintes reliques ?

Dans les actes du martyre de saint Ignace, arrivé l'an 107, nous lisons : (1) « Il n'est resté que les plus durs de « ses *saints os*, qui ont été reportés à Antioche et renfermés « dans une châsse comme un trésor inestimable laissé à la « sainte Église en considération de ce martyre. »

Dans ceux du martyre de saint Polycarpe, dressés l'an 260, il est dit : (2) « Le démon a fait tous ses efforts pour « que nous ne puissions pas emporter ses *reliques*, quoique « plusieurs désirassent de le faire et de *communiquer à son* « *saint corps*. Il a donc suggéré à Nicétas d'empêcher le « proconsul de nous donner son corps pour l'ensevelir, de « peur, dit-il, que les chrétiens n'abandonnent le crucifié « pour honorer celui-ci..... Ils ne savaient pas que jamais « nous ne pouvons quitter Jésus-Christ, ni en honorer au-

(1) Act. ch. 6.
(2) Act. ch. 17.

« cun autre. En effet, nous l'adorons comme fils de Dieu, et » nous chérissons avec raison les martyrs comme ses disci- « ples et ses imitateurs.......... (1) Cependant nous avons « enlevé ses os, plus précieux que l'or et les pierreries, et « nous les avons déposés où il convient. En nous assem- » blant dans le même lieu, lorsque nous le pourrons, « Dieu nous fera la grâce de célébrer le jour natal de son « martyre, soit pour conserver la mémoire de ceux qui ont « souffert, soit pour exciter le zèle et le courage des autres. »

On voit par ces deux exemples, entre tant d'autres qu'il serait facile de citer, comment dès les premiers siècles de l'Église les chrétiens recueillaient avec un soin religieux, et honoraient d'une manière toute particulière les reliques des saints martyrs. Or, ce qui se faisait à Rome et à Antioche avait lieu partout ailleurs, en vertu des mêmes principes, et c'est à ce pieux usage que nous devons de posséder encore aujourd'hui les restes sacrés de notre sainte vierge et martyre.

Aussi ce sera pour nous une bien douce consolation de suivre ces précieuses reliques à travers les vicissitudes de seize siècles. Nous parlerons avec bonheur de la gloire dont elles ont été environnées, des périls auxquels elles ont échappé, des bénédictions dont elles ont été la source dans tous les siècles, et surtout des monuments érigés en leur honneur. Parmi ces monuments dus à la piété de nos pères envers sainte Colombe, il en est un qui les domine tous par l'antiquité de son origine, sa persistance et sa gloire, c'est le monastère élevé sur sa tombe près du lieu de son martyre; on en voit encore aujourd'hui les restes à deux kilomètres de la ville de Sens, dans une plaine agréable et fer-

(3) Act. ch. 18.

tile, entre la route de Paris et la rive droite de l'Yonne, sur l'ancienne voie romaine.

En nous attachant à retracer l'histoire de cette antique abbaye, nous pensons travailler efficacement à honorer l'illustre patronne du pays Sénonais, car tout ce qui s'est fait dans ce monastère depuis seize cents ans s'est fait à cause d'elle et pour sa gloire. Les chartes nombreuses des puissances de ce monde, les fondations pieuses, les pierres des édifices et jusqu'aux dalles des sépulcres, tout publie la vénération des peuples pour le nom béni de sainte Colombe.



CHAPITRE PREMIER.

VII[e] SIÈCLE.

Fondation du monastère de Sainte-Colombe par Clotaire II, roi des Francs. — Générosité de saint Didier, évêque d'Auxerre. — Dévotion de saint Loup, Archevêque de Sens, envers sainte Colombe.

Le triomphe éclatant que venait de remporter une jeune vierge à peine âgée de 18 ans, sur le puissant empereur des Romains, jeta un si vif éclat au milieu de ces peuples, qu'en peu de temps le nom de Colombe remplit toutes les Gaules et passa même au delà des monts, en sorte que nous pouvons dire avec l'auteur de la Vie des Saints, imprimée en 1701, que l'on a raison de nous représenter notre sainte martyre comme l'une des plus célèbres dont la mémoire ait été jusqu'ici honorée en France.

Les chrétiens accouraient de toutes parts pour vénérer les restes sacrés de Colombe qui brillait à leurs yeux par la double couronne du martyre et de la virginité. Dans le principe, les prêtres séculiers attachés à l'Église fondée par Aubertus pouvaient suffire aux besoins spirituels

et temporels de ces pieux pélerins, mais vers le commencement du VII[e] siècle, leur nombre devint si considérable qu'il fallut songer à y établir un monastère.

Ce fut Clotaire II, Roi des Francs, qui eut la gloire de le fonder l'an 620, « *Ad ejus tumulum et basilicam* « *cœnobium fondavit.* » (1) Il le dota avec une magnificence royale en lui cédant une terre de son domaine appelée *Cuy.* (*Cusiacum*) avec tous les droits qui en dépendaient (2).

Les chartes (3) données par les Rois Francs dans les premiers siècles qui suivirent l'établissement de l'Abbaye, l'enchaînement des faits que nous allons rapporter ainsi que le témoignage des plus anciens auteurs, s'accordent tous à fixer à cette époque l'établissement de cette illustre monastère. Et ce fait n'est pas seulement une preuve éclatante de la dévotion de ce Roi envers sainte Colombe, mais c'est encore le plus bel hommage qui lui ait été rendu dans le cours des siècles comme nous l'avons déjà dit; car c'est de là que partiront désormais comme de leur centre, tous les rayons de sa gloire; c'est dans cette enceinte que retentiront perpétuellement ses louanges et que les simples fidèles comme les Princes, les Rois et les souverains Pontifes lui enverront leurs présents et viendront la vénérer.

On a demandé quelquefois, pourquoi les fondateurs de monastères avaient choisi tel lieu plutôt que tel autre, et on a fait à cette question plusieurs réponses qui ne manquent point de solidité. On a dit: que les uns avaient préféré les montagnes solitaires, rendues presque inabordables par

(1) Bureteau.

(2) Village situé à 6 kilomètres de l'Abbaye.

(3) Plusieurs de ces chartes subsistent encore en originaux dans les archives de la ville de Sens, l'une d'elles remonte à l'an 875.

d'énormes rochers, parce que leur vocation était d'expier dans les rigueurs de la pénitence leurs propres fautes et les péchés du monde, au salut duquel ils travaillaient ainsi, tout en se séparant de lui; et que les autres étaient descendus dans des vallées non pas précisement fertiles, mais *fertilisables* pour remplir le but de civilisation que leur marquait la Providence par le défrichement des terres, l'établissement des granges, la fondation des villages et le développement de l'industrie. Cependant il faut ajouter que plus souvent encore on était déterminé dans ce choix par le désir d'honorer la mémoire de quelque saint illustre, dans le lieu même qui avait été témoin de ses vertus, ou qu'il avait abreuvé de son sang, et de préparer ainsi aux nombreux pélerins qui affluaient de toutes parts, les secours d'une charitable hospitalité. C'est dans cette catégorie, on le voit, qu'il faut placer le monastère de Sainte-Colombe, et dans ces motifs que nous trouverons la raison des libéralités dont il commence à devenir l'objet immédiatement après sa fondation.

En effet, deux ans s'étaient à peine écoulés que saint Didier, évêque d'Auxerre, laissait par son testament, (1) une terre appelée *Viscla* qui devait être partagée entre les deux basiliques de Sainte-Colombe et de Saint-Léon, construites auprès de la ville de Sens.

Peu de temps après, l'illustre saint Loup augmentait encore avec magnificence les revenus de cette abbaye, en lui faisant don de la terre de *Sarmaise* qu'il avait hérité de sa famille. Quelques auteurs ont pensé que l'église avait été reconstruite par ses soins, mais tout porte à croire qu'il l'avait seulement agrandie. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce saint archevêque de Sens, aussi simple dans l'élévation que

(1) De gestis Pontific. Autissio.

doux et patient dans l'exil; cet homme fort, qui supporta la calomnie avec tant de courage; ce bon pasteur qui aima toujours les pauvres avec une si grande générosité, fut enseveli au milieu des chants divins et des larmes des fidèles, dans un tombeau creusé sous la gouttière (1) de cet édifice et aux pieds de la Sainte, comme il l'avait ordonné lui-même. Il laissait ainsi une preuve éclatante et de sa tendre dévotion envers sainte Colombe et de sa profonde humilité. Mais tant de vertus ne tardèrent pas à être récompensées, car il plut à Dieu de révéler la sainteté de son serviteur par les miracles qui s'opéraient sur sa tombe que l'on plaça bientôt près de celle de la vierge martyre. Désormais ces deux tombeaux seront inséparables, le même temple les couvrira, les mêmes honneurs leur seront rendus, et ils seront regardés l'un et l'autre comme les deux plus puissantes protections du pays sénonais.

(1) Corpus ejus..... ad pedes sanctæ Columbæ purpuratæ Christi Virginis, in basilicæ stillicidio sepultum. (Vita S. Lupi.)



CHAPITRE II.

CONTINUATION DU VII[e] SIÈCLE.

Munificence du roi Dagobert et zèle de saint Éloi envers sainte Colombe.

Dagobert marchant sur les traces de son père et jaloux de donner aussi des preuves de sa dévotion envers sainte Colombe, fit don à sa basilique d'une terre appelée *Grand-Champ,* dans le Gâtinais. Aimonyus raconte ce fait d'une manière si intéressante (1), que nous ne saurions nous dispenser de citer ses propres paroles :

« Cette année là, dit-il, le roi Dagobert voyant que toutes « les nations qui l'environnaient se trouvaient soumises à « son empire, et que la paix régnait de toutes parts, se porta « aux œuvres de la piété. Et afin de se montrer reconnais- « sant des innombrables bienfaits dont le ciel l'avait com- « blé, il établit presque toutes les églises des Gaules les « héritières de son patrimoine. Il convoqua tous ses enfants » et un grand nombre de ses amis à une réunion générale « qui fut fixée dans un lieu nommé *Bigargium.* Tous les

(1) Cap. xxx de gestis francorum, lib. III.

« grands de la France s'étant rendus avec empressement à « son appel, le X des Calendes de mai, le roi s'assit dans « son fauteuil d'or et les harangua en cette manière : « — Très chers fils, et vous tous hommes puissants d'entre « les Francs, il m'a paru qu'il ne serait pas sans utilité de « vous convoquer, afin que vous faisant part de mes inten- « tions, je ne sois pas seul à m'applaudir des choses que j'ai « résolu de faire pour remédier aux maux de mon âme. Car « de ce que nous portons des corps périssables et des âmes « immortelles, il s'ensuit nécessairement, si nous voulons « ne pas nous le dissimuler, que nous devons pratiquer la « vertu, de peur que si nous n'y pensions point (*fasse le ciel « qu'il n'en soit pas ainsi*), il nous arrive non-seulement « de livrer nos corps à la corruption que nous ne pouvons « éviter, mais encore l'éternité de nos âmes à des supplices « qui ne finiront pas. C'est pourquoi me souvenant des ré- « compenses promises aux justes et des supplices préparés « aux méchants, et n'oubliant point non plus les fautes que « j'ai commises, j'ai résolu d'écrire mon testament par lequel « j'institue héritières des biens qui me sont advenus, les « basiliques des saints qui sont aujourd'hui les plus célèbres « dans notre royaume. J'ai résolu également de faire quatre « exemplaires semblables de ce testament, qui seront signés, « non-seulement de ma main, mais encore par mes fils, « Sigebert et Louis que je constitue rois aujourd'hui, et « aussi par vous, très Saints Pontifes et Princes de notre na- « tion qui m'assistez. Nous voulons que trois de ces exem- « plaires soient conservés dans les archives des églises de « Lyon, de Paris et de Metz. Quant au quatrième que nous « retenons entre nos mains, il sera placé dans notre trésor.

« Lorsque nous aurons déposé le fardeau de notre corps « et que chaque prélat des basiliques dont il est ici question,

« aura reçu ce qui lui est assigné, qu'il n'oublie pas de faire « mémoire de nous, trois jours par semaine, durant les an« nées qui suivront; nous le leur demandons et nous les en « conjurons par le nom terrible de notre Seigneur Jésus-« Christ. Qu'ils offrent pour le repos de notre âme le sacri« fice salutaire, et que pour en conserver perpétuellement le « souvenir, ils inscrivent notre nom dans le livre de vie. »

Vient ensuite la teneur du testament dans lequel sont relatées, après une pieuse formule, les terres assignées aux basiliques de Saint-Vincent, de Sainte-Geneviève, de Saint-Denis de Paris, etc; et enfin « la terre de Grand-Champ dans « le Gâtinais, pour la basilique de Sainte-Colombe et de « Saint-Loup. » Cette pièce se termine par une exhortation du Roi à ses enfants dans laquelle il les engage à vivre en paix et à respecter ses ordres, s'ils veulent que ceux qu'ils pourront donner dans la suite soient aussi respectés par leurs descendants.

Mais Dagobert ne s'en tint pas là; il voulut donner une nouvelle preuve de son affectueuse dévotion envers notre sainte, en nommant pour administrateur des biens de ce monastère, auquel il portait le plus vif intérêt, le célèbre saint Eloi qui fut depuis évêque de Noyon, et dans lequel le bon roi avait mis, comme on sait, toute sa confiance.

Ce fut une véritable consolation pour cet homme de Dieu, de se voir chargé d'un pareil emploi, aussi mit-il tous ses soins à enrichir la basilique de Sainte-Colombe qu'il combla de mille présents.

Parmi les ouvrages qu'il voulut faire de ses propres mains, on distinguait particulièrement une châsse de notre sainte, magnifiquement ornée d'argent, d'or et de pierreries, dont les frais avaient été supportés par le Roi. Puis un crucifix en forme de croix patriarcale, qui avait environ deux

pieds de hauteur ; cette croix était recouverte d'une feuille d'or et ornée de perles et de pierres précieuses ; dans le croisillon du haut était enchâssée une parcelle de la vraie croix, au-dessous le Christ était attaché par quatre clous. Dom Cotron, qui nous a laissé cette description, avait encore l'objet sous les yeux en 1648, il a disparu à la révolution. Quant à la châsse, elle avait été pillée par les Normands et il n'en reste plus que le *feretrum* ou sarcophage qui renferme encore les reliques de la sainte et dont il sera parlé plus tard.

Nous ignorons s'il existe encore quelques restes précieux des nombreux travaux d'art qu'exécuta saint Eloi, pendant le cours de sa vie ; nous disons pendant le cours de sa vie, car ses historiens nous apprennent qu'il travailla toujours aux ouvrages de son art, même durant son épiscopat ; c'était pour lui un délassement au milieu de ses nombreuses fatigues, loisir bien digne assurément d'un si grand évêque !

Mais voici, en attendant quelque heureuse découverte, le jugement, que portait de ses travaux, l'auteur anonyme des *Gesta Dagoberti*, environ deux siècles après la mort de saint Eloi. Cet extrait nous fera regretter encore davantage les pertes que nous avons faites.

« Le Roi des Francs, dit-il, fit aussi faire une grande « croix qui devait être placée derrière l'autel d'or; cette croix « était d'or pur et ornée de pierres très précieuses, le tout « enfin d'un ouvrage remarquable et d'un travail très déli- « cat, et le bienheureux Eloi fut chargé, par le Roi de faire « cette croix, d'autant plus qu'à cette époque il était consi- « déré comme le premier orfévre qui existât alors dans le « royaume de France. Eloi fit cette pièce avec d'autres « choses encore qui devaient servir à l'ornement de la même

« basilique ; et il les acheva rapidement, grâce à son talent « plein d'élégance et de délicatesse, et avec l'aide de sa sain- « teté, et il orna admirablement l'église de Saint-Denis. Et « même les orfévres de notre temps ont coutume d'assurer « que c'est à peine si maintenant on pourrait trouver quel- « que ouvrier, si adroit qu'il fût dans toutes sortes d'ouvrages, « qu'on pût égaler, ou même comparer à Éloi, pour cette « délicatesse du travail de lapidaire et d'enchasseur de pier- « reries. C'est en vain qu'on cherchera pendant un grand « nombre d'années un tel artiste, et l'expérience le démon- « tre clairement ; car on ne connaît plus cet art, et l'on ne « s'en sert plus, parce qu'il est perdu. »

Mais pendant que ce bienheureux administrateur prenait soin du monastère et qu'il demeurait dans les environs de Paris (1), il se passa un fait qui augmenta considérablement la gloire de sainte Colombe. « Un jour (2), de grand matin, « dit saint Ouen, le gardien de la basilique de Sainte-Co- « lombe, vierge, vint le trouver tout tremblant, et, se jetant « à ses pieds, lui apprit que la nuit précédente, pendant « qu'il dormait, on avait dépouillé la basilique de tous ses « ornements. A cette nouvelle, Eloi fut vivement attristé ; « cependant, ayant aussitôt recours à l'espérance, remède « de tous les maux, il rassura le gardien avec une grande « bonté, et se rendit aussitôt à l'oratoire de Sainte-Colombe,

(1) « L'expression *ApudParisius* dont se sert Saint-Ouen, n'est pas décisive, dit Jaillot (Recherches sur Paris), on l'a souvent employée pour désigner les environs de Paris plutôt que la ville même, mais on s'en sert souvent pour désigner la cité. » C'est sans doute pour cette raison que les auteurs sont partagés sur le point de savoir si c'est dans le monastère que ce fait s'est passé ou dans la petite église de Sainte-Colombe de Paris, dont il est question dans la suite du récit.

(1) Vie de saint Eloi par saint Ouen. Traduction par M. Barthélemy (de Paris). — Chronique de Sainte-Colombe.

« Après y avoir fait sa prière, il prononça les paroles sui-
« vantes : « Écoutez, sainte Colombe, ce que je dis : mon
« Rédempteur sait que si vous ne faites aussitôt rappor-
« ter dans ce sanctuaire les ornements qu'on y a dérobés,
« très certainement je ferai boucher avec des épines la porte
« de cette église, de telle sorte que jamais à l'avenir on ne
« viendra plus à partir de ce jour vous rendre hommage en
« ce lieu. »

« Il dit et se retira ; mais voici que, le lendemain, le
« gardien de la basilique s'étant levé de très grand matin,
« retrouva à leur place, jusqu'au plus petit voile, tous les
« ornements que l'on avait rapportés. Alors, accourant avec
« empressement et aussi joyeux maintenant qu'il était at-
« tristé la veille, il apprit à Éloi ce qui venait d'arriver ;
« celui-ci se rendit sur les lieux, et ayant vu que tout était à
« sa place comme auparavant, il loua la sainte martyre, et
« glorifia par-dessus tout et avec une immense joie le nom du
« Seigneur Jésus-Christ. »

Quelques auteurs peu attentifs ont accusé Éloi d'avoir, en cette circonstance, manqué de respect envers sainte Colombe ; d'autres ont voulu le justifier, en rapportant ce que dit Dom Martène, au sujet d'un ancien usage qu'on appelait : *Clamor pro tribulatione ;* il était ordinaire dans ces cas là d'entourer d'épines les autels ou les châsses pour marquer la tristesse et la désolation, et c'est dans ce sens qu'aurait parlé saint Éloi. Quant à nous, s'il nous était permis d'ajouter notre avis, nous avouerions franchement que si l'on voulait juger ces paroles d'après les règles inflexibles d'une sévère théologie on pourrait peut-être trouver quelque chose à reprendre, mais nous pensons qu'il ne faut y voir que l'élan admirable d'une foi aussi simple que vive, et d'une confiance sans bornes. Ce sera si l'on veut

une sorte d'excès, mais un excès pieux et sublime que l'on pardonne aisément aux saints, qui, semblables à celui dont nous parlons, sont accoutumés à voir les miracles se multiplier sous leur parole.

Cependant saint Éloi est obligé de s'éloigner de cette chère basilique, tant de fois confidente de ses prières, et si magnifiquement ornée des dons de sa piété et du travail de ses mains. Mais pour se consoler de cette séparation et retracer plus facilement à sa mémoire le souvenir des jours si paisibles qu'il avait passés près du tombeau de sainte Colombe, il emporta quelques parcelles de ses reliques, et fit construire à Paris une église où elles furent vénérées.

Quel était l'emplacement de cette église? Les historiens de Paris des trois derniers siècles, n'avaient encore pu arriver qu'à des conjectures fort vagues, lorsqu'en 1743, l'abbé Lebœuf, une des gloires d'Auxerre, fit paraître sur ce sujet un savant mémoire qu'il adressa à M. Fenel, chanoine de Sens, et dans lequel il termine le débat à la satisfaction de tous. Nous nous contenterons de citer la conclusion de cette pièce remarquable :

« C'était donc au lieu, où fut la chapelle de saint Bond, « que subsistait l'église de sainte Colombe, dont parle saint « Ouen. Le saint orfèvre ayant travaillé à orner le tombeau « de cette sainte martyre de Sens, les reliques qu'il en ap- « porta par dévotion furent destinées par lui, pour l'autel « de cette église dont il était le fondateur, comme le prouve « le récit de saint Ouen : Pendant qu'il travaillait à Sens, un « saint Baldus, grand pénitent, étant récemment mort, et écla- « tant en miracles proche la même ville, cela lui inspira la « pensée d'en apporter quelques précieux restes, qu'il joignit « aux reliques de sainte Colombe. — Les reliques à cause des « guerres inévitables autour de Paris, ayant été mises en

« sûreté à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés, les religieux « ne reportèrent depuis à la petite église voisine de la cité « de Paris, que celles de Saint-Bond, qui en retint le nom, « lorsqu'elle eût été rebâtie comme dépendance du prieuré « de Saint-Éloi, réuni à cette abbaye au commencement « du douzième siècle, et retinrent celles de sainte Co- « lombe, que les chanoines qui leur ont succédé conser- « vent encore (1). »

(1) Dissert. sur l'histoire de Paris, tome III. Mémoire en forme de lettre adressé à M. Fenel.



CHAPITRE III.

FIN DU VIIe SIÈCLE.

Élection du premier abbé régulier. — Exemption accordée à l'Abbaye de Sainte-Colombe par un concile de Sens, en 659. — *Confirmation des mêmes priviléges par un autre concile en* 698.

Saint Éloi ayant été élevé au siége épiscopal de Noyon, et ne pouvant plus donner ses soins à l'abbaye de Sainte-Colombe, on élut pour le remplacer le vénérable Aggon qui fut le premier abbé régulier dont il soit fait mention. Il s'occupa avec ardeur à consolider le nouveau monastère qui lui avait été confié, et sollicita de saint Emmon, alors archevêque de Sens, l'insigne privilége, pour ce monastère d'être exempt de toute juridiction épiscopale. Cette importante concession fut accordée aux deux abbayes de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe, dans un concile national qui se tint à *Massolac* (*Mâlay-le-Roi*), près Sens, en l'année 659, par une charte dont voici la teneur : (1)

» A notre très-cher et très-honoré frère en l'amour de

(1) Mabillon, page 448.

Jésus-Christ, Aggon, abbé, et à la communauté de tous les frères attachés à la basilique où sainte Colombe et le bienheureux Loup , Pontife de la ville et cité de Sens reposent corporellement ; communauté à laquelle Aggon préside par la dispensation d'en haut; Emmon, par la grâce divine, évêque quoiqu'indigne, de la Sainte-Église de Sens.

« Bien-aimé frère en Jésus-Christ, nous savons que vous et vos frères, avez un si grand désir de vivre selon la règle des pères, l'autorité de l'Évangile et la tradition apostolique, que selon ce qui est marqué dans les actes des Apôtres aucun moine ne désire ni n'essaie de se rien approprier, pas plus dans les petites que dans les grandes choses, tout étant commun à tous. C'est dans le dessein de continuer ce genre de vie que vous priez notre humilité de vous accorder un privilége d'exemption souscrit de notre main et confirmé par nos frères dans le sacerdoce.

« Ce privilége, vénérable frère, que votre sainteté sache que nous vous l'accordons d'autant plus volontiers, qu'il est constant, que ce n'est préjudicier en rien aux règles de la discipline ecclésiastique, que d'accorder de telles faveurs, pour l'amour de Dieu , à ceux qui sont d'une manière toute spéciale les *domestiques* de la Foi. Du reste, les moines vivant régulièrement sous le régime d'abbé, ont toujours été affranchis des conditions de la vie des clercs. Que si quelqu'un voulait s'en convaincre d'une manière plus certaine, qu'il lise les décrets du Concile de Carthage, tenu sous Boniface de sainte mémoire, évêque de cette ville avec ses frères dans le sacerdoce ; qu'il lise aussi la lettre du même pontife au vieillard Libératus, et il verra bientôt que tous les monastères soumis à une règle, ont toujours été affranchis des conditions de la vie des clercs.

« L'illustre docteur de l'Église, Augustin, prouve aussi

dans son livre intitulé : Des mœurs des clercs, que les monastères doivent être indépendants.

« Et même dans nos provinces, plusieurs autres monastères de fondation royale tant anciens que nouveaux, ont reçu des pontifes, sur le territoire desquels ils sont situés, des priviléges ayant pour motif la religion et la charité. Enfin, pour ne pas trop prolonger en les rapportant tous, qu'il suffise d'en citer un petit nombre, des plus importants et des plus voisins : Les antiques monastères de Lérins et de Luxeuil, ou bien ceux construits près la basilique du bienheureux Marcellus de Cavaillon, ou bien encore celui de Rusbœck, dont nous avons lu quelques priviléges confirmés plus récemment par les pontifes. Que ce privilége donc, établi pour favoriser l'institution monastique et pour écarter certains obstacles, demeure à jamais ferme et stable, pour vous et pour vos successeurs, de sorte que tous les moines soient sous la puissance de l'abbé, et que tous les biens de ce monastère, ainsi que les offrandes apportées à l'autel demeurent en son pouvoir.

« Que l'abbé soit soumis et entièrement dévoué à Dieu et à la règle : que les moines soient avec une humilité véritable, soumis à l'abbé après Dieu et pour Dieu ; lui, qu'il songe qu'il rendra compte à Dieu pour lui-même et pour eux ; eux, qu'ils croient que leur soumission recevra récompense du Christ.

« Lorsqu'un abbé aura achevé le cours de sa vie mortelle, que celui qui lui succédera soit choisi dans cette congrégation, afin qu'il suive la même règle. Que celui-là du reste, soit établi qui aura été élu unanimement par toute l'assemblée de ce monastère, comme connaissant parfaitement la règle.

« Que s'il ne se trouve pas dans la communauté un reli-

gieux pour prendre soin de ses frères, que les moines aient le pouvoir de demander eux-mêmes un abbé d'un autre monastère, mais qui suive la même règle qu'eux.

« Quoique ce monastère ne sera plus alors sous notre juridiction, ni en notre possession, il est cependant de notre autorité et de nos attributions canoniques avec le consentement royal, d'établir ainsi les exemptions que nous concédons afin que les moines munis des priviléges des évêques, puissent ne servir que Dieu seul, et jouir d'une vie paisible et tranquille dans leur monastère.

Nous voulons donc que ce privilége donné de notre plein gré, pour la paix, la tranquillité et la défense des moines, présents et futurs; donné, dis-je, à religieuse personne, notre frère Aggon, susdit abbé, demeure inviolable; nous le souscrivons de notre main; et pour l'affermir encore, nous le livrons à nos frères dans le sacerdoce, les seigneurs évêques, pour le signer à leur tour. »

— Ce document, qui se termine par des menaces terribles contre quiconque oserait attenter à ces priviléges, porte la date du sept des calendes de septembre, de la troisième année du règne du très-glorieux Chlotaire. Il est signé de trente évêques, parmi lesquels quatre ont été mis au nombre des saints: saint Emmon, évêque de Sens, saint Ouen, évêque de Rouen, saint Éloi, évêque de Noyon, et saint Faron, évêque de Meaux

Il fallait que les religieux de ce temps-là attachassent une bien grande importance à ces sortes de priviléges, et que les évêques n'y reconnussent point les inconvénients qui se sont manifestés dans la suite des temps (1), car nous

(1) Cette grande question a été heureusement tranchée par le Concile de Trente.

voyons d'un côté : que l'abbé Ranachaire, successeur du vénérable Aggon, mit un vif empressement à faire approuver cette exemption par les Pères d'un nouveau concile tenu à Sens en 698, et de l'autre, que les évêques y consentirent sans aucune réclamation. Avant la signature de leurs noms, parmi lesquels sont en première ligne, celui de saint Vulfran, évêque de Sens, et celui de l'évêque de de Lyon, on remarque ces mots : *J'ai vu l'authentique et j'ai signé la copie.*

Cependant les moines ne s'en tinrent pas à ces approbations, et nous verrons dans la suite avec quel zèle ils firent confirmer cette concession, et par les rois de France, et par les souverains pontifes.

Ainsi se termina heureusement, pour l'abbaye de Sainte-Colombe, le siècle qui l'avait vu naître et se constituer ; ce septième siècle que la prévention a si mal jugé, et que la véritable science, dans la personne d'un bénédictin de Solême (1), vient de faire sortir des ténèbres où il avait été enseveli jusqu'à nos jours. C'est surtout par le catalogue de ses saints qu'il brille à nos yeux ; le peu de renseignements qui nous restent, ont suffi, pour arriver au-delà du nombre de huit cents, sur lesquels cinq cents appartiennent à l'église de France. Mais où ces âmes d'élite avaient-elles puisé la sève mystique qui les préparait aux vertus sublimes par lesquelles ils ont mérité l'auréole de la gloire? C'est principalement dans les monastères ; un grand nombre furent fondés à cette époque, comme autant d'Oasis au milieu du désert, non-seulement pour offrir un asile aux âmes fatiguées des vaines agitations du monde, où elles ne pouvaient trouver un lieu de repos, mais encore pour être

(1) Vie de saint Léger par Dom Pitra. Voyez aussi la vie de saint Éloi, et l'histoire des rois fainéants, par Barthélemy (de Paris).

comme autant de foyers de lumière dont les rayons répandraient sur ces peuples encore demi-barbares, les splendeurs de la vérité. En sorte que l'on peut dire que durant ce siècle, la religion commença à déposer sur le sol des Gaules, le germe de cette belle civilisation française qui s'est développée, lentement d'abord, mais qui s'est ensuite épanouie avec autant de grâce que de majesté. Nos pères l'ont vue se flétrir au milieu des convulsions de l'anarchie; et nous, selon toutes les apparences, nous sommes destinés, ou à la voir entièrement foulée aux pieds, ou bien (*et puisse le ciel exaucer nos vœux*) à la contempler se relevant et refleurissant de nouveau plus brillante que jamais !...



CHAPITRE IV.

VIII[e] SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU IX[e].

Le monastère est sauvé par le courage héroïque de saint Ebbon. — Charlemagne le prend sous sa haute protection. — Alcuin en devient abbé. — Jérémie lui succède.

L'abbaye de Sainte-Colombe ainsi constituée, traversa le VIII[e] siècle au milieu des guerres continuelles qui déchirèrent les Gaules à cette époque. Et c'est sans doute à ces bouleversements qu'il faut attribuer, en grande partie, l'absence presque complète de documents historiques, qui se fait si péniblement remarquer dans la chronique du monastère. On y voit seulement, avec la date du décès des rois, le nom de quelques rares abbés, parmi lesquels on ne trouve même pas celui de Vidradus, qui souscrivit, après les évêques, le concile d'Attigny, tenu en 765.

Comme tous les environs de la ville de Sens, ce monastère fut pillé par les Sarrazins et il n'eut certainement pas échappé à une destruction totale sans le courage héroïque de saint Ebbon, alors archevêque de Sens. Depuis quelque temps, ces barbares s'étaient habitués à ravager les contrées du midi de la France, attirés qu'ils étaient par la perfide ambition des différents compétiteurs qui se disputaient le pou-

voir et par l'appât du pillage; mais en 732 l'invasion fut plus formidable que jamais. Ils descendirent les Pyrénées par bandes innombrables bien décidés à se fixer dans un pays qu'ils regardaient comme le plus beau que le soleil éclairât. Afin de mieux réussir dans leur entreprise, ils se divisèrent en deux armées : les uns sous la conduite du chef de l'expédition, le terrible Abdérame, fondirent sur l'Aquitaine et mirent à feu et à sang la Guyenne, la Gascogne et la Touraine, menaçant d'envahir toutes ces contrées, si Charles Martel ne les eut taillés en pièces entre Tours et Poitiers; les autres se précipitèrent le long du Rhône et de la Saône jusqu'à la rivière d'Yonne; ils saccagèrent en passant Avignon, Vienne, et une foule d'autres villes du Dauphiné; Lyon, Mâcon et Châlons, Beaune, Dijon et Auxerre furent assiégés, pris et pillés. Partout on ne voyait sur leur passage que des églises renversées, des monastères détruits, des châteaux démolis, des villages en cendres, et des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants impitoyablement massacrés ! C'est ainsi qu'ils arrivèrent jusqu'aux portes de la ville de Sens. Déjà ils avaient brulé les faubourgs et il ne leur fallait plus que quelques jours pour se rendre maîtres de la place, malgré la vigoureuse résistance que leur opposait la valeur si bien connue des Sénonais. Dans cette dure extrémité, à la veille d'un pillage et d'un massacre général, plusieurs habitants, glacés d'épouvante, proposèrent de se rendre. Ils espéraient, par là obtenir de ces farouches vainqueurs quelques articles favorables dans une capitulation qui leur paraissait être la dernière ressource de la ville.

Cependant, saint Ebbon, prosterné au pied des autels, élevait, comme un autre Moïse, des mains suppliantes vers le ciel, en faveur de son peuple, lorsqu'il fut averti de la fa-

tale résolution qui venait d'être prise. Navré de douleur à la pensée des maux affreux dont son troupeau va devenir la proie, il fait assembler le peuple dans le temple, et, avec cette éloquence vive et pénétrante d'un cœur chrétien, où se trouvent fondus ensemble, sans se nuire l'un à l'autre, l'amour de la patrie qui sst sur la terre et l'amour de la patrie qui est dans les Cieux, il relève les courages abattus, fait renaître l'espérance dans ces âmes découragées; il va plus loin et leur propose non-seulement de résister et de ne jamais se rendre, dussent-ils être ensevelis sous les ruines de la ville, mais encore de faire, sans plus tarder, une sortie sur les assiégeants, déclarant qu'il a résolu de marcher lui-même à la tête de cette expédition. Alors, les sentiments s'élèvent jusqu'à l'enthousiasme, on ne connaît plus le danger, tous volent sur les pas de leur courageux pasteur, et fondent à l'improviste sur le camp des Sarrazins. Frappés de stupeur par une attaque aussi imprévue, ces barbares prennent la fuite devant les Sénonais. Ceux-ci, encouragés par ce succès les poursuivirent avec acharnement à plusieurs lieues de distance, et ne les abandonnent que quand ils les ont dispersés et complètement mis en déroute (1). De retour dans la cité, on s'empare du butin que les ennemis ont laissé dans leur camp; on se rend, au milieu des acclamations de la joie, au pied des autels, où toutes les voix s'unissent à celle du saint et magnanime prélat, pour remercier de cette étonnante victoire le Dieu des batailles (2).

Ainsi furent arrêtés et vaincus pour jamais, à peu près dans le même temps, sous les murs de Sens et dans les plaines de Poitiers, les plus terribles ennemis de la civilisation chré-

(1) Maulmirey, cité par M. Ch. de Lavernade, dit qu'il les poursuivirent jusqu'à un lieu qui s'appela depuis Seignelay (*Signum lætum* signe de joie.)
(2) Bureteau — Anquetil. — Rohrbacher.

tienne, car il ne s'agissait pas seulement ici de l'intégrité territoriale de tel ou tel royaume, de la destinée de tel ou tel peuple, l'avenir de l'humanité tout entière était engagé; c'était le Coran et l'Évangile qui se trouvaient en face: c'est-à-dire l'absurde fatalisme et la véritable liberté ! Si les Arabes eussent vaincu, le monde devenait musulman; mais grâce à Dieu, nos pères ont triomphé, et la chrétienté fut sauvée. Heureuses les nations, heureuses les villes qui dans de semblables dangers trouvent en elles des hommes de foi et d'énergie comme Charles-Martel et saint Ebbon !

Au milieu de ces troubles et de ces appréhensions continuelles, on s'occupait peu d'écrire l'histoire, et le goût des études se perdait, ainsi que le prouve un passage de la lettre que les Évêques d'Occident écrivirent à l'empereur Constantin Pogonat, au sujet du sixième concile tenu à Constantinople en 887.

« S'il s'agit de l'éloquence séculière, lui dirent-ils, nous « ne croyons pas que personne de notre temps puisse se « flatter de la posséder parfaitement. Nos pays sont conti- « nuellement agités par la fureur de diverses nations; ce ne « sont que combats, courses, brigandages : Au milieu de « ces barbares, notre vie est pleine d'inquiétude, et nous « subsistons du travail de nos mains. »

Ce ne fut qu'au commencement du IXe siècle, sous le règne de Charlemagne que commencèrent à se dissiper les ténèbres de l'ignorance.

On sait, en effet, comment cet illustre empereur, aussi admirable pendant la paix que vaillant dans la guerre, parvint à imprimer une heureuse impulsion aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts et à tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans l'esprit humain.

Le monastère de Sainte-Colombe participa comme tant

d'autres à cette sorte de résurrection générale. Charlemagne confirma ses privilèges, le prit sous sa protection spéciale et lui donna le célèbre Alcuin pour abbé.

L'ancienne chronique porte à l'année 804 : *Alconius abbas obiit.* — C'est, en effet, à cette époque que mourut dans son monastère de Saint Martin de Tours, ce savant distingué, cet illustre moine irlandais, auquel l'empereur avait donné plusieurs abbayes telles que Saint-Josse-sur-Mer, Ferrières-en-Gâtinais et d'autres encore parmi lesquelles, à ce qu'il paraît, se trouvait aussi Sainte-Colombe.

Le but que se proposait Charlemagne par ces grandes libéralités était de fixer dans ses états ce religieux, l'une des plus brillantes lumières de son siècle, de lui fournir les moyens de recevoir les savants qui venaient de toutes parts le consulter, et surtout d'en faire l'instrument de ses desseins pour réveiller le goût des études dans les monastères. De si nobles intentions ne furent point trompées, car, outre l'école fondée dans le palais même de l'empereur, et qui fut le berceau de la fameuse Université de France, on vit, grâce au zèle infatigable d'Alcuin, s'élever des écoles célèbres sur tous les points de la Gaule, dans les principales villes, auprès d'un grand nombre de cathédrales, et dans la plupart des abbayes.

Si le monastère de Sainte-Colombe ne devint pas un de ces grands centres de lumière comme Argenteuil, Fleuri, Saint-Germain, Ferrières, etc., cependant, il est certain que son passage n'y fut pas inutile, car environ quarante ans après sa mort, cette abbaye possédait un moine très-remarquable par son savoir (1).

(1) Parmi les lettres du célèbre Loup-de-Ferrières, il en est trois à l'adresse de ce religieux de Sainte-Colombe, nommé Attuin : on y trouve,

L'un des plus illustres successeurs d'Alcuin fut l'abbé Jérémie. Il paraît, d'après Mabillon, qui s'appuie sur une charte portant la date de 813, que Jérémie avait d'abord été chancelier de Charlemagne avant d'être moine de Saint-Riquier, monastère situé à deux lieues d'Abbeville. Pendant qu'il était procureur de ce monastère, les Normands, qui avaient déjà causé quelques inquiétudes à Charlemagne, vers les dernières années de sa vie, commencèrent d'infester les côtes, préludant ainsi aux ravages qu'ils devaient exercer plus tard, après la bataille de Fontenay. Jérémie voyant que l'insolence de ces barbares restait impunie et qu'ils ne tarderaient pas à piller son monastère, résolut de mettre en sûreté les plus précieuses richesses qu'il possédait. Il s'enfuit donc, dit la chronique, devant cette invasion de païens, emportant avec lui les reliques insignes qui composaient le trésor de l'église de Saint-Riquier, et ce fut l'abbaye de Sainte-Colombe qu'il choisit pour asile. Il y fut reçu avec les marques de la plus cordiale et de la plus respectueuse hospitalité, et bientôt les religieux, qui surent apprécier son mérite, le choisirent pour leur abbé.

Ils ne pouvaient guères faire un meilleur choix, car si l'on en juge par les auteurs qui ont parlé de lui, et par une épître que lui adressa Louis-le-Débonnaire, c'était un homme encore plus distingué par sa prudence, son savoir, sa sagesse et son éloquence que par la noblesse de son origine.

après la réponse aux différentes questions de grammaire et de prosodie sur lesquelles on l'avait consulté, ces paroles qui nous ont paru assez remarquables : « Qui est-ce aujourd'hui qui ne se plaint pas, et de n'avoir point de maître, et d'être privé de livres, et surtout de manquer de loisirs.....

Si vous étiez venu nous surprendre, comme vous en aviez le projet, votre voyage eût été presque inutile, car à peine si en plusieurs jours j'aurais pu vous accorder une seule heure, tant je suis accablé de la multiplicité de mes occupations. »

Aussi, ses vertus ne tardèrent-elles pas à le signaler à l'attention du peuple et du clergé de Sens, qui le choisirent à l'unanimité pour succéder à l'archevêque Magnus. Cette nouvelle dignité ne lui fit point oublier la simplicité de la vie monastique, et il continua de pratiquer sur le siége archiépiscopal les vertus qui avaient embelli son âme dans la solitude et qui firent le bonheur de son peuple. Saint Aldric, son successeur, se faisait un devoir, dit l'auteur de sa vie, d'imiter dans son humilité celui qu'il avait remplacé dans l'élévation de sa charge. Cependant Jérémie voyant, d'un côté que les ravages des Normands, loin de diminuer, augmentaient de jour en jour, et de l'autre qu'il approchait du terme de sa vie, disposa des saintes reliques qu'il avait sauvées de l'invasion des barbares, en les partageant entre le trésor de sa cathédrale et l'église de Sainte-Colombe, dans laquelle il avait choisi le lieu de sa sépulture.



CHAPITRE V.

CONTINUATION DU IX[e] SIÈCLE.

Louis-le-Pieux devient un des plus insignes bienfaiteurs du monastère, à la sollicitation de l'abbé Sulpice. — Réforme par saint Benoit d'Aniane.

Jérémie eut pour successeur dans cette abbaye un moine nommé Sulpice, homme d'un zèle persévérant et d'une infatigable activité. Il obtint de Louis-le-Pieux plusieurs chartes importantes, parmi lesquelles il en est une surtout qui offre le plus vif intérêt, parce qu'elle rappelle et confirme tout ce que Chlotaire, Dagobert et Charlemagne avaient fait jusque-là en faveur du monastère, pour honorer sainte Colombe; parce qu'elle rend à cette abbaye les droits, biens, privilèges et exemptions dont elle avait été dépouillée; enfin, parce que les charges qu'elle impose en concédant de nouveaux avantages, justifient d'avance ce que nous dirons plus tard sur les motifs louables qui déterminaient les bienfaiteurs à doter les monastères au moyen âge.

La voici, dans son entier: (1.)

(1) Nous avons suivi la copie faite en 1648 sur l'original.

« Au nom du Seigneur et de Notre Sauveur Jésus-Christ.
« Nous, Louis, par la divine Providence, empereur auguste, « croyant fermement que, si nous favorisons les demandes justes et raisonnables des serviteurs de Dieu, par « amour du culte divin, nous en recevrons du ciel une digne « récompense, faisons savoir à tous nos sujets fidèles, « tant présents que futurs que Sulpice, homme vénérable, « abbé du monastère de Sainte-Colombe, martyre du Christ, « dans lequel on vénère aussi les restes de saint Loup, con« fesseur, a mis sous nos yeux une pièce authentique d'im« munité accordée par notre père, le seigneur Charles, très« pieux empereur d'heureuse mémoire. Dans cette charte, « on voyait comment lui-même et tous ses prédécesseurs, « c'est-à-dire les rois de France avaient toujours pris sous » leur garde spéciale et sous leur protection les immunités « de ce monastère, tant par amour pour Dieu que pour la « tranquillité des frères qui l'habitent.

« Elle renfermait encore que les anciens rois Chlotaire et « Dagobert avaient donné à cette même abbaye des terres « dont les noms sont Cuy et Grand-Champ, et de plus qu'il « confirmait de son autorité, ces donations et tous les au« tres biens que possédait ledit monastère à cette époque, « afin que sous son règne et ceux de ses successeurs et même « à perpétuité, les abbés et les religieux possédassent toutes « ces choses sans être inquiétés.

« Cependant, pour plus grande sûreté, ce même abbé Sul« pice nous a supplié de vouloir bien, en vue de la vénération « due aux saints dont il a été parlé et des avantages de la ré« compense éternelle, confirmer toutes ces choses de notre « autorité paternelle.

« Accédant volontiers à sa prière, nous lui avons accordé « ce qu'il demandait, le confirmant de notre autorité.

« C'est pourquoi, quant à l'église, aux maisons, à tous « les champs et autres propriétés dudit monastère, qui se « trouvent aujourd'hui légalement possédés par lui dans tous « les pays soumis à notre empire, et à tout ce qui pourrait « être ajouté plus tard à ce lieu saint par la bonté divine ; « nous voulons et nous ordonnons qu'aucun juge public, et « aucune personne revêtue de quelque autorité judiciaire « que ce soit, ne puisse y exercer de droits légitimes. (*Suit la « nomenclature de tous les tributs, redevances, péages et « corvées dont doivent être exempts non seulement les reli- « gieux, mais tout homme libre ou serf qui se trouvent sur « leurs domaines.*) Après quoi le roi ajoute : Qu'il soit donc « permis à l'abbé sus-nommé et à ses successeurs, de posséder « tranquillement tous ces biens sous la protection de l'im- « munité que nous lui accordons avec la remise de tout ce « que le fisc pourrait espérer, afin que ces dons nous soient « utiles, *à nous, pour la récompense éternelle,* et servent « perpétuellement *aux besoins des pauvres et à la subsis- « tance des moines qui servent Dieu en cet endroit....* Les- « quels aussi devront *continuellement prier* pour nous, pour « notre épouse, pour notre famille et pour la stabilité et la « conservation du vaste empire qui nous a été accordé par « la très-clémente miséricorde de Dieu. Et afin que cette « constitution obtienne, au nom de Dieu, une force plus « assurée aux yeux des fidèles de la sainte Église, qui sont « aussi nos sujets, nous l'avons confirmée en la signant de « notre propre main, et avons ordonné qu'on y apposât no- « tre sceau.

« Donné à Verberie, le 4 des ides de juin de la ving- « tième année de notre règne.

« Le tout heureusement. Amen. »

De pareilles dispositions étaient bien capables de raffermir la propriété temporelle de notre abbaye, mais le plus grand malheur qui puisse arriver à des religieux, ce n'est pas d'être dépouillés de leurs biens et de leurs priviléges; il en est une autre mille fois plus redoutable, c'est de tomber dans le relâchement. Or, tel était le mal qui minait alors sourdement le monastère de Sainte-Colombe, comme presque tous les autres de ce temps-là.

Le monde, on le sait, condamne sévèrement ce relâchement dans les ordres religieux; nous ne l'en blâmons pas, mais, outre qu'il devrait peut-être se juger aussi lui-même avec autant de zèle, nous croyons que si l'on veut y prendre garde, on verra que trop souvent il a été la cause première d'une grande partie des excès qui ont pu compromettre les monastères.

En effet, un des premiers principes du relâchement au IXe siècle se trouve dans la détestable coutume qui s'était introduite sous Charles-Martel de donner les abbayes en fief à toutes sortes de personnes, clercs, laïques, gens de guerre et autres; abus qui dura publiquement depuis le VIIIe siècle jusqu'au Xe.

« Des seigneurs, sans autres formalités que la concession « du prince, allaient se loger au monastère avec leurs fem- « mes et leurs enfants, leurs vassaux et leurs domestiques, « leurs chevaux et leurs chiens, consommant la plus grande « partie du revenu et laissant le reste à quelques moines « qu'ils y souffraient pour la forme, et qui se relâchaient de « plus en plus (1). »

Une autre cause de désordre se trouvait dans les guerres continuelles qui déchiraient la patrie, et pendant lesquelles

(1) Fleury.

les religieux chassés de leurs maisons pillées ou incendiées, vivaient où et comme ils pouvaient, sans qu'il leur fut possible d'observer leurs saintes règles. La tourmente passée, ceux qui avaient échappé au fer des ennemis se réunissaient sur les ruines de leurs monastères, mais à peine s'ils avaient le temps de relever leurs maisons et de gagner leur vie par le travail de leurs mains. Il faut encore ajouter à ces causes de relâchement la diversité des observances, car, bien que l'on suivit généralement dans les monastères la règle de saint Benoît, il y avait cependant de la variété dans la manière de l'interprêter. D'où il arrivait que l'on faisait passer le relâchement pour d'anciennes coutumes autorisées par le temps, et que les moines, même voisins, étaient comme étrangers les uns aux autres. Ces motifs déterminèrent les abbés réunis à l'assemblée nationale d'Aix-la-Chapelle à établir une discipline uniforme par des constitutions qui expliquassent la règle. Elles furent renfermées dans un règlement divisé en quatre-vingts articles.

Pour faire exécuter ces statuts, qui venaient d'être approuvés par le Souverain-Pontife, le Roi jeta les yeux sur deux moines remplis de zèle, qu'il envoya, au nom de l'assemblée des abbés, comme visiteurs dans tous les monastères bénédictins de son empire. L'un d'eux, connu sous le nom de saint Benoît d'Anianne, était un jeune seigneur de la cour de Charlemagne qui, désabusé de bonne heure des vanités du monde, avait embrassé l'état monastique après de longues délibérations. Ce fut lui qui vint à Sainte-Colombe; il y demeura assez longtemps pour remplir les fonctions d'abbé, dont la chronique lui donne le titre. Ce célèbre réformateur remit tout en ordre, au spirituel comme au temporel; il fit refleurir la piété par l'observance des règles, et obligea un certain abbé Jacob qui n'était point religieux,

à restituer à l'abbaye des propriétés qu'il avait injustement affectées à son propre usage. Le Roi confirma ces dispositions, et concéda de plus aux moines le droit de pêche depuis Champieu jusqu'à Dully, dans la rivière d'Yonne.

Ainsi, Louis-le-Débonnaire doit être compté au nombre des plus insignes bienfaiteurs de l'abbaye de Sainte-Colombe, puisque non content de lui faire restituer ses biens, qu'il augmenta, de confirmer et de remettre en vigueur les exemptions et privilèges concédés par les évêques, il lui procura encore l'immense avantage d'une réforme.



CHAPITRE VI.

Charles-le-Chauve, protecteur du monastère. — Wenilon archevêque de Sens et abbé de Sainte-Colombe. — Construction d'une nouvelle Église.

Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis que Louis-le-Débonnaire avait confirmé d'une manière aussi solennelle les priviléges et exemptions du monastère de Sainte-Colombe, que Wénilon, archevêque de Sens, entreprenait d'y porter atteinte, et s'efforçait de faire passer les moines sous sa juridiction. Le péril était des plus grands, car Wénilon se trouvait alors très-lié avec Charles-le-Chauve, qui l'avait choisi parmi les clercs de sa chapelle pour l'élever sur le siége métropolitain de Sens; et plus tard c'était des mains de ce prélat qu'il avait reçu lui-même, à Orléans, dans la basilique de Sainte-Croix, l'onction royale, le sceptre et le diadême.

Dans cette fâcheuse extrémité, les moines de Sainte-Colombe eurent recours au célèbre Loup de Ferrières, dont la réputation remplissait alors toutes les Gaules. Celui-ci écrivit aussitôt à l'évêque de Laon, nommé Pardulus, une let-

tre que nous avons encore et par laquelle il le supplie en termes énergiques, de venir en aide aux religieux de Sainte-Colombe, en usant de l'influence que lui donne l'étroite amitié qui l'unit à Charles-le-Chauve, pour obtenir de lui qu'il veuille bien confirmer de son autorité les exemptions accordées à cette abbaye depuis des siècles par les évêques assemblés en Concile, ainsi que les priviléges octroyés par les constitutions de ses prédécesseurs.

Ces démarches ne furent pas inutiles, car peu de temps après, le Roi donnait, en faveur du monastère de Sainte-Colombe, une charte datée du palais royal de Compiègne, la huitième année de son règne. Elle est adressée à tous les évêques apostoliques, ducs et autres personnages illustres du Royaume, et renferme en abrégé à peu près tout ce que contiennent les documents historiques, tant ecclésiastiques que civils, dont il a été question jusqu'ici; toutes les exemptions, priviléges et donations faites en faveur de Madame sainte Colombe, vierge et martyre, et de Monsieur saint Loup, confesseur, y sont confirmés sous les plus terribles anathèmes. Le Roi veut qu'aucune personne, de quelque condition qu'elle soit, n'ose troubler les religieux dans la jouissance de leurs droits et la fidèle observance de la règle de saint Benoît, attendu que ces moines n'ont quitté les embarras du siècle que pour mener une vie toute solitaire, derrière les murailles qui les séparent du monde. Il ajoute que, du reste, il n'a rien fait que du consentement d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs de son empire, et qu'il espère attirer sur lui, en prenant ainsi la défense des serviteurs de Dieu, l'immense miséricorde du Seigneur.

Mais ce n'étaient pas seulement leurs priviléges qui étaient menacés, c'étaient encore leurs possessions, et les religieux voyant le roi si bien disposé à leur égard, le priè-

rent de nouveau de leur faire restituer le domaine de Cuy et d'autres encore qui avaient été détournés, il y avait déjà quelques années, par un abbé féodal nommé Lambert. De là une nouvelle charte qui ordonne la restitution immédiate de tous les biens du monastère, quels qu'en soient les détenteurs. De temps immémorial, les religieux de Sainte-Colombe jouissaient d'un droit assez singulier qui leur avait été accordé par les rois ; c'était de pouvoir tirer tous les jours, pendant trois mois, deux voitures de bois de la forêt de Saint-Etienne, située près du village de Nailly.

Charles-le-Chauve confirma cette concession par une troisième charte ; mais plus tard il survint un arrangement entre l'abbé de Sainte-Colombe et l'archevêque de Sens, par lequel on changea ce droit en une possession fixe de cent arpents de ce même bois, afin d'éviter les difficultés qui pouvaient naître en pareille circonstance.

Ces chartes, dont deux sont copiées sur les originaux, portent avec la signature du Roi, l'empreinte de son sceau, il y est représenté la tête chauve et couronnée de deux branches de laurier.

On sera moins surpris de tant de bienveillance de la part du roi, quand on saura que non-seulement il y était porté par la dévotion toute particulière qu'il témoigne envers sainte Colombe, et par les pressantes sollicitations de l'évêque de Laon, mais encore par la considération des liens de parenté qui l'attachaient à Bernard, alors abbé de ce monastère.

Bernard eut pour successeur dans l'abbaye Heuard (ou Echard) son frère, « il était fils de Childebrand, comte lui-« même dans le *pagus augustodunensis* et fixé dans l'Autu-« nois. Héritier des traditions de la cour Karlovingienne, « il avait puisé sans doute aux écoles du palais la culture

« de l'esprit et un sentiment de recherche, d'élégance même « qui jettent un grand jour sur l'intérieur de ces siècles, « qu'on se représente trop facilement comme voués à la « barbarie sans mélange. La demeure d'Heuard, à en juger « par son curieux testament, ressemblait à un musée plutôt « qu'à l'habitation d'un Franck, dont les ancêtres, quelques « siècles auparavant, se livraient à la guerre et à la chasse « dans les forêts de la Germanie. Les débris de l'art grec et « romain, les ouvrages capricieux des Arabes, ornaient « les salles de son palais. C'étaient des vases d'or et d'ar- « gent, des dyptiques, des tables sarrasines, des anneaux « d'or, des pierres précieuses, des camées, des amulettes « antiques, des cachets où étaient gravés des sujets « fantastiques, des croix d'or, des calices, des orne- « ments brodés; en un mot, une énumération de « richesses qu'on croirait une fiction, si l'on n'en avait sous « la main la preuve authentique. Les manuscrits occupaient « dans ces trésors la place de choix qui leur était due, et « la composition de cette singulière bibliothèque peut éclai- « rer l'état intellectuel de la fraction lettrée des Leudes Kar- « lowingiens. Elle renfermait des livres de piété, des Pères, « des ouvrages d'agriculture et d'astrologie, pour ne rien « omettre, et surtout des chroniques. C'est parmi ces der- « nières que Heuard choisit, pour les léguer à l'archevê- « que (1) de Sens, l'histoire des *Gestes*, *desLombards*, et « deux livres de la *Chronique de Grégoire de Tours* (2). »

Outre Bernard dont il a été parlé plus haut, cet abbé avait encore un autre frère nommé Théodoric qui paraît avoir joui en commun, avec lui, des revenus de l'abbaye de Sainte

(1) Anségise.

(2) Note sur quelques comtes d'Autun, abbés de Sainte-Colombe de Sens, par M. Bulliot d'Autun.

Colombe, puisqu'ils en furent dépossédés tous deux en même temps, par Wénilon, archevêque de Sens, qui s'en empara pour lui-même.

Il paraît étrange de voir ce prélat agir de la sorte, contrairement aux chartes de Charles-le-Chauve qui régnait encore ; mais l'étonnement diminue quand on sait que l'archevêque était fortement soutenu dans ses projets par Louis-le-Germaniqne, qui s'était emparé par la force des armes, d'autres disent par suite d'un nouveau partage, d'une partie des états de son frère et qui tenait la ville de Sens, entre autres, sous sa puissance. Il n'était pas rare dans ces temps de division et d'anarchie, de voir les provinces passer rapidement sous des dominations opposées, affaiblissant et renforçant tour à tour les partis contraires. La cause n'en était pas seulement dans l'ambition des princes, mais encore dans les fautes qu'avait commises Louis-le-Débonnaire, qui avait fait, défait et refait à plusieurs fois le partage de ses enfants. Eux-mêmes augmentaient cette confusion par les différents traités qui changeaient les limites de leurs états ; en sorte que l'on était naturellement disposé à faire peu de cas d'une fidélité rendue si variable, et souvent si incertaine, au milieu de toutes les prétentions mal définies qui furent le résultat de ces mutations continuelles. Parmi les historiens, ceux qui prétendent justifier Wénilon, s'appuient sur ces considérations pour expliquer sa conduite ; mais ceux, au contraire, qui le condamnent comme ayant réellement manqué de fidélité, entrent dans les sentiments de Charles-le-Chauve qui dressa contre l'archevêque de Sens, un acte d'accusation, en quatorze articles. Il le présenta lui-même aux Pères du Concile, tenu au mois de juin de l'an 859, à Savonnières, près de Toul. Après les reproches les plus amers, viennent les ac-

cusations positives, parmi lesquelles se trouve celle-ci : « Quant à l'abbaye de Sainte-Colombe, ce même Wénilon « a obtenu de mon frère, des lettres qui l'autorisent à ré- « voquer de leurs titres Echard et Théodoric qui en étaient abbés. » — Art. X. — Ce concile, auquel assistaient non-seulement le Roi, mais encore Lothaire et Charles, ses neveux, était composé d'un grand nombre d'évêques venus des douze provinces que renfermaient les possessions de ces trois princes. On y décida plusieurs questions et on nomma pour terminer celle-ci une commission de quatre métropolitains, devant lesquels Wénilon devait se présenter à un terme fixé. Mais, dit Fleury, il se réconcilia avec l'Empereur sans être jugé par les évêques.

Du reste, quelle que soit l'opinion que l'on se forme de ces démêlés, on ne saurait refuser à cet archevêque, une activité prodigieuse et un mérite réel qui le fit paraître avec éclat dans les assemblées du clergé et des seigneurs, si nombreuses à cette époque.

Nous avons évité, dans la crainte d'être obscur, d'interrompre le récit abrégé de ces démêlés, pour placer en son lieu, le fait le plus imporatnt de ce siècle, pour l'abbaye de Sainte-Colombe, nous voulons parler de la construction de la nouvelle église, qui remplaça, après environ 600 ans, celle qui avait été élevée par la piété reconnaissante d'Aubertus.

« Les religieux, dit la Chronique, voulant employer à la « gloire de Dieu une partie des richesses dont cette abbaye « avait été si libéralement pourvue, en l'honneur de sainte « Colombe, on songea vers le milieu du neuvième siècle, « à construire une nouvelle basilique, » pour remplacer la première, qui sans doute menaçait ruine, et qui certainement était devenue trop petite pour le concours des fidèles.

Elle fut solennellement consacrée le 11 des Calendes du mois d'août de l'année 853, par Wénilon, archevêque de Sens, en l'honneur de sainte Colombe, vierge et martyre, de saint Loup, confesseur, et aussi de sainte Croix. Cette addition, en l'honneur de la Sainte-Croix, est due certainement à la vive sensation qu'avait produit dans nos contrées le don magnifique d'un morceau de la vraie croix, fait à l'archevêque Mangus, par Charlemagne, que l'on prétend avoir été son parent.

Le lendemain de cette consécration, les corps de sainte Colombe et de saint Loup furent levés de terre, c'est-à-dire que les saintes reliques furent tirées de la crypte où elles étaient enfermées, au-dessous du sol de l'église, pour être placées dans un lieu plus élevé. Peut-être même faut-il entendre par là, que de l'ancienne place qu'elles occupaient, elles furent transférées dans la nouvelle basilique et placées d'une manière plus honorable. Quoi qu'il en soit, ce fut le même Wénilon qui présida cette cérémonie, au milieu d'un nombreux concours du clergé et du peuple; il n'était pas encore abbé de Sainte-Colombe, puisqu'il ne jouit de ce bénéfice qu'à partir de l'an 858. Il paraît qu'il le garda jusqu'à la fin de sa vie qui arriva en 864.

Il mourut paisiblement dans son palais, disent les chroniques et fut enterré, selon ses dernières volontés, à Vareilles, dans le monastère de Saint-Remy, dont il avait achevé la construction,

CHAPITRE VII.

IX[e] SIÈCLE.

Guelphe, abbé, et Evrard, prévôt. — Conrad, Hugues et Richard-le-Justicier, abbés laïques.

Après la mort de l'archevêque Wénilon, le monastère continua d'être donné en fief aux seigneurs de la cour, car c'était avec les évêchés, les monastères et les bénéfices ecclésiastiques que les rois payaient alors les services des leudes, auxquels des guerres continuelles les obligeaient de recourir sans cesse. Ces singuliers abbés n'avaient, comme on le pense bien, aucun droit spirituel sur les religieux, toute la juridiction reposait entre les mains d'un religieux nommé prévôt (*præpositus*) qui, aux yeux de la religion, était le véritable abbé.

Ainsi, à l'époque dont nous parlons, tandis que Guelphe, descendant de la famille royale, jouissait de la majeure partie des revenus du monastère et portait le titre d'abbé, le bienheureux Evrard seul, en remplissait les fonctions spirituelles, auprès des religieux. Pendant qu'il gouvernait ainsi l'abbaye en qualité de prévôt, un illustre étranger, Formose,

évêque de Porto, qui fut depuis, élevé sur la chair de saint Pierre, vint en pélerinage au tombeau de sainte Colombe, et enrichit son église d'un grand nombre de reliques précieuses qu'il avait apportées d'Italie. Dans ce siècle de foi vive, ce fut un grand sujet de joie pour les religieux; mais le bienheureux Evrard qui savait qu'imiter les saints est la meilleure manière de les honorer, s'occupait avec un zèle infatigable à faire fleurir la piété parmi les frères, lorsqu'en 890 il fut élu archevêque de Sens par le suffrage unanime du clergé et du peuple. Après sept ans d'épiscopat, il mourut et fut enterré, selon ses désirs, dans l'église de Sainte-Colombe. La prudence dont il usa toujours dans le gouvernement de ceux qui lui furent soumis, la variété des sciences qu'il cultivait avec succès, les vertus nombreuses qui le rendaient le modèle de ses frères, enfin les miracles qui s'opéraient sur sa tombe, lui acquirent une si profonde vénération, qu'on l'honora toujours comme un saint dans le monastère, le premier jour de février.

A Guelphe, avait succédé, comme abbé laïque, Conrad, comte très chrétien, qui était aussi de la famille royale. Il mourut peu de temps après, et fut enterré sous la gouttière de l'église de Sainte-Colombe, aux pieds du bienheureux saint Loup, comme il l'avait demandé. On voyait encore sa tombe avant la révolution, mais l'inscription funéraire en était tellement endommagée, que l'on pouvait à peine y retrouver ces mots par lesquels on faisait son éloge: *Tobias sedulitate, Job voluntate.* Il paraît que ce Conrad était le même qui, avant de posséder notre abbaye, lui avait fait don de la terre de Villeperrot, avec ses droits et ses dépendances. L'acte de donation est daté de 877, on y lit: « Espérant « nous attirer la bénédiction de Dieu, si nous faisons le sa- « crifice de quelque partie de nos biens, pour subvenir

« aux nécessités de ses serviteurs et à l'éclat du culte divin, « faisons savoir à tous les fidèles présents et futurs, que par « amour pour la bienheureuse sainte Colombe, vierge, « martyre du Christ, pour notre salut et dans l'espérance « de devenir participant de la béatitude éternelle, nous « avons fait don à l'église de ladite Sainte-Colombe, « de la terre de Villeperrot, dans le territoire sénonais, « telle que nous l'avons reçue du très-glorieux roi Charles, « auguste empereur, et en cela nous avons été loué par les « comtes Guilo et Guarinno, nos héritiers. »

La donation de l'empereur, dont il est ici question, avait eu lieu deux ans auparavant, en 875; la charte originale donnée à cette occasion, porte que le roi, voulant, à l'exemple de ses prédécesseurs, récompenser la fidélité de l'illustre comte, son parent, il lui faisait don de cette terre en toute propriété, en sorte qu'il pût la vendre, la changer ou la donner à son gré.

On sait que les rois de cette race employaient assez volontiers ce moyen pour s'assurer le concours d'une partie des seigneurs, afin de se maintenir plus facilement dans la possession de leur couronne. C'est probablement dans le même but qu'ils avaient établi dans leur palais même, une école cléricale dans laquelle les enfants des meilleures familles du royaume venaient se former à la science et à la vertu. C'était parmi eux que le roi choisissait les hauts dignitaires auxquels il confiait les charges les plus importantes. Un grand nombre d'ecclésiastiques furent tirés de cette école, pour être présentés à la nomination des évêchés vacants, et la plupart devinrent des hommes illustres. Là, se formaient ces amitiés d'enfance qui réunissaient plus tard, dans les mêmes vues et les mêmes principes, des hommes dont l'influence, dans les différentes contrées du

royaume, était décisive en faveur du Roi, leur bienfaiteur et souvent leur compagnon d'études. Ordinairement, le chef de cette école du palais était un personnage important, qui jouissait des revenus de plusieurs abbayes. Celui qui occupait cette charge au moment dont nous parlons, avait succédé au comte Conrad, comme abbé de Sainte-Colombe, il s'appelait Hugues, était beau-fils de Robert-le-Fort, et frère utérin d'Eudes et de Robert, qui devaient tous deux s'asseoir sur le trône de France,

Choisi par Louis-le-Bègue pour précepteur et tuteur de Louis III et de Carloman, ses fils, Hugues gouverna le duché de France pendant quelque temps, avec honneur, eut des succès dans la guerre, et mourut avec gloire, à Orléans, l'an 886. Son corps fut transporté à Saint-Germain d'Auxerre, dont il était également abbé. Dupleix a fait son éloge en disant que sa rare prudence et ses brillantes vertus, lui avaient acquis une grande autorité, et qu'il avait mérité par son courage, le surnom de Fléau des Normands.

Après sa mort, l'abbaye passa entre les mains de Richard-le-Justicier, comte d'Autun, duc de Bourgogne et allié à la famille royale par Richilde, sa sœur, femme de Charles-le-Chauve. Ce fut vers ce temps, dit Aimonyus, qu'un tremblement de terre se fit sentir autour du monastère de Sainte-Colombe, le 5 des ides de janvier. On ne manqua pas de tirer de cet évènement les plus sinistres présages, et les Normands ne se chargèrent que trop bien de les réaliser l'année suivante.

Malgré tous les échecs qu'ils avaient éprouvés de la part du duc de Bourgogne, entre autres, qui les avait deux fois taillés en pièces, d'abord entre Saint-Florentin et Tonnerre, ensuite près de Chartres, ils étaient revenus plus nombreux

que jamais et avaient eu l'audace d'attaquer Paris. On sait comment cette capitale fut défendue par la prudence et le courage intrépide de Gosselin, son évêque, ainsi que par la valeur des comtes Eudes et Robert; mais personne n'ignore non plus le honteux traité de Charles-le-Gros qui souleva un cri d'indignation dans la France entière. Au lieu de chasser ces féroces ennemis comme il en avait les moyens, ce prince indigne leur promit une somme de 700 livres pesant d'argent, et leur abandonna, pour ainsi dire, à piller, en attendant leur solde, les provinces qui leur conviendraient. A l'aide de leurs bateaux, ils remontèrent la Seine jusqu'à Montereau, puis l'Yonne jusqu'à Sens dont ils firent le siége. Mais toutes leurs tentatives furent inutiles et après six mois d'attaques incessantes, ils furent obligés de se retirer devant l'invincible bravoure des Sénonais. Cependant on n'avait pu s'opposer aux ravages extérieurs de ces hordes pillardes, et ils laissèrent les campagnes des environs couvertes de ruines. Un grand nombre d'habitants avaient été massacrés et tous les villages étaient dévastés. Quant aux monastères, abandonnés de leurs religieux qui s'étaient réfugiés dans la ville, ils furent pillés et incendiés. Justement effrayés et instruits par ces événements, les religieux de Sainte-Colombe sollicitèrent du Roi l'autorisation de construire, dans l'intérieur de la ville, un lieu de refuge en cas de nouvelles invasions.

Nous ne saurions mieux désigner l'emplacement de ces édifices qu'en rapportant ici quelques articles de la charte même qui octroya cette faveur.

« Au nom du Seigneur Dieu éternel et de notre Sauveur « Jésus-Christ :

« Eudes, par la clémence de Dieu, Roi.

« Si nous consacrons à l'utilité des lieux dédiés au culte

divin et aux besoins des serviteurs de Dieu qui y vivent, le secours de notre Grandeur, nous apaisons certainement la Divinité, et nous ne doutons nullement que par là nous arriverons à saisir l'éternelle félicité.

« C'est pourquoi nous voulons faire savoir à tons ceux de la sainte Église de Dieu et à tous nos féaux présents et futurs, que suppliant à genoux notre Sérénité, en présence de l'assemblée de nos grands et de nos nobles, le vénérable comte Robert (1), du consentement du révérendissime comte et abbé Richard (2), a demandé que nous donnions notre consentement à certaines requêtes des moines du couvent de sainte Colombe, vierge, et de saint Loup, confesseur, construit dans les environs de Sens.

« C'est pourquoi, afin qu'ils suivent plus librement la règle qu'ils se sont proposée, et qu'ils prient efficacement la clémence de Dieu pour le bon état de notre royaume, et pour la rémission de nos péchés, nous leur avons accordé la possession à perpétuité d'un emplacement situé dans l'intérieur des murs de la ville, ayant d'un côté, à partir du cloitre des chanoines, jusqu'à la porte Saint-Didier, le long du mur, *trente-cinq perches;* à droite de l'autre côté, *trente-et-une perches;* d'une face à la porte Saint-Didier, *dix-huit perches et demie*; de l'autre face, *quinze perches;* par le milieu en travers, *douze perches et demie;* et de plus en dehors de la ville, douze autres *mesures* d'un terrain à elle appartenant, qui a été vigne du domaine *(Clos-le-Roi).*

« Nous statuons, que pour l'amour de Dieu, la vénération de ses saints, l'utilité des moines et à cause de l'imminente

(1) Comte de Paris, frère du Roi.

(2) Duc de Bourgogne, comte d'Autun et abbé laïque de Sainte-Colombe.

nécessité, la poterne appartenant à ladite place, leur soit toujours ouverte, pour leur donner un chemin secret au monastère, et la facilité d'y introduire ou d'en emmener toutes sortes de choses sans aucune contradiction.

« Et parce que les décrets des saints Pères et les statuts de nos prédécesseurs ont voulu que la vie des moines jouit d'un repos entier, nous avons arrêté, et nous le voulons à perpétuité, que ni abbés, ni évêques, ni comtes, ni aucune personne judiciaire, de n'importe quelle puissance ou dignité, ne puisse entreprendre en aucun temps, d'apporter quelqu'empêchement à la faculté de demeurer, de séjourner ou de traiter quelque affaire que ce soit dans cette place, ladite poterne demeurant sous l'autorité des religieux, de sorte que nul ne puisse leur ôter cette puissance. »

En conséquence de ces concessions, les religieux de Sainte-Colombe élevèrent derrière les murailles de la ville, des maisons de refuge et une église qui fut dédiée à saint Benoit, leur patriarche (1); là, ils pouvaient continuer l'exercice de leur règle durant les orages de la guerre qui se renouvelaient si fréquemment durant cette époque de transformation.

Mais comment communiquer avec la ville, et y arriver en sûreté, dans le cas d'une attaque imprévue, d'une subite invasion? Les religieux y pourvurent et complétèrent leur système de défense, en creusant un canal ou chemin souterrain qui avait son entrée dans une chapelle de la basilique de Sainte-Colombe, traversait la plaine et entrait à Sens près la poterne de Saint-Didier qui se voyait encore dans les murs de la ville, en 1648. Ainsi, ils pouvaient,

(1) On l'appela *la mal-tournée,* parce que la disposition du terrain ne permit pas de l'orienter selon l'usage,

en cas de besoin, aller à la ville et revenir sans aucun obstacle (1).

Arrivés aux dernières limites qui séparent ce siècle du dixième, de quelque côté que nous prêtions l'oreille, nous n'entendons que bruit d'armes et cris de guerre; n'en soyons pas surpris, car en y réfléchissant un peu, on voit qu'à toutes les époques se vérifie sous une forme ou sous une autre, ce mot profond de Job: « La vie de l'homme sur la terre, — *et aussi de l'humanité* — est une guerre continuelle. » En effet, l'histoire nous montre constamment deux camps qui se partagent le monde, le camp du bien et le camp du mal: le parti de la vérité et le parti de l'erreur, l'apostolat de la vertu et la propagande du vice; l'un et l'autre semblent dominer tour à tour, sans jamais s'anéantir complétement. Au milieu de cette mêlée perpétuelle où s'accomplissent les destinées des peuples et des individus, le devoir de l'homme de bien, que son camp triomphe ou qu'il soit vaincu, c'est de se tenir ferme à son poste, en combattant sous l'œil de Dieu, pour le bien, pour la vérité et pour la vertu. Et s'il succombe dans cette lutte inévitable, il faut que ce soit comme le soldat courageux, la poitrine tournée en face de l'ennemi!

(1) C'est à cause de ces canaux, dit la chronique, que la rue qui leur correspondait fut appelée *rue des canes (ab his canis)*, maintenant rue des Canettes. On chercherait en vain, aujourd'hui, des traces de ces constructions; « ce long canal, dit Dom Cotron (1648), fut entièrement détruit par le laps du temps et on en trouverait à peine quelques faibles restes, près de la tourelle du quartier St-Benoît qui sert de corps-de-garde. Quant à la partie qui se trouvait entre la ville et le monastère, les pierres en ont été extraites, pour la reconstruction du cloître, vers l'an 1632. »

CHAPITRE VIII.

X[e] SIÈCLE.

Le monastère est fortifié par le bienheureux Betton avec l'aide du duc de Bourgogne, abbé laïque. — Le roi Raoul est enseveli à Sainte-Colombe. — Le monastère tombe sous la puissance des comtes de Sens. — Translation des reliques de sainte Colombe.

C'était sans doute un grand avantage pour les moines de Sainte-Colombe d'avoir un lieu de refuge derrière les fortes murailles de la ville, mais ils tenaient à ne s'en servir que le plus tard possible, et c'est ce qui les détermina à construire une enceinte de murs autour des bâtiments et des jardins de l'abbaye. Cette difficile entreprise fut faite par Betton, un des prévôts les plus remarquables de ce monastère. Né à Sens même, Betton avait été d'abord simple moine à Sainte-Colombe, puis abbé de Saint-Héracle (1), et enfin prévôt à Sainte-Colombe, en même temps que Richard-le-Justicier en était abbé laïque. Avec le secours de ce dernier, le zélé prévôt éleva les murailles jusqu'aux créneaux,

(1) Abbaye de Saint-Jean. Maintenant l'Hôtel-Dieu.

et les protégea par de fortes tours. « Puis, voulant satisfaire « aussi sa piété envers sainte Colombe, il s'appliqua à déco- « rer son église et la châsse où étaient renfermées ses reli- « ques, d'ornements somptueux d'or et d'argent. Une tour « avait été placée au milieu de la basilique, mais soit qu'elle « n'ait pas été achevée, soit par d'autres motifs, elle man- « quait de toit, et se trouvant ainsi trop peu élevée pour son « ampleur, elle offrait un spectacle disgracieux à la vue. « Betton la fit élever par des travaux d'art remarquables, et « voulut qu'elle fut couverte d'un dôme (1). »

C'est pendant qu'il s'acquittait avec tant de zèle des fonctions de sa charge, qu'il fut choisi pour évêque d'Auxerre, par les acclamations unanimes du clergé et du peuple. Élevé malgré lui sur ce siége illustré par tant de grands pontifes, il y acheva l'œuvre de sa sanctification. L'histoire des évêques d'Auxerre fait son éloge en ces termes :

« Se jugeant indigne de l'épiscopat, il fit tous ses efforts « pour ne pas l'accepter; cependant, pour ne pas déplaire à « Richard, duc de Bourgogne, qui était regardé comme « comte d'Auxerre, et qui, en même temps, était abbé sécu- « lier de Sainte-Colombe, il résolut de se soumettre, et, se- « lon la chronique du même monastère, il fut ordonné le « dimanche douzième jour de mars de l'an 915. Comme il « avait été formé dans une maison de sainteté, et que lui- « même avait déjà conduit un grand nombre de religieux « dans les voies de la sagesse, il ne lui fut pas difficile de se « rendre un parfait modèle pour le troupeau qui lui était « confié. On vit briller en lui toutes les qualités qui forment « un évêque accompli : la science, la sainteté, la prudence, « la gravité; dans sa dépense, une modestie et une frugalité

(1) Chron. de Sainte-Colombe.

« qui ne l'empêchaient pas d'être libéral et magnifique lors-« qu'il était convenable. On remarqua surtout en lui une « coutume qui montre l'amour qu'il avait pour les pauvres. « Le premier mets étant apporté sur sa table, il le faisait dis-« tribuer à douze pauvres qui étaient assis en sa présence à « une autre table, après quoi il leur faisait encore distribuer « un second plat. La lecture étant finie pendant le temps des « repas, les convives ne s'entretenaient que de choses sain-« tes, ou s'ils y mêlaient du profane, c'était touchant des « matières sérieuses : et jamais personne n'osait proférer de « paroles bouffonnes ou indécentes.

« Il mourut en paix, après avoir fait sa confession de foi « au milieu des citoyens qui étaient accourus pour le soula-« ger, et en présence du clergé, occupé à réciter autour de « lui les prières de l'Église. Ce décès arriva le 24 février de « l'an 918; d'où il s'ensuit que ce prélat ne fut pas tout-à-« fait trois ans sur le siége d'Auxerre.

« Il fut inhumé dans les cryptes de l'église de Saint-Ger-» main, où aucun évêque n'avait été enterré depuis Ches-« tien. Une épitaphe écrite en lettres capitales gothiques, sur « le mur, indiqua, en 1636, que le tombeau qui se trouvait « devant la chapelle Saint-Martin était de lui.

« Ce bienheureux personnage est invoqué dans les lita-« nies modernes de l'abbaye de Saint-Germain (1). »

On avait gardé dans le monastère de Sainte-Colombe un si précieux souvenir de ses bienfaits et de ses vertus, que dans les siècles derniers, on y avait établi une fête en son honneur.

Nous avons dit que c'était avec le concours de Richard que Betton avait travaillé à l'embellissemeni et aux fortifica-

(1) Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son diocèse, par l'abbé Lebœuf.

tions de l'abbaye. Le duc de Bourgogne était en effet assez riche, assez puissant, et peut-être aussi assez politique pour faire une pareille entreprise.

Car tout en fortifiant ce monastère pour la sûreté des moines, il en faisait comme une citadelle pour son duché, dont il avait reculé les frontières jusqu'à la ville de Sens.

C'était le 8 juin de l'année 896 qu'il s'était emparé de cette cité, dont la renommée était encore alors si brillante dans les Gaules, surtout depuis qu'elle s'était levée comme une barrière infranchissable devant les hordes barbares des Sarrazins et des Normands qui, à un siècle de distance, avaient ravagé le midi et le nord des Gaules. Aussi, ce n'était pas sans peine qu'il s'en était rendu maître; Garnier, comte et gouverneur de la ville et l'archevêque Gauthier lui avaient opposé une vigoureuse résistance. Flodoard ajoute même que Richard en fut tellement irrité, qu'il retint ce dernier prisonnier pendant neuf mois, puis qu'il fut forcé par le pape Formose non-seulement de le mettre en liberté, mais encore de lui faire une juste réparation.

Cependant ce fier duc conserva sa conquête, et étant mort le premier septembre 921, il fut enterré, selon ses désirs, dans l'église de Sainte-Colombe : comme s'il eût voulu consacrer par sa tombe les dernières limites qu'il avait données lui-même, au duché de Bourgogne.

L'histoire lui a conservé le surnom de *Justicier*, à cause de l'inflexible sévérité avec laquelle il faisait punir les coupables. On raconte qu'étant sur son lit de mort, les évêques qui l'assistaient à ses derniers moments, l'engageaint à demander pardon à Dieu pour tant de sang répandu : « Si j'ai, « répondit-il, à me repentir, c'est de n'en avoir pas versé « davantage, parce qu'en faisant mourir un brigand, j'ai

« sauvé la vie à cent honnêtes gens, la mort d'un seul a suffi « pour retenir ses complices et les empêcher de faire plus « de mal (1). »

Raoul, son fils, fut enseveli dans la même église, quinze ans après.

« Le 19 des calendes de février (936), dit l'ancienne « chronique, l'illustre roi Raoul, qui tenait le sceptre des « Francs avec tant de gloire, dans la paix comme dans la « guerre, mourut à Auxerre, et fut enterré dans le couvent « de Sainte-Colombe. »

Il avait fait don à cette abbaye de sa propre couronne et l'avait enrichie de terres et de présents magnifiques, tels que saintes reliques, calices, pierres précieuses, livres décorés d'or et d'argent et autres ornements.

Taveau dit avoir vu cette sépulture royale, qui fut détruite, en 1567, lorsque les troupes du prince de Condé, incendièrent cette abbaye. Le roi était représenté sur sa tombe, que supportaient quatre petites colonnes : au bas étaient gravés ces deux mots : *Radulphus Rex.*

Mais à quelle place se trouvait-elle dans le chœur : c'est, dit dom Cotron, ce qui n'est pas encore entièrement certain. Notre antique obituaire porte : *Obitus domini Radulphi — et recentiori manu ibidem additum est : inhumanti antè majus altare. — Sed ubinam determinatè nondum est compertum.* Cependant, ajoute-t-il, j'ai appris de plusieurs religieux des plus anciens de ce monastère, que Raoul reposait à droite du maitre-autel, au septentrion, proche la grille de fer, et qu'autrefois même, pour en perpétuer le souvenir, on voyait un fragment d'une petite colonne de marbre appliqué à l'un des grands pilliers de l'église, qui se trouve le plus rapproché de l'*Évangélifère.*

(1) Lebœuf, hist. d'Auxerre, t. II, p. 45.

Si maintenant nous désirons savoir pourquoi Raoul témoignait une si grande prédilection pour l'église de Sainte-Colombe, écoutons l'auteur de la chronique de ce monastère. Ce roi, dit-il, était fils de Richard-le-Justicier, comte d'Autun et duc de Bourgogne. Or, selon les déplorables coutumes qui s'étaient établies dans ces temps malheureux, on voyait quelquefois les enfants succéder à leurs pères, qui étaient abbés laïques des monastères, comme si les abbayes eussent fait partie de leur héritage. Et c'est ainsi, conclut-il, qu'avant de prendre les rênes du gouvernement des Francs, Raoul avait été abbé laïque de Sainte-Colombe. Ce qui achève de le confirmer dans son opinion, c'est que dans le catalogue où figurent les noms des abbés de Sainte-Colombe, qui ont successivement gouverné le monastère, se trouve celui de Raoul —*Radulphus,* — qui n'est séparé de celui de Richard, son père, que par saint Betton, lequel ne porte pas franchement le nom d'abbé, car on lit : *Abbas vel Præpositus,* ce qui indique qu'il avait gouverné le monastère en même temps qu'un abbé laïque.

« Ce fut la même année, ou plutôt un an après, dit la chro-
« nique, qu'un incendie éclata, le 18 des calendes de jan-
« vier, au chant du coq, et dévora presque tout le monastère
« de Sainte-Colombe. »

Après l'incendie, la guerre. En 938, les Normands, que n'avaient pu décourager les échecs qu'ils avaient déjà tant de fois éprouvés sous les murs de Sens, vinrent de nouveau assiéger cette ville. Ils furent encore une fois repoussés, mais ils n'en désolèrent pas moins les environs, pillant et ravageant les monastères, parmi lesquels celui de Sainte-Colombe fut horriblement maltraité.

Mais dans ces temps malheureux, un fléau n'était pas plus tôt passé qu'il était aussitôt remplacé par un autre. Raoul

étant monté sur le trône, avait cédé cette abbaye à Hugues-le-Grand en même temps que ses droits sur la ville de Sens, qui commença dès lors à subir la domination d'une nouvelle puissance, celle des comtes héréditaires. Chacun de ces nouveaux maîtres s'adjugeait, en qualité d'abbé laïque, la presque totalité des revenus de l'abbaye.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer l'histoire assez embrouillée de ces dominateurs de la cité sénonaise, qui commençait déjà à tomber au-dessous d'elle-même; nous relaterons seulement ce qui regarde directement notre monastère.

Pendant une absence du terrible Fromond, successeur de Hugues-le-Grand, un certain Raymond, comte de Rheims, dit Taveau, était venu mettre le siége devant Sens, et s'en était emparé par la famine, mais il ne jouit pas longtemps de sa victoire, car Fromond ayant rassemblé des troupes, vint se poster secrètement derrière les murailles de l'abbaye de Ste-Colombe; de là, épiant le moment favorable, il fondit à l'improviste sur la ville pendant que les soldats de son adversaire prenaient tranquillement leur repas. S'étant ainsi emparé de l'une des portes, il eût bientôt reconquis la cité tout entière. Puis, mettant de côté tout sentiment de reconnaissance, il fit complètement raser les fortifications de Sainte-Colombe, ne voulant pas, disent les chroniques, qu'elles pussent rendre à d'autres le service qu'il en avait tiré lui-même. Ainsi tombèrent, après moins de quarante ans, des murs qui avaient été élevés avec tant de peine par saint Betton, sous Richard-le-Justicier.

Reynard, successeur et fils de Fromond, marcha sur les traces de son père, et fit éprouver au monastère toutes sortes de vexations. Non seulement il absorba ses revenus, mais encore il porta si loin la dilapidation qu'il aliéna les

biens que l'abbaye avait reçus de la munificence des rois; il alla même jusqu'à les partager aux hommes de guerre qui combattaient sous ses ordres.

Le dernier de ces petits tyrans, Raynard II, ne fut pas plus favorable aux religieux, mais il poussa si loin ses exactions envers les Sénonais, qu'au grand contentement de tous il fut dépossédé de son comté, et par la même de l'abbaye de Sainte-Colombe, en 1015 (1).

Durant cette période de soixante-seize à soixante-dix-sept ans, qui fut une des plus désastreuses pour ce monastère, un fait éclatant vint cependant raviver la piété des fidèles envers Sainte-Colombe : ce fut une nouvelle translation de ses reliques.

Depuis l'année 887, époque où les Normands commencèrent à désoler nos contrées, on n'avait pas revu les saintes reliques de la vierge martyre. Personne ne savait ce qu'elles étaient devenues au milieu des bouleversements continuels et des ravages de la guerre. Mais Dieu, qui veille sur la cendre de ses saints, ne voulut pas que sa servante fut plus longtemps privée de la gloire qui lui est due, et il se servit de l'un des plus anciens religieux du monastère pour faire connaître le lieu où reposait cet inestimable trésor. Soit qu'il l'eut appris par révélation, durant les continuelles et ferventes oraisons qui sanctifiaient les dernières années de sa vie, soit que sa mémoire lui eût rappelé les souvenirs de la tradition, ce vénérable vétéran de la vie cénobique fit connaître qu'il existait une crypte, creusée sous le pavé de la basilique,

(1) La chronique de Sainte-Colombe attribue à ce Comte la construction d'une grosse tour élevée sur un terrain appartenant au monastère, dans l'intérieur de la ville. Les plus anciens manuscrits nous apprennent qu'elle était de forme carrée, et située à l'angle formé par la Grande-Rue et la rue Beaurepaire.

dans laquelle on avait enfoui les saintes reliques, pour les soustraire aux ravages incessants des païens. Aussitôt, on avertit l'archevêque de Sens, Archambaut, qui se rendit avec empressement au monastère pour reconnaître l'authenticité de ce précieux dépôt. Le bruit de cet événement se répandit rapidement dans tous les pays d'alentour, et le jour fixé pour la translation étant arrivé, on la fit de la manière la plus solennelle, en présence d'un nombreux clergé et d'un immense concours de fidèles.

Il serait difficile, dans le siècle d'indifférence où nous vivons, de se faire une juste idée de l'enthousiasme que ces événements excitaient dans les populations. L'empressement avec lequel on se rend aujourd'hui à ces brillantes inaugurations de chemins de fer, qui sont la merveille de notre temps, n'a rien qui puisse être comparé au zèle avec lequel les chrétiens du moyen-âge accouraient, malgré la difficulté des voyages, à ces solennels triomphes des saints.

Ils n'étaient point guidés, comme on l'est dans nos fêtes civiles, par un simple mouvement de curiosité naturelle; pour eux, cette démarche était un véritable acte de foi, une aspiration de la plus vive espérance, quelque chose de plus fort encore, c'était un élan de l'amour fraternel le plus noble et le plus pur.

En pareille circonstance, l'enceinte de l'Église étant devenu trop étroite pour contenir la multitude, on transportait le sarcophage avec pompe au-delà de la grande porte du monastère. Là, le prélat, accompagné de plusieurs évêques et des abbés des monastères voisins, élevait vers le ciel et montrait au peuple le chef ou quelques reliques insignes des saints. C'était alors un moment sublime !... Vous eussiez vu cette foule innombrable qui couvrait la plaine donner au même instant les marques de la plus profonde véné-

ration, et faire éclater dans les airs les acclamations qu'une pieuse allégresse inspirait à tous les cœurs.

On se retirait de ces saintes solennités l'âme fortifiée contre le mal et encouragée à la pratique du bien. N'avait-on pas vu les restes sacrés d'un frère ou d'une sœur qui, en passant sur la terre, y avait laissé l'empreinte des plus héroïques vertus ? Ne s'était-on pas représenté ces âmes courageuses, dont on se promettait de suivre les exemples, déjà tout enivrées de bonheur, toutes radieuses de la gloire céleste, dans le royaume de Dieu?

Le monastère de Sainte-Colombe a offert plus d'une fois au peuple chrétien le spectacle sublime de ces scènes émouvantes, mais, d'après la chronique, ce fut au XII[e] siècle qu'eurent lieu les plus solennelles de toutes les translations.



CHAPITRE IX.

IXe SIÈCLE.

Saint Pierre Damien fait le panégyrique de sainte Colombe. — Saint Thibaut est transporté après sa mort dans l'église de la même sainte, par son frère Arnoul, simple religieux, puis abbé du monastère.

Le retentissement de la cérémonie dont nous venons de parler avait ranimé le culte de Sainte-Colombe. Mais parmi les hommages dont sa tombe fut environnée dans ces temps reculés, nous n'en connaissons pas de plus éclatants que ceux qu'elle reçut du cardinal saint Pierre Damien.

Ce sévère réformateur de la discipline ecclésiastique et religieuse avait été envoyé en France comme légat du Saint-Siége, par le pape Alexandre II, et l'on voit par la lettre que ce Souverain-Pontife écrivit à cette occasion aux archevêques Gervais de Rheims, Richer de Sens, Barthélemy de Tours, Aimon de Bourges et Goscelin de Bordeaux, quelle haute opinion il avait conçue de la science et des vertus de cet illustre cardinal. On y lit (1) : « Les affaires de l'Église

(1) Labe 2. g. page 1131.

« ne nous permettant pas d'aller chez vous, nous vous en-
« voyons, en notre place, la personne qui, après nous, a le
« plus d'autorité dans l'Église romaine, savoir, Pierre Da-
« mien, qui est notre œil et la colonne inébranlable du siége
« apostolique. Nous lui avons confié tous nos pouvoirs etc.
« Nous vous avertissons donc et nous vous ordonnons, par
« l'autorité apostolique de le recevoir comme nous-même,
« et de vous conformer humblement à ses ordonnances. »

Or, la tradition nous apprend que cet illustre personnage, pendant son séjour dans la province de Sens, vint en pèlerinage au tombeau de sainte Colombe. Mais il ne s'en tint pas là, car nous trouvons parmi ses œuvres un excellent panégyrique de notre sainte qu'il prononça sans doute lors de sa retraite à ce monastère, comme, étant à Cluni, il avait célébré les vertus de saint Odilon.

Nous ne croyons pas interrompre véritablement le cours naturel de l'histoire en traduisant ici une grande partie de ce discours, car notre principal but étant de faire connaître et honorer Sainte-Colombe, ce serait étouffer une des voix les plus éloquentes qui aient célébré sa gloire, que de passer sous silence ce précieux document. De plus, il sera facile de reconnaître dans ces belles pages, que l'auteur en les écrivant, avait sous les yeux la légende que nous faisons remonter au cinquième siècle, puisqu'il en cite les principaux traits : en sorte que ce discours formera, pour le XI[e] siècle, comme un anneau précieux dans la chaîne de la tradition.

« Très chers frères,

« Tandis que nous célébrons le divin enfantement d'une
« vierge (1) dont le souvenir est encore présent à notre mé-

(1) Sermon 66, prononcé dans l'octave de la fête de Noël.

moire, voici que le triomphe d'une autre vierge nous apporte une joie solennelle et nous invite à nous réjouir encore, comme l'Apôtre nous y engage : *Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur, je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous !* (1) Au divin enfantement d'une vierge, j'ajoute la victoire d'une vierge; vos esprits sont encore attentifs, vos joies vont se ranimer.

« L'autre jour, le Seigneur recevait la naissance d'une vierge, dans une profonde humilité; aujourd'hui (2) il triomphe admirablement par une vierge. Alors le créateur du ciel descendit à nous, par l'inviolable chasteté d'un sein virginal; aujourd'hui, par l'inébranlable foi d'une vierge, il remporte au ciel les titres d'une glorieuse victoire, disant à celle qu'il place sur un trône céleste; *Levez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée, ma colombe, ma beauté, venez!* Il y a quelque temps, nous avons vu la Vierge, mère de Dieu, qui veillait à la garde de Jésus, pleurant dans la crèche ; et voilà maintenant sainte Colombe qui le contemple dans les cieux, tout rayonnant de la majesté divine !—Les bergers ont tressailli de joie à la naissance de l'Enfant-Dieu, né d'une Vierge sans tache; aujourd'hui, les empereurs restent confondus en présence d'une vierge invincible ! Lui-même, en effet, comme le disait sa bienheureuse mère, *a dépossédé les potentats de leurs trônes et exalté les humbles.*

« L'histoire, en effet, nous apprend que l'empereur Aurélien, pour l'arracher à la foi de son céleste époux, voulut la donner à son fils pour épouse ; mais cette vierge prudente et sage, incapable d'une indigne lâcheté, de-

(1) Saint Paul aux Philippiens, ch. IV. ℣. 4.

(2) La fête de sainte Colombe se célébrait au monastère le jour où elle tombe, (31 décembre), dans l'octave de la Nativité. Il y en avait encore une autre le 28 juillet.

meura constamment fidèle au devoir imposé par sa foi.

« L'amour de Jésus, notre Sauveur, fut pour cette héroïne, comme un bouclier impénétrable, contre leqnel, par la divine grâce du Verbe, tous les traits empoisonnés frappèrent émoussés et sans force. Elle put dire : Quoi ! on m'attaque, comme Satan osa attaquer mon rédempteur; on me tient le même langage : Je vous donnerai tous les trônes si, vous prosternant, vous consentez à m'adorer !

« Qu'est-ce, mes frères ? Un empereur si puissant, si élevé, si terrible, ne peut réduire une faible jeune fille sous ses lois ! Soit qu'il lui promette un empire, soit qu'il fasse entendre les menaces les plus redoutables, il ne saurait la faire fléchir dans sa résolution ! Il lui offre un sceptre, elle le refuse; il fait étinceler le glaive, elle demeure sans effroi! La cruauté, l'astuce, toutes les ressources d'une malice réfléchie sont inutiles ! Les paroles insidieuses, les flatteries ou les transports de colère la trouvent impassible !

« Les flèches d'or, cependant, sont plus aigues que celles de fer; l'ambition abat plutôt encore que la crainte. Il emploie donc tous les genres d'attaques, pour ébranler dans ses fondements la tour du Christ, mais la colonne de Dieu reste inébranlable. Le roi armé est vaincu par la jeune fille sans défense.

« Elle dédaigne le palais impérial; elle ne recule pas devant les tortures du bourreau. Qu'est-ce, encore une fois? La faiblesse de son sexe n'est point ébranlée par une grêle de traits ! ni la douceur des caresses ne la gagne, ni la terreur des menaces ne l'émeut. Qu'est-ce cela ? si ce n'est que celui qui avait pris la faiblesse de notre chair, donne aux faibles, aux infirmes, sa force et sa puissance ? Oui, la vertu de Dieu s'est anéantie pour fortifier notre faiblesse. .

. . . .

« Notre rédempteur s'est donc rendu faible pour nous rendre forts. Il s'est tellement proportionné et comme adapté à notre faiblesse, qu'il combat avec nous quand nous combattons, et supporte les supplices avec nous, lorsque nous souffrons.

« Qu'y a-t-il donc d'étonnant à voir la bienheureuse Colombe, devant le tribunal d'un persécuteur furieux, forte dans les supplices, sage dans ses réponses? C'était elle qui souffrait, c'était un autre qui parlait par elle. Elle remuait sa langue, mais un autre formait ses paroles : *Ce n'est pas vous, a dit le Sauveur, qui parlez, mais l'esprit de votre père qui parle en vous.* A elle d'exposer son corps aux tortures, à un autre de lui fournir force, courage et patience.

« Elle était devant les tribunaux du prince, elle était sous la main cruelle du bourreau; mais elle se riait de l'un et de l'autre, plus grande que le juge, plus forte que l'exécuteur de la sentence.

« Aussi,il semble que ce soit à elle que l'époux des cantiques adresse ces paroles : *Que tu es belle et ravissante, ô bien-aimée, mes délices ! Ta taille est celle du palmier.*

« L'âme sainte est appelée *bien-aimée* et *pleine de délices* parce que, tandis qu'au dehors elle est broyée par la persécution, au dedans l'ardeur des pieux désirs la pénètre de douceur et de suavité.

« *Sa taille est semblable à celle du palmier*, parce que, non plus que la brise caressante du vice, le souffle terrible des persécutions ne peut l'incliner. Et tandis que la rage des persécuteurs pousse contre elle le bélier des menaces, elle, appuyée constamment sur l'invincible fondement de la foi, reste debout, dominante,victorieuse. Et, comme la palme a coutume d'orner la main du vainqueur, l'âme sainte et in-

vincible est, avec raison, comparée au palmier, parce que pendant toute la durée du combat, elle songe au prix de la victoire.

« Elle méprise donc ce qu'elle souffre ici-bas, parce que, relevée comme le palmier, ce qu'elle voit dans les cieux, elle l'espère avec fermeté.

« L'époux dit encore à l'épouse : « *Ta chevelure est comme la pourpre du roi teinte dans ses canaux.* La tête signifiant l'esprit, la chevelure, représente les pensées..... Ainsi, la chevelure de la bienheureuse martyre Colombe était comme la *pourpre du roi teinte dans ses canaux*, parce que, au milieu des souffrances de son propre corps, elle occupait son âme de celles du Rédempteur, pour ne point succomber dans son épreuve; en pensant que son rémunérateur avait marché devant elle dans la même voie... Il est dit, en effet, *Prenez, mangez... faites ceci en mémoire de moi* : Or, comme le Christ a daigné mourir pour nous, nous aussi, si l'occasion nous est donnée, nous devons mourir pour lui...

De là encore, l'époux, après avoir dit à l'épouse : *Je t'ai éveillée sous l'arbre chargé de fruits,* ajoute : *place-moi comme un sceau sur ton cœur, comme un sceau sur ton bras,* comme s'il disait : je t'ai aimée jusqu'à ce point que, par la mort de la croix, je t'ai éveillée de la mort du péché; ainsi, tu dois me rendre la pareille.

« Le cœur ce sont les pensées, le bras les actions, l'arbre la croix... Ce sceau mystique, Colombe, épouse du Christ, se l'était imprimé à elle-même, au-dedans comme au-dehors, puisque ni l'attrait d'une union royale, ni le désir des honneurs, ni la fureur des plus terribles menaces, ni la dureté, la variété, le raffinement des supplices, ne pouvaient l'arrêter dans l'impétuosité de sa course. Sanctuaire du roi

éternel, munie de son sceau, aucun choc ennemi, aucune ruse artificieuse, n'ont pu violer ce saint asile.

« Ceinte de l'armure des vertus, c'est à travers le fer, les flammes et les cruels supplices que la glorieuse vierge et martyre s'est élancée vers le roi des cieux. Là, maintenant, parmi les chœurs des vierges, elle chante le cantique nouveau, et ses mains bienheureuses portent les palmes de la victoire. Là, elle se voit pressée dans les chastes bras de son époux bien-aimé, revêtue de la robe d'honneur, ornée de l'heureuse couronne de gloire. Maintenant, comme un astre d'or au milieu des pierres étincelantes de la Jérusalem d'en haut, elle brille avec gloire dans la contemplation de celui qui, source de la vie et de la lumière, illumine tous ses élus des rayons d'une splendeur immortelle ; Jésus-Christ, notre Seigneur, qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne dans les siècles des siècles! Amen. »

On voit, pour le dire en passant, par ce que nous venons de citer de ce discours, que ceux-là n'ont pas mal apprécié cet auteur qui ont dit que son style a le mérite de la précision et de la clarté ; que, bien qu'il soit semé de figures, il n'est cependant point embarrassé, et enfin que l'on remarque dans tous ses écrits un esprit cultivé et instruit des sciences divines et humaines.

Vers la fin de ce siècle, un autre saint venait, après sa mort, demander un asile à la basilique de Sainte-Colombe, c'était l'illustre solitaire saint Thibaut.

Il existait à Provins, place forte du territoire sénonais, un descendant des comtes de Champagne nommé Arnoul. L'un de ses fils s'était retiré dans le monastère de Sainte-Colombe, laissant à son frère, le jeune comte Thibaut, tous les biens, et tous les honneurs qu'il pouvait espérer dans le monde ; mais voilà que lui aussi, soupirait pour le silence de la soli-

tude, les austérités du désert et les douces communications avec le ciel. En vain, veut-on le lancer dans la carrière des honneurs, il se dérobe en secret aux richesses et à la gloire qui l'attendent pour aller, avec un de ses amis, suivre son attrait dans une forêt de la Souabe, puis dans un affreux désert nommé *Salanique*, près de Vicence. Ce fut là, au milieu des exercices de la plus austère pénitence, que le surprirent son père et sa mère, qui avaient appris que l'ermite de *Salanique*, dont on parlait dans toute l'Europe, était ce fils dont la fuite leur avait fait verser tant de larmes. Ce voyage ne fut pas sans fruit pour leur salut : leur douleur se changea bientôt en une joie sainte, et la comtesse fut tellement touchée des exemples et des discours du pieux solitaire qu'elle obtint du comte Arnoul, que des affaires pressantes rappelèrent en Champagne, la permission de finir ses jours dans une cellule, non loin de son fils.

Mais, peu d'années après, Thibaut quittait ce monde, le 30 juin 1066, après avoir embaumé le désert du parfum de ses vertus, pendant près de quinze ans.

Arnoul, qui suivait les exercices de la vie monastique dans l'abbaye de Sainte-Colombe, en qualité de simple religieux, ayant appris cette nouvelle, entreprit, en 1078, d'aller redemander à l'Italie les reliques d'un saint qui était son frère. Mais comme ce voyage avait un but sacré, et qu'il devait être d'assez long cours, il se fit, avant son départ, une cérémonie commandée par les usages du monastère, et qui, dans sa naïve simplicité, ne manque pas de quelque poésie. Il ne nous sera pas impossible d'y assister si, le vieux *Rituel* à la main, nous voulons remonter le cours des siècles à travers les prétendues ténèbres du moyen-âge, jusqu'au moment dont nous parlons.

La cloche du monastère annonce un événement extraor-

naire; tous les religieux se rendent au chapitre, avec une modeste activité, et prennent chacun leur place autour d'une salle à l'extrémité de laquelle se trouve, sur un siége plus élevé, le vénérable abbé, accompagné de ses assistants. Après un moment de profond silence, le Religieux voyageur quitte son rang, et, à genoux aux pieds du révérend Père, il lui demande, avec ses prières et celles de ses frères, la bénédiction des pélerins. Ce premier acte accompli, on se rend à l'église, où commencent les prières du voyage.

Arnoul est prosterné devant l'autel, et tous chantent sur lui ces belles prières :

Le Père. — Ayez pitié de lui, Seigneur, et protégez-le du haut des cieux.

Les Frères. — Il a mis en vous toutes ses espérances.

Le Père. — Soyez-lui, ô mon Dieu, comme une tour de défense.

Les Frères. — Contre ses ennemis.

Puis, comme pour l'encourager dans sa sainte entreprise, on semble lui adresser ces paroles :

Le Père. — Le Seigneur vous a confié à ses saints Anges.

Les Frères. — Afin qu'il vous gardent dans toutes vos voies.

Le Père. — Les chemins tortueux seront redressés.

Les Frères. — Et les routes difficiles s'aplaniront sous vos pas.

Le Père. — Ayez pitié de lui, Seigneur !

Les Frères. — Ayez pitié de lui !

Alors, d'une voix émue, l'officiant fait entendre les oraisons suivantes :

« O Dieu ! qui avez fait marcher les enfants d'Israël à « pied sec au milieu de la mer, et qui avez conduit les Mages

« à la lumière d'une étoile pour venir vous adorer, donnez-
» lui, s'il vous plaît, un voyage heureux et un temps favora-
« ble, afin qu'accompagné de votre saint ange, il puisse ar-
« river heureusement au lieu où il va, et entrer, à la fin de sa
« vie, dans le port du salut éternel.

Puis, il supplie le Seigneur de le conserver et d'être pour lui une consolation dans la route, un doux ombrage contre les ardeurs de l'été, un abri contre les frimats ou les orages, un char dans sa lassitude, un secours dans l'adversité, un appui dans les pas glissants, un port dans le naufrage, afin que sous sa protection il arrive heureusement au but de son voyage et qu'il rentre sain et sauf au monastère. »

Après ces solennels adieux, le pieux voyageur va recevoir des mains de l'abbé, le bourdon et la pannetière qui, selon l'usage ont été déposés sur le tombeau de sainte Colombe. Il s'agenouille encore une fois auprès des reliques de la vierge martyre, avant d'aller chercher celles du saint ermite, son frère.., et part suivi de tous les religieux, qui le conduisent processionnellement jusqu'à la grande porte du monastère, en chantant : « *Béni soit celui qui est venu du haut des cieux pour visiter son peuple et diriger nos pas dans les voies de la paix!* » Là, le Frère Arnoul ayant reçu du Père abbé et de chacun de ses frères le baiser de paix et de charité, commence, la joie et l'espérance dans le cœur, son pieux pélerinage.

Ne croyez pas que l'absence le fasse oublier, non; car tous les jours, dès le matin, après avoir loué Dieu, le Père et les frères de sa famille spirituelle le rappellent à leur souvenir par ces paroles de l'office : *Prions pour un frère absent*, dit celui qui préside. *Sauvez vos serviteurs qui espèrent en vous*, répond tout le chœur.

Cependant Arnoul s'avance vers les frontières de l'Italie où son voyage est couronné d'un entier succès. Partout, à son retour, les populations se portent en foule pour honorer les reliques du jeune solitaire.

Près d'Auxerre, la chapelle où il reposa prit son nom, et s'appela *Saint-Thibaut-des-bois*; à Joigny, on construisit une église qui, aujourd'hui, lui est encore consacrée, sur l'emplacement où s'arrêtèrent ses reliques; mais ce fut surtout à Sens et à Sainte-Colombe que la réception de ce précieux dépôt fut accompagnée de joie, d'honneur et de magnificence. Bientôt le concours des peuples auprès de ce corps sacré fut si grand qu'Arnoul, devenu abbé du monastère, fit construire une église en l'honneur de son frère, dans la plaine entre Sainte-Colombe et le faubourg Saint-Didier. Les reliques de saint Thibaut y furent transportées avec une grande pompe, et il fallut établir une foire le jour de sa fête pour pouvoir fournir des vivres aux nombreux pélerins qui venaient de toutes parts visiter le tombeau du saint, auprès duquel il s'opérait un grand nombre de miracles.

Cette église, dépendante du monastère de Sainte-Colombe ayant été entièrement détruite par les calvinistes, n'a pas été reconstruite. On s'est contenté d'en conserver le souvenir, en élevant une croix sur la place qu'elle avait occupée. Les vieillards assurent avoir vu, dans leur jeunesse, le socle de ce signe commémoratif, mais aujourd'hui les derniers vestiges en ont disparu.



CHAPITRE X.

XIIe SIÈCLE.

Pluie miraculeuse obtenue par l'intercession de sainte Colombe. — Sa basilique est reconstruite pour la troisième fois. — Consécration de cette église par Alexandre III. — Saint Thomas de Cantorbéry séjourne pendant quatre ans à Sainte-Colombe.

Nous entrons maintenant dans le XIIe siècle, et personne n'ignore que le rétablissement des lieux consacrés à Dieu a été un des événements les plus remarquables de cette époque.

On éleva un grand nombre de temples magnifiques et on renouvela presque toutes les cathédrales ; les monastères détruits par les guerres furent rebâtis, ainsi que les oratoires de campagne, et on orna de joyaux magnifiques les châsses qui renfermaient les reliques des saints. C'était la dévotion dominante des premières années de ce siècle, dont l'activité s'était heureusement tournée vers les choses divines avec bien plus d'enthousiasme encore que nous ne nous sommes précipités sur les entreprises matérielles de ce temps-ci.

D'un autre côté, le bruit des guerres intérieures com-

mençait à s'apaiser, les lettres prenaient un nouvel essor, et la réforme s'introduisait dans les monastères. Aussi, le compilateur de la chronique de Sainte-Colombe qui nous sert de guide, s'écrie-t-il, avec l'accent de la joie la plus vive: « *Maintenant, nous touchons au siècle d'or dans lequel se relèvent de toutes parts les ruines, tant spirituelles que temporelles du temps passé.* »

Mais le fait suivant qui nous a été conservé par un très-ancien obituaire ainsi que dans le cartulaire de l'abbaye, ne contribua pas peu à rendre plus célèbre le culte de sainte Colombe, le voici tel que Dom Cotron l'a transcrit dans sa chronique, nous traduisons:

MIRACLE DE LA BIENHEUREUSE COLOMBE, VIERGE.

« L'an mil cent dix-neuf de l'Incarnation du Verbe, le « seizième des Calendes de juin, il arriva dans cette ville de « Sens un miracle admirable, que nous avons eu soin de « confier à la mémoire des fidèles.

« Provoqué par les crimes sans nombre du genre hu-« main, le juge d'en haut avait fermé depuis longtemps les « cataractes du ciel, et empêché la pluie de descendre sur « la terre. La moisson périssait par la séchereese, toutes « les productions de la terre étaient, pour ainsi dire em-« brâsées.

« A la prière du vénérable archevêque Daimbert et de tous « les citoyens de la ville de Sens, le corps sacré de Colombe, « cette vierge sainte et chérie de Dieu, fut transporté à « l'église de saint Étienne, premier martyr. Animés des « sentiments de la plus vive dévotion, les fidèles précédés « de la croix et portant des cierges, reçurent en poussant « des gémissements et en versant des larmes, le trésor qu'ils

« désiraient et qu'ils vénérèrent avec d'admirables suppli-« cations, comme il était convenable.

« La Vierge sainte est donc célébrée par des louanges, « et de toutes parts, nous en avons la confiance, on frappe « les oreilles de la bonté divine par des prières ferventes.

« Que dirai-je de plus? après la célébration de la messe « solennelle et la bénédiction du Pontife sur le peuple, les « moines revinrent de Sens et apportèrent le fardeau sacré « avec la dévotion la plus profonde.

« Mais comment payer vos dons, ô Très-Haut! qui « pourra vous donner un digne tribut de louange? A peine « l'épouse du Christ fut-elle replacée dans sa basilique, « que tout à coup le ciel change, les tonnerres se font en-« tendre, et ils sont suivis d'une si grande inondation, « qu'on croirait accomplie cette prophétie: « *Il a fait du « désert des étangs, et de la terre aride des courants « d'eau.* »

Ce miracle, avec la vie et la passion de la bienheureuse martyre Colombe, ainsi que la procession solennelle des moines et de l'abbé, ont été représentés sur la châsse d'argent où cette vierge sacrée a été déposée lors de sa dernière translation (1).

C'est à cause de ce miracle, et en souvenir de celui que sainte Colombe obtint du ciel, en faisant tomber la pluie pour éteindre les flammes autour d'elle, comme il est dit dans sa vie, que toutes les fois que les campagnes étaient désolées par la sécheresse, on voyait accourir de tous les pays voisins de nombreuses processions de fidèles qui, descendant les montagnes et traversant les plaines à la suite de la croix et en chantant des cantiques et des litanies, venaient à la

(1) De ce miracle font aussi mention l'anonyme de Sainte-Colombe et messire N. Nicon.

basilique de la bienheureuse vierge Colombe pour implorer son secours.

Peu de temps après cet événement mémorable, les religieux introduisirent eux-mêmes la réforme dans leur monastère, ce dont les félicita Pierre-le-Vénérable, dans une lettre qu'il écrivit à leur abbé. Mais il semble qu'en relevant ainsi les murs de l'édifice moral ils aient voulu se préparer à élever une nouvelle et plus magnifique église en l'honneur de leur sainte patronne :

En effet, on lit dans l'ancienne chronique : « *En cette* « *année* 1142, *Théobalde, abbé, jeta les fondements* « *de cette église, le jour de l'Annonciation qui se trouvait* « *un dimanche.* »

Il ne présida pas longtemps à ces grands travaux, car saint Bernard s'étant rendu à Vézelay en 1146, pour y prêcher la croisade, on le vit comme tant d'autres recevoir la croix à la suite du Roi et de la Reine. L'abbé Théobalde partit donc avec Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, et telle était à ses yeux la sainteté de cette entreprise, qu'il se crut autorisé à emporter en secret, pour fournir aux frais du voyage, une couronne d'or donnée à sainte Colombe par Raoul, et aussi remarquable par le travail que par les pierreries dont elle était enrichie, et de plus cette croix, chef-d'œuvre de saint Éloi, dont nous avons parlé plus haut.

Il laissa ces objets précieux en gage entre les mains d'un marchand de Troyes duquel les moines les rachetèrent plus tard, car pour lui, les sommes qu'il en avait tirées ne l'empêchèrent pas de mourir de faim et de soif dans les déserts de l'Asie.

Girard qui lui succéda, continua les travaux, ainsi que Drocon quelques années plus tard, mais ce fut Odon 1er

qui eût la gloire de les achever dans la 14e année de sa charge, l'an de grâce 1164. Ainsi fut terminée en moins de vingt-quatre ans cette église, l'une des plus magnifiques du pays sénonais, et qui eut l'honneur insigne d'être consacrée par un Souverain Pontife, honneur que bien peu de basiliques ont partagé avec elle, dans le cours des siècles.

En ce temps là, Alexandre III, persécuté par l'anti-Pape Octavien, et par l'empereur Frédéric Barberousse qui avait pris parti pour le schisme, avait été obligé de venir chercher un asile en France. Après le Concile de Tours qu'il présida, les Rois de France et d'Angleterre lui offrirent avec empressement de choisir une retraite dans l'un ou l'autre des deux royaumes, et il se décida pour la ville de Sens, d'où il expédiait, dit Fleury, toutes les affaires de l'Église, comme s'il eut été à Rome. Ce sera un titre éternellement glorieux pour cette illustre métropole des Gaules, d'avoir accueilli avec tant d'amour et de respect le Pie IX de son époque.

Alexandre III, comme notre grand Pontife unissait dans son noble caractère la douceur à la fermeté ; il avait compris les légitimes besoins de son siècle, et y répondit en abolissant la servitude et en imposant aux Rois le respect de la justice. Sage et prudent dans la conduite des affaires, il pardonna avec générosité à ceux même qui l'avaient forcé de prendre le chemin de l'exil.

Or, ce fut pendant son séjour à Sens qu'il acquiesça à la demande de l'abbé et des religieux de notre monastère, qui le supplièrent humblement de vouloir bien consacrer la nouvelle basilique de Sainte-Colombe. La bulle authentique donnée en cette occasion par ce grand Pape subsistait en 1648, dans les archives de l'abbaye. Dom Cotron, qui l'avait sous les yeux, en donne une copie textuelle dont voici la traduction :

BULLE D'ALEXANDRE III, POUR LA DÉDICACE DE LA BASILIQUE DE CE COUVENT.

Alexandre, Évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les enfants de la sainte Église notre Mère, tant présents que futurs, salut et bénédiction apostolique.

Qu'il soit connu de vous tous que le jour où nous avons dédié l'église de la bienheureuse Colombe, et y avons consacré le grand Autel, avec l'aide de deux archevêques, savoir: Hugues, archevêque de Sens et l'archevêque des Daces, et aussi de trois évêques, ceux d'Ostie, de Porto et de Sizimia, en présence de quinze cardinaux de la cour Romaine et de beaucoup d'autres nobles personnes. Nous confiant dans les mérites du bienheureux Pierre, apôtre, et de la bienheureuse Colombe, vierge, et du bienheureux Loup, archevêque et confesseur, Nous avons accordé à tous ceux qui viendront annuellement pendant six jours à la dédicace de l'Église, une rélaxation (1) de vingt jours sur la pénitence à eux enjointe, de quelque profession ou condition qu'ils soient.

De plus, par notre autorité, l'abbé et les religieux qui servent ici Dieu dévotement, désirent et statuent que toute personne venant annuellement à la dédicace, devienne participante des messes, veilles, oraisons et toutes bonnes œuvres qui se font dans la même église. Cette dédicace a été faite l'an de grâce de l'Incarnation de notre Seigneur, 1164, le six des Calendes de Mai.

L'ancienne chronique de sainte Colombe ajoute :

« Trois autels, savoir, ceux de saint Michel, des apôtres

(1) Indulgence.

« saint Pierre et saint Paul et de saint Étienne, furent « consacrés par trois évêques de la cour romaine.

La dédicace fut célébrée avec un tel éclat, l'affluence des peuples fut si considérable pendant qu'elle dura, que la circulation et les offrandes des fidèles ne cessaient ni jour ni nuit, et qu'en un seul jour le nombre des *mangeants* et des *buvants*, monta à trente mille. *(P. Bureteau.)*

Alexandre III ne se contenta pas de cette première marque de dévotion et d'honneur envers sainte Colombe. « La veille des Calendes d'octobre, ledit Pape, ajoute l'an- « cienne chronique, étant entré à Sens pour y passer l'hi- « ver, célébra le jour de Noël, la Messe dans l'église de « Sainte-Colombe, et ensuite portant sa couronne sur sa « tête, revêtu, lui, les cardinaux et les évêques, d'orne- « ments sacerdotaux et lévitiques, ils entrèrent à Sens sur « des chevaux richement caparaçonnés, et à la fête suivante « de sainte Colombe, ledit Pape célébra encore solennelle- « ment la messe dans cette église, en présence de Louis VII, « Roi des Francs et d'un grand nombre de gens de sa cour. »

A peine les voûtes de cette heureuse basilique avaient-elles cessé de retentir de la voix d'un illustre Pontife, qu'un autre exilé célèbre venait lui demander un autel et un lieu de prières et de recueillement : c'était le grand archevêque de Cantorbéry.

En ce temps-là comme de nos jours, les Pontifes du Seigneur étaient quelquefois obligés de subir la prison, l'exil et même la mort, pour la défense des droits sacrés de l'Église ; saint Thomas, persécuté par Henri II, roi d'Angleterre, avait donc été obligé d'envoyer demander au roi de France, l'hospitalité sur les terres de son royaume, et celui-ci lui avait répondu par ces nobles paroles : « *Il « est de la dignité de la couronne de France que les exilés,*

« *et principalement les personnes ecclésiastiques, trouvent* « *dans notre royaume sûreté et protection.* »

Le saint évêque se rend à Sens au mois de décembre 1164, et après s'être justifié aux yeux du Pape, malgré les préventions d'un certain nombre de cardinaux, il se retire à Pontigny.

Mais la haine que lui portait le Roi d'Angleterre ne le laissa pas longtemps en paix dans cet asile où il se livrait avec bonheur aux exercices de la vie contemplative, sous l'habit des moines de Saint-Benoit. Le chapitre général de Citeaux fut menacé de perdre tous les biens qu'il possédait en Angleterre si quelqu'une de leurs abbayes continuait d'offrir un refuge à l'archevêque de Cantorbéry. On eût la faiblesse de se laisser intimider par ces menaces et aussitôt que le chapitre fut terminé, l'abbé de Citeaux lui-même se rendit à Pontigny, accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'Ordre, et de quelques abbés. Ils déclarèrent à l'archevêque l'ordre qu'ils avaient reçu du Roi, et ajoutèrent : « Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour « cela, mais il vous prie de considérer avec votre sage « conseil ce que vous avez à faire. »

Le prélat ayant délibéré avec les siens, répondit aussitôt : « Je serais bien fâché que l'Ordre qui m'a reçu avec tant de « charité, souffrit quelque préjudice à mon occasion ; c'est « pourquoi, quelque part que j'aille, je m'éloignerai « promptement de vos maisons. »

L'archevêque envoya donner avis de cette nouvelle au Roi de France. Ce généreux prince en fut indigné et répondit aux envoyés : « Saluez votre maître de ma part et dites- « lui que quand il serait abandonné de tout le monde, je « ne l'abandonnerai point, je le protégerai toujours, parce « qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc savoir en

« quel lieu de mes états il veut se retirer et il le trouvera « prêt. »

Le saint prélat choisit la ville de Sens dont il appréciait fort les habitants, à cause de la douceur de leur caractère, et le roi de France lui envoya aussitôt en signe d'honneur, une escorte de trois cents hommes d'armes. Saint Thomas étant arrivé à Sens, y fut reçu avec joie par Hugues qui en était archevêque, par le clergé et par le peuple. Il logea au monastère de Sainte-Colombe et y demeura quatre ans (1), étant défrayé libéralement aux dépens du Roi Louis; et quand ce prince venait à Sens, après avoir été à l'église, il allait visiter l'archevêque avec lequel il avait de longues conversations et prenait son conseil sur les matières les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'État.

Le Pape de son côté voulant lui donner un témoignage de son estime, lui conféra la dignité de légat, mais ce grand saint puisait sa plus douce consolation dans le recueillement et dans l'oraison, il s'y livrait presque continuellement, dit la chronique, et une nuit qu'il était en prières dans l'église du monastère, demandant à la reine des Vierges, « *à ce qu'elle « impestrat au Roi d'Angleterre et à ses successeurs « propos et volonté d'être obédients à l'Église comme « enfants d'icelle,* » il fut favorisé d'une vision de Notre-Dame, qui lui rappela le sort qui l'attendait en Angleterre, comme il en avait déjà été instruit à Pontigny.

C'était donc là, au pied de l'autel consacré par un pape exilé, qu'il méditait ces lettres si pleines de sagesse, de douceur et de fermeté, qu'il adressait à ses amis et à ses

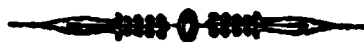
(1) Il parait que quand il venait à la ville pour y passer quelque temps, il habitait la maison qui se trouvait la première, en entrant dans le cloître par la porte des Quatre-Vents. (Rousseau.)

ennemis ; c'était auprès de ces tombeaux d'une jeune martyre et d'un évêque calomnié qu'il fortifiait son âme dans la patience et l'élevait à la hauteur de ses sublimes destinées.

Cependant la paix ayant paru se rétablir, ce saint pasteur voulut retourner voir son troupeau. Mais avant de quitter la France il vint remercier Louis VII, qui l'avait comblé de tant de bienfaits, et il lui dit en prenant congé de sa majesté : *Je vais chercher la mort en Angleterre.* Le bon Roi, qui connaissait Henri II, répondit : *Je le crois.* Puis, comme il le pressait de rester dans son royaume, où il l'assurait que rien ne lui manquerait : « Ne faut-il pas, reprit le saint archevêque, que la volonté de Dieu s'accomplisse avant tout. » En effet, elle ne tarda pas à s'accomplir, l'univers sait comment, et Bossuet a pu dire à ce sujet ces remarquables paroles : « *C'est une loi établie que l'Église ne* « *peut jouir d'aucun avantage qui ne lui coûte la mort de* « *ses enfants et que pour affermir ses droits elle répande* « *de son sang.* » (1)

En dehors de l'église, du monastère et près du dortoir, il existait une antique chapelle de saint Jean où saint Thomas avait coutume de se retirer pour prier dans un recueillement encore plus profond ; plus tard, elle lui fut consacrée comme souvenir de son séjour à Sainte-Colombe, et l'on a longtemps conservé comme une relique, un petit vase en bois dont le saint se servait pour boire, et que les moines avaient fait enchâsser dans une coupe d'argent.

(1) Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry.



CHAPITRE XI.

XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Epoque de grande ferveur. — Protection des Souverains Pontifes. — Associations de prières. — Armoiries.

Lorsque les abeilles possèdent une ruche et qu'elles y ont construit leurs cellules, elles ne s'occupent plus qu'à composer, dans la paix la plus profonde, le miel dont elles se nourrissent elles-mêmes, et qu'elles préparent en abondance pour l'utilité des hommes.

Telle est l'image sous laquelle nous apparaît le monastère de Sainte-Colombe dans la période que renferme le XIIIe siècle et la majeure partie du XIVe. Son église venait d'être reconstruite sur un plan magnifique, ses autres bâtiments étaient réparés et une heureuse réforme avait renouvelé la ferveur des moines ; en sorte que si nous ajoutons les donations nombreuses faites par d'illustres bienfaiteurs, les privilèges accordés par les rois et la haute protection des papes, nous verrons que tout se réunissait pour communiquer une nouvelle existence à cette ancienne

abbaye. Les religieux n'avaient donc plus qu'à remplir en paix les devoirs de leur sublime vocation, en se sanctifiant eux-mêmes par la pratique des plus hautes vertus chrétiennes; en louant Dieu le jour et la nuit, par la célébration perpétuelle des saints offices et en faisant descendre sur leurs frères du monde les douces rosées du ciel, par l'ardeur de leurs prières. Or, c'est ce qu'ils firent mieux que jamais pendant ces deux cents ans qu'ils passèrent dans la paix la plus profonde, élevant à son plus haut point de perfection l'idée de la communauté religieuse, par leur fervente régularité.

Mais, plus cette paix fut parfaite et durable, plus aussi l'histoire, qui se plaît aux événements extraordinaires et variés, se trouve réduite au silence. En effet, quand un monastère en est venu à jouir des conditions de prospérité temporelle et spirituelle dont nous venons de parler, on y fait aujourd'hui ce qui s'est fait hier et ce qu'on y fera demain; les semaines, les mois, les années, les siécles se ressemblent; les religieux ont passé et ont été remplacés par d'autres, il est vrai, mais ce sont toujours les mêmes exercices exécutés aux mêmes heures et de la même manière. Nous pourrions donc, en traçant l'emploi du temps pour une seule journée, faire exactement l'histoire de ces deux siècles, en remarquant toutefois, que cette constante uniformité se trouvait admirablement coupée par les fêtes diverses, si sagement établies par l'Église, et dont l'admirable variété chasse l'ennui du cœur des chrétiens (1). Mais si nous voulons nous faire une juste idée du beau spectacle que présente un monastère bien réglé, comme l'était celui de Sainte-Colombe à cette

(1). On a remarqué que, dans les pays où les fêtes chrétiennes ne sont plus célébrées par les populations, les riches s'ennuient, les pauvres s'ennuient, tout le monde s'ennuie.

époque, pénétrons avec respect dans une de ces enceintes mystérieuses; et, pour ne rien donner à l'exagération, interrogeons un témoin désintéressé qui, dans l'épanchement d'une lettre qu'il n'écrivait point pour la postérité, nous a laissé, dans une seule description, le tableau de la plupart des communautés durant la première moitié de cette période du moyen-âge. L'abbé Guibert de Gembloux était allé passer quelque temps dans l'abbaye de Marmoutiers, et voici ce qu'il écrivait à l'archevêque Philippe de Cologne en lui rendant compte de son séjour dans cette sainte maison :

« J'ai passé huit mois dans ce monastère, où j'ai été traité non en hôte, mais en frère. Là, il n'y a point de disputes, point de querelles, point de scandale; un silence bien entendu ne permet pas que rien de ce genre ne s'y élève. Un simple regard suffit pour ramener ceux qui s'en écarteraient. Tous les emplois sont remplis par des hommes éprouvés. Nulle part on ne trouverait plus de piété pendant les offices, plus de respect pendant la célébration des saints mystères, plus de prévenance pour les étrangers qui arrivent : tous luttent de fidélité, de gravité, d'obligeance; rien n'y est au-dessus ni au-dessous de la mesure. Les forts aident les faibles, les subordonnés honorent les supérieurs, ceux-ci sont pleins de sollicitude pour leurs inférieurs. La tête et les membres forment réellement un seul tout. Les élections des abbés se font avec une invocation sincère à l'inspiration divine. L'élu jure de remplir fidèlement l'ordre de la maison, de ne jamais prendre aucune nourriture hors du réfectoire, ou avant l'heure fixée pour le repas, et c'est à cela que le couvent doit la conservation de sa prospérité temporelle. Chaque jour, trois pauvres, représentant Jésus-Christ, dînent à côté de l'abbé. Le supérieur actuel réunit toutes les vertus nécessaires pour diriger avec sagesse et douceur une

si nombreuse communauté. Les frères, entre eux, ne se rappellent jamais leur origine, leurs fonctions, leurs dignités, les honneurs dont ils jouissaient autrefois dans le monde, tous se regardent également comme des serviteurs de Jésus-Christ. Par les veilles et les jeûnes, ils domptent leur corps avec ses désirs et sa concupiscence. Les uns sont forts comme les lions ! ni le bonheur ni le malheur ne peuvent rien sur eux ; les autres, semblables à la rivière d'Aar, s'élancent du sein de la terre vers les hauteurs du ciel; tous réunissent la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. Toute la vie extérieure porte l'empreinte d'un ordre imperturbable. Dans la maison de prières, comme dans chaque atelier, tout se fait avec la mesure précise et au moment qui convient; car ces hommes ont partout et toujours Dieu devant les yeux. On n'accorde à la nature que le temps le plus indispensable; tout le reste est consacré à chanter les louanges de Dieu. Ils ressemblent à une armée qui fait résonner ses armes depuis le point du jour jusqu'à la sixième heure. On les voit tous s'agenouiller devant les autels; les messes se suivent sans relâche. Il serait presque impossible d'évaluer ce qu'ils distribuent en aumônes, et bien plus impossible encore de compter combien d'âmes ils ont arrachées au purgatoire par leurs prières. Dans l'intérieur du cloître, on passe le temps à lire et à s'exercer au chant. On n'entend les religieux parler qu'à certains jours désignés, pour peu de temps, seulement pour se relâcher quelque peu d'une trop forte contention d'esprit, et pour éviter toute conversation secrète. Personne ne prend d'aliments hors du réfectoire ou de l'infirmerie. Les étrangers qui ne sont pas religieux, ne sont pas reçus dans l'intérieur des bâtiments du cloître. Pendant les repas, l'esprit des frères est plus tourné vers la lecture qu'on leur fait que leur bouche

vers la nourriture qu'on leur sert. La plus grande partie de ce qui paraît sur la table reste pour les pauvres. Le dortoir est toujours éclairé ; les lits sont découverts et durs. La clarté qui brille partout, même la nuit, prouve qu'ils veulent se montrer les flambeaux du Seigneur, et non les enfants de ténèbres. Mais c'est aussi pour cela que le Seigneur a répandu sur eux des flots de bénédictions ; car, indépendamment d'un précieux trésor d'église et de beaucoup d'autres richesses, cette abbaye possède encore deux cents cellules extérieures. Les armoires, remplies des livres les plus précieux, témoignent qu'en ce lieu toutes les vertus ont fleuri et produit des fruits ; et, ce qui en témoigne encore, ce sont les excellents interprètes de la parole de Dieu, qui, chaque jour, mais surtout les jours fériés, procurent dans le chapitre, à eux-mêmes et aux autres, la nourriture spirituelle, par leurs enseignements et leurs admonitions. Je les ai entendus tous les jours s'encourager mutuellement, se confesser, s'exhorter à suivre le chemin du ciel. S'il ne m'avait pas été prescrit de retourner à la maison, je n'aurais jamais pu me séparer d'eux, tant mon âme se sentait heureuse. Mais c'est mon corps seul qui s'éloigne, mon esprit ne les quittera jamais (1). »

Ce n'est pas sans motif que nous pensons pouvoir appliquer à notre monastère ce qui vient d'être dit de celui de Marmoutiers; car, outre les attestations positives que nous avons à cet égard, presque tous les abbés de cette époque, dont la chronique nous a laissé l'histoire, nous sont représentés comme des hommes de science et de vertu, remplis de zèle pour la discipline monastique, et dont quelques-uns même ont mérité d'être loués par les souverains pontifes. Or, on sait que la ferveur ou le relâchement des maisons

(1) Martene, Thesaurus novus. t 1, 606.

religieuses dépendent en grande partie de la conduite des supérieurs ; leur exemple est comme une seconde règle vivante, dont l'influence est presque toujours décisive.

Aussi, les papes qui se succédèrent durant ce laps de temps ne cessèrent-ils de donner à cette abbaye les marques d'une bienveillance toute particulière.

Innocent IV accordait, en 1252, à Henri Ier alors abbé, le privilége d'officier pontificalement avec les insignes de la dignité épiscopale, et cette faveur, d'abord toute personnelle, fut étendue dans la suite à tous ses successeurs. Or, ce privilège renfermait le pouvoir de faire usage de la mitre, de l'anneau, des gants, de la tunique, de la dalmatique et des sandales. Il y ajouta de plus, la permission de bénir les pales, les calices et les ornements sacerdotaux.

Quatre ans plus tard, Alexandre IV, jaloux de donner aussi des marques de l'intérêt qu'il portait à la basilique élevée à la gloire de l'illustre sainte Colombe, confirma par une bulle, tous les privilèges dont il vient d'être parlé et y ajouta :

1° Pour l'abbé et ses successeurs, qui seraient revêtus du sacerdoce, le pouvoir de donner au peuple la bénédiction solennelle à la messe et aux autres heures canoniales.

2° Une indulgence de cent jours *(de injunctâ pœnitentiâ)* à tous ceux qui visiteront l'église du monastère pendant les sept jours qui suivront la fête de sainte Colombe, vierge et martyre, et de saint Loup, confesseur.

3° Une indulgence de cent jours, également à ceux qui, après s'être confessés, donneront quelque chose de leurs biens pour les réparations de la basilique.

Cet appel à la générosité des chrétiens, ne tarda pas à produire des fruits, car nous trouvons qu'en cette année là même, un nommé Pierre de Sainte-Colombe, de concert

avec Agathe, sa femme, et Agnès, leur fille, firent construire un autel en l'honneur de saint Jacques, dans une des chapelles de l'église et assurèrent huit livres tournois de revenu, sur un pré situé au village de Cuy, pour une messe quotidienne, et de plus 32 sous parisis pour un service annuel.

C'est encore à cause de cet heureux état de ferveur que les autres monastères tenaient à se mettre en communauté de prières avec les religieux de cette abbaye. Un vieil obituaire nous a gardé sur ce sujet une pièce assez curieuse, datée de l'an 1220. La voici :

SOCIÉTÉ AVEC LES MOINES DE SAINT-RÉMY DE SENS (1).

« L'an de grâce du Seigneur mil deux cent vingt, a été « établie et confirmée la présente société, entre les abbés « et couvent de Sainte-Colombe et de Saint-Rémy de Sens.

« Ils auront part et communauté, dans toutes les bonnes « œuvres qui se feront de part et d'autre, dans leurs églises.

« A la nouvelle du décès de l'un des membres de l'autre « communauté, on sonnera les cloches et on dira pour le « défunt trois offices conventuels avec la messe des matines. « Les religieux se rendront aussi alternativement, en pro- « cession, au convoi, autant que cela leur sera possible.

« Dans les absolutions quotidiennes qui ont lieu au cha- « pitre, on fera toujours mémoire des couvents ci-dessus.

« Il est statué de plus que chaque année, dans l'église « Saint-Rémy, on fera l'office conventuel complet, et on « célébrera la messe le matin, au son des cloches, pour les « frères défunts de Sainte-Colombe; et dans l'église de « Sainte-Colombe, le même office sera célébré pour les

(1) Sous Odon II, abbé de Sainte-Colombe

« frères défunts de Saint-Rémi, le dix-sept avant les calen-
« des d'Avril, à moins qu'on ne le transfère pour une raison
« inévitable. »

Cet acte authentique n'est pas le seul de ce genre, nous pourrions en citer encore plusieurs autres, et les particuliers eux-mêmes sollicitaient cette sorte d'agrégation pour avoir pris part aux mérites des membres du monastère, car, ajoute la chronique : *c'était l'époque où la vertu y florissait.*

C'est là, du reste, un trait caractéristique de cette époque du moyen-âge, où l'esprit éminemment social du christianisme se développa sur les plus vastes proportions ; car, sans parler des innombrables monastères qui couvraient alors le sol de la France, on voyait encore ces associations ouvrières connues sous le nom de *Frères pontifes,* dont le but spécial était la construction des routes et des ponts ; ces sociétés de *Francs-maçons* auxquelles on doit en partie les magnifiques cathédrales qui font encore un des plus beaux ornements de la France. Les membres de ces associations s'engageaint à se rendre réciproquement les devoirs de l'hospitalité, de la charité et de la fraternité chrétienne. Ils conservaient avec soin les procédés de leur art, comme un dépôt qu'ils transmettaient à ceux qu'ils s'agrégeaient. En sorte que l'on peut dire que les communautés religieuses, les associations ouvrières et les paroisses, formaient comme autant de saintes compagnies qui marchaient ensemble à la conquête du ciel ; car c'était là, en dernière analyse, le but principal de leurs travaux, de leurs sacrifices et de leurs mutuels secours.

Aujourd'hui, le même besoin d'association se révèle, on fait d'incroyables efforts pour le satisfaire, mais toutes ces tentatives demeureront infructueuses tant que l'on aura pour but *unique* le bien purement matériel et d'autres

moyens que ceux que propose le rationalisme, impuissant à de telles œuvres.

Que d'expériences n'ont pas été tentées dans ces derniers temps pour établir des associations ouvrières et autres (1), en dehors du principe catholique ? Mais à quoi ont abouti tous ces bruyants essais ? Les uns végètent misérablement, et les autres se sont évanouis dans le ridicule ! Semblables à d'imprudents architectes qui ne se préoccuperaient ni de l'instabilité de leur terrain, ni de l'insuffisance de leur ciment, ni des règles de l'équilibre, ces ingénieux inventeurs de sociétés nouvelles se sont mis à construire, avec une ardeur incroyable, des édifices déjà vermoulus, quoiqu'ils ne datent que d'hier, et qui menacent de les écraser tour à tour sous leurs ruines ! Non, quelles que soient les associations que vous vouliez établir, si Dieu n'en est pas le protecteur, et la religion la pierre angulaire, si le libre choix des membres n'en forme pas la garantie, et la charité chrétienne le lien, l'expérience et la raison s'accordent pour vous dire que vous n'aboutirez jamais. En dehors de ces principes immortels, on peut s'associer pour détruire, comme sont associés les divers éléments dont la réunion produit la foudre, mais jamais on ne fondera une société réelle, utile et durable !

Nous eussions terminé ce chapitre par les réflexions qui précèdent, et que nous ont suggérées les tristes circonstances au milieu desquelles nous vivons, si le XIVe siècle en se retirant n'eût laissé sur notre abbaye comme une empreinte de son passage, dans l'apparition des armoiries de Sainte-Colombe.

Jusqu'alors, le monastère avait eu des sceaux, sur lesquels se trouvait l'image de notre sainte. Le premier dont la chro-

(1) Le Phalanstère, l'Icarie, les ateliers nationaux, etc.

nique nous ait conservé le souvenir remonte à 1198; il était de cire jaune, de forme ronde, et portait Sainte-Colombe, tenant un glaive de la main droite, et, de la gauche, le livre des Évangiles appuyé sur son cœur; sa tête était ceinte d'une couronne radiée et d'un nimbe circulaire; autour, on lisait ces mots : *Sigillum capituli Sanctæ-Colombæ senonis.* Un autre offre à peu près la même effigie, mais il est en amande et la Sainte tient en sa main droite la palme, signe de son triomphe, au lieu du glaive, instrument de son martyre. Nous en citerons encore un troisième, qui diffère complètement des autres : il est de forme ronde, et une croix simple le partage en deux ; du côté droit, sainte Colombe en pied, portant une couronne radiée, d'une main, elle tient la palme, de l'autre elle s'appuie sur la croix ; du côté gauche, saint Loup, également en pied et mitre en tête, tenant la même croix de sa main droite. De chaque côté des personnages, une colonne gothique supporte une espèce de dais; au-dessus et au milieu, entre deux petites tourelles, la sainte Vierge présentant l'enfant Jésus; on voit au-dessous trois petits écussons. Mais toutes ces emblêmes n'étaient pas précisément du blason, et il était comme impossible qu'une abbaye aussi illustre n'eût pas ses armoiries au XIV[e] siècle, époque où cet usage parvint à son apogée. Elles furent ainsi composées : L'écu, d'abord de la forme d'une ogive renversée, affecta plus tard la figure ovalaire qu'il conserva. Le champ était d'azur, sans doute parce que le ciel est la véritable conquête de l'âme qui, sacrifiant tout pour l'obtenir, s'envole déjà par avance dans cet heureux séjour, sur les ailes de la contemplation, pour en rapporter une douce sérénité. La colombe devait y figurer, non seulement parce qu'elle rappelait le nom et les douces vertus de l'illustre sainte à laquelle le monastère était con-

sacré, mais aussi parce que dans le langage profondément symbolique du blâson, sa couleur d'*argent* est l'emblême de l'innocence, de la virginité et de la fidélité constante; la crosse, figure naturelle de la puissance de l'abbé, et les lys, témoignage authentique de fondation et de protection royales y brillaient également sous les plus riches couleurs (1).

Ajoutons, pour n'y plus revenir, qu'au moment de la dernière réforme par la congrégation de Saint-Maur (1636) on adopta une autre sorte de blason parfaitement en rapport avec le nouvel esprit religieux que l'on voulait introduire dans l'abbaye. Ce sceau, de forme ovale, porte, au milieu et en gros caractère, cette simple mais bien profonde parole : *Pax*. Au-dessus, nne seule fleur de lys; au-dessous les trois clous du calvaire, le tout environné d'une forte couronne d'épines. Admirable symbole des conditions de la paix et par conséquent du véritable bonheur.

(1) En termes héraldiques, les armes de l'abbaye de Sainte-Colombe sont d'azur à trois fleurs de lys d'or, en pal, accostées de deux crosses du même et de six colombes d'argent adossées, posées trois à dextre et trois à senestre; l'écu dans un cartouche sommé de la mitre et de la crosse abbatiale.



CHAPITRE XII.

XVe SIÈCLE.

Le monastère est désolé par la guerre des Anglais. — Quête générale pour le relever de ses ruines. — Concession de reliques à l'église de Sainte-Colombe-la-Petite, à Sens.

Maintenant la scène va changer, car au milieu des troubles sanglants qui désolèrent nos contrées, pendant la première moitié du XVe siècle, le monastère de Sainte-Colombe partagea plus d'une fois le triste sort des environs de la ville de Sens, qui furent presque continuellement pillés et saccagés. La haute influence qu'exerçait encore à cette époque notre antique cité, la faisait ardemment convoiter par les différents compétiteurs qui se disputaient le gouvernement de la France. Un jour, c'étaient les Anglais qui préludaient par une attaque infructueuse aux nombreux combats qu'ils devaient livrer plus tard; de 1407 à 1420, c'étaient le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans qui par leur ambitieuse cupidité jetaient dans la France entière et dans nos contrées en particulier, les funestes brandons de la guerre civile. Puis, vint la prise de Sens, et de

plusieurs autres places fortes par Henri V, roi d'Angleterre.

Cependant jusqu'à cette époque 1420, les pertes et les souffrances du monastère avaient été tolérables, et au milieu des horreurs de la guerre, sainte Colombe avait même reçu de nouveaux hommages de la part d'un prince étranger.

Henri V, dont l'ambition a été la cause de tant de malheurs pour la France, se trouvant à Sens au mois de septembre de l'année 1421, voulut se rendre avec l'archevêque, et accompagné des officiers de sa cour, au tombeau de sainte Colombe, pour satisfaire les désirs de sa pieté. Car malgré la sévérité du jugement que l'on est en droit de porter sur ce prince on ne peut lui refuser d'avoir été tempérant et fort exact à remplir les devoirs de la religion.

Mais à partir de ce moment, les fléaux se multiplièrent à l'infini; les soldats des différents partis ne cessaient de sillonner nos malheureuses campagnes, dont les places fortifiées étaient sans cesse attaquées, prises et reprises par des adversaires qui, tantôt vaincus et tantôt vainqueurs, les traitaient tour-à-tour en pays de conquête. Puis, comme pour mettre le comble à tant d'horreurs, il s'était formé des bandes de brigands qui, sous les noms affreux d'*escorcheurs* et de *retondeurs*, jetaient partout l'épouvante et ne marquaient leur passage que par des meurtres, des pillages et des incendies. Les campagnes n'étaient plus cultivées, les villages et les bourgs presque détruits, avaient été abandonnés; déplorables effets de la guerre civile et de la guerre étrangère qui passaient sur nos contrées comme un torrent dévastateur !

Tel est le triste tableau que nous ont laissé de cette époque les chroniques de Sens et de Sainte-Colombe; Dieu cependant eût pitié de la France, et pour prouver

que c'était sa main, et non pas celle des hommes qui la tirait de cet affreux abîme, il alla chercher dans l'humble chaumière d'un pays inconnu, une pauvre fille, une simple bergère, pour exécuter de si grands desseins. Il mit en elle son esprit, lui, le Dieu des batailles, et il lui fit dire par un de ses anges : « Va et délivre la France. » Elle part, et malgré tous les obstacles, son courage inspiré se communiquant du roi Charles VII à ses troupes, la confiance renaît dans tous les cœurs, l'amour de la patrie s'exalte à cette voix prophétique, et l'Anglais humilié, se retire en frémissant devant une femme qu'il maudit. Il voudrait bien par une lâche vengeance, à laquelle il fait concourir des français eux-mêmes, réparer ses pertes et flétrir le nom de notre chaste héroïne ; mais tout est est inutile, les flammes du bûcher qu'il prépare n'éclaireront que de nouvelles défaites, et Jeanne d'Arc trouvera jusque dans la mort *ce je ne sais quoi d'achevé* que le malheur donne à la gloire, et cette palme du martyre qui lui assure une place impérissable dans le cœur de tous les Français.

C'est alors seulement que notre patrie put respirer, après tant de calamités. Sens, ainsi que beaucoup d'autres villes, rentra sous la domination de son Roi légitime, mais il est facile de comprendre en quel déplorable état se trouvait notre monastère, situé précisément sous les murailles d'une place tant de fois assiégée, et qui avait servi de quartier général au comte de Stafford, quand en 1429, il était venu faire une dernière tentative contre la cité sénonaise.

Dans ces tristes circonstances, les religieux de Sainte-Colombe s'adressèrent à Jean de Nanton, qui, d'abbé de Saint-Germain d'Auxerre était devenu archevêque de Sens, le suppliant de leur permettre une quête dans son diocèse avec quelques unes des reliques insignes de l'abbaye. Cette

autorisation leur fût accordée; mais probablement elle ne produisit pas des ressources suffisantes, car nous voyons que sept ans plus tard, Guichard de Bierne, alors abbé du monastère, envoie plusieurs religieux, avec des lettres de recommandation par toutes les provinces de la France, pour continuer ces quêtes, avec les reliques de sainte Colombe et de saint Loup. Nous ne saurions nous faire une plus juste idée de la vénération que l'on portait alors aux reliques des saints en général, et en particulier à celles de sainte Colombe et de saint Loup, qu'en citant quelques passages de la lettre que l'archevêque de Sens écrivit en cette occasion à tous les prêtres de son diocèse; on y trouve en même temps la peinture la plus éloquente des malheurs de ce temps-là.

— « Jean, par la miséricorde divine, archevêque de Sens, à tous abbés, Prieurs, Chapitres, Doyens, Prévôts, Prêtres, Curés et non Curés, Chapelains et autres Recteurs des églises de notre diocèse de Sens, qui verront ces présentes lettres, salut en celui qui est le vrai salut de tous, la splendeur de l'éternelle gloire, qui illumine le monde de son ineffable clarté, et qui par la clémence de sa majesté, exauce encore plus favorablement les vœux de la piété des fidèles, lorsque leur humble dévotion est aidée par les prières et les mérites des Saints.

« Désirant donc préparer au Seigneur un peuple digne de lui plaire et qui cherche les bonnes œuvres, nous avons résolu, pour exciter davantage les fidèles à mériter ses faveurs, de les attirer à ces œuvres saintes par le moyen des indulgences et rémission des peines, afin que par là ils deviennent plus dignes de recevoir la grâce de Dieu.

« Or, une supplique lamentable nous a été adressée par nos bien-aimés en Jésus-Christ, vénérable et religieuse per-

sonne Dom François, abbé, et tous les membres du couvent de Sainte-Colombe près Sens, de l'Ordre de saint Benoit soumis immédiatement à l'Église Romaine, afin que nous leur venions en aide.

« En effet, quoique ce monastère soit enrichi de plusieurs dépôts sacrés et des corps de la bienheureuse vierge et martyre Colombe, et des bienheureux confesseurs, saint Loup, archevêque de Sens et saint Flavit, et qu'il y ait des indulgences nombreuses accordées par nos vénérables Pères les Pontifes Romains ; et que le monastère lui-même par sa fondation royale, par ses titres riches et multipliés et par ses abondants revenus, ait été longtemps dans un état florissant; il est frappé maintenant d'une inexprimable désolation, oui, depuis longues années, ce beau monastère est cruellement agité par les guerres où s'abîme la France, et exposé aux rapines et aux violences publiques. Il voit ses biens meubles perdus, ses revenus diminués, ou plutôt réduits à rien, ses maisons et les bâtiments, non-seulement du couvent, mais de tous les autres lieux de sa dépendance, endommagés et démolis; enfin il se trouve écrasé de dettes et de charges pesantes. Maintenant, il n'offre plus qu'une ombre de son premier état, et ses infortunés religieux, ô douleur! sont réduits à une telle pauvreté qu'ils ont à peine de quoi soutenir une misérable vie.

« Et cette détresse, ils ne pourraient pas même s'en relever par le moyen de l'agriculture, tourmentés qu'ils sont par les incursions des brigands qui enlèvent les chevaux et les laboureurs, et se livrent publiquement envers eux à des traitements inhumains, à des violences inouïes!

« En sorte qu'il est indispensable pour relever et réparer ledit monastère et ses bâtiments, de solliciter de plus abondantes aumônes des fidèles de Jésus-Christ.

« Lesdits religieux nous ont donc humblement supplié de leur accorder la permission de transporter jusqu'aux parties les plus éloignées de notre diocèse, certaines reliques dudit monastère avec leurs châsses, de lever et de recueillir pour lesdites réparations, les offrandes des fidèles du Christ, qui seront données ou envoyées à ces objets sacrés; et de plus en leur accordant ce pouvoir, à eux ou à leurs ministres et envoyés légitimes, de daigner y ajouter des indulgences et rémissions de peines.

« Nous, donc, compatissant affectueusement à la désolation et à la détresse des religieux et du monastère; considérant les bouleversements, déprédations, violences et incursions publiques ci-dessus racontées, lesquelles dureront plus longtemps peut-être que l'apparence d'une fin prochaine semblerait le faire espérer; désirant relever le dit monastère de Sainte-Colombe et ses religieux, d'une détresse aussi désolante, et faire réparer ses maisons et ses édifices sacrés; réfléchissant d'une part, que selon l'apôtre, nous paraîtrons tous devant le tribunal de l'Éternel juge, pour recevoir ce que nous aurons fait en notre corps, de bien ou de mal, et qu'il faut par conséquent pourvoir au jour de la moisson par nos œuvres, en accédant miséricordieusement aux supplications desdits religieux.

« Nous leur accordons par la teneur des présentes, permission et faculté de transporter avec décence et honneur lesdites reliques, jusqu'aux parties les plus reculées de notre diocèse. Et pour que les fidèles du Christ affluent plus volontiers et avec dévotion devant les reliques sacrées, lorsqu'ils se verront, par là, plus abondamment pourvus du don de la grâce céleste; pleins de confiance en la miséricorde du Dieu tout-puissant et de la très-glorieuse Vierge Marie sa mère, en l'autorité des bienheureux apôtres Pierre

et Paul, et dans la puissance que Dieu nous a accordée ; à tous ceux qui, vraiment pénitents et confessés, se seront approchés de ces reliques sacrées ou de l'une d'elles, ou bien qui auront prêté des mains secourables, pour lesdites réparations, ou qui auront envoyé de pieuses aumônes, ainsi qu'à ceux qui les auront transportées, toutefois qu'ils l'auront fait, nous remettons miséricordieusement dans le Seigneur *quarante* jours de la pénitence à eux enjointe, sauf les autres indulgences accordées dans le même but par les saints Pontifes Romains, lesquelles devront être préalablement gagnées.

« C'est pourquoi nous vous exhortons tous, lorsque lesdits religieux, ou leurs envoyés légitimes viendront dans vos pays avec ces saintes reliques, ou l'une d'elles, portant nos présentes lettres, ou copie d'icelles, pour chercher lesdits secours et aumônes, à les recevoir avec bienveillance et respect, au son joyeux des cloches et à la lumière des flambeaux, à cause de la vénération due aux saints ; engageant vos peuples à chanter des cantiques, et par la parole jointe à l'exemple, à contribuer de leurs propres ressources, aux dites réparations et restaurations, afin que vous et vos peuples, par ces œuvres de charité faites dans le Seigneur, méritiez de parvenir aux joies éternelles.

« Ce que daigne nous accorder le Dieu Tout-Puissant qui vit et règne dans l'éternité. *Ainsi soit-il* (1). »

Le produit des quêtes dont il vient d'être parlé, et la cessation des troubles, permirent à l'abbaye de Sainte-Colombe de sortir de l'état déplorable où nous l'avons vue et de reconquérir quelque chose de son ancienne splendeur.

Non-seulement on cultiva les terres et on rétablit les

(1) Ces lettres, ainsi que leurs copies authentiques, ne devaient plus avoir aucune vigueur après un an de date.

murs, mais encore on éleva les pignons du transept de la basilique qui furent couronnés, l'un, celui du midi, par un ange, et l'autre, celui du nord, par une croix (1).

Mais ce siècle ne devait pas finir avant qu'un nouvel hommage fut rendu à notre Sainte par les fidèles de la paroisse de Sainte-Colombe-la-Petite, à Sens. Jusqu'à cette époque, leur église ne possédait aucune relique de leur sainte patronne, probablement parce que l'on n'avait pas voulu nuire au pélerinage qui se faisait au monastère; c'est au moins ce qu'il est permis de conclure de la pièce suivante que nous citerons presqu'en entier, tant à cause des louanges que l'on y donne à la sainte patronne de Sens, que parce qu'elle achevra de nous faire connaître la respectueuse dévotion du moyen-âge pour les reliques des saints.

« A tous ceux qui, les présentes lettres ou le présent acte public verront :

« *Jean Bulton*, licencié en décrets, par la grâce de Dieu et du saint Siége Apostolique, humble abbé du monastère de Sainte-Colombe, près Sens, de l'ordre de Saint-Benoit, appartenant immédiatement à l'Église romaine, et tout le couvent du même lieu, salut éternel dans le Seigneur et *prière* d'ajouter une foi entière aux présentes.

« Quoique nous ne soyons ni dignes, ni capables d'honorer et de louer suffisamment chacun des habitants du ciel, c'est cependant une coutume d'honorer les très-glorieux martyrs, qui par leur vie, leurs exemples, leur doctrine et l'effusion de leur sang pour le nom du Christ, ont affermi l'Église catholique dans ces contrées et amené nos ancêtres à la communion de cette même Église, et à la foi de la re-

(2) Guillaume Brochet et Félicie, son épouse, donnèrent les sommes d'argent nécessaires à ces dernières constructions, et le frère Robert Jehanneau fut le conducteur des travaux; il était prieur du monastère des Chaiscs.

ligion chrétienne. Ils ont vécu, ils ont souffert corporellement parmi nous, et leurs corps très-saints, sont offerts à notre vénération par le Très-Haut notre Seigneur Jésus-Christ, qui, par leurs mérites, opère tous les jours des miracles, pour accroitre notre dévotion et faciliter notre salut ; nous devons donc être d'autant plus portés à les honorer, qu'ils nous procurent aussi plus d'illustration à nous mêmes. »

Après ces paroles, qui attestent comment dans tous les temps on a honoré d'une manière toute spéciale les saints que l'on peut appeler du pays, le pieux abbé rappelle en peu de mots que sainte Colombe, fille d'un roi d'Espagne, a été martyrisée à Sens sous Aurélien ; que ses ossements sacrés se trouvaient dans une châsse magnifiquement décorée par les dons des pélerins, même étrangers, et que ce splendide reliquaire fait l'ornement de la basilique du monastère, consacrée par un souverain Pontife en présence d'un roi de France. Puis il ajoute qu'il existe dans la ville de Sens, au lieu même où une antique tradition assure que sainte Colombe fut mise en prison, une belle église paroissiale qui lui est consacrée, et dans laquelle les fidèles viennent fréquemment et avec grande dévotion implorer les bienfaits de la même vierge et martyre ; mais que cette église n'étant enrichie d'aucune portion du corps de la bienheureuse Colombe, un certain nombre des plus notables habitants de la paroisse l'ont supplié de la manière la plus affectueuse de vouloir bien, par considération pour eux et ladite église, leur accorder quelque relique de la sainte.

« C'est pourquoi, continue-t-il, nous, abbé et couvent susdits, considérant que ladite église paroissiale est sous notre patronage, et qu'il nous est permis en temps de guerre, d'y déposer les vases sacrés, les reliques et autres

joyaux de notre monastère, pour les mettre en sûreté dans ladite église paroissiale, et y dire, chanter et célébrer le Service Divin habituel du couvent, lorsque nous ne pouvons le faire ici, comme nous trouvons que cela est déjà arrivé dans le passé ; excités en outre par les instances desdits receveurs, proviseurs et paroissiens ; désirant ardemment l'accroissement de leur dévotion, le salut de leurs âmes et celui de tous les autres fidèles du Christ, la gloire du nom divin, l'exaltation et l'honneur de ladite vierge et martyre ; par tous ces motifs, nous avons jugé à propos de leur accorder une côte de cette même vierge. Après donc en avoir retenu un petit fragment qui se trouve honorablement renfermé dans un reliquaire à part, nous avons accordé le reste auxdits paroissiens de cette église ; cette relique ayant été enveloppée avec soin d'un suaire précieux d'étoffe de soie, nous, abbé sus-dit, en présence des religieux de notre monastère et du couvent, et aussi des notaires publics sous-signés et de plusieurs autres personnes, après la messe solennelle, louanges et actions de grâces à Dieu, nous l'avons de nos propres mains placée et déposée dans un petit coffre ou écrin de cyprès carré, puis l'avons livrée et fidèlement confiée, pour être portée à ladite église paroissiale, à vénérable et scientifique personne, messire Louis Brochet, licencié dans l'un et l'autre droit, archidiacre de Melun, dans l'église de Sens, curé de ladite église paroissiale et officiale de Sens, assisté et accompagné desdits notaires publics, et d'un très grand nombre d'autres paroissiens de de ladite église.

« Nous leur avons attesté sur notre parole de prêtre et sous les vœux de notre religion, que ladite côte, faisant partie du corps de cette même vierge et martyre, avait été extraite de ladite châsse où elle repose.

« De plus nous avons stipulé et lesdits curé, paroissiens et proviseurs de ladite église ont promis et juré entre les mains desdits notaires publics soussignés, qu'ils ne porteraient jamais, et ne feraient jamais porter hors de ladite église paroissiale, dans le diocèse ou dans d'autres églises, quelque long intervalle de temps qui se fut écoulé, dans aucun reliquaire ayant forme de châsse, la côte sacrée à eux par nous accordée. Autrement, s'ils y contreviennent, ils ont voulu et consenti et ils consentent par les présentes, que nous puissions, dès lors, nonobstant toute possession ou prescription, même par notre propre autorité, faire revenir à nous et à notre église ou couvent, ladite côte et ledit reliquaire.

« En foi et témoignage de toutes lesquelles choses ci-dessus, nous avons fait apposer aux présentes lettres, ou présent acte, nos sceaux, et les seings et souscriptions desdits notaires publics soussignés.

« Fait en l'église de notre monastère, l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-six, indiction quatrième, le neuf du mois de mars, l'année deuxième du Pontificat de notre Très-Saint Père et Seigneur en Jésus-Christ Innocent VIII, par la suprême Providence Pape, et l'an troisième du règne du très-illustre et très-chrétien prince Charles VIII roi des Francs. »

Suivent les noms des prudentes, discrètes et honnêtes personnes présentes, ainsi que les signatures des témoins et la confirmation des notaires publics.



CHAPITRE XIII.

XIII[e] SIÈCLE.

Confirmation de tous les biens et privilèges du monastèr par les Souverains Pontifes et les rois de France. — Ré flexions sur l'usage que les moines faisaient de ces bien au moyen-âge.

A partir de la fin du XII[e] siècle, les donations au monastère furent moins nombreuses, mais les confirmations d biens et privilèges se multiplièrent en raison des injustice et des violences, contre lesquelles les religieux avaient à s défendre durant cette période de la féodalité. Et comme l papauté se trouvait alors la seule puissance capable d'opposer une digue respectée, aux envahissements des comtes e des barons, toujours en guerre les uns contre les autres, presque tous les Souverains Pontifes qui se sont succéd durant ce siècle, sur la chaire de Saint-Pierre, ont donné de bulles en faveur de l'abbaye de Sainte-Colombe.

Innocent IV s'élève contre ceux qui prétendent au droi de visite dans les chapelles des fermes du monastère. Alexandre IV accorde de nouveaux pouvoirs aux abbés, sol licite la générosité des fidèles pour les réparations de l'églis

et du monastère, et réprime les prétentions mal fondées de tous ceux qui, clercs ou laïques, inquiétaient les religieux. Clément IV, Grégoire X et Honorius IV, assurent à l'abbaye les mêmes priviléges que leurs prédécesseurs et en ajoutent de nouveaux, tel que celui de célébrer la messe pendant l'interdit général. Clément VII nomme un commissaire pour la défense des droits du monastère. Eugène IV renouvelle l'exemption de toute loi, juridiction et autorité diocésaine. Enfin, Sixte IV excommunie tous les détenteurs secrets de biens meubles et immeubles appartenant au couvent s'ils ne se hâtent d'en faire restitution.

A cette liste déjà longue dans son seul énoncé, bien qu'elle soit incomplète, il faut ajouter encore les chartes des rois de France : on voit, en effet, par celles qui nous ont été conservées, que Philippe II, Louis VIII et Saint-Louis, Charles VI et Louis XI prennent tour à tour notre abbaye sous leur protection spéciale, et la soutiennent dans ses droits et priviléges.

Nous avons dû nous abstenir de reproduire ces pièces authentiques, mais il nous a semblé, cependant, qu'il ne serait pas inutile de rapporter presqu'en entier, malgré leur longueur, une bulle du souverain pontife Adrien IV et une charte de François Ier, roi des Français. Ces deux documents résument tous les autres, et donnent une juste idée de ce que les plus hautes puissances de la terre ont fait dans le cours des siècles, pour honorer Sainte-Colombe dans la personne des religieux de son monastère.

BULLE DU PAPE.

« Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils Odon, abbé du monastère de Sainte-Colombe,

dans la banlieue de Sens, et à ses frères, tant présents que futurs, ayant embrassé la vie régulière.

« Lorsqu'un désir tend au bien de la religion et au salut des âmes, surtout de la part de ceux qui relèvent spécialement du Siége Apostolique, il convient que nous y accédions volontiers et que nous lui accordions favorablement notre suffrage.

« C'est pourquoi, chers fils dans le Seigneur, nous consentons à vos justes demandes; et, marchant sur les traces de notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Innocent, nous prenons le susdit monastère, appartenant spécialement à saint Pierre, et dans lequel vous êtes attachés au service de Dieu, sous la protection de ce saint Apôtre et la nôtre. Nous le munissons du privilége de ce présent acte, statuant que toutes possessions, tous biens et domaines que le monastère posséde aujourd'hui canoniquement et légitimement, ou qu'il pourra à l'avenir, Dieu aidant, acquérir par concession des pontifes, par largesse des rois ou des princes, par oblation des fidèles ou par autres moyens justes, demeurent stables et intacts pour vos successeurs, attachés par nous au même monastère.

« Entre ces biens et priviléges, nous avons jugé à propos de désigner ceux-ci par leurs propres noms :

« L'enceinte (*castrum*) où est fondé le monastère de Sainte-Colombe.

« Quant aux églises paroissiales que vous possédez, vous avez à choisir des prêtres que vous présenterez à l'évêque diocésain; et, s'ils sont capables, l'évêque leur confirmera la charge des âmes, en sorte que, quant aux choses temporelles appartenant à votre monastère, ils vous rendent, à vous, la soumission qu'ils vous doivent.

« Nous défendons aussi qu'aucun évêque puisse faire

d'ordination dans le même monastère, et y célébrer des messes publiques, à moins d'y être invité par l'abbé du lieu même.

» Nous accordons aussi liberté de sépulture en ce même lieu, et voulons que personne ne s'oppose à la dévotion et à la dernière volonté de ceux qui auront résolu de s'y faire inhumer; à moins qu'ils ne soient excommuniés ou interdits, sauf, cependant, les droits de l'église paroissiale.

« Nous défendons encore que personne puisse bâtir d'église, de chapelle ou de cimetière dans le propre fonds de ce même lieu, sans le consentement de l'abbé et du chapitre.

« Lors de votre décès, à vous, abbé actuel, et de celui de tout autre de vos successeurs, que nul ne soit substitué par subreption, astuce ou violence, mais que ce soit celui que les frères, d'un commun consentement, ou la plus saine partie d'entre eux, selon la crainte de Dieu et la règle de saint Benoît, auront choisi pour les gouverner.

« L'élu devra se faire bénir par le Pontife romain ou par l'archevêque de Sens, ou par tout autre évêque catholique qu'il voudra : et il jouira de tous les autres priviléges accordés par nos prédécesseurs.

« Nous y ajoutons encore, que dans l'église de Sainte-Colombe et dans celles de son obédience, tant anciennes que nouvelles, lors d'un interdit de la province, on ne cesse point les offices divins; mais que, les portes closes, tout excommunié et interdit exclus, sans sonner les cloches, vous puissiez célébrer le culte divin.

« Nous confirmons par l'autorité apostolique les foires qui se tiennent près de ce monastère, les immunités et coutumes raisonnables, et tout ce qui est reconnu lui avoir été valablement concédé par les rois des Francs, ainsi que les libertés à lui accordées par les pontifes romains.

« Que personne n'ose exiger des dîmes de vous, sur les *novales* que vous cultivez de vos propres mains ou à vos frais, ni sur les pâturages de vos bestiaux.

« Enfin, s'il arrive qu'un abbé ait à subir quelque accusation, qu'elle soit entendue et examinée par le pontife romain, ou par un légat du siége apostolique, et que l'affaire soit terminée canoniquement.

Nous défendons donc à toute personne de troubler témérairement ledit monastère, de lui enlever ou retenir ses possessions, de les diminuer ou de l'accabler de vexations quelconques ; mais que tout soit conservé intact pour l'usage de ceux dont il doit entretenir le gouvernement et la subsistance. Sauf en tout l'autorité du siége apostolique, et les droits canoniques des évêques diocésains dans les chapelles.

Si donc, à l'avenir, quelque personne ecclésiastique ou séculière tentait sciemment de contrevenir à cette constitution, après une seconde et troisième monition, s'il ne répare convenablement sa présomption, qu'il soit privé de son pouvoir, de ses honneurs et de ses dignités; qu'il se sache comptable du jugement de Dieu pour son iniquité; qu'il soit éloigné du corps et du sang très-sacrés de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, notre rédempteur, et qu'au dernier jugement il subisse la vengeance divine.

« Mais à tous ceux qui conserveront les droits de ce même lieu, soit la paix de notre Seigneur Jésus-Christ; qu'ils reçoivent ici-bas le fruit de leurs bonnes actions et que devant le juge suprême, ils trouvent les récompenses de la paix éternelle. *Ainsi soit-il.*

Moi, ADRIEN IV, Pape quatrième du nom, évêque de l'Église catholique.

Suivent les noms des onze cardinaux qui ont signé cette pièce.

Mieux que tous les raisonnements, cette bulle nous fait connaître les rapports qui existaient au moyen-âge, entre le siége apostolique et presque tous les grands monastères répandus dans les différents diocèses de la chrétienté; mieux que toutes les considérations que nous eussions pu développer, elle nous révèle la puissante autorité des souverains pontifes à cette époque : autorité d'autant plus forte qu'elle allait prendre son point d'appui dans la conscience, et sa sanction dans les peines et les récompenses du jugement dernier, auquel il faudra tous comparaître, et où la justice doit s'exercer infailliblement sans acception de personnes. Nous avons cité cette bulle préférablement à toute autre, bien qu'elle soit antérieure à l'époque dont nous parlons. non seulement parce que toutes celles qui la suivent rappellent et confirment ses principales dispositions, mais encore parce qu'elle est la plus complète et la plus étendue.

C'est ce dernier motif qui nous a engagé à choisir aussi parmi toutes les autres, la charte que nous allons traduire.

« FRANÇOIS Ier, par la grâce de Dieu, Roi des Français, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut :

« Il est raisonnable qu'au milieu des soins et des fréquentes sollicitudes que nous donne le gouvernement de nos sujets, nous dirigions affectueusement notre attention vers le maintien de la tranquillité de l'état ecclésiastique; afin que, soumises à leurs règles et par nous défendues, les églises et les personnes ecclésiastiques de notre royaume, qui nuit et jour s'appliquent au service divin, couvertes du bouclier de notre protection, soient relevées de l'oppression qui pèse sur elles, et mettent d'autant plus d'ardeur aux choses divines, qu'elles se sentiront plus généreusement aidées de la puissance royale.

« Portant donc les yeux de notre clémence sur le monastère et l'église de Sainte-Colombe près Sens, de l'ordre de Saint-Benoît, qui ont été construits et fondés par les rois nos ancêtres, et principalement par le très-saint empereur Charlemagne, qui sont sous notre garde spéciale à raison de la couronne de France, et dans lesquels reposent les corps de saint Loup, confesseur, et de sainte Colombe, vierge et martyre, la seule (1) que nous trouvons en-deçà des monts; compatissant aux innombrables malheurs qu'ils ont soufferts dernièrement, durant les guerres, désirant vivement les élever par notre munificence et les entourer de notre faveur et de nos grâces, nous approuvons de notre science certaine et autorité royale, confirmons et ratifions les priviléges, immunités, libertés, franchises, exemptions, foires et autres concessions de nos prédécesseurs, que nous voulons, par ces présentes avoir pour choses certaines.

« Et parce que, l'abbé et le couvent de la même Église de Sainte-Colombe près Sens, ont toujours été sous la puissante sauvegarde et la protection spéciale de nos prédécesseurs, et qu'ils ont été singulièrement aidés par eux : Nous donc, suivant leurs traces, nous prenons de même, et mettons par les présentes, sous notre protection et sauvegarde, mais seulement pour la conservation de leurs droits, le même monastère et la même église, tant dans leur chef que dans les membres, abbés, couvent, prieurs et autres officiers, avec les domestiques et les hommes de service, s'ils en ont, avec toutes leurs choses et biens quelconques situés dans notre royaume.

(1) Ceux qui ont qualifié sainte Colombe de première martyre des Gaules, n'ont sans doute voulu parler que de la quatrième Celtique ou Lyonnaise, qui avait la ville de Sens pour métropole.—*Vies des Saints imprimées en* 1701.

« Nous leurs constituons, pour gardiens spéciaux, les *huissiers* de notre parlement et nos autres *clients* royaux, présents et futurs et chacun d'eux, dont nous voulons regarder les noms comme expressément mentionnés dans ces présentes.

« Auxquels et à chacun, nous ordonnons et mandons par la teneur des présentes, de maintenir et conserver les mêmes abbés et couvent, prieurs et autres officiers, les gens de la maison et hommes de service, s'ils en ont, dans leurs justes possessions, droits, usages, franchises, libertés, immunités et saisines, où ils connaîtront avoir été pacifiquement dès l'antiquité, eux et leurs prédécesseurs; de les préserver et défendre de toutes injures, violences, oppressions, main-armée, puissance de laïques, charges, molestations et nouveautés indues quelconques; lesquels, s'ils découvrent que des dommages aient été causés dans les lieux de notre dite sauvegarde et desdits religieux, remettront ou feront remettre toutes choses en l'ancien état par notre bailli de Sens ou par son lieutenant, dans le baillage duquel est situé ledit monastère; ils feront payer en outre une amende proportionnée, dont partie sera pour nous; enfin ils feront notifier et publier notredite sauvegarde, dans les lieux et aux personnes, où et auxquelles il sera expédient, si, et selon qu'ils en seront requis.

« Dans les lieux, maisons et possessions des mêmes religieux, qui sont situés sur un territoire du domaine de notre autorité, régi par le droit écrit ou autrement, ils feront, mais seulement en cas de danger imminent, apposer les panonceaux, ou armoiries royales, afin que personne ne puisse prétexter d'ignorance; défendant de notre part à tous et à chacun de ceux contre lesquels ils seront requis, sous de certaines et fortes amendes, à nous applicables, d'o-

ser nuire aucunement, en leurs personnes ou leurs biens, auxdits religieux et à leurs gens de maison ou hommes de service, s'ils en ont.

« Et si dans un cas nouveau, il s'élève un débat entre lesdits religieux, les gens de leur maison et autres personnes quelconques, à raison des biens dudit monastère, le débat sera remis entre nos mains, comme supérieur naturel, et la chose contestée sera adjugée, par ledit bailli ou son lieutenant, à celle des parties que de droit sera.

Les infracteurs et contempteurs de notre présente sauvegarde, ou ceux qui, au préjudice et mépris d'icelle auront fait injure ou offense aux gardiens sus-dits, ou à un autre exerçant l'office de gardien, quiconque encore sera en aucune manière désobéissant et rebelle à eux ou à l'un d'eux, qu'ils les ajournent devant ledit bailli de Sens ou son lieutenant, à son siége à Sens, pour y procéder sur ce, et faire ultérieurement ce que de raison; notifiant l'ajournement à notre dit bailli ou à son lieutenant, ainsi que les autres choses qu'ils auront faites d'une manière due et compétente.

» Lequel bailli, en effet, a été par nos prédécesseurs susdits, donné et assigné comme juge perpétuel aux mêmes religieux, ainsi qu'il nous conste légitimement par certaines et anciennes lettres accordées, sur leur for et ressort, au bailli ou à son lieutenant, auquel selon le temps a appartenu et appartient de connaître et prononcer, sur toutes et chacune des causes, querelles, droits et possessions des mêmes religieux. Les hommes des terres desdits religieux, qnand il y en a, ou les religieux eux-mêmes, et les gens de leur maison, ne peuvent ressortir ailleurs que devant ledit bailli.

« C'est pourquoi, suivant les traces de nos dits prédécesseurs, nous constituons notre dit bailli de Sens, juge perpétuel, commissaire et gardien spécial audit monastère,

tant dans le chef que dans les membres, les religieux et les gens de la maison, soit pour agir, soit pour défendre, discuter, déterminer et juger, et arriver enfin à pleine et complète justice.

« De plus, de notre grâce spéciale, nous reconnaissons et décrétons, que leurs fermes, terres, justices et tous hommes d'eux justiciables, dans le chef et dans les membres, dépendants de la même église, sont et seront du ressort du baillage de notre dite ville de Sens ; défendant à tous autres juges de notre royaume de s'immiscer dans leurs droits, possessions et autres choses regardant le sus-dit monastère ou en dépendant, et d'en connaître en aucune manière.

« Bien plus, s'il arrivait en quelque cas que les causes, procès et dettes du monastère des religieux sus-dits, de leurs domestiques et hommes de service, fussent portées, traitées et ventilées, à l'examen d'autres juges, nous voulons qu'il soit, sans délai, référé au tribunal de notre dit bailli, et interdisons à ces mêmes juges la connaissance de telles causes. Mandons aux mêmes gardiens que pour les remplacer, ils fassent le transport desdites causes, et l'assignation d'un ou de plusieurs jours devant ledit bailly ou son lieutenant actuel. Et que néanmoins ils forcent les débiteurs des mêmes religieux de payer à eux ou à leur ordre certain, leurs dettes légales, reconnues et prouvées, instruites par bons témoins, aveu de la partie ou autres preuves légitimes.

« Et en cas d'opposition, ils ajourneront pardevant ledit bailli de Sens ou son lieutenant, en son siége de Sens, l'opposition et les débiteurs des mêmes religieux, sous quelque juridiction qu'ils vivent ; lesquels sont ou seront obligés envers lesdits religieux pour profits, revenus ou autrement à raison de leur église, afin d'y poursuivre l'affaire comme de raison sera.

« Commandant et enjoignant expressément aux mêmes baillis de Sens que, les parties elles-mêmes entendues, ils fassent prompte et entière justice ; et que de notre autorité ils fassent ledit monastère, abbé, couvent, tous et chacun des religieux et leurs domestiques, jouir librement et sans contradiction de leurs priviléges, immunités, exemptions et franchises ; et qu'ils les maintiennent et défendent dans ces mêmes exemptions, franchises et immunités.

« Mandant par la teneur des présentes à tous nos (officiers) judiciaires et à tous nos sujets, d'obéir avec diligence, de prêter secours, conseil et faveur, si besoin est et s'ils sont de ce requis, aux gardiens établis par nous en faveur des religieux et à chacun de ceux, à qui nous avons accordé et accordons généralement, de faire exercer toutes et chacune des fonctions qui constituent l'office de gardien.

« Nous ne voulons pas cependant que les mêmes gardiens (*sergents*) ou aucun d'eux puissent aucunement s'immiscer dans les choses qu'exige la connaissance de la cause.

« Et de peur que le trop grand nombre de procès, la diversité des lieux, la longueur des distances et la difficulté des chemins, les empêchent de porter les présentes lettres d'une manière commode et sûre ; pesant mûrement la variété et le changement des circonstances, nous voulons et accordons encore aux mêmes religieux, que la copie des présentes lettres faite et collationnée devant notre dit bailli de Sens ou son lieutenant, obtienne autant foi que l'original.

« En témoignage de quoi nous avons fait apposer notre sceau aux présentes. »

Donné à Amboise le premier jour du mois d'octobre.

Et de notre règne la première année (1).

(1) Dans *la Chronique*, cette charte, copiée sur l'original, est accompagnée de la remarque suivante :

Les détails renfermés dans cette charte, attestent avec quel zèle les rois de France s'intéressaient à la conservation et à la prospérité des monastères. Ils y étaient comme naturellement portés par les sentiments de cette piété chrétienne qui semblait héréditaire sur le trône et qui faisait dire à Philippe II : « Les faveurs accordées à des couvents sont les joyaux les plus précieux d'une couronne royale ; elles brillent d'un grand éclat aux yeux de Dieu. » Mais en outre de ces motifs, il en existait d'autres, puisés dans les règles d'une sage politique et qui leur faisaient un devoir de cette conduite, tant à cause de l'influence qu'exerçaient alors ces grandes institutions, qu'en vue des immenses services qu'elles rendaient à la société.

Qu'était-ce, en effet, que le monastère de Sainte-Colombe, et en général un monastère, au moyen-âge ?

C'était un lieu de prière et d'expiation, où l'on rendait au Très-Haut un culte solennel, au nom de tous les hommes qui, préoccupés des impérieuses nécessités de la vie, ne pouvaient consacrer à la prière que des instants trop courts et que la plupart regardaient, avec raison, comme insuffisants. Or, comme on croyait alors profondément au commerce positif de l'homme avec Dieu, comme on avait une haute idée de la puissance de la prière (1) sur les choses

« En vertu du précédent diplôme qui fut lu et promulgué publiquement « et devant tous, dans la cour de Sens, comme aussi en vertu desdits pri« viléges de sauvegarde (*Salvæ-Gardiæ*), nous recevons tous les ans dudit « bailli de Sens, des lettres de protection appelées vulgairement *Garde* « *Gardiennes*, en vertu desquelles, nous citons devant le bailli de Sens, « nos adversaires, quelque éloignés qu'ils soient. Ou si nous le jugeons à « propos, en vertu de lettres de commission, appelées *Commitimus*, let« tres qui ne s'accordent qu'aux seuls monastères de fondation royale, « nous les amenons aux requêtes du Palais. »

(1) « Le comte Ranulphe de Chester, se trouvait sur mer pendant une horrible tempête. Ne craignez point, dit-il aux marins, travaillez avec ardeur jusqu'à minuit, et alors venez me réveiller. A minuit précis, le ca-

du temps et de l'éternité, le Roi, les princes, les seigneurs et les simples fidèles eux-mêmes, étaient heureux de penser qu'il s'élevait continuellement, au nom de tous, des actions de grâces et des supplications vers le ciel, pour en faire descendre sur la terre la rosée des bénédictions divines.

Qu'était-ce qu'un monastère au moyen-âge?

C'était une sainte solitude, où des âmes ardentes et sensibles, offusquées par les bruits et les travers du monde, venaient chercher un lieu de repos. Là, elles pouvaient sans danger donner un libre cours, dans la contemplation des vérités éternelles, à cette activité intérieure qui les dévorait. Combien d'esprits égarés courent aujourd'hui après des réformes chimériques, capables de bouleverser le monde si elles étaient appliquées, et qui auraient pu sans péril satisfaire leur besoin de perfectibilité derrière les murailles d'un cloître ! C'est ce qui a fait dire à M. de Maistre, en parlant de Robespierre : Si cet homme avait été couvert d'un froc au lieu d'une robe d'avocat, quelques années avant le jour où sa puissance a éclaté, un profond philosophe aurait crié : « A quoi sert ce capucin ? » et cependant la retraite de cet homme et de son ambition du sein de la société, eût été assurément le salut d'un grand nombre.

Qu'était-ce qu'un monastère au moyen-âge?

C'était une école d'agriculture, car personne n'ignore que souvent les religieux s'établissaient au milieu de quelques déserts inhabités, de quelques vallées insalubres, sur les

pitaine se présente devant le comte, l'engage à recommander son âme à Dieu, attendu qu'il n'y a plus d'espoir.

« Mais le comte se levant, alla prendre lui-même le gouvernail, et au bout de quelques instants, la tempête se calma. Pourquoi donc, lui dit le capitaine, ne nous avoir pas secourus avant minuit, vous qui avez plus de pouvoir que nous? C'est à minuit, dit le comte, que les religieux du saint lieu fondé par mes ancêtres et moi, se lèvent pour prier, et j'ai eu confiance en leur intercession, pour que Dieu m'accorde la force nécessaire.

flancs de quelques côteaux arides qui, par leur travail opiniâtre, se changeaient en terres fertiles. Des moissons abondantes, des plantes utiles, des arbres vigoureux, de riches vignobles apparaissaient comme par enchantement sous la bêche du moine cultivateur. L'émulation des bourgades voisines était excitée par cet exemple, et de plus abondants produits venaient enrichir le sol de la patrie. Aussi dans les calamités publiques, le monastère devenait une ressource assurée. La famine exerçait-elle ses ravages dans une province ? les monastères se tranformaient pour tous, en greniers d'abondance. Les princes voyaient-ils leurs trésors épuisés au milieu des éventualités de la guerre ou de quelqu'autre calamité ? les abbayes venaient promptement à leur secours, par des dons généreux. Charles-Quint, qui savait calculer, disait que Henri VIII, en détruisant les monastères d'Angleterre, avait tué l'oie qui lui pondait tous les jours un œuf d'or.

Qu'était-ce qu'un monastère au moyen-âge ?

C'était une académie plus ou moins célèbre, où la théologie, la philosophie, l'histoire et l'astronomie trouvaient leur place à côté de l'étude des langues anciennes et modernes. Ces collèges étaient souvent ouverts et toujours gratuitement à quiconque voulait et pouvait apprendre. A côté, se trouvaient de petites écoles, où les enfants recevaient une science moins variée, sans doute, que celle qu'on leur donne aujourd'hui, mais qui étant plus solide et plus religieuse leur communiquait cette force d'âme si nécessaire ponr supporter les peines inévitables de la vie.

Qu'était-ce qu'un monastère au moyen-âge ?

C'était une bibliothèque, souvent unique, dans un assez vaste rayon ; les religieux qui avaient sauvé les auteurs anciens de l'invasion des Vandales, des Normands et de

tant d'autres peuplades barbares, ne se contentaient pas de conserver les livres, mais ils les multipliaient, en copiant les manuscrits et en composant eux-mêmes de nouveaux traités. A qui doit-on, sinon aux religieux, ces inappréciables collections savantes, par lesquelles s'est conservé le feu sacré des sciences et des arts.

Qu'était-ce qu'un monastère au moyen-âge?

C'était une sorte d'hôtel des invalides, car nous voyons que jusqu'à Louis XIV, les anciens militaires qui avaient blanchi sous les armes, ou qui avaient reçu quelques glorieuses blessures dans les combats, étaient distribués dans les abbayes royales, pour y achever paisiblement leur vie, au milieu des soins empressés de la charité des moines, qui les appelaient leurs frères : rien en effet qui ressemble mieux à un moine qu'un soldat chrétien.

Qu'était-ce qu'un monastère au moyen-âge?

C'était une hôtellerie et cela par l'obligation de la règle qui disait : « Que tous les hôtes qui se présenteront soient « reçus comme Jésus-Christ lui-même, car c'est lui qui « doit dire : J'ai été étranger et vous m'avez reçu (1). »

Aussi l'artiste qui voulait se perfectionner en s'inspirant par la vue des beaux modèles; le savant qui désirait étudier les sciences et les belles-lettres; le pélerin qui entreprenait de longs voyages pour l'expiation de ses péchés ; l'homme du monde, le guerrier, le prince lui-même qui voulaient se soustraire, pour quelque temps, aux perpétuelles agitations du siècle, goûter le repos de la solitude et se souvenir un peu d'eux-mêmes, tous étaient as-

(1) Omnes supervenientes hospites tanquam Christus suscipiantur, quia ipse dicturus est : hospes fui, et suscepistis me (Matth. 25). Et omnibus congruus honor exhibeatur maxime domesticis fidei et peregrinis... Reg. S. P. Benedicti, Caput LIV.

surés de trouver dans le monastère une hôtellerie, où on les traitait avec les soins de la plus cordiale charité. Il y avait là une église d'une noble architecture, ornée de statues et de tableaux de mérite; une bibliothèque renfermant les rares et précieux manuscrits que l'on eût vainement cherchés ailleurs; les bons conseils d'un prudent ami, qui avait vieilli dans le mépris des vanités du monde, et enfin le tombeau de quelque saint dont le souvenir ranimait le courage du pieux visiteur.

Qu'était-ce enfin qu'un monastère au moyen-âge ?

C'était un bureau de charité, une pharmacie, souvent même un hospice, perpétuellement ouverts aux besoins du pauvre. Il y trouvait dans ses moments de détresse, le pain qui soutient l'existence, le médicament qui soulage les infirmités, et quelquefois même un médecin qui, s'il ne parvenait à guérir le corps, savait au moins adoucir l'âme, par ces pieuses paroles d'encouragement, qui font supporter avec plus de résignation les chagrins et les aspérités de la vie. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que c'était encore un des principaux articles de la règle, qui disait : « C'est surtout dans la réception des pauvres et des pélerins, qu'il faut apporter une sollicitude pleine d'attention, car on reçoit Jésus-Christ davantage en eux que dans les autres. Pour les grands du monde ils s'attirent assez de respect par la crainte que l'on a de leur déplaire (1). » Admirable civilisation chrétienne, seule vraie, seule complète, qui nous fait voir non-seulement un frère, mais un autre Jésus-Christ, dans la personne des pauvres ! Comment après cela, refuser je ne dis pas son aumône, mais son respect,

(1) Pauperum et peregrinorum maxime susceptio, omni cura sollicitè exhibeatur : quia in ipsis magis Christus suscipitur. Narram divitum terror ipse sibi exigit honorem. Reg. S. P. Benedicti Cap. LIII.

mais son affection, à celui, sous les haillons duquel votre foi découvre le Sauveur lui-même, qui vous a tout donné, tout, jusqu'à son sang, à vous qui moralement, étiez mille fois plus dénué que le pauvre que vous avez sous les yeux. Mais hélas! aujourd'hui on ne connaît plus la dignité du pauvre et il semble l'avoir oubliée lui-même. Ceux qui lui ont arraché la douce espérance des biens éternels, ont creusé dans son cœur un abîme qu'ils n'ont point rempli, selon leurs promesses, par les biens et les jouissances d'ici-bas. De là cette haine implacable de ceux qui se regardent comme les déshérités de la famille humaine, contre ceux qui leur semblent ses enfants injustement privilégiés. Comment se résoudra ce terrible problème? nous l'ignorons, mais s'il nous est permis d'exposer ici notre avis, il nous semble que la force des choses amènera l'une ou l'autre de ces trois conclusions: ou le pauvre sera vaincu, et alors il faudra rétrogader jusqu'aux plus mauvais jours du paganisme, pour nous faire une idée de la servitude où l'on se croira obligé de le réduire; ou le pauvre révolté, sera vainqueur, et dans l'ivresse de son triomphe, dans l'ardeur de sa vengeance, il amoncellera tant de ruines en peu de temps que nous tomberons dans une affreuse barbarie; ou bien justement effrayés de ce double excès, les hommes reviendront aux salutaires enseignements de la foi, qui relèvent le pauvre à ses yeux, et lui créent un patrimoine dans le superflu du riche, quand il lui est impossible de se suffire à lui-même (1).

On comprend maintenant que nous nous sentions à l'aise

(1) Depuis qu'il n'y a plus de couvents en Angleterre, il y a la taxe des pauvres, et ses huit ou neuf cents abbayes ont été remplacées par dix mille prisons. Au moment même où nous écrivons ces lignes, nous apprenons par un document officiel, que le nombre des brigades de gendarmerie vient d'être augmenté en France de 231, pour cette année seulement.

pour être impartial. Aussi, reconnaîtrons-nous sans hésiter que, pendant les quatorze siècles qu'a déjà duré l'institution monastique en France, il s'est rencontré quelques époques où les religieux, tombés dans le relâchement, ont pu abuser des richesses dont on les avait dotés ou qu'ils avaient acquises par leur propre travail, sans jamais nuire toutefois aux *services* dont nous venons de parler. Mais qui ne sait que partout où l'homme se trouve, lors même qu'il a pour guide des principes divins, trop souvent sa faiblesse native se révèle par quelque endroit ? Et puis que prouvent les imperfections ou les fautes de quelques individus, contre la valeur réelle des institutions auxquelles ils appartiennent (1)? Que l'on cite une compagnie, un corps d'état, une ville, une famille, où l'humanité ne se soit jamais trahie par quelques abus ! D'ailleurs ces abus quand ils existaient, n'étaient ordinairement que le fait de deux ou trois des principaux religieux du monastère, les autres, qui formaient comme le corps de la communauté, continuaient de vivre selon les règles austères de la pauvreté, et s'ils venaient à s'en écarter, ces moments de tiédeur étaient bientôt suivis de réformes salutaires, qui ramenaient le monastère à sa ferveur primitive.

Or, après tant de services constamment rendus pendant un aussi long espace de temps, il nous semble qu'il y aurait plus que de l'ingratitude à se laisser influencer encore, par les accusations banales, dont l'impiété du siècle dernier a voulu noircir l'institution monastique. Nous ne pouvons même pas admettre les conclusions de certains auteurs qui,

(1) On ne peut nier qu'il y ait eu dans les cloîtres de très-grandes vertus. Il n'est guère encore de monastère qui ne renferment des âmes admirables, qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles sacrés de la piété. Nul état n'a toujours été pur. (VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs. ch.* 39.)

tout en reconnaissant les immenses services rendus par les monastères à la religion et à la société tout entière, s'imaginent que leurs destinées sont accomplies et que, leur but social étant atteint, ils doivent disparaître pour jamais. Ah! sans doute, les moines n'auront plus autant de terres incultes à défricher en France, autant de manuscrits à copier, de voyageurs à recevoir (1), d'invalides à loger. Mais n'y a-t-il pas encore des cœurs fatigués des ennuis du monde à consoler, des ignorants à instruire, des âmes égarées à ramener à la vertu, de bons livres à composer, des infirmes à soigner, des populations à évangéliser, et surtout de bons exemples à donner? Eh bien! ce sera désormais le but de leur zèle infatigable, ils se transformeront selon les besoins des siècles, pour aider l'Église, dont ils sont les plus zélés auxiliaires, à guérir nos blessures, mais ils ne périront pas... Il n'en est point des institutions qui sont fondées sur la vérité divinement révélée, comme de celles qui ne s'appuient que sur les seuls principes de la raison humaine; ces dernières se corrompent promptement, durent peu, et s'anéantissent ordinairement pour ne plus reparaître, tandis que les autres vivent de longues années, s'altèrent lentement, et quand elles s'affaiblissent, elles se retrempent d'elles-mêmes aux sources divines qui ne tarissent jamais. Ainsi voient-elles leur jeunesse se renouveler, pour fournir une nouvelle carrrière, et répandre autour d'elles de nouveaux bienfaits!

(1) Les monastères qui se sont déjà relevés en France, n'ont point oublié les anciennes traditions. Qui que vous soyez, riche ou pauvre, savant ou ignorant, ecclésiastique ou séculier, allez frapper à cette porte, au-dessus de laquelle s'élève une statue de la sainte Vierge, avec ces mots : *Domus Dei; beati qui habitant in eâ*, et vous serez accueilli dans la maison de Dieu, dans ce séjour de la paix, avec la plus grande cordialité, par un homme que vous saluez du doux nom de frère, et qui vous prouve, par la manière dont il vous traite, qu'il en a envers vous tous les sentiments.

CHAPITRE XIV.

FIN DU XVI[e] SIÈCLE.

Ravages des Calvinistes. — Charles IX à Sainte-Colombe. — Reliques de notre sainte accordées à l'évêque de Rimini.

Nous avons vu comment le monastère de Sainte-Colombe se trouvait placé sous la double protection de la puissance temporelle et de l'autorité spirituelle, mais ni l'une ni l'autre ne purent le préserver des terribles coups qui lui furent portés, avant même la fin de ce siècle. Du fond de la Germanie s'était élancée, pleine de rage contre Jésus-Christ et ses saints, contre l'Église et ses institutions, contre les principes de toute autorité, l'hérésie des derniers temps. Admise en Allemagne par la cupidité, en Angleterre par l'amour impudique, en France par la légèreté, ce fut en 1558 qu'elle se révéla publiquement chez nous, par une émeute, au sein même de la capitale. A partir de cette époque, on voit se dérouler dans notre histoire, le lamentable spectacle de ces guerres civiles et religieuses qui couvrirent de larmes, de sang et de ruines, toutes les pro-

vinces de la France, et préludèrent aux calamités, qui ont pesé sur notre patrie, depuis près de trois cents ans (1).

Au milieu du bouleversement de ces guerres impies, les prétendus réformés se jetaient de préférence sur les monastères, et celui de Sainte-Colombe éprouva, comme tant d'autres, les effets de leur rage dévastatrice. Comme les troupes du prince de Condé avaient été complètement mises en déroute, à la célèbre affaire de Saint-Denis, elles se replièrent

(1) On comprend que ce serait nous écarter de notre but que de nous étendre sur les causes et les suites de *la prétendue réforme*, nous nous contenterons donc de citer l'extrait suivant, tiré du *discours des misères du temps*, par le célèbre Ronsard. Ancien ami de Théodore de Bèze, le poëte lui adresse l'expression du sentiment contemporain, sur sa conduite et celle des autres propagateurs de la nouvelle hérésie en France :

De Bèze, je te prie, escoute ma parolle,
Que tu estimeras d'une personne folle :
S'il te plaist toutefois de juger sainement,
Après m'avoir ouy, tu diras autrement.
La terre, qu'aujourd'hui tu remplis toute d'armes
Et de nouveaux chrestiens desguisez en gendarmes...
C'est celle où tu nasquis, qui douce te receut,
Alors qu'à Vézelay ta mère te conceut,
Celle qui t'a nourri et qui t'a fait apprendre
La science et les arts dès ta jeunesse tendre,
Pour en faire service et pour en bien user,
Et non, comme tu fais, afin d'en abuser...
Ne presche plus en France, une doctrine armée,
Un Christ empistolé, tout noirci de fumée,
Qui, comme un Méhémet, va, portant en la main,
Un large coutelas rouge de sang humain.
Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au prince;
Cela n'est qu'un appast qui tire la province
A la sédition, laquelle *dessous toy*
Pour avoir liberté *ne voudra plus de roi...*
Mais montrez-moi quelqu'un qui ait changé de vie,
Après avoir suivy vostre belle folie...
Je n'en ai point veu qui soient d'audacieux,
Plus humbles devenus, plus doux ny gracieux;
De paillards continents, de menteurs véritables,
D'effrontés vergongneux, de cruels charitables,
De larrons aumosniers, et pas un n'a changé
Le vice dont il fut auparavant chargé.

sur Montereau et s'y cantonnèrent. De là, elles ne cessaient de remonter, en les ravageant, les rives de l'Yonne, et de faire de nouvelles tentatives pour s'emparer de la ville de Sens, qui continuait à cette époque ses glorieuses traditions de fidélité à son Dieu comme à son Roi.

Le trente novembre 1567, jour de la fête de Saint-André, ces fanatiques sectaires étaient venus après leur jonction avec les troupes allemandes, commandées par le duc Jean-Casimir, fils de l'électeur Palatin, mettre encore une fois le blocus devant la ville ; mais ils furent énergiquement repoussés par la valeur des Sénonais, à la tête desquelles se distinguait le sieur de la Villegagnon. Il dirigea si bien la résistance, que les Huguenots furent obligés d'abandonner le siége.

Comme s'ils eussent voulu se venger de leur défaite, ils se jetèrent, dans leur retraite, sur l'abbaye de Sainte-Colombe, *et commirent tant d'horreurs dans le sanctuaire de Dieu,* dit une chronique du temps, *que les démons eux-mêmes en eussent frémi.* Le monastère fut pillé, incendié, et l'église surtout horriblement saccagée. Le clocher fut abattu et les belles statues du XIII[e] siècle, les tableaux remarquables, jusqu'aux chapiteaux des colonnes, tout fut brisé, et on défigura ce qu'on ne put anéantir.

Ces honnêtes réformateurs s'emparèrent des cloches, des vases sacrés, des joyaux du trésor, de tous les ornements de soie, d'argent, d'or, et de pierres précieuses. Heureusement que des précautions avaient été prises, et que les religieux avaient pu transporter les saintes reliques chez les Célestins leurs amis, dont le monastère était dans l'enceinte de la ville (1). On évalua les pertes à la somme de deux cents mille livres; ce qui engagea le roi Charles IX à exempter

(1) Aujourd'hui le collége.

l'abbaye de Sainte-Colombe, de toute redevance et contributions envers la ville de Sens, qui réparait alors ses fortifications. Le roi n'avait sans doute pas oublié non plus, la splendide réception que lui avaient faite les religieux de ce monastère, lorsque, cinq ans auparavant, il était venu visiter la ville de Sens.

Voici en quels termes le fait est rapporté dans un vieux manuscrit de l'époque :

« Le 15 de may 1563, le roi Charles neufiesme fit son entrée dans la ville de Sens, et fut dressé au coin de l'église Sainte-Colombe, un eschaffaud magnifique revêtu de tapisseries de velours à fleurs de lys d'or, où estaient les principaux de la ville, avec les clefs, et y avait bonne musique, à laquelle le Roi se plaisait grandement. De là, ils amenèrent en grand triomphe et solennité le Roy en leur ville, et avaient fait sortir quantité d'hommes bien armés, et s'y était rendu la noblesse du pays en très-belle ordonnance de chevaux et équipages en grand nombre. De quoy le Roy fut fort joyeux et promit de faire de grands biens à ceux de Sens: les messieurs de Sens présentèrent un grand vase d'argent d'un ouvrage très-antique et bien élabouré, qu'il reçut pour très-favorable, et le mit en son cabinet, comme une pièce de singulière remarque. »

Une autre visite fut encore, pour le monastère, un sujet de consolation et procura une nouvelle gloire à Sainte-Colombe. L'évêque de Rimini était venu en France, en qualité de nonce du Saint-Père. Il se rendit en pélerinage au tombeau de notre sainte, après avoir obtenu, « pardevant les « notaires du Roi, le 28 octobre mil cinq cent quatre-vingt-« un, du Révérend père en Dieu Messire Robert de la Mé-« nardière, qu'il puisse faire ouverture de la châsse Ma-« dame saincte Coullombe estant à demeure en ladite ab-

« baye... et prendre l'une des costes ou autre portion de la « grandeur de ladite coste, pour icelle emporter en l'église « cathédrale de son diocèse d'Arimini. »

On voit par cet extrait, dont l'original est aux archives de la bibliothèque de Sens, ce que l'on doit penser de ces paroles de M. de Tillemont. « Il y a aujourd'hui une abbaye « considérable (de Sainte-Colombe) auprès de Sens, il en est « parlé dès l'an 859. On y conserve aussi ses reliques, quoi« que d'autres prétendent qu'elles sont à Rimini, en « Italie. »

Mais pourquoi la cathédrale de Rimini est-elle sous le vocable de sainte Colombe? Sans doute, se dira-t-on, les nobles combats de la jeune martyre ont jeté tant d'éclat qu'on ne doit pas être surpris qu'ils aient été célébrés par la renommée jusqu'au-delà des monts; d'ailleurs, quelques soldats des légions romaines qui suivaient Aurélien, auront bien pu, rentrés dans leurs foyers, raconter un événement aussi remarquable, et inspirer ainsi une vive confiance envers sainte Colombe. Mais toutes justes que soient ces réflexions, suffiraient-elles pour expliquer un fait aussi capital que le choix de notre sainte vierge et martyre sénonaise, comme patronne d'une grande église, et dans un pays étranger? Nous ne le pensons pas, et nous croyons qu'il faut en chercher le motif dans le fait historique que rappelle ce passage de l'*Italia sacra:* « Rimini, ville très-ancienne, autrefois la capitale de la « Gaule sénonaise, sur le rivage de la mer Adriatique, à « l'endroit où la voie flaminienne se joint à la fameuse route « Aurélienne, et non loin du Rubicon, qui séparait autrefois « l'Italie de la Gaule Sénonaise. »

Ces paroles sont en effet comme un trait de lumière; car si nous nous rappelons qu'à deux fois différentes, six cents ans et quatre cents ans avant Jésus-Christ, nos valeureux an-

11

cêtres sont allés peupler ces contrées, il ne nous sera pas difficile de conclure, que des relations s'étant conservées entre la mère-patrie et la colonie italienne, celle-ci se crut autorisée à partager une gloire que son origine ne lui rendait nullement étrangère. Comme aujourd'hui, la mère-patrie, à son tour, l'ancienne cité *Gallo-Sénonaise*, peut à juste titre revendiquer à *Sinigaglia*, l'ancienne *Sena Gallica* (Sens gauloise) près de Rimini, une partie de l'immortel honneur d'avoir donné naissance à l'illustre et bien-aimé Pie IX, si glorieusement régnant aujourd'hui.

Nous croyons même savoir de bonne source, que le Souverain-Pontife ne récuse nullement son origine sénonaise. Aussi, nous en avons la douce confiance, un jour, à l'exemple de ses augustes prédécesseurs sur la chaire de Saint-Pierre, le Représentant de Jésus-Christ sur la terre daignera tourner un regard paternel vers le nouveau monastère qui s'élève sur les ruines de l'ancien, et lui donner, dans sa bénédiction apostolique, un gage de cette protection divine, qui seule fait vivre et prospérer les saintes œuvres !



CHAPITRE XV.

XVII[e] SIÈCLE.

Robert de la Ménardière, restaurateur de l'abbaye. — Introduction de la réforme de saint Maur dans le monastère.

Les ruines amoncelées dans le siècle dernier n'étaient pas encore relevées ; mais la Providence qui veille continuellement sur ses enfants, et sans doute aussi la puissante intervention de sainte Colombe, avaient désigné pour être le restaurateur de l'abbaye, dans ces temps de calamité, Robert de la Ménardière, seigneur de Courbépine qui en avait reçu l'investiture à l'âge de 17 ans, en qualité d'abbé commendataire.

C'était un de ces hommes généreux, en même temps que modestes, qui passent sur la terre en faisant le bien sans ostentation, mais avec une persévérance qui signale leur nom à la reconnaissance et à l'admiration de ceux qui les connaissent. Il combla de bienfaits cette abbaye dont il fut un véritable pasteur pendant plus de soixante-deux ans. Par ses soins et à ses frais, les ruines qu'avaient laissées les

Huguenots furent en partie réparées; il paya les dettes qu'avaient été obligés de contracter les religieux, fit restaurer les voûtes de l'église et renouveler le pavage de la nef et du sanctuaire. Des stalles, d'un travail remarquable, de riches ornements sacerdotaux, des candelabres enrichis d'or, des vases sacrés et des fondations pieuses furent encore les effets de sa munificence. Les dépenses qu'il fit en faveur de son monastère ne s'élevèrent pas à moins de trois cent cinquante mille livres; et ce qui prouve combien était solide la piété qui le distinguait, c'est qu'à tous ces bienfaits temporels, il ajouta le bienfait plus grand encore d'une nouvelle réforme, en faveur de laquelle il avait obtenu des lettres de Grégoire XIII. Enfin cet illustre abbé voulut donner, avant de mourir, une dernière marque de sa confiance et de sa dévotion envers sainte Colombe, en exprimant le désir que son cœur reposât avec celui de sa sœur, dame Hélène de la Ménardière, sous une petite pyramide en pierre, entre les tombeaux de sainte Colombe et de saint Loup qu'il avait fait rapporter dans la nef, et qu'il avait ornés avec une rare magnificence.

La mort de cet homme de bien fut pleurée comme celle du meilleur des pères. On le fit représenter comme un fondateur, sur la verrière de la chapelle absidale où il était à genoux au pied de la croix; et dans la nef, au troisième pilier, vis-à-vis l'obélisque dont il vient d'être parlé, on lisait sur un marbre noir l'inscription suivante :

A L'HONNEUR DE DIEU.

« Au pied du sépulcre de Madame sainte Colombe, sont inhumés les cœurs de M. Robert de la Ménardière, vivant abbé de ce monastère qui décéda le 29 novembre 1622, lequel ayant fait entièrement réparer cette église et mo-

nastère qui avaient été du tout ruinés par les religionnaires, procura y rétablir et remettre la discipline religieuse ; pareillement, celui de dame Hélène de la Ménardière, sœur dudit Révérend abbé, décédée le 11 juillet 1621. »

« Lesquels, par ensemble, ont donné mille écus à la manse conventuelle de ce monastère, à la charge de célébrer tous les jours à perpétuité une messe basse à leur intention, laquelle sera tintée par quarante coups de la plus grosse cloche, et en chacun des jours du jeudy, vendredy et samedy de la semaine sainte, on chantera processionnellement le *Vexilla Regis*, — *Stabat Mater*, — *Domine non secundum*, — *De profundis* ; et par chacun an, aux jours du décès desdits sieur et dame, sera dit un service, avec les Vêpres des morts le jour précédent, Vigiles à trois leçons, les Laudes et la messe *pro defunctis*, solennellement chantée par le Prieur qui exhortera capitulairement les religieux d'avoir mémoire desdits sieur et dame en leur messe et autres prières, comme il est plus amplement porté au contrat de ladite fondation, enregistré au greffe ecclésiastique de de l'archevêque de Sens et en celui du bailliage dudit lieu, le XVI[e] septembre Mil VI[c] XXII. »

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

L'état de prospérité où les avait mis la piété généreuse de cet illustre abbé, permit aux religieux d'achever la restauration de leur église et même de l'embellir. Ils transportèrent le clocher sur le chœur, construisirent un beffroi, firent fondre quatre cloches et réparèrent plusieurs chapelles.

Mais le fait capital, celui qui domine tout le 17[e] siècle, c'est l'introduction de la congrégation de Saint-Maur, dans notre abbaye. Déjà cinq fois depuis onze cents ans, un nou-

vel Esdras était venu, le livre de la loi à la main, rappeler les enfants de saint Benoit à une plus stricte observance de leur règle; et dociles aux inspirations de Dieu, les religieux se frappant la poitrine et avouant leurs torts, étaient rentrés dans une nouvelle voie de ferveur et de régularité.

Il y avait même peu d'années que la dernière réforme avait eu lieu par les soins de Robert de la Ménardière, comme nous venons de le voir, lorsque l'on entreprit de s'affilier à la congrégation de Saint-Maur. Mais il ne s'agissait plus alors de remettre en vigueur comme autrefois, d'anciens usages, qui n'auraient pas été observés, mais de se soumettre à des constitutions nouvelles et plus austères que les premières. Aussi les difficultés furent si grandes, qu'on les crut un moment insurmontables. En effet, quand il s'agit d'une réforme ordinaire, tous les religieux sont tenus de l'embrasser sous peine de péché, puisqu'ils se sont engagés par les vœux qu'ils ont prononcés librement et après de mûres réflexions, à suivre la règle dont on vient leur rappeler les obligations; mais il n'en est pas de même quand les constitutions proposées sont différentes de celles sous lesquelles on a fait profession; alors l'Église qui respecte la liberté de ses enfants, déclare que l'on ne peut ici qu'exhorter sans jamais contraindre. Il arriva donc que le plus grand nombre adopta les réglements nouveaux avec une sainte générosité, mais que plusieurs aussi refusèrent d'embrasser un genre de vie qu'ils n'avaient point connu, jusqu'alors, et auquel ils ne s'étaient point engagés. Les uns avaient sans doute le droit de s'élever à un état de vie plus parfait, mais les autres aussi pouvaient, sans manquer à leur conscience, demeurer dans celui où ils avaient toujours légitimement vécu: et comme d'un côté, toute maison divisée contre elle-même ne saurait subsister, et que de l'autre, les deux partis avaient

des droits, il eut fallu renoncer à l'avantage d'entrer dans l'illustre congrégation de Saint-Maur sans l'énergie et la générosité de Mathurin Mangot alors abbé commendataire. Voulant donc, quoi qu'il pût lui en coûter, procurer cette gloire à son abbaye, il résolut de faire construire au nord des anciens bâtiments, un petit cloître, où se retirèrent et vécurent selon l'ancienne règle, tous ceux qui ne voulurent point s'engager à pratiquer la nouvelle ; ces constructions subsistent encore, au moins en partie.

Peu d'années après cet heureux événement, la diète de tous les monastères qui suivaient la réforme de Saint-Maur, dans les provinces de Bourgogne et de Champagne, s'ouvrit dans cette abbaye.

Rien n'était propre à conserver et à augmenter l'esprit religieux dans les monastères comme ces assemblées régulières. D'après les Constitutions, il devait y avoir tous les ans une ou deux réunions particulières dans chaque maison; elles se tenaient dans notre abbaye, vers l'époque des fêtes de Sainte-Colombe et de Saint-Loup; là, on rendait les comptes de l'administration temporelle, et on réformait les abus qui avaient pu se glisser dans l'observance des règles. Tous les trois ans se tenait en outre la diète provinciale à laquelle se rendaient les supérieurs de tous les monastères, accompagnés d'un député conventuel, qui, choisi au scrutin par tous les religieux, était chargé de faire connaître de son côté l'état de la communauté à laquelle il appartenait, et de transmettre à la diète les demandes, les réclamations ou les plaintes dont il était chargé. A la lecture du chapitre des constitutions qui traite de la manière de tenir ces saintes réunions, on est frappé de leur ressemblance avec nos assemblées politiques actuelles, au moins quant aux formes. En effet, élection, vérification des pouvoirs, nomination au

scrutin d'un président et des officiers inférieurs, discussion sur les sujets proposés, tout s'y trouve; mais avec des différences qui en changent complètement la physionomie et les résultats.

Notre député sollicite les suffrages des électeurs par tous les moyens imaginables, et, pour les obtenir, il fait lui-même l'éloge de ses opinions, de sa conduite et de ses belles actions; son but obtenu, il se sert de son triomphe comme d'un moyen pour s'élever à quelques dignités dans l'état. A la diète monastique, il en est tout autrement; il suffit d'être convaincu d'avoir sollicité les suffrages pour mériter l'exclusion, et, dès la première séance, tous ceux qui sont revêtus de quelques dignités viennent humblement les déposer. Voyez-vous cet homme, qui porte sur son visage les douces empreintes d'une modeste simplicité; son air de candeur et son aménité, décèlent la tranquillité de son âme; il y a, répandu dans toute sa personne, je ne sais quoi de pénitent et de saint qui pénètre d'un sentiment religieux dont il est impossible de se défendre : c'est un vieillard qui a blanchi dans les sollicitudes qu'impose la charge de gouverner les autres, c'est le supérieur d'un nombreux monastère, un savant distingué peut-être, qui vient rendre compte à ses frères de la manière dont il a usé de l'autorité qui lui était confiée. Il quitte son rang, s'agenouille humblement au milieu de l'Assemblée, avoue les fautes qu'il a commises dans l'administration de son monastère, et finit en suppliant les pères Définiteurs (1) de vouloir bien choisir à sa place un religieux plus capable de remplir les fonctions de supérieur.

(1) Ceux qui assistaient le R.P. Général dans ses fonctions, pour décider toutes les affaires de l'ordre en dernier ressort.

(2) Reverende Pater, ego dico meam culpam, coram Domino nostro Jesu Christo et vestra reverentia, de defectibus à me commissis in regimine Monasterii. N. et me subjicio correctioni dictæ, et dispositioni Capituli

Chacun s'étant ainsi humilié, on traite les affaires qui intéressent le bien général de la province, puis on examine l'état particulier de chaque monastère, tant pour le spirituel que pour le temporel. C'est par un compte présenté en cette circonstance que nous savons qu'en 1736 les revenus du monastère de Sainte-Colombe étaient de 12,847 livres, et le total des charges ordinaires de 7,051.

La diète se terminait par la nomination au scrutin, des visiteurs de la province et des députés qui devaient assister au chapitre général. Ce conseil suprême de la congrégation qui se trouvait ainsi composé de l'élite des religieux de toutes les provinces, tenait ses assises également tous les trois ans. Tout s'y passait à peu près comme aux diètes provinciales ; on y faisait de nouveaux réglements s'il était nécessaire, on y traitait les affaires d'un intérêt majeur, on décidait celles qui n'avaient pu être terminées par l'autorité des assemblées particulières, enfin on y jugeait souverainement les appels qui avaient pu être interjetés. Ainsi, les chapitres généraux n'étaient pas seulement des assemblées délibérantes, mais encore des cours judiciaires prononçant en dernier ressort, à moins cependant que ceux qui auraient été condamnés ne voulussent en appeler encore à Rome, refuge assuré de l'innocence méconnue.

Telle était la forte et sage constitution de l'illustre congrégation de Saint-Maur ; elle se divisait en six provinces, qui ne renfermaient pas moins de cent quatre-vingts abbayes ou prieurés, et était gouvernée par un Général qui, résidant à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, faisait observer dans tout l'ordre, à l'aide des visiteurs, les

Generalis; et rogo ut placeat Reverendis Patribus Definitoribus ejusdem Capituli Generalis de aptiori superiore providere. — Constitutiones Congregationis Sti-Mauri. Pars. II. Sect. 1ª Caput 14.

règles de l'Ordre ainsi que les décisions prises aux diètes provinciales et aux chapitres généraux.

Mais ce ne fut pas seulement par un accroissement de vertu et de régularité qu'elle se distingua ; on sait encore quel éclat elle a jeté dans le monde savant, par ses succès dans les sciences et les lettres. Cette fervente congrégation avait organisé dans son sein de savantes écoles, où par des cours réguliers et des études profondes, on formait à tous les exercices de l'esprit ceux des moines qui s'en rendaient capables (1). Aussi, il n'est aucune branche de la science qu'ils n'aient cultivée avec honneur. S'agit-il des Saintes-Écritures, Dom Calmet en explique le texte, en développe le sens et en éclaircit les difficultés, avec une sagacité de jugement qui fait encore aujourd'hui de ses ouvrages, un des meilleurs commentaires de la Bible. S'agit-il des Saints Pères, c'est en grande partie à la congrégation de Saint-Maur que nous devons en quelque sorte leur résurrection, tant avant elle, ces vénérables monuments de l'antiquité se trouvaient dispersés dans les bibliothèques, où presque pas un n'était au complet. Depuis que la religion était devenue la maîtresse du monde, après la conversion de Constantin, jamais elle n'avait eu d'aussi formidables attaques à soutenir qu'à l'époque dont nous parlons; ce n'était plus seulement tel ou tel dogme que l'on attaquait, mais c'était comme une vaste conjuration dirigée contre la religion tout entière. Qui entra le plus résolument dans la

(1) Trois ans s'étaient à peine écoulés, que l'abbaye de Ste-Colombe avait déjà participé à l'esprit régénérateur de cette congrégation, car nous voyons que Tesson, second prieur du monastère, et professeur de philosophie, fit soutenir, pendant deux jours, en présence d'un grand nombre de savants, des thèses qu'il avait dédiées à l'abbé Mathurin Mangot, qui avait si généreusement contribué aux frais occasionnés par la nouvelle réforme.

lice,pour soutenir de si terribles assauts ? Ce furent principalement les bénédictins de Saint-Maur : dom Lamy compose son savant traité de la religion chrétienne, dom Maran démontre victorieusement la divinité de Jésus-Christ, et dom Toussaint établit d'une manière invincible l'autorité des miracles.

Que ne pourrions-nous pas dire des théologiens, des hagiographes et des historiens de cet ordre? Qui n'a admiré les travaux de dom Cellier, et ce gigantesque monument scientifique connu sous le nom de *Gallia Christiana ?* Il ne nous serait pas difficile d'ajouter ici encore des célébrités dans la jurisprudence canonique, la liturgie et même l'astronomie ; mais nous nous contenterons de citer, en terminant, deux noms qui nous dispenseront de plus longs éloges: ce sont ceux de Mabillon et de Montfaucon, qui suffiraient, à eux seuls, pour illustrer à jamais cette inappréciable congrégation !



CHAPITRE XVI.

XVIII[e] SIÈCLE.

Signes précurseurs de la révolution. — Vente de l'abbaye. — Ruine de l'église et du monastère. — Description rétrospective.

Malgré tous les efforts qui avaient été tentés, depuis le Concile de Trente, pour raffermir la société ébranlée jusque dans ses fondements par l'hérésie et ses suites désastreuses, déjà depuis longtemps, les signes précurseurs d'une horrible tempête se faisaient remarquer à l'horizon du monde politique et religieux.

L'affaiblissement de la foi, la décadence des mœurs, l'esprit d'insubordination qui ravageaient le monde, n'avaient pas été sans une certaine influence jusque sur les cloîtres. Les faux principes de la réforme et le rationalisme frondeur du XVIII[e] siècle, étaient venus communiquer à ces causes de destruction une effrayante énergie.

Grand nombre de paroisses et d'évêchés étaient tombés entre les mains de titulaires, même laïques, qui ne laissaient aux véritables pasteurs qu'un traitement insuffisant pour opérer le bien. La plupart des abbayes avaient perdu leur

antique ferveur entre les mains d'abbés commendataires, qui ne s'occupaient d'elles que pour en dissiper les revenus. Les rois de France, en raison des bienfaits et de la protection qu'ils accordaient aux monastères, s'étaient crus en droit de s'immiscer dans la nomination des abbés ; mais une fois que l'autorité temporelle met la main aux choses spirituelles, elle ne s'arrête plus dans ses empiétements et elle finit par les assujettir ; c'est ainsi que dans ces derniers temps, non-seulement les revenus des abbayes en commende, mais encore le titre d'abbé, étaient devenus la proie des favoris. Or, dès que les institutions religieuses ne vivent plus de leur vie propre, des éléments de décadence s'y introduisent nécessairement, et elles ne peuvent plus que marcher à leur ruine, par une pente plus ou moins rapide. Sans doute, il s'est trouvé des abbés commendataires, recommandables par leur sagesse, leur zèle et leur générosité, —comme l'abbaye de Sainte-Colombe en fournit d'illustres exemples,—mais s'ils ont retardé l'activité du mal, ils n'ont pu le supprimer entièrement, car la cause principale s'en trouvait dans le fait même de leur existence. D'un autre côté, les railleries des prétendus philosophes avaient fait tomber un état aussi utile à la religion et à la société, dans un tel discrédit, que les vocations étaient devenues beaucoup plus rares, en sorte qu'il ne se trouvait plus vers le milieu du XVIIIe siècle, dans un certain nombre de monastères que quelques religieux, sans abbés réguliers et sans discipline. Aussi semblait-on entendre de toutes parts, comme les craquements des saints édifices, qui allaient s'écrouler avec tant de fracas, dans toutes les provinces de la France ; car ce fut par sa propre maison, que le Seigneur commença d'accomplir les arrêts de sa justice irritée en abandonnant pour un temps les méchants et les faibles à la perversité de leurs œuvres.

Ce fut, on le sait, le 13 février 1790, que l'Assemblée constituante rendit le trop fameux décret qui détruisit de fond en comble l'édifice monastique, déjà renversé par la loi du 2 novembre précédent. Peu de temps après, un lamentable spectacle était donné à ceux qui n'avaient pas encore perdu tout sentiment de foi, de justice et d'humanité : des religieux, des vieillards qui avaient blanchi dans les exercices de la vie contemplative, étaient brutalement chassés de leurs antiques demeures, dépouillés de leurs biens, et poussés malgré eux dans les rangs d'un monde auquel ils avaient renoncé, et que pour la plupart, ils ne connaissaient pas. Puis, comme pour joindre l'insulte au malheur, on leur déclarait solennellement, que c'était au nom de la *liberté* et de la *fraternité* qu'on les expulsait ainsi de leur chère demeure. L'impiété avait dit dans son délire : arrachez les grilles des couvents, brisez les portes des monastères, et vous en verrez sortir en foule, les tristes victimes du fanatisme et de la cupidité, heureuses de briser des chaînes qu'elles portent impatiemment, et d'échanger l'air libre du monde contre l'esclavage de leur sombre cellule; et cependant, il fallut souvent la force armée pour les arracher de leur cloître. Dans ces terribles circonstances, les uns rentrèrent dans la vie commune, où ils ne furent pas tous des modèles de vertu ; d'autres plus intrépides, cherchèrent un asile où ils pussent se rapprocher de leur ancien genre de vie. C'est ainsi que Dom Dubuisson, dernier prieur de l'Abbaye de Sainte-Colombe, acheta un petit coin de terre près du hameau de Jouancy, et s'y construisit une cellule. Là, dans une vallée solitaire, sur les bords d'un ruisseau, se voit encore l'humble hermitage où le fidèle cénobite accomplissait avec persévérance les saints engagements qu'il avait contractés par ses vœux. Près de

cette retraite, dont il avait fait comme une douce image de son ancienne solitude, s'éleve une colline, du haut de laquelle il put souvent contempler la célèbre abbaye où il avait passé dans les douceurs de la paix les premières années de sa jeunesse. Mais hélas ! que de pensées amères devaient traverser son cœur, lorsque ses yeux humides de larmes voyaient les ruines se faire dans cette chère basilique, sous les voûtes de laquelle il avait si souvent adoré Dieu et prié sainte Colombe !

Mais alors... elle était tombée entre les mains de ces farouches démolisseurs qui avaient juré de faire disparaître du sol catholique de la France, Dieu, ses ministres, ses serviteurs et ses temples. En effet, tous les biens et tous les bâtiments de l'abbaye royale de Sainte-Colombe, après avoir été confisqués, comme tous les biens d'église, au profit de la nation, ou plutôt de ceux qui les achetèrent à vil prix, furent misérablement vendus, comme on le verra par l'extrait que nous donnons ici, du registre des aliénations de domaines nationaux, faites par le directoire du district de Sens.

« Cejourd'hui trente décembre mil sept cent quatre-vingt-dix, nous, administrateurs composant le directoire du district de Sens, avons procédé, ainsi qu'il suit, à la vente et adjudication des biens nationaux ci-après énoncés et détaillés.

« Les bâtiments claustraux, *Église*, jardin, accins et vignes de la maison ci-devant abbatiale de Sainte-Colombe-lez-Sens, le tout fermé de fossés et y compris lesdits fossés, sous la réserve de l'horloge, cage en bois et ses dépendances, des armoires qui sont dans la sacristie avec leurs ferrements ; de tous les tableaux, meubles, effets mobiliers, des papiers et titres, livres, tablettes et armoires sur lesquelles ils sont posés, sous la réserve aussi de toutes les grilles et rampes en fer qui sont au-dedans de l'église,

comme aussi sous la réserve de tous les autels tant en marbre qu'en pierre et bois, des tableaux, du carreau et marches en marbre qui se trouvent dans le sanctuaire, du carreau et marches en pierre qui sont dans le chœur, et des stalles qui sont dans ledit chœur, tous les tableaux, épitaphes étant dans ladite église, des cloches qui sont dans les clochers.

« Le 14 de ce mois, ladite maison et dépendances a été enchérie à vingt-cinq mille livres, les feux ont été allumés pendant la durée desquels il a été fait différentes enchères dont la dernière par M. *de *** pour et au nom du sieur Nicolas Fossey, fabricant à Paris,* à quarante-cinq mille livres. »

Le mot *Église* se trouve souligné dans cette pièce, sans doute pour lever tout scrupule et affirmer qu'elle aussi, était vendue, et bien vendue comme tout le reste, quoiqu'elle fût la maison de Dieu ! Cédée en 1792 avec tous les autres bâtiments à un nouvel acquéreur qui les fit exploiter comme une carrière pour la ville et les environs de Sens, elle fut encore revendue à un troisième maître qui ne réussit pas mieux que les autres dans ses affaires. Ce dernier démolisseur eut au moins la triste gloire de consommer la destruction presque totale du monastère.

Ainsi, cette magnifique église, une des merveilles du pays Sénonais, cette église élevée à la gloire de sainte Colombe et de saint Loup, les deux saints protecteurs de la contrée, cette église, consacrée par un souverain pontife, illustrée par la présence de l'héroïque martyr de Cantorbéry, dépositaire des cendres de tant de personnages célèbres, enrichie par les bienfaits des rois et des peuples, cette église tant aimée des pélerins, ne put trouver grâce devant le marteau révolutionnaire ! Ni l'histoire avec ses nombreux

souvenirs, ni la religion avec ses menaces et ses prières, ni les arts en pleurs ne purent arrêter cette systématique et inflexible rage de la destruction.

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier, au moins faiblement, la perte inappréciable de ce beau monument et du monastère lui-même, nous allons nous efforcer de les reconstruire ici l'un et l'autre, à l'aide d'indications recueillies de la bouche des personnes qui les ont vus autrefois, et de quelques documents historiques et archéologiques, échappés à la dévastation et à l'oubli.

CLOITRE.

Le cloître, ainsi que l'indique l'ancien plan que nous avons reproduit, d'après une gravure du XVII[e] siècle, était contigu au flanc nord de la basilique, selon l'usage qui nous paraît généralement suivi par tous les ordres religieux. Il consistait en trois corps de bâtiments formant avec le bas-côté de l'église un carré parfait, lequel enclosait la grande cour décorée au centre du puits symbolique rappelant la source des eaux vives de la sagesse, qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. Au pourtour, à l'intérieur, régnait un portique destiné à faciliter les communications entre les différents appartements, et qui offrait, en même temps, un lieu de promenade pour les moments où les religieux pouvaient se délasser des fatigues de leurs emplois réguliers.

On ne pourrait assurer qu'il y eût autre chose que les galeries du portique du côté de l'occident; mais au nord nous trouvons d'abord la cuisine et ses dépendances, puis le réfectoire; ces deux pièces, de même style et qui existent encore, sont séparées par un mur dans l'épaisseur

duquel un puits a été pratiqué, pour le service de l'une et de l'autre. « Ces vastes salles sont voûtées en ogives à ner- « vures, dont la retombée vient s'appuyer sur des colonnes « centrales qui les divisent en deux nefs assez élégantes, « malgré la nudité des murailles. (1) » A la suite, on remarque un très-bel escalier en pierre, dont les marches larges et douces conduisent aux étages supérieurs et en particulier, au logement des hôtes *(Domus hospitum)*. Enfin, à l'extrémité de cet angle, se trouvaient les appartements de l'abbé.

En retour et au levant, était un immense bâtiment qui renfermait au premier et au second les cellules des moines. Représentez-vous de hauts et larges corridors, aux extrémités desquels se trouvaient des fenêtres qui donnaient passage à une lumière abondante. On n'y remarquait d'autre luxe qu'une exquise propreté, mais l'œil ravi découvrait à droite et à gauche une file symétrique de portes exactement pareilles. Chaque cellule, comme celle du prophète Elisée, contenait seulement une couche de simple paille, deux chaises, une table et un chandelier, un crucifix et quelques images pieuses. C'est de cette solitude qu'au premier son de la cloche sortait le cénobite, pour se rendre silencieusement où l'obéissance l'appelait. Vous eussiez vu alors toutes ces portes s'ouvrir en même temps, avec une sorte de douceur et de respect, comme parle un prédicateur célèbre (2), et tous les âges de la vie apparaître ensemble, sous un même costume, dans un majestueux recueillement.

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment, se trouvaient de

(1). M. Victor Petit.—*Guide pittoresque des voyageurs dans la ville de Sens.*

(2) R. P. Lacordaire. *Vie de saint Dominique.*

grandes salles qui s'appelaient l'école ou l'écritoire *(scriptorium)*, parce que c'était là que le moine destiné à la culture des sciences venait user sa vie devant un manuscrit enchaîné sur la table de travail. Il devait le transcrire, et si la mort interrompait son œuvre patiente, un autre frère la continuait. C'est là que se préparaient ces immenses travaux qui nous étonnent et dont on ne saurait assez admirer et la science élevée, et l'érudition profonde, et la prodigieuse variété. Ces salles d'étude communiquaient aux archives et à la bibliothèque qui se trouvaient en dehors de l'enceinte, sur le même plan que l'église, dont il nous reste à parler.

ÉGLISE.

La basilique de Sainte-Colombe fut commencée en 1143 par l'abbé Théobalde, ainsi que nous l'avons dit, d'après le récit de notre ancienne chronique. Mais avant même que nous eussions connaissance de ce précieux manuscrit, cette date nous était certifiée par l'heureuse découverte que nous eûmes le bonheur de faire nous-même de la première pierre de cet édifice, dans le courant de l'année 1845.

Cette pierre, qui a la forme d'une petite dalle carrée, de neuf centimètres d'épaisseur sur vingt-six de largeur (1), porte au milieu la figure gravée d'une crosse, tenue par une main, et autour de laquelle on lit, dans un double cer-

(1) La rubrique qui traite de la bénédiction d'une première pierre d'église, dit: *Lapis in ecclesiæ fundatione ponendus debet esse quadratus et angularis.* Ce n'est pas sans motif que ces deux qualités *carrée* et *angulaire*, sont exigées pour la pierre; les prières elles-mêmes de la bénédiction nous le font comprendre par ces paroles : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes* ℟. *Hic factus est in caput anguli.* — Quant à la forme carrée, les liturgistes en trouvent l'explication dans ce passage de l'Apocalypse : *Et civitas in quadro posita est, et longitudo ejus tanta est quanta et latitudo.*

cle : TEOBALDVS ABBAS HVIVS LOCI ME POSVIT. Elle était enclavée seule, dans la terre ferme, qui supportait les fondations, et se trouvait enduite à la surface par laquelle elle adhérait au reste de la construction, d'une sorte de composition bitumineuse qu'il fut très-difficile d'enlever, mais qui avait maintenu les lettres dans un état de parfaite conservation. Nous avions pensé tout d'abord, qu'il aurait pu se rencontrer par-dessous quelque monnaie de l'époque, mais nous n'y avons trouvé qu'une croix en fer à peu près dans les mêmes dimensions que la pierre. Magnifique idée de nos pères, qui faisaient reposer la basilique chrétienne comme l'Église universelle, sur la croix du Sauveur !... Nous continuâmes nos recherches avec ardeur, et bientôt, au sommet de la chapelle absidale qui correspondait au bas-côté du midi, nous trouvâmes une nouvelle pierre posée absolument dans les mêmes conditions que la première, mais moins large de trois centimètres ; dans le pourtour on lit : *Henricus Aper, ibi Episcopus me posuit.* En effet, Henri Sanglier occupait le siége de Sens l'an 1143. Il est à remarquer que la crosse qui se trouve au milieu n'est pas tenue comme l'autre par une main. Ne serait-ce pas parce que l'abbaye de Sainte-Colombe était exempte de la juridiction de l'Ordinaire, et que l'évêque n'avait pas le droit d'y donner des ordres? Nous serions d'autant plus porté à soutenir cette opinion que, dans la bulle du pape Adrien IV, déjà citée, il est dit que les archevêques de Sens ne pourront officier pontificalement dans l'église de Sainte-Colombe, sans le consentement des religieux. On remarque en outre, dans l'épaisseur de cette pierre, une fossette d'environ cinq centimètres de profondeur sur deux de diamètre, parfaitement semblable à celle que l'on pratique encore aujourd'hui dans les pierres d'autel, pour y placer des reliques.

Nous avons pensé que cette ouverture pouvait bien avoir été destinée au même usage (1).

Cette église occupait toute la partie méridionale de l'enceinte du monastère et l'emportait de beaucoup sur tous les autres édifices par ses dimensions en tous sens et les innombrables richesses, tant en architecture qu'en ornements de marbre, d'argent, d'or et de pierreries dont elle était décorée; c'était vraiment la maison de Dieu parmi les hommes. *Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli. Tabernaculum Dei cum hominibus* (2).

Tout à l'extérieur annonçait le style grave et religieux du XII[e] siècle; on distinguait facilement dans la forme des fenêtres le passage du plein cintre à l'ogive. La façade n'est pas visible sur le plan, mais nous avons appris qu'elle était décorée de trois beaux portails, dont les voussures étaient garnies de statuettes délicatement sculptées; on voyait, dit-on, sur les portes, le martyre de sainte Colombe et l'invention de son corps par le pâtre d'Aubertus. Son plus bel ornement au XVI[e] siècle, consistait encore en un clocher superbe couronné d'une flèche hardie en pierre et qui contenait cinq cloches, les plus grosses et les plus harmonieuses de la contrée. Un sceptre en pierre avait été placé sur le faîte extérieur de cette église, en signe de fondation et de protection royale.

D'après les souvenirs de tous ceux qui l'ont vue, cette splendide basilique offrait beaucoup de rapports avec la cathédrale de Sens; les statues qui la décoraient devaient être dignes de ce beau monument, si nous en jugeons par un

(1) Le fait suivant, qui nous est certifié par une personne digne de foi, semble appuyer cette assertion : On vient de trouver à Allinges, en Chablais, une première pierre d'église, posée par saint François de Salles, sous laquelle était une petite boîte en plomb contenant des reliques.

(2) Gen. XXVIII. 17. Apoc. XXI. 3.

fragment qui a été préservé jusqu'à nos jours et qui se fait remarquer par le naturel de la pose, l'élégance des draperies et le fini des détails.

Maintenant citons quelques passages d'une description plus détaillée faite par Dom Cotron, qui contemplait de ses yeux cette basilique en 1648; nous la complèterons par d'autres renseignements.

« La magnificence de cette basilique est telle, dit-il, que « je ne balancerai pas à rendre ce témoignage très-véritable, « qu'après la cathédrale, elle est la plus grande et la plus « élégante de tout le pays sénonais. En effet, elle a au » moins 45 toises de long sur 12 de large dans la nef, y « compris les bas-côtés, et 15 dans le transept. Elle est « appuyée sur de très-hautes colonnes d'une élégante va- « riété, placées les unes en regard des autres. Entre leurs « arcades et les vitraux supérieurs, règne de toutes parts une « élégante galerie. »

C'est à cette partie de l'église qu'appartenait, sans doute, le chapiteau d'une double colonne, qui a été retrouvé dans les fouilles pratiquées depuis six à sept ans. Il est composé de six colombes très-délicatement sculptées. Celles des côtés ont eu la tête brisée, mais celles que l'on voit sur les deux faces sont parfaitemnnt conservées ; elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre, et becquettent, en se retournant, un épi de blé de Turquie qui se trouve entre elles; c'est sans doute l'emblême de l'âme pure qui se nourrit du froment des élus, et un souvenir, en même temps de la Vierge, à laquelle ce temple était dédié. Il paraît, du reste, que la colombe était partout dans cette église, car un autre fragment de sculpture que l'on remarque dans une muraille, à un kilomètre de l'abbaye, et que l'on assure avoir été la clef de voûte principale, représente le Saint-Esprit sous la forme

d'une colombe. Elle est environnée d'un nimbe, et étend ses aîles au milieu des rayons et des flammes qui semblaient se répandre comme par torrents dans l'église.

« Les voûtes, au milieu desquelles elle se trouvait, avaient « au moins, ajoute notre auteur, de onze à douze toises de « hauteur, et, ce qu'il y a de plus avantageux, c'est que cette « église se trouve percée de toute part de fenêtres qui « donnent passage à travers leurs vitraux à une lumière » abondante. »

Les stalles étaient d'un travail si remarquable qu'elles excitèrent contre leur auteur la jalousie des menuisiers sénonais. Les premières à droite et à gauche portaient, l'une l'écusson de l'abbaye, l'autre celui de l'abbé commendataire. Outre les dalles de marbre et de pierre qui ornaient le sanctuaire et le chœur, on voyait dans le reste de l'église, un pavage en carreaux de terre cuite et vernie qui rappelait l'ancienne mosaïque. Un seul de ces carreaux a été retrouvé; il porte un lion de couleur jaune sur un fond brun.

« Au milieu de la nef, qui est belle et vaste, vis-à-vis le 3e pilier, s'élèvent à la hauteur de quatre pieds, deux tombeaux en pierre, posés l'un devant l'autre, sur lesquels sont représentés, sculptés de grandeur naturelle, les corps de saint Loup et de sainte Colombe, patrons de cette église. Ces statues sont l'une et l'autre couchées ayant les pieds tournés vers l'autel, et les mains jointes. Le saint est vêtu pontificalement; la sainte habillée suivant le costume des premiers siècles de l'église, tient sous son bras gauche la palme du martyre. Entre ces deux tombeaux s'élève un obélisque haut de cinq pieds et demi, orné de sculptures en bas relief, et décoré des armes de Robert de la Ménardière, abbé et restaurateur de ce monastère, et d'Hélène de la Mé-

nardière, sa sœur. Cet obélisque est surmonté d'une couronne sur laquelle sont représentés deux cœurs (1). »

Enfin, le chœur est d'une beauté ravissante, et le maître autel s'élève dans le sanctuaire, au milieu de quatre magnifiques colonnes en cuivre, supportant chacune un ange adorateur. Tout autour, de belles chapelles dédiées à des saints illustres, rappellent les vieillards de l'Apocalypse offrant sans cesse l'encens de la prière à l'agneau toujours immolé dans son tabernacle.

CHAPELLES.

1° Chapelle de Saint-Symphorien, dans le transept de la nef, au midi. Outre le tombeau de Richard-le-Justicier, on y trouvait l'entrée du canal souterrain qui traversait la plaine et se rendait, en passant par la Poterne St-Didier, dans la maison de réfuge et l'église Saint-Benoit, située dans l'intérieur de la ville de Sens.

2° Chapelle de Saint-Martin, dans le transept de la nef, au nord; son autel fut successivement consacré, à Saint-Flavit dont on possédait les reliques et à Saint-Hubert qui, selon une tradition généralement répandue, avait passé deux mois dans ce monastère, où il était venu en pélerinage vénérer les reliques de sainte Colombe et de saint Loup, lorsqu'il se rendit à Rome, après son baptême.

3° Chapelle de Saint-Michel; on y voit l'image du martyre de sainte Colombe,

4° Autel des saints Apôtres Pierre et Paul.

5° Autel de Saint-Étienne; il a pour tableau, Saint-Loup guérissant les malades.

(1). Recueil d'inscriptions relevées dans les églises de Sens, au XVIII[e] siècle. — Ce manuscrit nous a été confié par M. Petit de Julleville, et ce n'est pas le seul service dont nous ayons à remercier son extrême obligeance.

6° Autel de saint Jacques.

7° Chapelle de la bienheureuse Vierge Marie, ornée d'un tableau représentant l'Assomption.

N'oublions pas de jetter aussi un coup d'œil sur le bénitier en marbre, placé près de la grande porte d'entrée. Le bas-relief dont il est décoré rappelle un trait de la légende de saint Bond, parfaitement adapté à la place qu'il occupe. Fatigué des continuelles distractions dont le démon l'importunait, durant la récitation du saint office, le pieux ermite l'avait saisi et plongé dans un bénitier où il le tenait enfermé sous son bréviaire. Rien, à ce qu'il paraît, n'était singulier comme la figure du diable qui exprimait ses angoisses par mille contorsions, et faisait des efforts inouïs, en élevant ses longues oreilles hors de l'eau, pour sortir de ce lieu qu'il semblait détester au moins autant que l'enfer (1).

ORNEMENTS.

Mais nous n'aurions pas achevé de faire connaître la basilique de Sainte-Colombe, si nous ne disions encore les innombrables richesses dont elle se parait aux grandes circonstances : magnifiques ornements en tous genres dont l'avaient dotée les Princes, un certain nombre d'abbés commendataires et la piété des fidèles. Il nous reste un inventaire de ces objets précieux fait en 1648, mais il ne renferme que ce que l'on avait pu soustraire au pillage des Huguenots. Cependant tel qu'il est, il mérite encore de fixer notre attention; et comme il serait par trop fastidieux de copier ici une sèche nomenclature, entrons plutôt dans cette église un jour de grande solennité, le jour, par exemple, de la fête de sainte Colombe, où les religieux déployaient aux regards

(1) Recueil manuscrit d'épitaphes.

éblouis des innombrables pélerins qui remplissaient la nef, toutes les magnificences de leur basilique.

Ce qui nous frappe tout d'abord, ce sont de riches tapis représentant des sujets religieux entremêlés d'arbres et de fleurs, qui couvrent le sanctuaire et les marches de l'autel ; ce sont des candélabres de matière précieuse qui accompagnent une croix d'argent d'un grand prix ; leur forme, leur éclat, leur décoration, tout fixe les regards qui ne dédaignent pas de s'arrêter aussi sur un *évangélifère* et un *Moïse* en bronze (1), placés de chaque côté du sanctuaire. Puis, ce sont des châsses et des reliquaires de matière précieuse, mais plus remarquables encore par les formes élégantes et variées qu'avaient su leur donner l'architecture et la sculpture. Ici c'est une châsse d'argent avec des ornements en cuivre doré, on y voit tout autour des ciselures qui représentent la vie et les miracles de saint Flavit dont elle renferme les ossements sacrés ; là, ce sont deux statues d'anges, aux ailes déployées, supportant un petit monument d'un pied de hauteur, enrichi d'or et d'un remarquable travail, qui avait été destiné, au quatorzième siècle, pour l'exposition de la sainte Eucharistie (2) ; aujourd'hui il renferme des reliques précieuses.

Un autre ange, seul et de même matière, présente à la vénération des fidèles des ossements sacrés, renfermés dans un tube de cristal qu'il tient respectueusement entre ses mains.

Mais voici la châsse de saint Loup ; elle est toute d'argent, ornée de douze statuettes de même métal et d'admirables bas-reliefs représentant sa vie et ses miracles. N'oublions pas, non plus, le buste en vermeil qui renferme la tête du

(1) Sortes de pupitres sur lesquels on chantait l'évangile et l'épître.—Ils avaient été donnés par Jean de Salazard, abbé commendataire en 1530.

(2). On donnait à ces petits édifices le nom de *monstrance*.

grand saint et dont la mître est enrichie d'un grand nombre de pierres précieuses. Combien d'autres objets encore mériteraient notre attention, quoiqu'ils ne soient que de cuivre argenté ou de bois doré, tant l'art a su en relever le prix ! Mais ne nous arrêtons plus que devant la châsse de sainte Colombe : elle est d'argent doré, en forme de petite église de plus d'un mètre de longueur et renferme le corps et le chef de notre Sainte vierge et martyre ; les ciselures élégantes que vous remarquez tout autour, représentent sa vie, sa mort, sa sépulture et ses miracles.

Maintenant l'office va commencer: l'abbé, accompagné de ses ministres, s'avance majestueusement vers l'autel, environné d'une pompe toute épiscopale, et l'on peut admirer pendant cette procession, les aubes, les chappes, les dalmatiques, les tuniques et les chasubles qui resplendissent des couleurs les plus vives et des étoffes les plus précieuses.

Le bâton du préchantre est d'argent, terminé par un cylindre de cristal environné de quatre petites colonnes surmonté d'une colombe en or. Le bâton pastoral est tout d'argent, et sa crosse resplendit de l'éclat de l'or dont elle est émaillée. Un diamant d'un grand prix est enchâssé dans l'anneau qui brille à la main de l'abbé, et sa mître précieuse est en toile d'or ornée de pierreries.

Les encensoirs, les vases qui servent au saint sacrifice, les calices, les patènes, les ciboires, un magnifique soleil, tout est d'argent et d'or pur, tout est relevé par des ciselures du moyen-âge, d'un prix inestimable.

Que dirons nous de ces Missels et autres livres liturgiques en parchemin (1), si admirablement exécutés, avec leurs

(1) On voit encore quelques-uns de ces manuscrits à la bibliothèque de la ville de Sens, parmi lesquels brille surtout un missel sur velin du XIII[e] siècle d'une étonnante perfection.

ravissantes vignettes et leurs magnifiques lettres ornées, sinon qu'ils défient encore aujourd'hui, par leur splendeur, leur correction et leurs beautés de tout genre, les chefs-d'œuvre de l'imprimerie !

Aujourd'hui que toutes ces inappréciables richesses ont disparu, englouties dans le gouffre des révolutions ; que les pierres du sanctuaire ont été, déjà depuis longtemps, misérablement dispersées dans les villes et les campagnes; que les terres de l'abbaye sont tombées entre des mains qui sont pures du crime de leur origine ; il nous sera bien permis de demander ici de quel droit ont été ainsi dilapidés les biens des monastères ? Il nous semble cependant qu'ils portaient tous les caractères désirables d'une légitime propriété. En effet, ce que les moines n'avaient pas acquis de leurs propres deniers et du fruit de leurs travaux, ils l'avaient reçu de la libre générosité des Rois, des grands et des simples particuliers. Généralement même ce n'était pas à titre gratuit que ces biens leur avaient été concédés, mais par une sorte de contrat synallagmatique qui les obligeait, ou à certains offices ou à certaines redevances, envers les donateurs et leurs descendants. D'où il suit, que l'on ne saurait excuser de spoliation l'acte législatif par lequel les légitimes propriétaires de ces biens en ont été dépossédés (1). Aussi nous ne craignons pas de l'avancer : c'est à l'époque où les biens de l'église ont été déclarés biens de la nation, que le droit sacré de propriété a commencé d'être ébranlé parmi nous, car toutes les propriétés se tiennent, et on ne peut en attaquer une, sans alarmer toutes les autres. Que si l'on nous

(1) Les capitulaires de Charlemagne, monuments authentiques et vénérables de notre droit français disent : « Les monastères une fois consacrés » à Dieu, doivent être à perpétuité monastères et leurs biens fidèlement « conservés. »

objecte les lois intervenues, nous répondrons, qu'il n'y a point de loi humaine contre la loi divine. Supposez en effet les ennemis actuels de la société parvenus au pouvoir, les lois ne manqueraient pas pour dépouiller *honnêtement,* si vous y tenez, ceux auxquels ils portent envie. Quand une fois on a franchi les limites du droit, renfermé dans ces paroles de Dieu lui-même : *Vous ne déroberez point... vous ne désirerez point la maison de votre prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui* (1), il n'y a plus de borne où l'on puisse s'arrêter. C'est ici, en effet, la seule base inébranlable que l'on puisse donner au droit positif, et lorsqu'une fois on l'a méprisée, on entre dans une confusion désastreuse, et on aboutit fatalement à la négation du droit même de propriété qui se formule par ces terribles, mais logiques paroles : *la propriété, c'est le vol* (2). Après quoi il n'y a plus qu'un droit, celui du sauvage tuant son semblable pour lui ravir une proie qu'il dévore sur son cadavre ensanglanté. Comment en effet ceux qui approuveraient les actes par lesquels le sol de presque toute la France a changé de maîtres il y a soixante ans, pourraient-ils condamner les doctrines perverses des communistes et des socialistes de nos jours, quant ceux-ci n'auraient qu'à se retourner et à prendre entre les mains de tels adversaires leurs propres principes et les titres même de leurs propriétés pour les écraser du poids d'une logique invincible ?

Est-ce à dire que nous prétendions, comme le répètent avec une insigne mauvaise foi les ennemis invétérés de la religion, que les biens transmis par ces ventes injustes, aient continué d'être illégitimement possédés ? Non, nous

(1) Exod Ch. XX, ỷ. 15 et 17.
(2) Proudhon

ne le disons pas, et nous ne le dirons jamais; car nous savons qu'il est intervenu un acte solennel de l'église qui a réparé ce grand malheur, autant qu'il était réparable.

Dans l'article XIII du concordat de 1801, Sa S. S. Pie VII, « pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement « de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses suc- « cesseurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs « des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence « la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y « attachés, demeureront incommutables entre leurs mains « ou celles de leurs ayant cause. »

Les nouveaux possesseurs ont donc été couverts par la puissance spirituelle, comme ils le furent plus tard, et en conséquence de cet acte solennel du Souverain-Pontife, par le pouvoir temporel, et nul ne peut avoir la pensée de les attaquer dans leurs droits. Mais ne nous y trompons pas, l'Église seule pouvait effacer cette tache originelle et indélébile, empreinte au front de la propriété moderne, comme s'exprime un de nos savants prélats. Or ce que, seule, elle pouvait faire, ce que les possesseurs actuels, au lendemain d'un nouvel attentat législatif ne se résigneraient pas à faire à leur tour, l'Église l'a fait grandement, noblement, entièrement sans arrière pensée. Elle l'a fait, et cet acte de complet et irrévocable désistement a rendu aux consciences la sécurité, aux domaines leur valeur, mais surtout au droit de propriété un point d'appui moral, sans lequel il serait aujourd'hui impuissant à se défendre contre les armes de ses agresseurs.



CHAPITRE XVII.

XIXe SIÈCLE.

Le culte de sainte Colombe commence à refleurir. — Les Religieuses de la Sainte-Enfance. — Guérison extraordinaire. — Reconnaissance des reliques de sainte Colombe. — Nouvelle châsse.

A force de changer de maîtres, les ruines de l'ancienne abbaye de Sainte-Colombe, après avoir servi de retraite aux alliés, en 1814, lors du siége de Sens, tombèrent entre les mains de Madame Balme Disnave, sœur d'un vénérable archiprêtre de la cathédrale de Sens. Là, s'arrêtèrent les dévastations; et les rares débris échappés au vandalisme furent conservés avec un soin religieux. Mais cette nouvelle propriétaire fit mieux encore, car lorsqu'il s'agit pour elle de revendre cette terre de Sainte-Colombe, suivant un sentiment pieux qui honore sa mémoire, elle donna une bienveillante préférence à la communauté des religieuses de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie. Par une coïncidence assez remarquable, cette importante affaire se traita le jour même où l'on célébrait une des fêtes de sainte Colombe, le 28 juillet 1842; elle fut définitivement conclue le surlende-

main, et, trois mois après, la congrégation naissante établissait sa Maison-Mère sur les ruines de l'ancienne abbaye. Ainsi fut restauré, après une interruption d'un demi-siècle, le culte de sainte Colombe qui florissait en ces lieux depuis environ seize cents ans ! La religion reprenait possession de cette terre de bénédiction où la tombe de l'illustre patronne de la ville de Sens, avait été environnée de tant d'hommages dans le cours des siècles. Désormais les louanges de Dieu continueront de retentir durant le jour dans cet antique monastère, et si le silence de la nuit n'est plus interrompu comme autrefois, par les chants sacrés des enfants de saint Benoit, Dieu et la société en seront dédommagés par les œuvres charitables que le nouvel institut joint à la vie contemplative. En effet, outre l'éducation des jeunes filles et la direction des ouvroirs, les religieuses de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie ont encore pour but l'œuvre des salles d'asile de la première enfance.

Chacun sait, combien cette institution des asiles est précieuse, à l'époque où nous vivons. Apportant avec lui, en venant au monde, le triste apanage des faiblesses humaines, l'enfant exige une surveillance et des soins presque continuels; et cependant, combien de pauvres mères ne sont-elles pas trop souvent obligées, malgré toutes leurs craintes, de délaisser ce cher objet de leur tendresse pendant de longues heures, pour venir en aide au chef de la famille, dont le travail assidu, ne saurait toujours subvenir aux nécessités même les plus pressantes. Que devient alors cet être fragile ainsi abandonné à son inexpérience et à sa propre faiblesse? Elles se le figurent aisément, ces heureuses mères des classes aisées qui tremblent sans cesse pour leurs enfants, qu'elles ne quittent jamais des yeux: souffrance, tristesse, et accidents de toutes sortes, tel est le partage de cet âge,

pour lequel tout devrait être protection, sourire et douceur ! Combien de fois n'a-t-on pas eu le cœur déchiré par le récit de quelque tragique événement dont ces pauvres enfants avaient été les victimes?

Ne pensez pas que la religion, venue en ce monde pour relever toutes les ruines amoncelées par le péché et par les passions, fasse défaut à ces nouvelles exigences. Semblable à une mère pleine de tendresse et de vigilance, elle a sans cesse les yeux ouverts sur les misères de ses enfants et l'oreille attentive à leurs moindres soupirs, toujours prête à tendre une main secourable partout où il y a faiblesse, souffrance ou péril. De même qu'elle place des consolatrices charitables au chevet des malades, des sentinelles vigilantes sur le sommet des Alpes couvertes de neige, des filles du bon Pasteur auprès des Madeleines repentantes, ainsi enverra-t-elle des sœurs dévouées aux petits enfants délaissés. Jetez les yeux sur le céleste modèle, dira-t-elle, à quelques-unes de ces vierges chrétiennes qui se consacrent à Dieu pour le bonheur de l'humanité; contemplez-le dans l'une des plus gracieuses circonstances de sa vie et imitez-le. Un jour le divin Sauveur venait de relever, au milieu de ses apôtres et de ses disciples qui l'entouraient, les glorieuses prérogatives de la virginité, lorsque de pieuses mères, jalouses d'attirer les bénédictions du ciel sur ce qu'elles avaient de plus cher au monde, vinrent lui présenter leurs petits enfants avec une tendre sollicitude, pour qu'il leur imposât les mains et qu'il priât sur eux. Mais les apôtres qui ne connaissaient pas encore tout ce qu'il y avait de tendresse dans le cœur de leur bon Maître pour cet âge de candeur et d'innocence, repoussaient avec des paroles rudes celles qui les lui présentaient. Alors Jésus le voyant, s'en fâcha, et leur

13

dit : *Laissez venir à moi les petits enfants et ne les en empêchez point, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent ; puis les embrassant et leur imposant les mains, il les bénit* (1).

Fortifiées par cet exemple, elles iront, ces vierges chrétiennes, anges gardiens visibles ici-bas, recueillir les petits enfants au nom de la religion, dans les villes et les bourgades. Et si jamais il vous arrive de passer près de quelques-uns de ces asiles où elles réunissent, sous les ailes de la charité, des essaims de petits enfants, entrez : « Il n'est pas de spectacle plus agréable à l'œil, plus doux au cœur, plus salutaire à l'âme. Tous ces visages si propres et si frais, tous ces regards si animés et si joyeux, tous ces fronts épanouis, toutes ces bouches souriantes, tout ce petit peuple agitant les mains, marquant le pas, répétant de bonnes et douces paroles, de courtes prières, des leçons bien simples, chantant, jouant, s'escrimant à mille petits jeux ; puis tout-à-coup, au moindre signal, se taisant, s'asseyant, se levant, marchant ou s'arrêtant, et tout cela sans cris, sans pleurs, sans fatigue et sans ennui, sous les yeux de femmes qui les aiment comme les mères savent aimer ; c'est quelque chose de ravissant, qui console et enchante pour le présent, et qui projette sur l'avenir un jour délicieux. »

« Aussi comme de tous côtés, en France, hors de France, cette belle institution s'accrédite et se propage ! Comme on se plaît à l'envisager avec ce regard du cœur qui ne trompe jamais, sous tous les aspects qu'elle présente ! »

« Prêtres et laïques, hommes du monde et vierges consacrées à Dieu, simples citoyens et dépositaires du pouvoir, riches et pauvres, grands et petits, tous comprennent

(1) Saint Marc, ch. X. ℣. 13-14-16.

l'œuvre des asiles ; tous y voient un gage de bonheur individuel et de sécurité publique (1). »

Mais ce serait peu d'avoir prémuni les enfants des familles pauvres contre les dangers physiques dont ils sont menacés, c'est surtout à leur âme, à leur jeune cœur, à leur naissante intelligence que s'adressent les soins les plus empressés. Aujourd'hui, en effet, on semble avoir oublié ce que les payens eux-mêmes proclamaient bien haut : « *que l'enfant doit être environné d'un grand respect.* » Car à peine est-il entré dans la vie que la vue des désordes et le bruit des scandales du monde viennent assaillir ses yeux et ses oreilles, souiller son imaginatition, gâter son cœur et lui ravir ainsi, le précieux trésor de l'innocence, avant même qu'il ait pu en connaître le prix. Mon Dieu ! que de tendres fleurs à peine écloses, ont été ainsi flétries dès le matin et foulées aux pieds tout le reste du jour ! Que de pauvres enfants dégradés dès leurs plus jeunes années, ne se sont jamais relevés à la hauteur de la vertu ! Et parmi ceux-mêmes qui ne tombent pas dans cet affreux malheur, combien en est-il qui reçoivent à cet âge pourtant si décisif les premières leçons de la sagesse et de la vertu ? Ne semble-t-il pas au contraire que l'on se hâte de développer en eux les passions insensées qui, plus tard, doivent faire leur malheur et celui des autres ! Sans doute il est des mères chré-

(1) Extrait d'une petite brochure intitulée :
Un mot sur les salles d'asile, par M. Rendu, commandeur de la Légion-d'Honneur, conseiller au conseil royal et trésorier de l'Université.
« Au moment de livrer ces pages à l'impression, dit encore le même
« auteur, nous apprenons que le Souverain Pontife Pie IX, à tous les
« autres bienfaits dont il a déjà fait jouir ses bien-aimés sujets,
« ajoute celui de l'institution officielle et régulière des asiles. Une cir-
« culaire vient de les autoriser pour Rome et pour les États pontificaux.
« Et le peuple de répéter avec une enthousiasme toujours croissant, ce
« cri d'amour et de concorde : *Evvira Pio nono !* »

tiennes qui s'acquittent saintement des devoirs que leur impose l'éducation première, mais il s'en trouve aussi un trop grand nombre, ou qui ne le font pas ou qui ne peuvent le faire. Que l'on aime à considérer leurs enfants dans les salles d'asile! Là, leurs vices naissants sont réprimés avec une douce fermeté, leurs bonnes qualités sont développées avec soin, leurs petites vertus grandissent sous l'influence des principes religieux, leur cœur encore pur et leur esprit exempt de préjugés, reçoivent sans peine l'empreinte de la véritable sagesse et les maximes d'une solide piété; semblables à ces lettres gravées sur l'écorce d'un jeune arbrisseau, ces principes se développent insensiblement à mesure qu'ils avancent en âge, ces précieuses semences germent dans leurs cœurs et y prennent chaque jour un nouvel accroissement.

Et ce n'est pas seulement sur les enfants que cette belle œuvre étend ses bienfaits; la famille y trouve aussi les plus grands avantages. En effet, le père et la mère qui se savent si bien remplacés, peuvent vaquer avec sécurité à leurs travaux du jour, et, retrouvant le soir leurs enfants gais, aimants et dociles, ils se consolent des peines de leur laborieuse existence, reprennent leurs travaux avec ardeur et font disparaître ainsi de leurs maisons les désordres que traînent trop souvent à leur suite, les rigueurs d'une excessive indigence. Et puis qui ne comprend l'influence morale que peuvent exercer, sans le savoir, ces jeunes enfants qui font aimer la religion qu'on leur a enseignée, par une conduite plus sage et des réflexions, qui bien qu'enfantines, n'en produisent pas moins de salutaires impressions sur le cœur de parents qui les aiment!

Si après être monté de l'enfant à la famille, nous voulions passer de la famille à la société, peut-être ne serait-il pas

téméraire de dire que l'œuvre des salles d'asiles est un moyen des plus propres à y faire refleurir l'ordre, la paix et la vertu. Dieu, nous disent les Saints Livres, a fait les peuples de la terre guérissables; *Et sanabiles fecit nationes orbis terrarum;* et c'est ce qui nous donne l'espoir qu'il voudra bien jeter encore des regards de miséricorde sur notre France qui lui a toujours été si dévouée, et où malgré le malheur des temps, il voit encore tant d'âmes zélées pour sa gloire.

Mais pour l'accomplissement de ces heureuses destinées, qui ne comprend qu'il est indispensable que les générations naissantes soient, dès l'enfance, prémunies par de sages leçons et de fortes impressions contre les préjugés, les erreurs et les maximes perverses, qui forment comme l'atmosphère des générations qui les précèdent. Or, quel moyen plus favorable que les salles d'asile : les leçons de vertu, les maximes de sagesse que l'on dépose de bonne heure dans le cœur des enfants, feront la base de leur conduite future, et s'ils s'en écartent, les remords de leur conscience les forceront d'y revenir, ou au moins les empêcheront de blâmer ceux qui y resteront fidèles. D'autres mœurs se formeront peu à peu, et avec l'aide de Dieu, la religion reprenant sur les cœurs son légitime empire, fera luire de nouveau des jours de vertu et de bonheur sur notre chère patrie!

Nous ne saurions mieux achever de faire comprendre cette œuvre nouvelle qu'en citant encore quelques lignes empruntées au petit ouvrage déjà cité, et qu'écrivait il y a quelques années un de ces hommes de bien qui savent promptement distinguer tout ce qui est véritablement avantageux à la société; qui trouvent dans leur cœur de suaves paroles pour le faire comprendre aux autres, et font mille fois mieux encore en ajoutant les œuvres au talent et à la parole :

« Nous avons parlé jusqu'ici des bienfaits de l'institution des asiles, tels qu'ils résultent de la constitution générale de ces précieux établissements. Mais déjà se présentent sur un grand nombre de points, en France particulièrement, des raisons d'espérer que ces bienfaits iront toujours se consolidant et s'agrandissant.

« Cette œuvre de femmes, cette œuvre de dévouement maternel, d'abnégation et de sacrifice, cette œuvre de perpétuel holocauste.... la voilà tout naturellement comprise, adoptée, mise en pratique par une foule de vierges chrétiennes qui, dans les petits enfants des asiles, se plaisent à voir, à aimer, à soigner Jésus enfant. Et une fois que cette suave pensée, si évangélique et si vraie, s'est emparée des âmes, à quels beaux et touchants résultats ne doit-on pas s'attendre?

« Depuis quelques années, indépendamment des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des sœurs de Saint-Charles, des sœurs de Saint-Joseph, des sœurs de la Providence, et d'autres encore non moins dévouées à toute espèce de bien, est apparue dans le monde, sous les auspices d'un bon et digne prêtre du diocèse de Sens (1), une congrégation de jeunes filles qui se consacrent au service des asiles. Elle portent dignement le nom de Sœurs, *de Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus!* Nom plus doux que le miel et plus fort que la mort; nom cher et sacré, qui vaut à lui seul tous les discours et tous les livres; nom inspirateur et fortifiant, qui sera à jamais pour ces bonnes sœurs, mères selon la grâce, ce que sont pour les mères selon la nature les plus beaux noms des plus illustres ancêtres. Grâces immortelles soient rendues au fondateur de cette humble et sublime association! Gloire aux vierges saintes, qui d'âge en âge se dé-

(1) M. l'abbé Grapinet, chanoine et vicaire général honoraire.

voueront à remplir auprès des petits enfants les obscurs et pénibles devoirs que la charité leur imposera ! Nous disons *d'âge* en *âge*, et cette expression, qui trop souvent est ambitieuse et vaine, n'est ici qu'un juste hommage rendu au caractère et à l'essence même des associations religieuses. Elles présentent tout aussitôt l'idée d'une même direction, qui ne change ni ne meurt, d'un même esprit, qui ne cesse d'animer un corps toujours le même. Telle ou telle sœur *passe en faisant le bien*, comme le divin modèle ; mais à l'instant où cette sœur va recevoir des mains du Père céleste la récompense qu'il promet au verre d'eau donné au nom de son Fils bien-aimé, une autre sœur succède, et l'on retrouve toujours, oui toujours, même cœur, même amabilité, même tendresse pour les chers enfants. On retrouve aussi, ce qu'il importe grandement de maintenir, le même enseignement, les mêmes traditions, la même méthode. »

Revenons maintenant sur les ruines de notre ancien monastère, d'où s'élanceront désormais ces légions de vierges chrétiennes, qui s'en iront par le monde, sans cependant être du monde, répéter les suaves paroles de leur divin maître : *Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez point ; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent* (1). C'est là, au milieu des saintes pensées de la solitude, qu'elles se forment dans un noviciat spécial, aux vertus et aux fonctions de leur vocation sublime, prenant pour modèle la douce et héroïque Colombe, qui les protége du haut des cieux, et dont elles s'efforcent de retracer les vertus.

Mais elles ne seront pas les seules à faire revivre la mémoire de notre illustre patronne ; de solennels hommages ne tarderont pas à lui être rendus. Un des plus illustres

(1) Saint Marc. Chap. X. ỳ. 14.

prélats qui aient brillé sur le siége de l'église Métropolitaine de Sens, par leurs vertus et leurs bonnes œuvres, Monseigneur de Cosnac ne voulut point entreprendre le douloureux voyage d'où il ne devait revenir que pour occuper la place que lui avait désigné la mort, à côté de ses prédécesseurs, sans avoir été en pélerinage au tombeau de sainte Colombe, sans avoir béni la communauté nouvelle à laquelle il portait un vif intérêt et dont il fut un des premiers bienfaiteurs. Le digne successeur que lui avait désigné la Providence, fut comme l'héritier de ses sentiments de bienveillance envers le monastère de Sainte-Colombe, qui eut le bonheur de recevoir le premier la visite du nouveau Prélat.

Depuis que les Archevêques de Sens ne se rendaient plus au monastère de Saint-Pierre-le-Vif pour passer la nuit en prières sur la tombe de saint Savinien, la veille du jour où ils devaient prendre possession de leur siége, c'était au tombeau de sainte Colombe qu'ils venaient prier quelques instants au moment de faire leur entrée solennelle dans la ville. Cet usage, interrompu par le malheur des temps, fut remis en vigueur en 1844, par Mgr Jolly, qui voulut bien s'arrêter quelques instants dans la pauvre chapelle qui remplaçait la magnifique église visitée par ses prédécesseurs. Sa Grandeur daigna accueillir avec bonté les hommages et les vœux de la nouvelle congrégation et lui promettre cette paternelle protection, qui soutient les saintes entreprises et les fait heureusement prospérer.

Puis sainte Colombe elle-même sembla sourire aussi du haut des cieux à ces heureux commencements par une guérison extraordinaire, qui fut attribuée à sa puissante intercession auprès de Dieu et que nous allons raconter après quelques réflexions préliminaires.

Nous vivons dans un temps où l'esprit d'investigation a déjà fait découvrir bien des erreurs dans les jugements du siècle dernier. On aime aujourd'hui à remuer les débris des anciens monuments, à interroger les chartes antiques, à remonter aux sources de l'histoire, et plus d'une fois à la vue de la légèreté de nos prétendus philosophes, on a pu dire avec le sage *risum reputavi errorem* (1): c'est d'un bon augure; et il est à espérer que nous finirons par secouer aussi cette singulière disposition d'esprit dont un grand nombre de personnes ont été plus ou moins imprégnées sous l'influence de l'esprit rationaliste, cette injuste prévention contre tout ce qui nous montre une puissance surnaturelle, agissant sur la destinée des choses humaines. Il semble que la présence de Dieu dans les événements humains nous fasse peur, tant nous avons relégué la Providence en dehors des affaires de ce monde. Sans doute il ne faut pas admettre indistinctement tous les faits surnaturels qui peuvent nous être proposés; mais quand il en est qui portent avec eux des témoignages irrécusables de véracité, pourquoi les rejeter *par cela seul* qu'ils sortent du domaine des choses naturellement possibles? La main de Dieu ne peut-elle pas de temps en temps, et quand il lui plaît, se montrer d'une manière plus sensible au-delà des bornes des lois naturelles qu'elle même a posées? Il serait donc aussi contraire aux lumières d'une saine raison, de rejeter indistinctement tous les faits extraordinaires qui nous sont racontés, que de les admettre tous sans examen. Il en est parmi ces faits que l'Église nous donne comme de véritables miracles, après avoir suivi dans l'examen approfondi qu'elle en a fait, les règles de la plus haute sagesse, ainsi que l'on a pu s'en convaincre dans ces derniers temps encore, au sujet de l'ap-

(1) J'ai reconnu que le rire est trompeur. Ecclésiaste, ch. 2. ỷ. 2.

parition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette ; il en est d'autres aussi qu'elle déclare faux, témoin les supercheries qui se sont produites naguère à Saint-Saturnin ; enfin il en est d'une troisième sorte, sur lesquels elle ne se prononce point, pourvu que l'on ne veuille pas les donner comme des miracles, et qu'ils ne renferment rien de contraire au dogme et à la morale ; elle les laisse comme toutes les autres choses qui sont du domaine de l'histoire, sous la responsabilité du narrateur et les abandonne au jugement de ceux qui en lisent ou en entendent le récit. Or, tel est le caractère des faits que nous rapportons ici, nous n'avons nullement la prétention de certifier des miracles, mais seulement de raconter des faits que nous ne qualifions en aucune manière ; des faits dont nous avons été témoin oculaire ainsi que plusieurs autres personnes dignes de foi ; nous disons ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, laissant à la conscience de chacun une libre appréciation de toutes choses. Nous nous sommes demandé si le silence ne serait pas préférable. Mais pourquoi ? est-ce que tous les jours, toutes sortes de personnes ne racontent pas en vers et en prose mille événements moins authentiques, moins utiles et dans lesquels la morale n'est pas toujours parfaitement respectée ? N'y aurait-il donc que les faits extraordinaires qui touchent à la piété qui devraient désormais s'envelopper du voile de l'oubli ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons devoir à l'honneur de sainte Colombe et à l'édification de ceux qui l'aiment, de ne point garder le silence sur le fait suivant :

Dans le courant du mois d'août 1845, une sœur novice avait été atteinte entre les deux épaules par un objet assez pesant, lancé en l'air par manière de jeu, pendant une récréation. Le coup avait été si violent, que la jeune sœur

tomba par terre, et le médecin ordonna, le lendemain matin, d'appliquer les sangsues. La malade se trouva d'abord soulagée, mais le huitième jour il fallut rappeler le médecin, car le mal se faisait sentir avec violence à l'estomac; les sangsues sont ordonnées de nouveau et la malade se croyait parfaitement guérie, lorsqu'au bout de deux mois, les souffrances reparurent plus fortes que jamais. Cette fois le médecin déclare, qu'un dépôt s'étant formé sur l'estomac, l'empoisonnement est presque inévitable pour le moment où il s'ouvrira.

A partir de ce jour, la sœur N. resta plusieurs mois dans d'horribles souffrances, elle ne pouvait plus ni travailler ni dormir, elle avait perdu l'appétit et ne se traînait qu'avec peine; son visage s'amaigrissait de jour en jour et ses yeux caves étaient environnés d'un cercle d'un bleu foncé. La Supérieure voyant qu'il n'y avait plus d'espérance dans les remèdes humains, ainsi que le médecin l'avait déclaré, proposa à la pauvre malade de faire une neuvaine en l'honneur de sainte Colombe, dans le but d'obtenir sa guérison. Remplie de confiance en l'intercession de la jeune vierge qui avait consacré par son sang et par la présence de ses restes précieux le lieu qu'elle habitait, la novice accepte avec empressement, et dès le lendemain, on lui passe au cou un médaillon renfermant une parcelle des reliques de sainte Colombe, et on commence les prières. Pendant tout le temps que dura la neuvaine, les douleurs devinrent de plus en plus violentes, mais la confiance de la malade ne diminua point, et comme on lui parlait de la ferveur des prières qui étaient faites pour elle, elle s'écria sans hésiter et avec une assurance d'affirmation qui surprit: *Ma mère, je serai guérie!*

La neuvaine devait se terminer le lundi matin 24 novem-

bre, mais les douleurs furent si violentes, et l'état de la malade si alarmant le samedi et le dimanche, que l'on crut devoir en prévenir le médecin qui envoya un emplâtre dont il espérait, non pas la guérison, mais quelque soulagement; lorsqu'on le présenta à la malade, elle demanda avec instance qu'on voulut bien attendre jusqu'au lendemain, après la messe, pour lui en faire l'application; mais le mal était si pressant que l'on insista; elle supplia de nouveau d'un ton si convaincu de sa guérison pour le lendemain, que l'on fit venir M. l'aumônier pour décider la question. Il dit à la malade qu'il ne fallait pas tenter la Providence, que d'ailleurs cela n'empêcherait pas qu'elle fût guérie si Dieu le voulait. — C'est vrai, répondit-elle, mais quand je le serai, on attribuera ma guérison à ce remède; il faudrait en laisser toute la gloire à sainte Colombe. — M. l'aumônier ajouta qu'il fallait obéir au médecin, selon l'ordre de Dieu, que d'ailleurs elle pouvait bien ne pas aller jusqu'au lendemain. — Eh bien! répondit la malade, si vous vouliez permettre qu'on ne me le mît pas j'aimerais mieux mourir, — mais je le sais bien, ajouta-t-elle aussitôt, je serai guérie. — Vaincu par des prières si pleine de confiance, M. l'aumônier crut devoir permettre ce qui paraissait être la volonté de Dieu. Le remède ne fut donc pas employé, mais la nuit fut terrible et on ne put quitter la malade un seul instant. Le lendemain matin la sœur demande à être conduite, malgré son triste état, à la messe de la fin de la neuvaine, et appuyée sur le bras de l'infirmière elle s'y traîne comme elle peut. Les douleurs allèrent toujours en augmentant jusqu'au moment d'approcher de la Sainte-Table, où elle se présenta ployée en deux par la force du mal; mais à peine eut-elle reçu la sainte hostie, que tout-à-coup la maladie disparut *comme si on l'eut enlevée avec la main*, selon ses

expressions ; elle retourna facilement à sa place, et fit son action de grâces à genoux, pendant un quart d'heure, quoique depuis trois mois il lui ait été impossible de se tenir un seul instant dans cette posture. Ce ne fut pas sans peine qu'elle put contenir, dans son cœur, jusqu'à la fin de la messe, le secret des merveilles de Dieu, mais aussitôt qu'il lui fut possible de révéler l'ineffable faveur que Dieu lui avait accordée, ce ne furent plus dans toute la maison que transports de joie, que cantiques de reconnaissance, et toutes ses sœurs se joignirent à elle, les unes avec une vive allégresse, les autres avec une sorte de terreur religieuse, pour remercier le Seigneur et bénir sainte Colombe, dans l'effusion de la plus expansive reconnaissance.

Dès le lendemain, l'heureuse novice allait reporter au médecin l'emplâtre qu'il avait envoyée et l'assurer de sa parfaite guérison. Celui-ci s'informa minutieusement de toutes les circonstances du fait et fut tellement surpris d'un pareil changement d'état, qu'il ne balança pas à y voir l'intervention du Ciel (1), ainsi qu'il le déclara dans une lettre en réponse à celle que lui avait adressée Madame la Supérieure, sur cet événement.

Jusqu'alors le nouveau monastère ne possédait des restes précieux de notre Sainte, que la faible parcelle renfermée dans le petit reliquaire portatif dont il vient d'être parlé

(1) Voici la copie de cette lettre :

MADAME,

Je partage toute votre satisfaction et votre bonheur qui doivent être bien grands. Votre communauté doit bien des remerciements à Dieu pour la guérison de votre chère sœur qui aurait pu périr par suite du coup qu'elle a reçu. Cet évènement pourrait passer pour un miracle.

Recevez mes sentiments de félicitation.

Votre serviteur très-humble,

27 novembre 1845. RÉTIF.

dans le récit précédent. Mais pénétrées de confiance dans la puissante intercession de sainte Colombe auprès de Dieu, les religieuses adressèrent à Monseigneur l'archevêque de Sens, une demande accompagnée des plus vives supplications, dans le but d'obtenir, non point le corps tout entier de leur sainte patronne, pour lequel il aurait fallu une église digne d'un si précieux dépôt, mais une relique plus considérable qui pût être exposée à la vénération des âmes pieuses. Ce digne prélat voulût bien exaucer des vœux aussi légitimes, et le 27 juillet de l'année 1847, il donnait des lettres testimoniales dans lesquelles nous lisons ces paroles :

« Accédant bien volontiers aux instantes prières qui nous ont été adressées, nous avons retiré du trésor de notre église métropolitaine, un os du bras droit de saint Loup et une des clavicules du corps de sainte Colombe qui avaient été autrefois concédées par le prieur et les religieux du monastère de Sainte-Colombe (*du consentement du révérend père Général*) à Monseigneur Fortin de la Hoguette et au chapitre de l'Église métropolitaine, le 3 janvier 1669, et les avons accordées à nos chères filles en Jésus-Christ, la supérieure et les religieuses de la Sainte-Enfance de N. S. J.-C., afin qu'elles puissent les exposer à la vénération des fidèles, et que tous ceux qui auront imploré les secours de saint Loup et de sainte Colombe en priant devant ces restes sacrés, éprouvent les effets de leur protection et méritent d'obtenir le sentiment ferme et sincère de la piété chrétienne. »

On eût bien voulu, comme il était convenable, transporter solennellement de Sens à Sainte-Colombe, ces précieuses reliques, ainsi qu'elles l'avaient été il y avait près de deux siècles, de Sainte-Colombe à Sens, avec toutes

les pompes de la religion, et au milieu d'un immense concours de peuple ; mais nous étions arrivés à des jours mauvais, où la persécution savante qui tramait, sous des dehors hypocrites, la ruine de l'Église en France, ne permettait pas de semblables cérémonies ; jours de tristesse et de serrement de cœur qui ont coutume d'être suivis de terribles catastrophes..... Ne l'oublions pas, le Seigneur veille sur son Église et tout ce qui se fait en ce monde se fait pour elle, quoiqu'en pensent les habiles et les grands politiques, qui ont sans doute d'autres vues et d'autres desseins, mais « pour Dieu, tout est moyen, même les obstacles. »

On fut donc obligé de rapporter, comme en secret ce précieux trésor jusque dans l'enceinte de l'abbaye, et c'est là seulement que purent s'exprimer sans crainte les sentiments d'allégresse et d'amour qui remplissaient tous les cœurs.

Les religieuses s'avancèrent processionnellement à la rencontre de leur auguste patronne, en chantant ces belles paroles de l'office : « *Levez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée, ma Colombe, venez avec tous vos charmes.* »

Un autel avait été préparé sans autre dôme que la voûte des cieux, sans autre décoration que celle de la nature, au milieu d'une avenue bordée d'arbres verts et de fleurs odoriférantes, on y déposa la précieuse relique, au milieu des lumières étincelantes et d'un nuage d'encens, symbole des prières et des hommages de la foi reconnaissante. De là on se rendit à la chapelle provisoire destinée à posséder cet inestimable trésor, en répétant ces autres prières : « *Vierge, qui êtes le modèle des vierges chrétiennes, priez pour nous.*

(1) Répons des premières vêpres.

Martyre généreuse qui avez triomphé des plus cruels supplices, et qui portez une couronne éternelle. — Intercédez pour nous.

Afin que le Seigneur dirige toujours nos pensées vers les biens éternels. » (1)

Et toute la journée se passa dans les chants et les transports d'une joie toute chrétienne, qui fut portée à son comble par une nouvelle guérison extraordinaire dont nous donnons le récit à l'appendice.

Mais ce n'était pas seulement sur la terre arrosée de son sang, que les fleurs de la piété commençaient à germer, en l'honneur de sainte Colombe. Il existait dans l'antique ville de Saintes une église qui portait son nom et dont l'origine remonte assez haut dans les siècles passés, « depuis la révolution, elle semblait se dérober aux regards, tant elle avait perdu son rang et ses grâces ; tant les profanations l'avaient reléguée à l'état des objets que l'on méprise ! elle allait subir l'arrêt d'une destruction prochaine, lorsqu'il plût à la Providence de la conserver à la religion et aux beaux-arts. »

« Depuis plus de quinze ans, continue le pieux et savant auteur de la notice (2) à laquelle nous empruntons ces lignes, nous nourrissions le désir de posséder un jour ce sanctuaire avili, afin de le rendre à l'honneur de sa destination primitive. La circonstance a favorisé notre zèle : cette église est notre propriété. »

Une pensée dominait le généreux restaurateur du culte de sainte Colombe dans la Saintonge, après l'acquisition et la restauration de cette église, c'était d'obtenir une relique de la Sainte Martyre. La demande qu'il en fit

(1) Litanies de sainte Colombe.

(2) Restauration, à Saintes, de l'église de Sainte-Colombe, par l'abbé Briand, chanoine honoraire de la Rochelle, de Luçon et d'Evreux.

à Monseigneur l'Archevêque de Sens fut appuyée par l'évêque de la Rochelle, Monseigneur Villecourt, qui a laissé un si précieux souvenir de son séjour parmi nous. Des vœux aussi légitimes furent exaucés, et sainte Colombe signala sa prise de possession dans cette ville comme elle l'avait fait dans son monastère, par des faveurs extraordinaires dont nous trouvons le récit dans la notice déjà citée.

Ces différentes circonstances donnèrent lieu à un autre fait qui n'est peut-être pas sans quelque importance pour la gloire de sainte Colombe. M. Briand avait été apprécié par Monseigneur l'Archevêque de Sens qui l'invita à prêcher dans sa Métropole la station du carême et le jubilé de 1851. Ce fut pour lui une bien grande satisfaction de venir exercer le ministère de la parole, sur cette terre consacrée par le sang de notre Sainte Martyre et il ne nous cacha point la joie qu'il éprouvait, en apprenant que, nous aussi, nous nous occupions, selon nos faibles moyens, de raviver le culte de sainte Colombe dans nos contrées. Cette communauté de pensées, de sentiments et de vues forma bientôt entre nous les liens d'une amitié dont nous nous félicitons d'autant plus, qu'elle devait tourner promptement à l'honneur de notre sainte héroïne. En effet, M. Briand souhaitait ardemment de pouvoir contempler de ses yeux et vénérer de plus près les précieuses reliques dont une petite partie lui avait été accordée; d'un autre côté, nous désirions vivement la même faveur, espérant de plus, pouvoir satisfaire par ce moyen la pieuse curiosité de nos lecteurs, en leur faisant connaître dans quel état se trouve, aujourd'hui, le précieux dépôt qui depuis si longtemps fait l'objet de la vénération publique.

Une requête fut donc adressée à Monseigneur l'Archevêque, afin qu'il voulut bien permettre que l'on fit en notre

présence, l'ouverture du sarcophage qui renfermait ces restes précieux. Sa Grandeur accéda très-volontiers à notre demande; et le lundi de la semaine sainte de l'année 1851, la commission, nommée pour la visite des saintes reliques, se transporta à la grande sacristie de la cathédrale.

Là, on nous présenta un petit coffre en bois, bardé de fer de tous les côtés, recouvert d'une peau un peu endommagée par le temps, et offrant en plusieurs endroits les traces d'une épaisse couleur rouge dont elle avait été enduite. Ce sarcophage porte 84 centimètres de long, sur 25 centimètres de large et 26 centimètres de haut; les planches qui le composent ne sont point engagées l'une dans l'autre aux extrémités, elles sont seulement juxtaposées, attachées avec des clous faits au marteau et assujéties par des ferrements qui se terminent en forme d'Y, Plusieurs archéologues distingués ont assuré, après avoir visité avec attention la menuiserie et la serrurerie de ce sarcophage, lors du congrès tenu à Sens, au mois de mai de l'année 1847, que l'on pouvait sans témérité le faire remonter jusqu'au VII[e] siècle.

Cette attestation de la science se trouve en parfaite harmonie avec la tradition, qui a toujours affirmé que ce sarcophage était celui-là même qu'avait fait saint Éloi, lorsqu'il renferma les reliques de notre Sainte dans la magnifique châsse dont il a été parlé plus haut. Les chefs-d'œuvre d'or et d'argent dans lesquels ce coffre a été successivement renfermé, ont été pillés, mais comme il n'était, lui, que de bois et de fer, il est parvenu jusqu'à nous.

Les sceaux authentiques qui fermaient ce sarcophage, ayant été rompus, et les saints ossements découverts, chacun s'agenouilla, non sans émotion, pour adresser une courte prière à sainte Colombe. Nous ne dirons rien ici

des précieuses reliques que nous avons trouvées dans un état de parfaite conservation et qui ont été remises après les précautions les plus respectueuses dans la capse de saint Éloi, considérée elle-même comme une sorte de relique. On trouvera à l'appendice un extrait du procès-verbal rédigé à l'occasion de cette dernière reconnaissance des glorieux restes de notre Sainte Patronne.

A côté des saints ossements se trouvaient des lambeaux de toile, dans un tel état de vétusté que l'on ne pouvait y toucher sans qu'ils tombassent en poussière. On a pensé que ce pouvaient bien être là, les débris du linceul primitif, d'autant plus que l'on y remarquait comme des taches de sang ou de sérum, parfaitement visible à l'œil nu. Deux autres suaires fixèrent encore notre attention : le premier est de soie rouge et n'a de remarquable qu'une bordure de cinq centimètres de large, formant la tête de la pièce d'étoffe dont elle fait partie intégrante. Elle présente quelques fleurs, un animal courant et deux colombes qui becquettent, en se retournant, une plante qui les sépare. On y voit encore le cachet de l'ancienne abbaye, imprimé sur cire rouge et que soutient un ruban de toile blanche.

Le second est un tissu assez épais de lin et de soie, il a 1 m. 16 c. de longueur, sur 1 m. 18 c. de largeur. Le même dessin, seize fois répété présente, dans un ovale dentelé, deux lions affrontés ; au-dessous de l'ovale, à droite et à gauche, sont deux chiens courants superposés et adossés ; les deux au-dessous retorunent la tête comme pour se regarder. Les dessins de cette pièce de tapisserie sont de couleur bleu foncé, à l'exception de la majeure partie du corps des lions qui ne se distingue de la couleur jaune du fond, que par la pâleur de la teinte. Chacun de ces médaillons est séparé par une sorte d'arbuste, qui pourrait bien

être le *home,* plante sacrée de la Perse. Toutes les personnes qui ont pu voir le suaire, lui-même, ou seulement le dessin qui en a été fait, n'ont pas hésité à lui assigner une époque très-reculée et à le faire remonter du VIIe au XIe siècle; ce qui nous porterait à penser que ce pourrait bien être celui où les saintes reliques furent déposées par Wénilon, en 863. Vous ajouterons encore, sous forme de doute, que le premier suaire dont nous venons de parler, qui est de soie rouge, et porte des dessins qui rappellent l'art florentin au XVe siècle, aurait pu être donné par l'évêque de Rimini, quand il vînt demander une parcelle des reliques de notre Sainte, en 1581.

Mais comment ces saintes reliques, qui ont toujours été vénérées dans l'église du monastère de Sainte-Colombe se trouvent-elles maintenant au trésor de la cathédrale de Sens? Voici ce que nous trouvons, à ce sujet, dans une attestation faite en 1794, par un témoin oculaire dont nous citons *textuellement* les paroles : — « Les saintes reliques « des différentes paroisses et celles des abbayes voisines « de Sens, ayant été portées solennellement à la cathé« drale ; et deux ans après, *pour le bien de l'État,* les « châsses d'or et d'argent ayant été portées au trésor natio« nal, en ouvrant celle de sainte Colombe qui avait été « portée de l'église abbatiale à la cathédrale; on ne trouva « plus le chef de la sainte (1). » Lorsque les jours de la terreur devinrent plus sombres encore, on fut obligé de cacher ces saintes reliques, toutes dépouillées qu'elles étaient de ce qui pouvait exciter la convoitise des révolutionnaires. Elles furent donc gardées avec le plus religieux respect dans une petite chambre de M. Hédiard, employé à la cathédrale. Comme au temps des persécutions de l'Église naissante, on

(1) Fait à Sens le 9 octobre 1794 (vieux style) et signé E. Massé fils.

célébrait en secret, dans cet obscur réduit, le saint sacrifice de la messe, sur le sarcophage des martyrs. La tourmente révolutionnaire passée, on rapporta au trésor de la cathédrale les précieux restes de nos saints patrons, saint Savinien, saint Potentien, sainte Colombe, etc., et ils y sont demeurés jusqu'à ce jour. Les objets de première nécessité auxquels il a fallu pourvoir depuis la restauration du culte, n'avaient pas encore permis de remplacer, au moins par des châsses de bois, celles d'or et d'argent qui avaient été si indignement pillées, lorsque M. Briant, profitant des sympathies qu'avait rencontrées sa parole éloquente durant les exercices du Jubilé de 1851, eut l'heureuse idée de proposer aux fidèles réunis en foule autour de sa chaire, le saint jour de Pâques, d'ouvrir une souscription pour offrir une châsse à l'illustre sainte-Colombe, vierge et martyre du Seigneur, protectrice et patronne de la ville de Sens. Ses paroles furent accueillies avec enthousiasme, et des signes non équivoques attestèrent que chacun allait préparer son offrande dans la joie de son cœur. La société des demoiselles économes, qui a fondé un ouvroir dans la ville de Sens, en faveur des jeunes filles pauvres, ayant mis un zèle vraiment digne d'éloges à recueillir les souscriptions, on fut bientôt à même d'exécuter les projets qui avaient été conçus et de réaliser les espérances de tous les cœurs dévoués à sainte Colombe.

Aujourd'hui les saintes reliques sont déposées dans la châsse nouvelle ; et bien qu'elle ne soit que de bois doré, elle n'en est pas moins digne de sa destination, grâce au talent et à la bienveillance de l'homme distingué qui a voulu ajouter cette nouvelle preuve à beaucoup d'autres, de sa prédilection pour notre ville gallo-romaine (1). Nous pen-

(1) Monsieur Thiollet, chevalier de la Légion-d'Honneur, dessinateur au



sons que nos lecteurs nous sauront gré de placer ici la description de ce petit monument exécuté à la gloire de notre Sainte.

La nouvelle châsse de sainte Colombe a l'aspect extérieur d'une église romane byzantine, d'une époque où l'ornementation était jetée avec profusion, mais la masse frappe d'abord et les détails viennent ensuite. Dans cette œuvre, l'auteur a cherché à faire une enveloppe au petit sarcophage qui contient les restes de la sainte, et qui est lui-même une sorte de relique, puisque, d'après la tradition, il est l'ouvrage de saint Éloi.

Un plateau forme le soubassement, il porte le monument qui a de longueur 1 m. 40 c.; de largeur, 0. 50 c.; et de hauteur 0. 85 c. Aux quatre angles sont des colonnes portant une frise sur laquelle on lit : *Corpus sanctæ Columbæ virg. et mart. Senonensis; passa est Senonis Aureliano imperante. an. D. 274. Ora pro nobis.*

Dans la façade, le pignon formé par l'élévation de la nef est percé d'une grande ouverture dont le vitrage représente le Christ en croix; à droite, la religion chrétienne, qui reçoit dans un calice le sang de son divin fondateur, à gauche la Synagogue, les yeux bandés, laissant tomber sa couronne et les tables de la loi.

Au-dessous de la frise s'ouvre une porte, de chaque côté de laquelle est un ange debout. Le voile qui recouvre le sarcophage déposé à l'intérieur, est de velours rouge; sur le devant on a brodé l'écu de l'ancienne abbaye, sur les côtés une palme et une branche de lys en sautoir, au milieu des-

dépôt central d'artillerie à Paris, qui possède dans ses cartons une admirable collection de dessins représentant les sculptures Gallo-Romaines qui ont été trouvées depuis un certain nombre d'années dans les fondations des murailles de la ville de Sens.



quelles se trouve une couronne en fleurs blanches qui renferme les initiales S.-C.

Les dix ouvertures qui simulent les fenêtres à la nef sont remplies par de petits vitraux représentant la vie, la passion et la gloire de la sainte. En voici l'explication : 1° Colombe quitte l'Espagne pour venir dans les Gaules, en compagnie de sainte Béate. 2° Une source d'eau jaillit à la prière de Colombe. 3° Baptême de Colombe à Vienne, en Dauphiné. 4° Elle est surprise priant sur le tombeau des martyrs. 5° La vierge chrétienne comparaît devant Aurélien. 6° La sainte dans la prison du Carrouge. 7° Les flammes sont éteintes autour de Colombe par une pluie miraculeuse. 8° Sainte Colombe est conduite au lieu du supplice. 9° Elle est décapitée. 10° L'âme de Colombe s'élève au ciel.

L'abside est percé de trois arcades qui laissent voir la statuette de sainte Colombe.

La rose qui s'ouvre dans le pignon est remplie par un vitrage représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus. Le ceintre de toutes les ouvertures est orné de feuillages et les tympans sont remplis par des têtes de chérubins.

La couverture des bas-côtés est décorée par des figures religieuses ; celle de la nef l'est par une imbrication.

Enfin, toute la châsse est dorée.

Puisse ce premier acte de réparation, après tant de spoliations et d'oubli, renouveler parmi nous la ferveur des plus beaux jours ; puisse le culte de sainte Colombe refleurir dans la cité sénonaise, et son antique monastère se relever entièrement de ses ruines ! A un mètre environ du sol, sont encore enfouies les fondations qui supportaient les colonnes de la nef, du chœur et du sanctuaire de l'ancienne église, et nous ne pouvons nous persuader qu'elles n'attendent point la construction d'un nouveau monument qui

rappellerait, quoique faiblement, l'histoire et les grandeurs des basiliques qui ne sont plus. Oui, nous en avons l'espérance, cette terre consacrée pendant une si longue suite de siècles par le tombeau, le culte et la puissance de sainte Colombe, une des premières vierges martyres des Gaules et la gloire du pays sénonais, ne sera pas longtemps encore privée de cette légitime restitution !...

Vous le savez, ô douce Colombe, bien-aimée du Christ ! tels sont les vœux les plus ardents de notre cœur, tel est le but que nous nous sommes proposé en écrivant ces pauvres pages, qui n'auront d'attrait qu'à cause de votre nom, qui les embellit. Nous sommes arrivés à une époque où la tristesse et la crainte laissent cependant encore une large place à l'espérance ; jamais la puissante intervention des saints ne nous a été plus nécessaire. Déjà votre glorieuse compagne dans les cieux, la vierge de Nanterre, vient de recevoir, d'une main aussi chrétienne que ferme et généreuse, une légitime réparation; il faut aussi qu'un sanctuaire nouveau soit élevé à la gloire de la vierge et martyre sénonaise, dans ces lieux qu'elle a tant aimés et qu'elle aime encore ! Si vous daignez agréer et bénir ce livre, faible tribut de notre dévouement et de notre admiration, il ira réveiller de nobles sentiments dans des âmes généreuses que vous bénirez aussi, et qui se sentiront inspirées d'ajouter leur nom à ceux de tant de fidèles, de personnages illustres, de Rois et de Souverains Pontifes, qui, dans tous les siècles ont signalé, par de magnifiques offrandes leur piété envers sainte Colombe !

Et lorsque ces germes de dévotion, que nous nous efforçons de déposer aujourd'hui dans les cœurs, se seront développés; lorsque, par votre puissante médiation auprès de Jésus-Christ, votre céleste époux, les beaux exemples de foi,

de courage et de chasteté que vous avez laissés sur la terre seront plus connus; lorsqu'un sanctuaire vénéré se sera de nouveau élevé à votre gloire, il nous semble qu'empruntant alors, dans la joie de notre cœur, les paroles du saint vieillard de l'Évangile, nous répéterons avec lui: *Nunc dimittis servum tuum Domine..... in pace; quia viderunt oculi mei!...*

31 décembre 1851.



APPENDICE.

1.

LA VIE
DE SAINTE COLOMBE
DE SENS
VIERGE ET MARTYRE

ET PATRONE DE L'ÉGLISE PAROCHIALE DE CHEVILLY, DIOCÈSE DE PARIS *.

PATER NOSTER.

Nostre Pere regnant aux Cieux ;
Afin de faire œuure en tous lieux,
Et qui vous soit fort agréable,
Et qui nous soit tres profitable,
Faites, que tous doresnauant,
Vous connoissent seul Dieu viuant,
Et votre Fils égal en gloire,
Qui nous perpetuant sa memoire,
Rende nos cœurs d'amour epris,
Pour voir la fin de ces escris.
Et vous aussi Vierge Marie,
Monstrés vous mere, ie vous prie,
Mere de Dieu priés pour nous,
Pour parler dignement de tous.
Et vous nostre Sainte Patrône,
Qui du Ciel aués la couronne
Du martyre enduré par vous
Pour Iesus votre cher Espoux.
Sainte Colombe nostre amie,
Nostre support et nostre vie,
Protegés nous en ce deuoir
Que ie puisse ramenteuoir

* Imprimée à Paris en 1660.

Les secrets de vostre legende
Si bien que tout chacun l'entende.
Vous aussi nos Paroissiens
Voyez ce que Dieu donne aux siens,
Ne faites pas la sourde oreille
L'œil d'vn Dieu pardessus tous veille,
Il veut qu'ailleurs vous ne voyez,
Quand à l'Eglise vous oyés
La voix qui d'aimer vous conuie
Et Sainte Colombe, et sa Vie.
Au temps que le Prince d'erreurs,
Regnoit au cœur des Empereurs,
Et que c'estait payenne race,
Qui dominoit en toute place.
Trop gemissoit tout l'Vniuers
Sous le faix des tyrans peruers,
Et ceux qui preschoient l'Euangile
Souffroient martyres mille et mille.
Lors l'Empereur Aurelien
Grand ennemi du nom Chrestien,
De l'Orient faisant sortie
Comme vn torrent de l'Arabie
S'en vint droit aborder à Sens,
Pour tourmenter les bonnes gens ;
Et par sa grande tyrannie
Faire aux Chrestiens perdre la vie.
Où d'vn bruit commun il apprist
Que là regnoit vn Iesus-Christ
Dans vne Vierge sans compagne
Fille d'vn Roy Payen d'Espagne.
Icelui Cesar Potentat,
Maistre de tous en son Estat ;
Et fremissant de félonnie
De la gagner brusloit d'enuie,
Et se picquant d'vn vain honneur
Il iura de venger son cœur ;
Si que la Vierge à Dieu donnée,
Pardeuant luy fût amenée,

Par satellites ses couriers ;
Laquelle vint tres-volontiers,
Adressant à Dieu sa priere
Qu'il la garde en sa foi premiere.
Quand Cesar la vid approcher
Pour plus doucement l'aboucher
Luy parla de son haut lignage
De ses seize ans enuiron d'âge,
Puis fixement la regarda,
Et sur elle ses yeux darda
Sur cette Vierge bien ornée
De veuë et de face ordonnée,
De plus voulut son nom sçauoir ;
Elle sans beaucoup s'émouuoir
Lui respondit ie suis Chrestienne,
Et tout de bon, ie ne suis tienne ;
Ie suis à Christ lequel à tort
Par les Iuifs fut mis à mort,
Colombe en Dieu predestinée,
Et dans l'esprit illuminée.
Quand ce tyran l'eut entendu
Il respondit comme esperdu,
Pourquoy par ta folle croyance
Es tu dans cette deceuance :
Parle à moy dedans ma maison
De ta foy m'en rendant raison.
La pucelle fort bien apprise
Comme estant instruitte à l'Eglise
Respondit, ie croy fermement,
Dans vn seul Dieu du firmament,
Duquel la grandeur toute Immense
N'est que vertu, gloire et puissance,
Et dans son seul Fils Iesus-Christ,
Qui pour nous humanité prist
Aux flancs de la Vierge Marie,
Puis à trente-trois ans de vie
Il souffrit mort et Passion
Pour nous donner saluation :

Dont son ame diuinisée,
Et du grand Dieu non diuisée
Fut dans les Lymbes et l'Enfer,
Où rompant les chaisnes de fer,
Malgré les feux dès son entrée
Il mist ses gens hors leur contrée
Et le tiers iour resuscita,
Et ses Apostres visita,
Quarante iours pour compagnie,
Ayant prés soy sa troupe amie,
Au Ciel il monta glorieux,
Qui croit en luy peut estre heureux,
Son Ascension glorieuse
Tire apres soy toute ame heureuse,
Il doit venir au iugement
Pour le final partagement;
Les bons seront mis à sa dextre
Et les meschans à sa senestre,
Nous croyons tous au Saint-Esprit
Qui les Chrestiens d'amour éprit
Trois personnes sans difference
Estre vn Dieu tres-pur en Essence.
Mais toy tyran tu n'y crois pas,
Pour Dieu ton cœur estant trop bas
Par trop desplaist tout Infidelle
A sa bonté continuelle.
Lors dist Cesar sçais tu pas bien
Que tout ce grand païs est mien,
Et que de par haute puissance
Nous auons fait vne ordonnance.
Si voulons que ce iugement
Soit executé promptement,
Sans dispenser femme ny fille,
Ny d'ailleurs, ny de cette Ville.
Colombe respond sagement,
Quel est donc ce tien iugement,
D'vn cœur malicieux et rude
Qui tout veut rendre en seruitude!

Lors l'Empereur luy respondit,
Par la rigueur de mon Edit
Ta Loy Chrestienne est abolie,
La mienne d'enhaut establie :
Ie suis Prince de l'Vniuers,
Et le bras des Dieux tous diuers,
Si quelqu'vn leur grandeur n'honore,
Et deuant tous ne les adore,
Ie veux qu'il soit aux feux jetté,
Ou par boureau decapité.
Alors nostre chaste Colombe
A ce propos pas ne succombe
Et dit, tu deurois honte auoir
D'adorer tels dieux, et de voir
Qu'ils sont de fonte, et qu'à ta veuë
Iamais idole ne remuë :
Dieux ne les dois qualifier,
Qui ne peuuent viuifier,
Dans le feu lequel tout desole,
Il faudroit jetter tout idole,
N'estant que monstres tous infets,
Qui de nostre ennemi sont faits
Pour deceuoir cette gent folle
Qui va croyant à ta parole :
Mais toute gloire, et toute honneur
Est à Iesus Notre Seigneur,
Il est Dieu, dans qui ie veux croire,
Qui crea le monde à sa gloire,
Et me fist dix commandemens,
Qu'il a donnés pour reglemens
Pour bien viure en sa bergerie
Exempte de l'idolatrie ;
Et tous ceux qui les garderont
En la vie eternelle iront :
Ce bon Dieu seul on doit priser,
Et tes idoles desbriser.
Le tyran changea de maniere,
Disant fille, si par priere

Tu t'accordes à mon vouloir
Beaucoup de biens tu peux auoir,
Pour la beauté de ton visage
Tu peux auoir en mariage
Mon Fils vnique, si de foy,
Tu te veux reduire à ma loy ;
De mes gens seras honorée,
Pour souueraine reuerée,
Il semble à ton geste et raison
Que tu sois de grande maison,
Ie ne puis te voir confonduë,
Ny dans vne creance induë.
Elle dit, ton cœur ne vaut rien,
Tu me veux tenter par ton bien,
Comme autrefois voulut le diable
Par vne fourbe deceuable
Tenter mon Sauueur Iesus-Christ,
Comme ès lieux Saints il est escrit,
Et que la verité le monstre,
Luy faisant du monde la monstre :
Iesus lui commanda va-t'en
D'auprés de moy, maudit Satan,
Comme ce demon prist la fuitte,
Et se retira sans poursuitte.
Toy pour ton fils retire toy,
Ie ne suis pas de vostre loy ;
Renonçant à vostre infamie
Ie suis pour Iesus seul amie.
C'est mon Espoux sans varier,
A luy ie me veux marier ;
I'ay pris sa foy seule pour mienne,
Afin que ie sois toute sienne :
Donc non moy dans moy desormais
Mais Iesu viue, et pour iamais.
Ton fils et toy priués de joye
De l'Enfer vous serés la proie,
Liés auec chaisnes de fer
Captifs du cruel Lucifer ;

Si l'vn et l'autre ne confesse,
Celuy qui nous donna la Messe,
Et ne vous faites Baptiser
Instruire, et bien catechiser
Auant que finir vous conuienne,
Ou que mort subite vous prenne.
Pour moy ie respire en mon cœur
Le Paradis de mon Seigneur,
Qui promet me donner la grace,
De voir, là mon Dieu face à face.
Le tyran respond rudement,
Disant : tu parles hardiment ;
Il ne faut plus que ie l'endure,
Puisque de mes Dieux tu n'as cure ;
Ie veux bien te faire à sçauoir
Que grands tourments tu peux auoir
Si tu ne leur fais sacrifice,
Honneur, reuerence, et seruice ;
Peut estre à toy tu penseras
Lors qu'en la prison tu seras
Fort cruellement tourmentée,
Puis dans les feux ardens iettée.
Sainte Colombe respondit,
Ie ne crains ton fait ny ton dit,
Dieu qui sçait calmer tout orage
Me peut garantir de ta rage,
Ce Tout-Puissant qui tout à fait,
Me peut garder de tout mesfait,
Preseruant mon corps et mon ame
De tout mal et de toute flâme.
I'ay le cœur à souffrir tourment
Pour Iesus courageusement,
Afin que la double couronne
De Vierge, et martyre, il me donne.
Lors Cesar sa robe rompit,
Et pensant creuer de despit
Va commandant à sa menée,
Que nostre Sainte fust menée

En la prison sans tardement
Et qu'on la traitast rudement,
Et comme vne coupable fille
Qu'on la traisnast parmy la ville.
Alors l'ont prise ces tyrans
L'escheuelant, la deschirans
De cruelle sorte et maniere
La rendirent leur prisonniere.
Cesar comme homme sans raison
La voyant prise en la prison
Pour la faire par tyrannie
Traiter auec ignominie,
Manda pour la luy confier
De ses gens de cœur le plus fier ;
D'ailleurs homme plain de luxure,
Qui d'autre chose n'auoit cure,
Et le commandant il luy dit,
Va t'en d'icy sans contredit
A la prison, où dans icelle
Tu trouueras vne pucelle
Dont tu feras à ton vouloir,
Ie t'en donne le plain pouuoir,
Et de par moy toute licence
D'executer mon ordonnance.
Elle n'y voulant consentir,
Fay luy grands tourmens ressentir ;
Baruch bouffon de renommée
Prompt et vif comme vn chef d'armée
Ardent des yeux comme vn tison
S'est tost glissé dans la prison,
Il luy fist paroistre à la porte
Sa face de douceur : en sorte
Qu'elle descouurant son dessein
Le rejetta loin de sa main,
Sans le considerer en face,
Et craignant que mal ne luy fasse,
Luy dist fort vous vous mesprenez,
Si ceans en dessein vous venés

De forcer icy la Colombe
Que Dieu garde qui ne succombe;
Parquoy craignant de l'offenser
Luy mal faire, dire, ou penser.
Baruch alors tout esperdu,
D'auoir ce discours entendu,
Pour sortir veut prendre la course:
D'ailleurs il vint vne grande Ourse
A la prison soudainement,
Non de soy, mais diuinement;
Laquelle effroyable en sa veuë
Estrangement Baruch saluë,
Et par les espaules le prist,
Et dessous ses pates le mist.
Colombe en face regardée
Par l'Ourse, qui l'auoit gardée,
Reconnut alors pour certain,
Que par vouloir du Souuerain
L'Ourse à la seruir estoit preste,
Et pour lors coniura la beste
Au nom de Dieu qu'à ce Lyon
Mal ne fût fait, ny lesion,
Ny d'outrance grande ou petite,
Qu'elle n'eust sa parole dite,
L'Ourse le laschant de depuis
Se posa sur le pas de l'huis;
Pour empescher que par la porte
Qui que ce soit n'entre, ny sorte..
Colombe se mist à prescher,
Baruch et le cœur luy toucher,
Si viuement de chose saincte,
Que sa foy n'eust plus nulle feinte,
Disant, tu peux bien regarder,
Et connoistre, sans plus tarder,
La grandeur de la Prouidence,
D'vn Dieu, qui de pouuoir immense
A mon humble inuocation,
Et pour la gloire de son Nom,

Fait ainsi de lointain bocage
Venir cette beste sauuage
Pour me garder et garantir,
Ne voulant iamais consentir
Qu'on me puisse aborder ny prendre,
Dont ie luy dois bien grace rendre :
Regarde ce pauvre animal,
Qui ta pris sans te faire mal
Entre ses griffes en main seure,
Comme estant de Dieu creature,
Et rendant à son Createur
Ce qu'on doit à son bienfacteur.
Et toy qui vis sous sa conduitte
Tu fais contre luy ta poursuitte,
Le mesprisant en tous les lieux
Où l'on adore tes faux Dieux ;
Mais au contraire cette beste
A le seruir est toute preste,
Tu deurois connaissance auoir
Par cet acte de son pouuoir,
Et par raison superieure
Prendre Religion meilleure
Pour adorer le Iesus-Christ
Qui pour nous en la Croix souffrit,
Ou pour te monstrer sa puissance
Si tu n'as en luy ta creance,
Ie te feray sans plus durer
A cette beste deuorer.
Baruch luy dit, ma douce amie
Ie croy dans Christ Fils de Marie,
Qui donne à ceux son Paradis,
Qui sont purs de cœur, faits, et dis ;
Et qui tous vous garde et conforte
Sur tous sa puissance estant forte
Pour Dieu ie veux viure et mourir,
Et pour luy des tourmens souffrir :
Puis qu'il est mort en la souffrance,
Alors Baruch eut deliurance,

L'Ourse se laissa deualer,
Et par la porte s'en aller,
Elle feu bas et gueule morte
Se soûmist à garder la porte.
Baruch doncques est conuerty,
Et de la prison departi ;
Auec vigueur dés sa sortie
Par les ruës il s'encourt et crie,
Proclamant ie suis vne voix
Qui va parlant en tous endrois,
Et disant, il faut qu'on m'escoute,
Mescreans vous ne voyés goutte,
Vn Dieu seul nous deuons cherir,
Qui pour nous à voulu mourir,
Sur la Croix au Ciel adorée
De son sang teinte et decorée,
Ainsi par vn coup de sa main
Voulant sauuer le genre humain :
N'estant d'autre Dieu, quel qu'il soit,
Que celuy, que Colombe croit,
Tenant de foy bien asseurée
Qu'il vid sur la voute azurée :
En luy ie n'eusse creu iamais
S'il ne m'eust monstré de ses faits,
A sa Croix ie m'attache et colle,
Moy renonçant à tout idole,
Ie dis adieu, mais de bon cœur
A tous les dieux de l'Empereur
Desquels ie fais si peu d'estime,
Que ie feray qu'on les supprime,
Ayant mon cœur en la vertu
D'vn Iesus-Christ, qui fut battu,
Traisné, mocqué : puis au caluaire
Mourut, pour nostre salut faire.
Ie vous requiers de m'escouter ;
Il se mist à leur raconter
La merueille à luy paruenuë
Comme l'Ourse beste veluë

Entre ses pattes l'attrapa,
Puis apres comme il eschapa
Sans aucun mal ny tort luy faire,
Et comme il ne s'en pouuait taire :
Plusieurs de ceux qui l'entendoient
En Iesus se conuertissoient :
Colombe estant lors demeurée
En prison, et l'Ourse à l'entrée.
L'Empereur, qui fut aduerti
Que Baruch estoit conuerty,
Et qu'il alloit parmy la ville
Prescher à chacun l'Euangile,
Voyant plusieurs qui l'escoutoient
Et ses paroles racontoient
S'enflamma d'ardeur et de rage,
Et d'vn malicieux courage,
Il dist à ses gens brigadiers,
Et plus grands maistres Caualiers,
Qu'on aille vers la prisonniere,
Qui de nos grands dieux fait littiere,
Preschant qu'en Iesus est tout bien,
Que tous idoles ne sont rien,
Et deuant moy soit amenée :
Pour en faire ma destinée,
Ie veux la faire desbriser,
Ou desormais nos Dieux priser.
Elle à la ville conuertie,
Si que la plus grande partie
A laissé nos Dieux immortels,
Leurs encens, leurs deuots Autels,
Pour suiure en Christ la Loy nouuelle
Qu'il nous faut brûler auec elle.
Alors s'en vont par achoison,
Les Caualiers à la prison ;
A trauers la porte ils ont veuë
L'Ourse beste d'eux inconnue,
Qui manifestant hure et crin
Leur rompit d'abord leur dessein,

Veu qu'elle contre eux si fort gronde,
De fureur là faisant sa ronde,
Que tout tremble aux fremissemens
Tout poil dresse aux rugissemens
Eux effroyez, mis en déroute
Vers Cesar reprirent leur routte,
Lequel se prist à se fascher,
D'abord, qu'il les vid approcher
Mais ne luy donner cette joye,
De luy faire voir de leur proye.
Ioinct que Colombe ne voyant,
Il dit, en fuite la croyant:
Où gist celle qui mort merite,
Et qui tous nos Dieux décredite.
Sire entendez nous vous disons,
Quelle a à Dieu fait ses Oraisons,
En la prison, là par nous mise,
Qui ne sçauons par quelle guise
Nous la pourons de la rauoir,
D'autant qu'on vous fait à sçauoir,
Qu'il est accouru du Bocage,
Vers elle vne beste sauuage,
Pour la garder et garantir,
Et pour rien ne veut consentir
Qu'on fasse à cette fille outrage,
Et sans vous faire grand langage
Nous n'auons osé demeurer,
L'Ourse nous voulant deuorer.
Afin donc qu'à la sainte fille
Ne peust rester aucun azile
L'Empereur fist commandement
A ses gens que sans tardement
La prison fût enuironnée
De flambeaux ardens brandonnée,
Crainte qu'elle ne joüast d'vn tour
Qu'on rengeast le feu tout autour.
Pour qu'elle auec la beste infame
Fût consommée en cette flâme.

Les Sergens tous bien accostés
Mirent le feu de tous costés,
Au tour de la prison fermée
Afin qu'elle fût enflammée.
L'Ourse voyant le feu vômir
Les flâmes, se mist à fremir,
Puis Colombe elle a regardée,
Monstrant que n'estoit plus gardée,
Ny la porte, ny leur sejour,
Ny de sortir ne voyoit iour,
Mais Colombe ayant apperceuë
L'Ourse tremblante et toute emeuë,
Luy dist, Ourse, ne tremble pas,
Nous n'irons par feux au trespas:
I'ay dans le cœur, et la memoire,
Parfaitement le Roy de gloire
Parmy les feux et les tourmens,
Il peut garder de mal ses gens;
Il a fait tout et peut deffaire,
Tout ainsi comme il luy peut plaire.
Cette flâme qui va passer
N'est pas faite pour nous blesser:
Mais Dieu, qui void mon innocence
Veut manifester sa puissance,
La gloire de son Nom hausser,
Et les mescreans abaisser:
Tu sortiras de cette place,
Sans qu'aucun outrage, on te fasse
Si tu crains, ou trembles de rien
Retire-toy ie le veux bien,
Aussi-tost cette pauure beste,
Par vn trou se passant la teste
Entr'eux s'enfuit bien doucement
Sans qu'on luy fist empeschement.
Colombe seule est demeurée
Des feux ardens toute entourée:
Mais voyant la flâme approcher,
Et bien preste de la toucher,

Elle fist à Dieu sa priere,
Pour luy sauuer la vie entiere,
Qu'au Nom de Iesus Souuerain,
A ces flâmes il mist la fin,
La parole estant acheuée,
Il descendit vne nuée,
De grosse pluye auec du vent
Mettant ce feu tout à neant.
A la race, qui fut reprouuée,
Nulle creance s'est trouuée ;
D'autres qui le miracle ont veu
En Iesus-Christ ont bien-tost creu.
Le tyran ne sçait plus que faire,
Luy voyant bien que cette affaire
Touche vn Dieu du Ciel agissant
Par tout comme le Tout-Puissant ;
Mais sa face au mal endurcie
Alors vn peu s'est adoucie
Pour voir Colombe, et regarder,
Qu'il ne la peut pas engarder,
D'auoir au cœur et la memoire
Parfaitement le Roy de gloire.
Il dist fille du firmament,
Par quel art, quel enchantement
Fais-tu ta volonté si pure
Contre tout ordre de nature,
Et contre tout esprit bien-fait
Comment se peut, comme as tu fait,
Que la beste la plus sauuage
Pour te seruir sort du bocage,
Si tost, et tant soudainement,
Te desgageant entierement.
Ie ne sçaurois aussi comprendre,
Comme l'eäu du Ciel peut descendre
Icy bas pour te secourir,
Et pour t'engarder de perir ;
Parquoy deffends, cœur de nouice,
Qui vas irritant ma Iustice.

Sainte Colombe lui respond,
Tes œuures aueugle te font,
Tu ne peux auoir connoissance
De Dieu, ny de son Ordonnance,
Trop és-tu de mauuaise foy
Pour entendre vn seul mot de moy,
A ta Majesté ie confesse,
Que ie ne suis enchanteresse,
Et tous ces miracles qu'as veus,
Viennent de mon Seigneur Iesus :
Lequel par sa grande puissance,
Nous secourt faits à sa semblance,
Il prenoit à l'affliction,
Pour donner consolation,
Iamais ne s'endort ny sommeille,
Pour nous garder tousiours il veille.
Aurelien, à ce discours,
Remply de rage et de couroux,
Transporté de fureur et d'ire
Se prist à tancer, et luy dire :
Fille tay-toy ne parle pas
Dauantage ; moy j'en suis las ;
Ie voy que celui-là s'abuse,
Qui trop à ton discours s'amuse,
Prend garde de ne parler plus
Deuant moy de ton Dieu Iesus,
Ny de son Nom, ou sa Clemence,
Ou de sa grande Prouidence,
Ie t'ay de prescher deffendu,
De Christ sur la Croix estendu,
Tu l'as tousiours dedans la bouche,
Ce desplaisir bien fort me touche,
Et semble ainsi comme ie croy,
Que ce soit en despit de moy.
Colombe qui ne l'apprehende,
Ny n'aspire qu'on la deffende,
Luy repartit, Aurelien,
Contre moy tu ne gagne rien ;

De ta Puissance Imperiale.
Et ta milice desloyale,
Tu vas meurtrissant le troupeau
De Iesus le Diuin flambeau,
Et sous ta robbe de Iustice
Tu n'és qu'inuenteur de malice,
Toy ny ton fils ne valés rien,
Ie te le dis tu le sçais bien,
Poursuy ta guerre declarée,
Par toy ne seray separée,
Ny par mort ny par vexateur
De l'amour de mon Createur.
Le tyran plain d'ire enragée,
L'aurait détruitte et saccagée;
Mais arriuant là son Conseil,
Il ne leur fist aucun accueil,
Il leur dist, prenés cette fille,
Et la menés hors de la ville,
Ie veux la faire décoler,
Pour n'auoir au cœur d'immoler,
A nos Dieux, n'y rendre seruice,
Ny me craindre, ny ma Iustice :
La Vierge alors sans s'estonner,
Preste à sa mort leur pardonner,
Luy dit auec grande éloquence,
Dictateur de brefue Sentence ;
Ie ne crains, ny toy, ny tes gens,
Ny moins encore tes tourmens;
Ie veux endurer le martyre,
De mille morts; qu'on me déchire :
Pour gaigner la redemption,
Ainsi que nous fait mention
L'Euangile qu'on nous prononce
Qu'il faut que de cœur on renonce
Au monde et son inique but,
Pour bien opérer son salut :
Qui trop au monde ayme son âme,
Il perit toûjours auec blasme,

Et qui pour Dieu sa vie y pert,
Trouue le Paradis ouuert;
Ie meurs en épouse fidelle,
Pour trouuer la vie eternelle,
De loin pensant au Iugement
Qu'aux Iustes pris separement,
Dieu dira venez à ma dextre,
Aux autres allez à ma senextre;
Disant aux siens venez à nous,
Aux reprouuez retirez-vous;
Les bons vie auront perdurable,
Les méchans peine intolerable;
Pour toy, tu seras auec eux,
En la gesne des mal-heureux,
Pour auoir en toute ta vie
Fait suiure ton Idolatrie,
Et comme vn grand blasphemateur
Fait renoncer au Createur;
I'ay plus d'horreur de ton grand vice,
Que de peur du présent supplice,
Tu peux bien mon corps débriser,
Et de mon âme diuiser,
Mais tu ne peux rien d'auantage
A quelque excez que soit ta rage,
Afin que tu sois satisfait,
Regarde moy Tyran infect,
Des yeux droictemen en la face,
Afin qu'au Iugement ie fasse,
Que paroissant pour t'accuser
Tu ne puisse me recuser
Deuant la Majesté d'un Iuge,
D'vn Iesus seul Roy par deluge
De feux tout le monde effroïant,
Qui tost les siens purifiant
Est mon espoux qui me conuie
En luy seul d'esperer la vie :
Que deuiendra ce tien courroux
Lors que tu verras iuger tous,

Que dira ta conscience noire
Quand tu verras toute la gloire,
Et le double couronnement
Que i'auray là, pour ce tourment,
Et pour ce desiré martyre,
Mais de toy l'on ne sçauroit dire :
D'Enfer tes eternels tourmens,
Et sans fin grincemens de dens.
L'ors les Boureaux sans plus attendre,
Prets à ce supplice entreprendre,
Mennent cette victime au lieu
Qui la deuoit mener à Dieu :
Où ces traîtres l'ont decollée
Sans estre d'aucun consolée,
Colombe estant d'assez bon sens,
D'iceux requist vn peu de temps,
Pour se retirer d'eux arriere,
Et faire à son Dieu sa priere,
Ce que refusant ces boureaux,
Ses yeux deuinrent deux ruisseaux,
N'ayant point de plus fortes armes,
Que dans la douceur de ses larmes,
Lors neanmoins sans s'estonner,
Elle eust l'esprit de leur donner,
Pour plus cher joyau dans sa voye,
Son voile noueau fait de soye,
Qu'elle gardoit en lieu secret
Pour s'en seruir par saint decret ;
Qui fist que cette gent guerriere
Luy laissa faire sa priere,
Elle ayant temps, heure et saison,
De faire à Dieu son Oraison,
Dist prés le bûcher approchée,
Où sa teste apres fut tranchée :
Grand Dieu qui s'est voulu liurer,
A la mort pour nous déliurer,
Par vne bonté paternelle,
De la gesne toute eternelle :

Et qui, par vn excez d'amour,
Nous déliurer de iour en iour
Ouurant à tout moment la porte
A l'esperance demy-morte;
Aux yeux du monde et des ingrats,
Pour nous auoir ouurant les bras,
Voicy vostre pauure seruante,
Qui sa priere vous presente,
Pour ce peuple, et la nation,
Qui court à la perdition,
Pardonnez à cet infidele,
Afin qu'il ne soit plus rebelle,
De vostre Tout-puissant vouloir,
Donnez-nous aussi le pouuoir,
Que malgré ces gens et leur rage,
Nostre Foy vainque leur courage;
Ie vous prie aussi, mon Sauueur,
De me faire cette faueur,
De garder de peste et de guerre,
Vostre troupeau desur la terre.
Au nom de vostre passion,
Ayez aussi compassion;
De ceux que dans la maladie,
Langueur, ou douleur attiedie,
Eux croyant en vous fermement,
Donnez leur bon allegement,
Et ceux qui de vous en souffrance,
En leur cœur auront souuenance,
Par vostre sainte affection,
Soulagez leur affliction :
Enfin, mon Iesus debonnaire,
Que vostre sang soit salutaire
A ceux qui vous inuoqueront,
Et vostre nom prononceront,
De IESVS : et vostre martyre,
Seront soigneux de le faire lire :
Conseruez les tous en la paix,
Des demons et de tous forfaits,

Afin qu'en repos fort tranquille,
Tous soient saints, homme, femme et fille.
Benissez-nous et nos trauaux,
En la souffrance de nos maux,
Au reste partans de ce monde,
Gardez-nous tous de mort seconde,
Pour moy mon Sauueur Iesus-Christ,
Ie recommande mon esprit
Dedans vostre main Souueraine,
Qui tant fist pour nature humaine,
Qu'en souffrant la mort en la Croix,
Dans les douleurs et les abois,
Nous fist naistre à tous cette enuie,
De mourir pour trouuer la vie,
Elle sincère et de cœur franc,
N'escoutant que son pigeon blanc,
A l'instant du Ciel est venue,
Vne voix qui fut entendüe,
Disant, Colombe, nostre sœur,
Laisse tes pleurs, entre en bon-heur,
L'Eternel ta iuste priere,
Te veut accorder toute entière,
Prend le pareil éclat que nous,
Toute en splendeur vient voir l'Espoux;
Prest de te couronner luy-mesme,
Ton chef d'vn double Diadéme.
Defia tu vois ton ennemy
Dedans les enfers à demy,
Dont tu seras victorieuse,
Ta mort estant fort précieuse;
Plus belle que le diament,
Tu luiras dans le firmament.
Mal-gré cette race ennemie,
De ta mort tu prendras la vie,
Comme sur la Rose, et les Lys,
Va portant la Croix, si nous suys;
Croix qui n'est aux saints que la ioye,
Et pour voir Dieu ta seule voye,

Quitte ce monde plein d'ennuy,
Les saints t'attendent aujourd'huy,
Pour porter deuant Dieu ton ame,
Qui te face la reine et Dame :
Colombe mise à deux genoux,
En la face de son Epoux ;
Colombe en la foy ferme et stable,
Pour la vie auoir perdurable
S'en va tenant son col tendu,
Son voile et son crespe épendu,
Qui parlant en cette manière,
De rechef à Dieu fist prière;
Mon Dieu, dans mes plus hauts desseins,
Ie rends mon âme entre vos mains,
Vous mon IESVS plain de puissance,
De grâce ne prenez vengeance,
De ceux qui martyre me font,
Qui de vous connaissance n'ont
Ce qu'ils font c'est par ignorance,
Bref le traistre boureau s'auance,
Vers Colombe la décolant :
Dont la vie, et sang s'escoulant,
Son corps aux tyrans fut en proye,
Sa teste en tressaillit de ioye,
Alors que le Ciel elle prist,
En cette fermeté d'esprit ;
Lequel remporta la victoire,
Et pour en rendre à Dieu la gloire,
Les anges chanterent és cieux,
Vn chant doux, et melodieux,
Portant cette glorieuse ame,
De nostre Sainte qu'on reclame,
Pour la presenter deuant Dieu,
Au sortir de ce mesme lieu :
Voy ce sang respandu sur terre,
Qui finit des tyrans la guerre :
Vn sang genereux, si beau
Peut mettre ton vice au tombeau,

Et cette virginité blanche,
De ses sujets oste et retranche,
Les dards de ce Serpent ancien,
Qui sous le masque d'vn faux bien,
Tant d'homme surprend et moleste,
Par vne generale peste,
Que pour peine de vieils pechez,
Tant sont des fieures entachez,
Que rechercheront la rosée
De cette celeste Espousée,
Qui par la grace dans ses vœux
Fort efficace esteind ces feux,
Voy ce corps, qui plus ne respire,
Sur vn cheualet du martyre,
Rendant odeurs à tous passans,
Qui frappant des mains vont disans :
Qui parmy tant de gens de guerre,
Pourra mettre ce corps en terre?
Corps, dis-je, qu'on void cy-gisant,
Qni vif son IESVS aimoit tant,
Que ne vismez de nostre vie.
Enuers Dieu si pieuse amie;
Qui de nous seroit si felon,
De la laisser en son valon,
En lieu desert pour qu'on l'oublie,
Entre espines enseuelie?
Lors gens d'Eglise et leur Prelat,
Venant en ordre et grand éclat,
Rendre le deuoir à nature,
Mirent ce corps en sepulture,
De nuict, ne l'osant pas de iour,
Crainte des Payens d'alentour,
Qui faisoient là la sentinelle,
Autour de Colombe, laquelle
Tous leurs faux oracles defist,
Par les miracles qu'elle fist;
Dont le nombre est innumerable,
Dieu, qui la gloire perdurable,

A Sainte Colombe donna,
Et dans le ciel la couronna,
Nous veille tous par sa priere
Illuminer de sa lumiere,
Et parmy nous ses seruiteurs,
Qui le respirons tous des cœurs,
Qu'il donne à ceux qui font memoire,
De Sainte Colombe, la gloire.
Ainsi soit-il.

La fin de la vie de Sainte Colombe de Sens, laquelle a esté martyrisée sous l'Empereur Aurelian, le dernier iour de Decembre : Et ce au dehors des murs, dans la place distante d'enuiron mille pas de la mesme ville de Sens, en la France, d'où dépend toute la Duché de Bourgogne.

APPROBATION DES DOCTEURS.

Veu par nous le traitté de la vie de Sainte Colombe de Sens, fait par Maistre Iullien Renauld Prestre du Diocèse d'Auranche, Docteur en Droict Canon, et iceluy gradué de l'Vniuersité de Paris, nous auons trouué à propos qu'il y ait employé vn style humble et populaire pour estre mieux entendu du vulgaire et commun peuple, et certifions qu'il n'y a rien de contraire à la Foy orthodoxe, histoire et bonnes mœurs. Fait à Paris le vingt-quatriesme iour d'Auril 1660,

Signé, PHILIPPE DE BVSINE, Ancien Docteur et Doyen de la Faculté du Droict Canon en l'Vniuersité de Paris.

II.

ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES DIFFÉRENTES

TRANSLATIONS DU CORPS DE SAINTE COLOMBE

ET DES

CONCESSIONS DE RELIQUES QUI ONT ÉTÉ FAITES DANS LA SUITE DES SIÈCLES,

AVEC LE RÉCIT DE QUELQUES FAVEURS PARTICULIÈRES QUI LEUR ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES *.



274. Le corps de sainte Colombe est transporté de la fontaine d'Azon au château d'Aubertus, où il est honorablement enseveli. — Une église s'élève sur sa tombe.

645. Saint Éloi place les reliques de sainte Colombe dans une châsse magnifique, et en emporte quelques parcelles à Paris où il fait bâtir une chapelle dans laquelle elles sont honorées.

853. Wénilon, archevêque de Sens, transfère les reliques de notre Sainte dans un lieu plus honorable, après la consécration d'une nouvelle église, le onzième jour des calendes du mois d'août au milieu d'un grand concours de peuple.

867. Guelphe, abbé laïque de Sainte-Colombe et de Saint-Riquier, près d'Abbeville, fait don d'une relique de notre Sainte à ce dernier monastère.

950. Les reliques sont tirées par Archambaud, archevêque de Sens, d'une crypte creusée sous le pavé de la basilique où elles avaient été cachées par la crainte des Normands, et ensuite exposées à la vénération des fidèles.

* Les preuves à l'appui se trouvent aux archives du département de l'Yonne et de la ville de Sens, dans la chronique du monastère et dans les procès-verbaux que renferme la châsse.

1119. Procession solennelle avec les reliques de notre Sainte, du monastère à la cathédrale de Sens, pour obtenir la cessation d'une extrême sécheresse. — A peine était-on rentré qu'il tombe une pluie abondante.

1446. L'official de Troyes est chargé de faire la visite des reliques de sainte Colombe. Un procès-verbal est rédigé par Thierry de Beaussant, notaire apostolique et Henri Dorat; l'un des originaux en parchemin, est dans la châsse de Sainte-Colombe et l'autre est aux archives.

1469. Nouvelle visite par les deux abbés réunis de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif.

1546. Don d'une côte de la Sainte à l'église Sainte-Colombe-du-Carrouge.

1571. L'évêque de Rimini obtient pour son église cathédrale, dédiée à Sainte-Colombe, une relique consistant en une côte de la Sainte.

1618. Un fragment d'une côte de sainte Colombe est accordé par les religieux, aux habitants d'Armainville, près Bar-le-Duc (Meuse), pour une chapelle construite en son honneur.

1626. Ouverture de la châsse de sainte Colombe, par Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui en extrait une relique destinée au monastère de Sainte-Colombe-lez-Vienne.

1635. Le Père Lemoine, jésuite, sollicite pour la paroisse de Sainte-Colombe-en-Auxois, une relique de notre Sainte. —Le même jour, l'église de Sainte-Colombe-la-Petite en obtient encore quelques parcelles.

1648. Les religieux accordent une relique de sainte Colombe à Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, avec la permission du supérieur général. A cette époque, le monastère de Saint-Pierre-le-Vif possédait aussi des reliques de notre sainte, mais la date de leur concession est inconnue ;

Il y en avait également à Barcelone.

1667. Les ravages des Huguenots obligent les moines de Sainte-Colombe à transporter leurs reliques dans le monastère des Célestins à Sens.

1699. Les chanoines de l'église métropolitaine de Sens ayant obtenu des religieux une relique de sainte-Colombe, Mgr Fortin de la Hoguette fait l'ouverture de la châsse et en retire une clavicule, qu'il plaçe dans un magnifique reliquaire, donné autrefois par Charlemagne; elle fut solennellement transportée à la cathédrale le 1er jeudi de mai. — Dans cette même circonstance on fait un échange de reliques avec l'abbé de Vendôme; il donne une côte de saint Siviard et reçoit un ossement de sainte Colombe.

1790. La tourmente révolutionnaire oblige les religieux à transporter leurs reliques au trésor de la cathédrale de Sens.

1792. Renfermées dans le sarcophage de saint Éloi, mais dépouillées de leur châsse, les reliques de sainte Colombe avec toutes celles que possédait la cathédrale sont mises en sûreté dans une maison particulière.

1803. Les reliques de sainte Colombe sont rapportées au trésor de la cathédrale.

1804. M. de Vaudricourt, vicaire-général de l'évêque de Troyes, fait la visite de toutes les reliques rapportées au trésor; celles de sainte Colombe sont dans un état de parfaite authenticité. On y trouve intact le sceau de l'abbaye de Sainte-Colombe.

1833. Mgr de Cosnac ayant fait la visite des précieux restes de notre Sainte, en retire quelques fragments pour être distribués à plusieurs églises.

1844. Nouvelle reconnaissance des reliques par Mgr Mellon Jolly.

1847. Concession d'une relique de notre Sainte à la paroisse de Sainte-Colombe (Côte-d'Or).

Une précieuse relique, celle qui avait été accordée en 1699, par l'ancienne abbaye au chapitre métropolitain de Sens, est rapportée au nouveau monastère de Sainte-Colombe, le mardi 29 juillet 1847, avec l'autorisation de Mgr l'archevêque et le consentement du chapitre.

1849. M. Briand, prêtre et chanoine honoraire de la Rochelle, obtient de Mgr l'archevêque de Sens une relique pour l'église dédiée depuis longtemps à Sainte-Colombe dans la ville de Saintes, et qu'il venait d'arracher à une destruction imminente, pour la rendre à sa première destination.

1851. « Pendant le carême de cette année *, M. Briand, chanoine de la Rochelle, dont il vient d'être parlé, vint à Sens pour y prêcher le Jubilé qui concourait avec le carême. Mû par une vive dévotion envers Sainte-Colombe, il s'empressa d'aller prier la sainte sur le lieu du martyre, sur son tombeau, et devant la vieille châsse qui renfermait ses précieux restes.

« M. l'abbé Brullée, aumônier actuel du couvent de Sainte-Colombe près Sens, se joignit à lui, et ils obtinrent de Mgr Mellon Jolly, archevêque de Sens, de pouvoir vénérer de plus près, et presser sur leurs lèvres les ossements même de sainte Colombe.

« Monseigneur accueillit leur pieuse demande avec empressement, fixa l'ouverture de la châsse au 1er avril 1851, et envoya, pour assister à cette pieuse opération, MM. Chauveau, vicaire-général du diocèse ; Carlier, chanoine-trésorier de la Métropole ; Brullée, aumônier des religieuses de Sainte-Colombe, près Sens; Briand, chanoine de la Rochelle, prédicateur du Jubilé à Sens ; Leroux, notaire et fabricien de la Métropole, et enfin M. Lambert, docteur en

* Extrait de la Notice manuscrite sur les reliques de sainte Colombe, par M. l'abbé Carlier, gardien des saintes reliques de la Métropole.

médecine, auquel fut confié l'inventaire et la reconnaissance des ossements.

Le 14 avril, à une heure du soir, en présence de toutes les personnes ci-dessus désignées, les sceaux furent rompus, la châsse fut ouverte, et chacun s'agenouilla pour adresser une courte prière à sainte Colombe; alors il fut donné à chacun de vénérer et d'approcher de ses lèvres les propres ossements de cette sainte. L'émotion fut grande à la vue des précieux lambeaux du premier suaire qui avait enveloppé le corps sanglant encore de la sainte martyre. Les marques de sang et de sérosité dont il est encore imprégné attestaient l'usage auquel il avait été consacré. Le suaire ou tissu de lin et de soie au dessin antique du VIIe ou du VIIIe siècle, fut également considéré avec un bien vif intérêt. Un artiste fut appelé séance tenante pour en prendre le dessin. M. Chauveau, vicaire-général, ayant demandé comment avaient été conservées les reliques de sainte-Colombe pendant la révolution de 1793, comparut alors Mlle Annette Modin, héritière de M. Jean Hédiard, âgée de cinquante-sept ans, laquelle, sous la foi du serment, attesta qu'ayant été élevée par M. Hédiard et dans sa maison, il était à sa connaissance personnelle que la châsse de sainte Colombe ainsi que celles de saint Loup, de sainte Paule, de saint Siviard et un grand nombre d'autres reliquaires étaient restés cachés depuis 1793 jusqu'en 1803, dans un cabinet de la maison qu'elle occupe depuis sa naissance et dont elle est aujourd'hui propriétaire; que ce même cabinet servit aussi de chapelle pendant la révolution de 1793, qu'à l'insu des révolutionnaires les prêtres cachés chez M. Jean Hédiard, célébraient la sainte messe dans cette partie de la maison, qu'aucun membre de la famille ne passait jamais devant la porte de ce cabinet secret sans faire la révérence, que ce cabinet est encore aujourdhui considéré à l'égal d'un lieu saint, et que les vieillards qui, pendant leur jeunesse y ont entendu la messe,

y ont vénéré les reliques des saints, aiment encore aujourd'hui à venir y faire leurs prières.

« Mlle Modin a été priée de rester à la séance et de signer le procès-verbal avec les autres assistants,

M. Lambert, médecin nommé pour inventorier les ossements trouvés dans la châsse, se mit en devoir de remplir sa mission. Il rédigea son procès-verbal dans les termes suivants :

PROCÈS-VERBAL.

Ossements trouvés dans la châsse de sainte Colombe.

Sens, le 14 avril 1851.

Je soussigné, Louis-Mathieu Lambert, docteur en médecine de la faculté de Paris, demeurant à Sens, rue Jean-Cousin, ayant été appelé dans la chapelle de la sacristie de l'église métorpolitaine,le 14 avril 1851, à une heure du soir, j'ai assisté, avec plusieurs autres personnes, à l'ouverture d'un coffre en bois, recouvert de parchemin et muni de ferrements antiques; l'on a retiré de ce coffre, enveloppés dans plusieurs suaires et draperies, des ossements mêlés à quelques fragments de verre.

Ayant étalé ces os sur une table, j'ai reconnu les suivants :

(Après l'énumération détaillée et la qualification d'environ cent ossements et fragments divers, le procès-verbal continue en ces termes) :

L'aspect extérieur, le volume et la densité égale de tous ces os, leur état identique de vétusté et de conservation; les mesures semblables de ceux des deux côtés du corps, des *tibia* entre ceux des *femur* et des *humerus* (*partie inférieure*), et enfin la grandeur relative des os longs et leurs proportion entre eux; savoir : de l'*humerus*, du *femur* et

du *tibia*, me permettent d'affirmer qu'ils ont appartenu tous à la même personne. La conformation de l'os iliaque, les crêtes des os longs, légèrement dessinées, enfin la forme grêle de ces os est un caractère certain qu'ils ont appartenu à une femme; et d'après les mesures prises sur le *femur*, le *tibia*, l'*humerus*, on peut, en suivant les tables faites à cet effet, donner à cette femme de un mètre soixante centimètres à un mètre soixante-deux centimètres de hauteur.

En foi de quoi j'ai délivré le présent procès-verbal.

Fait à Sens, le 14 avril 1851, et remis à M. Carlier, chanoine chargé spécialement des reliques du trésor de la métropole.

Pour légalisation de la signature de M. Louis-Mathieu Lambert, docteur en médecine, appelé par nous, pour nommer et inventorier les ossements renfermés dans la châsse de sainte Colombe.

Sens, 14 avril 1851. »

MELLON, Archevêque de Sens.

« Pour assurer la conservation du premier suaire de sainte Colombe, il a été retiré du milieu des ossements et renfermé dans un sac de calicot neuf; afin de conserver également le suaire d'étoffe antique à grands dessins du VIIe ou du VIIIe siècle, il a été renfermé dans un sac de calicot neuf, avec du poivre pulvérisé et du camphre. Nous espérons, avec ces précautions, transmettre intactes à nos successeurs, d'aussi précieuses reliques.

« Cette opération terminée ainsi qu'il vient d'être dit, Mgr l'Archevêque a remis, avec respect dans la châsse: 1° Tous les ossements de sainte Colombe; 2° Tous les suaires, anciens et nouveaux; 3° le procès-verbal de l'inventaire fait par M. Lambert; 4° le procès-verbal de la visite qu'il venait de faire, lequel est signé de sa main, et signé également par tous les assistants, y compris Mlle Annette Modin.

« Ce dernier procès-verbal a été fait double, un exemplaire a été renfermé dans la châsse. »

Nous achèverons ce résumé en rapportant quelques-unes des faveurs extraordinaires dont ces saintes reliques ont paru avoir été l'occasion et dont il n'a pas été parlé dans le cours de cette histoire.

L'an 619, une jeune fille nommée Marguerite, portait un petit porc sur ses bras, lorqu'un loup survenant le lui arracha et étrangla la petite fille, laquelle fut portée par sa mère sur le tombeau de sainte Colombe, où elle ressuscita. *(Chronique de Sainte-Colombe.)*

« L'an 1847, la sœur N., religieuse de la congrégation de la Sainte-Enfance de Jésus, dont la maison mère est établie sur les ruines de l'ancien abbaye de Ste-Colombe, était attaquée, depuis environ deux ans, de palpitations au cœur; la maladie avait d'abord été peu grave, mais, au bout de six mois, elle se déclara avec plus de violence, et les palpitations plus fréquentes furent suivies de douleurs lancinantes très-aiguës. Quelque temps après, le mal prit un caractère encore plus alarmant, et les crises amenèrent des défaillances telles que la malade perdait presque entièrement connaissance. Il y avait déjà près de deux ans que la maladie allait toujours en empirant, lorsqu'un jeudi matin la sœur fut atteinte d'une crise si forte qu'elle en demeura presqu'entièrement paralysée. On la transporta sur un lit de l'infirmerie, et on lui administra le sacrement de l'extrême onction. Ce ne fut que le samedi suivant que l'on put la débarrasser de ses vêtements, tant la moindre secousse paraissait devoir amener une mort presque certaine. Ce jour-là, le mal parut moins intense, mais la malade ne put cependant rien prendre encore, et il en fut de même les dix jours suivants. Au bout de ce temps, on s'attendait si bien à la voir mourir que M. le Supérieur de la congrégation lui avait donné la sainte communion comme pour la dernière fois,

et que, quelques-unes des sœurs vinrent la supplier de ne point les quitter encore ce jour-là, à cause de la grande fête qui se célébrait au monastère. C'était, en effet, un bien beau jour pour les religieuses de la Ste-Enfance, que le mardi 24 juillet de l'année 1847, car, nonseulement de nouvelles sœurs s'adjoignaient à elles pour le service des enfants pauvres, nonseulement elles célébraient la fête de sainte Colombe, leur patrone, mais de plus cette admirable vierge, première martyre du pays sénonais, était venue, le matin même, reprendre posession de cette terre près de laquelle elle avait versé son sang, qu'elle avait sanctifiée par la présence de ses restes précieux, et d'où elle avait été chassée, en 1790, par la tourmente révolutionnaire. En effet, ce fut en ce jour qu'une relique insigne de notre sainte, qui avait été donnée autrefois au chapitre de Sens, par les moines de l'abbaye, était rapportée sur cette terre qu'elle a tant aimée. Après qu'on eut rendu à ces précieux restes toutes sortes d'honneurs, M. l'Aumônier du monastère demanda à notre malade si elle serait satisfaite de les vénérer aussi, et si elle croyait pouvoir obtenir de Dieu, par l'intercession de Ste Colombe, la santé qu'elle avait perdue. — Elle répondit affirmativement, mais, ajouta-t-elle depuis, je ne pouvais me le persuader, je regardais cela comme un rêve. — Les saintes reliques lui furent donc présentées, et la malade les baisa avec amour, mais sans avoir pu faire auparavant le signe de la croix, comme on le lui avait suggéré. Maintenant, laissons-là parler.

« Aussitôt après, je ressentis, dit-elle, comme une pesan-
« teur dans la tête et je m'endormis d'un profond sommeil; il
« y avait plus de douze jours que je n'avais dormi. Au milieu
« de la nuit, je m'éveillai, et, me sentant parfaitement guérie,
« je demandai à la garde de me donner à manger. Elle fut
« singulièrement effrayée, et s'efforça de me calmer, pen-
« sant que j'éprouvais un transport de délire, car je m'étais
« levée à moitié. Cependant, elle consentit à me donner un

« peu de vin et un biscuit, et je m'endormis de nouveau « sans avoir pu lui persuader que mon mal avait disparu. « Le matin arrivé, je demandai à me lever, et les mêmes « scènes recommencèrent; on me regardait en tremblant, « sans vouloir croire à mes paroles. »

« Enfin, elle obtint la permission de sortir de son lit, et ce ne fut encore que quelque temps après que la joie succédant à la peur, on se joignit enfin à elle pour remercier le Seigneur, qui faisait éclater ses merveilles, et bénir sainte Colombe, qui donnait assez à comprendre par cette insigne faveur, combien il lui était agréable d'être honorée de nouveau là où elle l'avait été pendant près de seize siècles, par les plus grands et les plus saints personnages.

« L'allégresse fut à son comble dans le monastère, et toute la journée se passa dans les transports de la reconnaissance. La malade, après avoir pris de la nourriture, car elle était pressée par la faim, fit l'essai de ses forces; elle alla travailler avec les moissonneuses et porter des gerbes; puis, plaçant sur son cœur un vase contenant huit à dix litres d'eau, elle montait les degrés de l'escalier jusqu'aux premier et en descendait sans fatigue et sans palpitations. Le lendemain, elle fit à pied, par une chaleur brulante, le chemin de Sainte Colombe à la ville de Sens, et alla visiter toutes les personnes qui l'avaient vue l'avant-veille, et n'attendaient que la nouvelle de sa mort. L'une d'elles faillit tomber à la renverse en la voyant, l'autre ne pouvait retenir ses larmes, et le médecin, atterré par la surprise, ne voulait point en croire ses yeux. Il félicita la malade, l'interrogea, et dit : *Là où est le doigt de Dieu, la science n'a plus rien à y voir. Cependant*, ajouta-t-il, *ayez bien soin, ma sœur, de ne pas faire d'imprudences, prenez des précautions, ce n'est peut-être qu'un mieux passager.* — Le mieux a continué sans l'ombre d'une rechute. — Dieu en soit béni! et sainte Colombe remerciée! » *(Archives dn monastère.)*

Loin de laisser publier ce fait extraordinaire, on s'efforça d'en arrêter la rumeur, tant on craignait de donner à l'impiété occasion de blasphêmer, dans ces jours mauvais où on saisissait avec tant d'acharnement tous les moyens d'attaquer les ordres religieux.

C'est sans doute le même sentiment qui a inspiré les réflexions suivantes à M. Briand, dont nous empruntons les paroles.

« La légèreté toujours superficielle, l'absence ou la précipitation du jugement, les fausses vues d'un amour-propre négatif, les obscurités de l'ignorance et les préventions futiles d'un égoïsme injuste, font naître ordinairement une hostilité déplorable, surtout quand il s'agit d'accorder à la véracité des faits qui paraîtraient tant soit peu sortir de l'ordre naturel, une adhésion consciencieuse.

« Néanmoins, on remarque assez souvent qu'après un examen réfléchi, la raison, la droiture et l'impartialité acceptent le fait évident, fut-il même accompagné d'un caractère exceptionnel.

« Quant à nous, nous croyons, avec l'Église, notre mère, que, par la médiation des saints, *Dieu accorde un grand nombre de bienfaits aux hommes.* D'après ce principe éminemment catholique, nous pensons que la protection de sainte Colombe a opéré, à Saintes, peu de jours après la réception de sa précieuse relique, une guérison instantanée et dont la ville entière a été et est encore témoin. Nous parlons comme simple narrateur. Le pieux métropolitain avait désiré que *les fidèles qui imploreront le secours de notre sainte Martyre, éprouvent les effets de sa protection*; ces effets heureux ont été éprouvés.

C'est donc à l'empire de la certitude et de l'évidence que nous cédons en attestant, avec tout le sang froid d'une raison désintéressée, le fait de cette guérison remarquable que l'Archevêché de Sens a accueilli avec reconnaissance et avec

bonheur. Le rapport qu'on va lire nous a été demandé par Monseigneur l'Archevêque. Nous n'avons pas voulu, nous n'avons pas dû condamner à l'oubli et à un silence pusillanime, un fait que nous considérons comme le résultat d'une grâce présumable qu'aurait obtenue la médiation de sainte Colombe. Notre conscience domine toute crainte de clameurs frivoles et irréligieuses; elle demeure fidèle à la vérité comme à la vertu.

RAPPORT.

« Le soussigné a l'honneur d'attester à l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Sens que demoiselle Alida-Marguerite Bernardin, âgée de 34 ans, demeurant à Saintes, rue Saint-Michel, était atteinte d'une maladie très-grave depuis six mois. Après avoir employé, sans améliorations, toutes les ressources de l'art, on regardait la mort comme le terme prochain de son état de souffrance. Par suite d'un épuisement progressif et général, la malade avait entièrement perdu l'usage de la parole; depuis deux mois elle ne pouvait se confesser que par signes.

« Cependant, le soussigné ayant reçu, le 9 Janvier 1850, la relique de sainte Colombe, s'est présenté, le vendredi 11 Janvier, à deux heures et demie du soir, auprès de la malade, plus accablée, dans ce moment, que jamais, souffrant beaucoup, et portant, sur son visage pâle et amaigri, tous les symptômes d'une tristesse profonde occasionnée par l'intensité de ses souffrances. Il lui a annoncé qu'il venait pour la bénir, lui recommandant de mettre sa confiance dans la protection de sainte Colombe.

« La malade a reçu la bénédiction avec une foi vive. Immédiatement elle a éprouvé, d'abord dans son âme, un bien-être indicible; elle a joui d'une sérénité si douce et si profonde, qu'elle ne se reconnaissait plus; elle s'apercevait que toute souffrance s'éloignait d'elle, au point de la porter à douter si elle avait son corps, tant il était affranchi de

toutes ses douleurs. Cet état de paix générale et intime a duré deux heures. Revenue à elle-même, la malade a fait signe à sa tante de lui donner une plume et du papier; aussitôt elle a écrit ces mots : — « Je suis guérie: je ne souffre plus. »

« Par prudence, la tante a exigé qu'elle gardât le lit ; ce qu'elle a consenti à faire par esprit de docilité, bien persuadée, cependant, du retour de sa santé et de ses forces. Elle a gardé le lit jusqu'au lundi, 14 janvier, mais jouissant d'un état parfait d'esprit et de corps, sa gaîté annonçant que l'un et l'autre étaient dans un état parfaitement normal; le sommeil et l'appétit étaient revenus.

« Averti de cette prompte amélioration, le soussigné atteste également à Monseigneur l'Archevêque que le dimanche 13 janvier, il s'est transporté de nouveau chez la malade, qui, jusqu'à cette heure, était restée privée de l'usage de la parole. Aussitôt, elle s'est mise sur son séant avec la plus grande agilité, et, joignant ses deux mains, avec un air de reconnaissance et de joie, elle a dit, d'une voix faible mais très-distincte, « — Sainte Colombe m'a guérie. » — Voulant rendre à Dieu ses actions de grâces, elle s'est rendue, le 16 janvier, à six heures et demie du matin, dans l'église Saint-Pierre, sa paroisse; elle y a entendu la messe; elle y a communié. Au moment de l'élévation, elle s'est sentie fortifiée tout-à-coup dans l'organe de la voix, et elle a pensé que sa parole reprendrait son accent sonore. Cet effet était certain, puisque, après la messe, s'étant présentée dans la sacristie devant M. l'abbé Réveillaud, curé de Saint-Pierre et vicaire-général du diocèse de la Rochelle, elle l'a salué à haute et intelligible voix, lui racontant toutes les circonstances de son heureuse guérison, attestée par M. le curé et son premier vicaire.

« Depuis le 11 janvier, la santé de demoiselle Alida-Marguerite Bernardin se maintient dans l'état le plus florissant

et avec des caractères de force et de vigueur qu'elle n'avait même pas avant la maladie. Évidemment, cette guérison est une grâce présumable due à la puissance de Dieu agissant par la médiation de la glorieuse martyre sainte Colombe.

« En foi de quoi :

« A Saintes, le 2 février 1850.

L'ABBÉ BRIAND.

« CH. HON. DE LA ROCHELLE, DE LUÇON ET D'ÉVREUX.

« BONNET, VICAIRE DE ST-PIERRE.

« RÉVEILLAUD, CURÉ DE ST-PIERRE, VICAIRE GÉNÉRAL. »



III.

NOTICE

SUR LES NOMBREUSES LOCALITÉS

QUI PORTENT LE NOM DE SAINTE-COLOMBE,

QUI POSSÈDENT DES ÉGLISES SOUS SON VOCABLE, OU QUI ONT EU DES MONASTÈRES DONT ELLE A ÉTÉ PATRONNE.



Sainte-Colombe de Thuir (Pyrénées-Orientales).
Sainte Colombe de Pas-Illas, près Crexas (Pyrénées-Orientales.)
Sainte-Colombe-sur-Lhers, près Chalabre (Aude).
Sainte-Colombe-de-Roquefort, près Roquefort (Aude).
Sainte-Colombe, près Saint-Geniès de Mourgues (Hérault).
Sainte-Colombe, près Bédouin (Vaucluse).
Sainte-Colombe, près Orpierre (Hautes-Alpes).
Sainte-Colombe de la Brosse, près La Balme (Isère).
Sainte-Colombe-lez-Vienne (Rhône).
Sainte-Colombe, près Néronde (Loire).
Sainte-Colombe, près Vitteaux (Côte-d'Or).
Sainte-Colombe-sur-Seine, près Châtillon (Côte-d'Or).
Sainte-Colombe-en-Auxois (Côte-d'Or).
Sainte-Colombe-en-Morvant, près Lille (Yonne).
Sainte-Colombe en Puisaye, près Saint-Sauveur (Yonne).

Les villages qui viennent d'être nommés, appartiennent à des départements qui se trouvent sur la direction des voies romaines que notre sainte aurait pu suivre, à partir des frontières de l'Espagne jusqu'à Sens, en passant par Vienne*;

* Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler ici, d'après la carte de Peutinger, les noms des villes principales que traversaient ces grandes voies de communication, et non loin desquelles on remarquera sans doute

les autres sont répandus dans presque toutes les provinces de la France, ce qui prouve l'immense popularité dont jouissait le nom de sainte Colombe au moyen-âge; les voici :

Sainte-Colombe, près Saverdun (Ariège).
Sainte-Colombe, près Mausle (Charente).
Sainte-Colombe, près Montlieu (Charente-Inférieure).
Sainte-Colombe, près Lalinde (Dordogne).
Sainte-Colombe, près Pontarlier (Doubs.)
Sainte-Colombe, près Evreux (Eure).
Sainte-Colombe, près Vernon (Eure).
Sainte-Colombe, près Sariège (Haute-Garonne).
Sainte-Colombe, près Saint-Sulpice (Haute-Garonne).
Sainte-Colombe, près Castillon (Gironde).
Sainte-Colombe, près Rhétiers (Ille-et-Vilaine).
Sainte-Colombe, près Levroux (Indre).
Sainte-Colombe, près Hagetmau (Landes).
Sainte-Colombe, près la Capelle-Marival (Lot).
Sainte-Colombe-de-Duras, près Duras (Lot et-Garonne).
Sainte-Colombe de-la-Fargues, près La Plume (Lot-et-Garonne).
Sainte-Colombe-de-Pujols, près Pujols (Lot et-Garonne).
Sainte-Colombe-de-Villeneuve, près Villeneuve-sur-Lot, (Lot-et-Garonne).
Sainte-Colombe-de-Montauroux, près Grandrieu (Lozère).
Sainte-Colombe-de-la-Peyre, près Aumont (Lozère).
Sainte-Colombe, près Saint-Sauveur et Douves (Manche).
Sainte-Colombe, près Donzy (Nièvre).

aujourd'hui quelques-unes des paroisses qui portent le nom de Sainte-Colombe.

Illibera. — Ruscione. — Narbona. — Beteris. — Cesso Roma. — Foro Domity. — Serratione. — Ambrusium. — Nemuso. — Ugerno. — Arelato. — Avenio. — Vigenna. — Lugduno. — Matisco. — Augustodunum. — Sidotoco. — Aballo. — Autessiodurum — Bandritum. — Agetincum.

Sainte-Colombe-la Petite, près Saint Léonard-des-Parcs, (Orne).

Sainte-Colombe sur-Rille, près le Morlerault (Orne).

Sainte-Colombe, près La Flèche (Sarthe).

Sainte-Colombe, près Provins (Seine-et Marne).

Sainte-Colombe, près Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure).

Cathédrale de Sainte-Colombe, à Rimini (Italie).
— Sainte-Colombe, à Barcelone (Espagne).

Église de Sainte-Colombe, à Sens (Yonne).
— Sainte-Colombe, à Chevilly (Seine).
— Sainte-Colombe, à Ancy-le-Franc (Yonne).
— Sainte-Colombe, à Champignelles (Yonne).
— Sainte-Colombe, à Rigny-la-Noneuse (Aube).
— Sainte-Colombe, à Saintes (Charente-Inférieure).

Chapelle de Sainte-Colombe, sur la fontaine d'Azon, près Saint-Clément.
— Sainte-Colombe, à Armainville (Meuse).
— Sainte-Colombe, dans la cathédrale de Bourges (Cher).
— Sainte-Colombe, dans la cathédrale de Sens (Yonne).

Abbaye de Sainte-Colombe, près Sens (Yonne), *bénédictins.*
— Sainte-Colombe, près Vienne (Isère), *bénédictins.*
— Sainte-Colombe, à Saint-Omer, *cisterciens.*
— Sainte-Colombe, à Bordeaux.
— Sainte-Colombe, à Toulouse.

Nous eussions voulu donner quelques détails sur chacune des paroisses et des églises qui portent le nom de notre sainte patronne, mais des documents complets nous manquent. Au mois de mai 1851, nous avions adressé une lettre portant

une série de questions, dans tous les pays du nom de Sainte-Colombe, et les renseignements que nous allons reproduire sont les seuls qui nous soient parvenus *.

—L'église de Sainte-Colombe la-Petite (Yonne) **, dont il a déjà été question et qui se trouve au milieu de la ville de Sens, à l'endroit même où la tradition rapporte que sainte Colombe fut emprisonnée pendant quelque temps, avant d'être conduite aux arènes, paraît de la plus haute antiquité. Malheureusement, les titres qui pourraient établir ce fait ont péri comme tant d'autres au milieu des guerres et des bouleversements dont cette ville a été si souvent le théâtre. On sait cependant, par une charte de Pierre de Corbeil, que le curé de Sainte-Colombe faisait partie de la confraternité des treize prêtres cardinaux de la ville de Sens, en 1220. On fut obligé, en 1727, d'abandonner cette église qui menaçait ruine, et le service divin se fit dans une chapelle

* Comme ce sera toujours pour nous un véritable plaisir d'apprendre ce qu'ont fait nos pères pour honorer cette grande sainte, nous reproduirons ici les dix questions que renfermait cette circulaire.

1° Votre église et votre pays sont-ils l'un et l'autre sous le vocable de sainte Colombe; sait-on pourquoi et comment ?
2° L'église est-elle remarquable par son antiquité, son architecture ou ses statues, peintures et reliquaires de sainte Colombe ?
Possède-t-on une légende, et dans ce cas citer la première et la dernière phrase.
4° Suit-on un office particulier, et s'il en est ainsi, citer la première phrase de l'introït et la première strophe de la prose.
5° Possède-t-on des reliques de sainte Colombe, et en connaît-on l'origine ?
6° S'est-il opéré quelque miracle bien authentique par l'intercession de la Sainte ?
7° Le peuple a-t-il toujours une grande dévotion envers sainte Colombe ?
8° Quel jour célèbre-t-on la fête principale ?
9° Y a-t-il quelque pélerinage célèbre en son honneur ?
10° Y a-t-il quelque tradition sur sainte Colombe dans le pays ?

** Extrait d'un manuscrit ayant pour titre : *Sens au moyen-âge, ou notice explicative du profil de l'ancienne ville de Sens, métropolitaine de la province des Sequanois* — 1630 — reproduite en 1851, lithographiée et éditée par Ch. Duchemin.

érigée au XVe siècle, dans la tour. Elle avait été dédiée aux cinq plaies de notre Seigneur, et se faisait remarquer par l'élégance de son architecture. Dans cette circonstance, le curé de la paroisse, Nicolas Guichard, entreprit de reconstruire son église, et son zèle fut couronné d'un heureux succès. Il fournit lui-même 4000 livres, une dame de la paroisse fit don de 2000 livres, et Mgr de Chavigny, alors archevêque de Sens, y contribua pour 4000 livres. Mais à peine était-elle achevée que la tourmente révolutionnaire l'emporta comme tant d'autres. Cette église possédait deux reliquaires assez précieux : c'étaient deux statues d'argent doré, d'un pied de hauteur, dont l'une représentait saint André et l'autre sainte Colombe ; cette dernière tenait entre ses mains la précieuse relique qui avait été accordée à la paroisse en 1486. Sur le piédestal, on lisait ces mots : DONNÉ PAR NOBLE HOMME, ANDRÉ DE LA HAYE, RECEVEUR DES AIDES ET DES TAILLES, L'AN MILLE IIII IIII XX ET SIX (1486).

Quant à la chapelle d'Azon, élevée sur le lieu du martyre et dont nous avons parlé à la page 28, il est probable qu'elle remontait à la plus haute antiquité; on la trouve citée comme prieuré en 1333, et voici un extrait d'un ancien manuscrit du couvent, qui atteste qu'elle fut reconstruite au XVIe siècle :

« L'an 1553, le vendredi de deuant la Pentecoste dix-» neuvième de may, la chapelle près la fontaine d'Aazon, « fondée en l'honneur de Mme sainte Colombe, vierge et « martyre, par honorable homme Louys des Hayes, mar-« chand de Sens, et sa femme, et le cimetière d'ycelle cha-« pelle, furent benits et consacréz par Reverend père en Dieu « André Richer, Euesque de Calcédoine, vicaire et suffra-« gant de Monsieur le Cardinal de Bourbon, Archeuesque » de Sens. »

» C'est de là que l'écusson dudit Cardinal a été placé sur « la porte de la chapelle. »

On a vu que tous les ans, le mercredi de Pâques, les Fidèles se rendaient en pélerinage à cette fontaine célèbre. La raison que l'on donne du choix de ce jour fait honneur à la piété de nos pères, qui, après avoir célébré le souvenir de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ aimaient à aller visiter, les jours suivants, les lieux sanctifiés par la passion et la gloire des saints martyrs.

Mais comme les ombres ici-bas se trouvent presque toujours à côté de la lumière, quelquefois la superstition se glisse sur les pas de la piété sincère et éclairée. Si l'on en croit les petites traditions, il ne se passerait guère d'années sans que quelques jeunes filles, inquiètes de connaître leurs destinées, ne viennent furtivement jeter une épingle dans les eaux de la fontaine. Si l'objet prophétique surnage, c'est d'un heureux augure, si non, il faut remettre à une autre année les espérances et les projets ! Il est des superstitions qui, toutes condamnables qu'elles soient, ont au moins quelque apparence de fondement dans leur objet; mais comment ne saute-t-il pas aux yeux qu'il est absurde de demander de telles réponses à celle qui a foulé aux pieds les promesses des plus illustres alliances, par amour pour la virginité.

— La petite paroisse de Ste-Colombe, diocèse de Besançon, était déjà connue sous ce nom dès le X[e] siècle, ainsi que l'attestent les vieilles chartes conservées dans les archives du pays. Au XII[e], elle était prieuré de l'abbaye de Romain-Mouthiers, et on sait que son ancienne église avait été consacrée par un archevêque de Besançon. Devenue trop petite, elle fut reconstruite à neuf, en 1722, et elle est maintenant une des plus belles du canton. On y vénère une parcelle des reliques de sainte Colombe, qui fut accordée en 1840, par Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris; cette relique est d'autant plus précieuse qu'il est très-probable, qu'elle faisait partie de celles qu'avait emportées saint Eloi, d'après ce qui a été dit à la page 49.

On a conservé, par tradition, dans cette paroisse, une petite légende qui ne manque pas d'intérêt. « Il y a environ 150 ans, vous diront tous les habitants du village, qu'un incendie éclata dans notre pays. Le vent poussait les flammes sur l'église avec tant de violence qu'elle allait être indubitablement dévorée par l'incendie. Dans un si pressant danger, le curé et ses paroissiens s'adressent à Ste Colombe avec une foi vive et la conjurent de sauver son église; leur prière ne tarda pas à être exaucée. Une colombe, traversant les airs, fait trois fois le tour du clocher et disparaît. A l'instant même le vent cesse, l'incendie est dompté et l'église échappe à une ruine imminente... »

Ce bon peuple a conservé une grande dévotion envers sainte Colombe, et tous les ans on fait avec ferveur une neuvaine préparatoire à la fête qui se célèbre le 31 décembre. (*Renseignements fournis par M. Cordier, curé de la paroisse.*)

— L'église et le village de Sainte-Colombe-sur-Loir sont très-anciens. Il existe encore, dans les archives de cette paroisse, entre plusieurs autres pièces curieuses, un inventaire du mois d'octobre 1096, qui atteste que, dès cette époque, c'était un prieuré de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Aubin d'Angers. L'église qui a été détruite, selon les traditions, par les Anglais et les Huguenots, conserve encore dans ses ruines quelques témoignages de sa beauté primitive; on y trouve le mélange du plein-cintre et de l'ogive, qui attestent probablement le XIIe siècle. *(Renseignements fournis par M. Mosset, curé de la paroisse).*

—Le village de Sainte-Colombe, situé dans le département *du Lot* offre cette particularité remarquable, qu'une communauté religieuse ayant été fondée, il y a quelques années, par le zélé pasteur de cette paroisse, M. Rougié, ces religieuses portent le nom de *Sœurs de Sainte-Colombe.*

—Sainte-Colombe en-Auxois (Côte-d'Or) possède une as-

sez belle église du XIIIe siècle; c'est une croix grecque très régulière, principalement remarquable par la solidité de sa construction et par ses fenêtres, dans lesquelles il reste encore quelques traces d'anciens vitraux peints.

Les habitants de ce petit village ont une très grande dévotion envers leur patronne, et c'est à la protection spéciale de sainte Colombe que le vénérable curé de cette paroisse, duquel nous tenons ces renseignements, attribue le bonheur de compter presque autant de communiants que de paroissiens.

—Placée au centre d'une quinzaine de hameaux, l'église de Sainte-Colombe, dans le département de *Vaucluse*, ayant été plusieurs fois détruite par les Calvinistes, n'offre plus que quelques restes de ses anciennes chapelles successivement reconstruites. Les incendies et les pillages dont ce pays a été souvent la victime durant les guerres, ont fait disparaître, nous écrit M. Arnaud, curé de la paroisse, tous les anciens titres qui pourraient peut-être jeter quelque jour sur l'origine du culte de sainte Colombe en ce pays.

—Dans le *Lot-et-Garonne* se trouve Sainte-Colombe-de-Villeneuve, dont l'église est comme le village, sous le vocable de Sainte-Colombe. On y voit quelques parties très-anciennes et qui paraissent remonter au XIe siècle, le reste est du XVe et ne manque pas d'élégance. Nous apprenons avec bonheur, par la lettre de M. l'abbé Escande, dont nous tenons ces détails, qu'il se propose de faire refleurir le culte de notre sainte, vierge et martyre, dans sa paroisse et qu'il eut lui-même entrepris l'ouvrage que nous publions si les documents ne lui eussent fait défaut.

—Le bourg de Sainte-Colombe, dans le département d'*Ille-et Vilaine*, près Rhétiers, possède une fort belle église dédiée à notre sainte. « Au-dessus du couronnement du maître-autel, s'élève un second autel plus petit que le premier et orné de magnifiques guirlandes, toutes brillantes

d'or. Là se trouve la statue de sainte Colombe; elle est sur un bûcher et les flammes commencent déjà à l'envelopper. De chaque côté de la sainte apparaissent deux anges ayant leurs ailes à moitié déployées et tenant chacun une couronne suspendue sur la tête de sainte Colombe. » (*Extrait d'une lettre de de M. Déniard, curé de la paroisse.*)

— Dans la *Seine-Inférieure*, l'église dédiée à Ste Colombe n'est remarquable que par sa simplicité et l'élévation de son clocher qui s'élance au-dessus des arbres qui l'environnent; mais d'un autre côté notre sainte est bien dédommagée par la piété des habitants de cette paroisse; ils remplissent avec une exemplaire fidélité les devoirs de la religion et vont souvent s'agenouiller, ainsi que les habitants des pays voisins, près des reliques de la sainte vierge et martyre, que l'on conserve avec honneur, ainsi qu'une antique statue en grès, qui la représente. Les renseignements qu'a bien voulu nous transmettre M. le curé de cette heureuse paroisse, nous portent à croire que les habitants du village des bords de la mer qui sont venus, il y a quelque temps, en procession à Sainte-Colombe, et cela de trois lieues de distance, pour obtenir la cessation de la sécheresse par l'intercession de la Sainte, avaient conservé la tradition du miracle opéré à Sens, en 1119. (*Voir la page* 107.)

— On se rappelle que nous avons déjà dit un mot de l'église de Saintes (Charente-Inférieure), nous y reviendrons encore pour ajouter quelques détails à ceux qui ont déjà été donnés. Un attrait tout particulier nous y porte et la tâche est d'autant plus facile que nous n'avons qu'à citer.

« A quelle époque sainte Colombe eut-elle une église à Saintes? A quelle occasion? Quel en fut le fondateur? Quelle fut d'abord son importance? Questions auxquelles il est assez difficile de répondre avec une parfaite précision historique; les documents nombreux nous manquent. Cependant nous sommes assurés que l'église de Sainte-

Colombe, comme paroisse, à Saintes, existait au commencement du XVIe siècle. Nous disons que nous sommes assuré; en effet, cette époque est indubitable, car nous avons sous les yeux un testament d'Allain Bonnaud et de Marguerite Bisseth, son épouse, en date de 1512. Cet acte porte formellement qu'alors cette église était paroissiale. Nous pensons que sa fondation pourrait remonter au XIe siècle, et peut-être même plus antérieurement encore.

« Il nous est à peu près démontré que, dans le principe, cette chapelle était d'une dimension fort restreinte; nous bornerions assez volontiers son étendue aux proportions actuelles du sanctuaire. Un mémoire de 1636 nous apprend que les deux chapelles adjacentes, à droite et à gauche, avaient été construites dans le cours du XVIe siècle, pour agrandir l'église; ainsi qu'au XVIIe, l'église elle-même fut réédifiée sur une plus grande échelle et telle que nous la possédons aujourd'hui.

« Un échange de reliques, selon l'usage des temps anciens, a donné l'occasion de fonder, à Saintes, notre église de Sainte-Colombe. Nous sommes d'autant plus porté à le croire, qu'à Sens, les vitraux peints de la métropole représentent l'histoire de saint Eutrope et de sainte Eustelle. Au reste M. l'Archevêque nous a mandé qu'une chapelle existe dans sa cathédrale, sous l'invocation de l'apôtre de la Saintonge. Très-certainement ce souvenir est monumental. Il rend indubitable l'échange des reliques qui détermina une érection de chapelle à Saintes, sous le vocable de Sainte-Colombe, ainsi que dans la cathédrale Sénonaise, en l'honneur de saint Eutrope.

« Sans trop présumer, ne pourrait-on pas fixer cet échange de reliques à la fin du XIe siècle, lors de la translation du corps du saint martyr Eutrope, par l'évêque Ramnulfe. Rien ne s'y oppose.

« En 1096, Ramnulfe de Foucaud, évêque de Saintes,

fit donation au monastère de Saint-Savinien-sur-Charente, des revenus de l'église de Saint-Martin-de-Mirambeau.

« Nous pensons que très-certainement, à la même époque, la Vierge Sénonaise eut son édicule à Saintes, si l'apôtre de Sens, saint Savinien, eut, dans le XI[e] siècle, une église conventuelle en Saintonge. Un fait nous confirmerait dans cette opinion : l'histoire nous apprend que les reliques de saint Savinien, cachées, pour les soustraire à la profanation, depuis l'an 940, furent trouvées en 1015 par l'archevêque de Sens, Léotéric. Le culte de saint Savinien n'en devint alors que plus célèbre ; le concours à son tombeau fut prodigieux, non-seulement des Gaules, mais d'Italie et d'outre-Mer, dit Fleury : d'où nous inclinons beaucoup à croire que telle fut l'époque approximative de la fondation du monastère de Saint-Savinien-sur-Charente et de l'église de Sainte-Colombe à Saintes, car ces deux monuments furent l'expression d'une même volonté ; l'un ne put pas être érigé sans l'autre... »

« Mais des restaurations étaient indispensables et voici de quelle manière on les exécute :

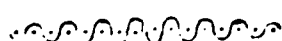
« Un lambris recouvrira les murs du sanctuaire, formés de pierres d'une teinte trop sombre. Ce lambris aura la blancheur des voûtes et toutes les moulures seront dorées. Un autel en marbre blanc s'élèvera à la romaine, décoré d'une garniture de chandeliers de cuivre, plaqué argent, et dont la ciselure est élégante et grave. Au-dessous de la rosace, un tableau de grande dimension, représentant sainte Colombe en pied, embellira le fond du sanctuaire ; il surmontera le reliquaire gothique, dans lequel sera déposé le tube en cristal que contient un cylindre en argent ciselé, enrichi de pierres fines et où repose la précieuse relique de la sainte martyre *. »

Ainsi cette belle église de Sainte-Colombe à Saintes,

* Notice sur l'église de Sainte-Colombe, à Saintes, par l'abbé Briand.

grâce au zèle généreux et persévérant de M. l'abbé Briand, sera rendue au culte catholique, aux pieux souvenirs et à la dévotion des fidèles, ce sera un monument de plus arraché à la profanation du vandalisme et conservé aux beaux-arts qui l'ont enrichi autrefois de leurs plus délicieux produits, « en effet, un édifiant symbolisme se rattache à chacune des figurines dont la ciselure est un chef-d'œuvre. Tout y est expressif, tout répond aux inspirations d'un christianisme pur, aux lumières d'une piété sublime. Chaque emblême s'harmonise parfaitement avec l'ensemble, qui rend, en quelque sorte, les pierres mêmes susceptibles d'un éloquent langage, tant elles sont vivantes de pensées chrétiennes sous le ciseau de l'artiste inspiré !.... »

Mais ce ne sont pas seulement des églises, des abbayes, des villages et des villes qui s'honorent de porter le nom de notre sainte en France, en Espagne et en Italie, combien de personnes dans tous les rangs de la société, ne se sont-elles pas fait un bonheur de mettre leurs enfants sous la protection de la vierge martyre du pays sénonais, en leur donnant au jour de leur baptême le beau nom de Colombe, qui rappelle tant de ferveur, de courage et d'innocence !



IV.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DES ABBÉS.

SAINT ÉLOI, ADMINISTRATEUR DU MONASTÈRE.
(*Sanctus Eligius, c.* 635).

On ignore comment fut gouverné ce monastère de l'an 620 jusqu'à l'époque à laquelle saint Éloi en fut chargé par Dagobert, en qualité d'administrateur. Ce saint personnage signale sa piété envers sainte Colombe en ornant sa basilique et en faisant de ses mains une châsse d'un grand prix, aux frais du roi.—Il emporte quelques reliques de la sainte, et lui fait construire une chapelle auprès de Paris.

ABBÉS RÉGULIERS*.

I. VÉNÉRABLE AGGON. (*Venerabilis Aggo,* 665).

Premier abbé régulier dont il soit fait mention. — Il obtint de saint Emmon, évêque de Sens, un privilége d'exemption, signé par les trente membres du Concile de Sens, tenu en 659.

II. RANACHAIRE. (*Ranacharius*, 695).

Il fait confirmer, par un second concile tenu en 698, le privilége octroyé par saint Emmon.

III. VIDRADE. (*Vidradus,* 765).

Le concile d'Attigny, tenu en 765, porte sa signature.

* Il règne une grande obscurité dans les chroniques sur cette époque, où les abbés réguliers furent souvent troublés par des usurpateurs.

IV. Simon. (*Simon*, 780).

Quelques chroniques font mention de cet abbé sans donner aucun détail sur sa vie.

V. Alcuin. (*Alconius vel Alcuinus*, 802).

Cet illustre savant ranime le goût des sciences dans le monastère de Sainte-Colombe, ainsi que dans les autres abbayes qui lui furent données par Charlemagne.

VI. Remy. (*Remigius*, 807).

Connu seulement par un manuscrit de Thou et de Colbert.

VII. Jacob. (*Jacob*, 814).

Cet abbé, qui était chanoine de Sens, s'était emparé comme furtivement de l'abbaye de Sainte-Colombe, dont il ne fut pas un très-fidèle administrateur.

VIII. Saint Benoit d'Aniane. (*Sanctus Benedictus Anianensis*, 817).

Ce saint personnage fut envoyé par Louis-le-Pieux pour réformer l'abbaye, qu'il remit dans un état florissant, tant au spirituel qu'au temporel. Il demeura assez longtemps à Sainte-Colombe pour que la chronique lui donne le titre d'abbé.

IX. Jérémie. (*Hieremias*, 817).

D'abord procureur du monastère de Saint-Riquier, près Abbeville, il s'enfuit devant les Normands, emportant avec lui les plus précieuses reliques de son abbaye. Accueilli dans le monastère de Sainte-Colombe, il en devint bientôt abbé, et fut élu peu de temps après archevêque de Sens.

X. Sulpice. (*Sulpicius*, 833.)

Il obtient de Louis-le-Pieux plusieurs chartes qui confirment les anciens priviléges de l'abbaye et tout ce qui avait été réglé par saint Benoît d'Aniane,

ABBÉS FÉODAUX.

XI. Lambert. (*Lambertus*, 844).

Dans les lettres de Charles-le-Chauve, il est désigné sous le nom de recteur du monastère. Le roi l'oblige à restituer la terre de Cuy, dont il s'était emparé.

XII. Bernard. (*Bernardus*, 847.)

Parent de Charles-le-Chauve, dont il obtient la confirmation des priviléges de l'abbaye et plusieurs concessions importantes.

XIII. Echard ou Heuard. (*Echardus*, 850).

Frère de Bernard, fils de Childebrand, comte dans le *Pagus Augustodunensis;* on en parle comme d'un homme versé dans les sciences, et possédant, dans son habitation franque, une sorte de musée dont la richesse était vraiment remarquable, pour cette époque.

XIV. Théodoric. (*Theodoricus*, 850.)

Frère de Bernard et de Heuard ; il paraît avoir joui des revenus de l'abbaye en même temps que ce dernier.

XV. Vénilon. (*Wenilo*, 858).

Après avoir dépossédé Heuard et Théodoric, il s'empare

pour lui-même du monastère, fait la consécration d'une nouvelle église et la translation des corps de saint Loup et de sainte Colombe, le 22 juillet 853.

XVI. CONRAD. (*Conradus*, 881).

Comte très-chrétien de la famille royale. Il fit don au monastère de sa terre de Villeperrot, qu'il avait reçue de Charles-le-Chauve.

LE BIENHEUREUX EVRARD, PRÉVÔT. (*Beatus Evrardus*, 882.)

Il paraît que ce saint personnage n'a exercé les fonctions d'abbé qu'en qualité de prévôt sous les deux abbés laïques suivants. Ses vertus l'avaient signalé au clergé et aux fidèles de la ville de Sens, qui le choisirent, à l'unanimité, pour archevêque. Il voulut être enterré dans le monastère de Sainte-Colombe où il fut toujours honoré comme Bienheureux.

XVII. GUELPHE. (*Guelpho*, 882.)

On ne sait rien de lui, sinon qu'il était de la famille royale.

XVIII. HUGUES, SURNOMMÉ L'ABBÉ.
(*Hugo cognomento Abbas*, 884.)

Fils de Robert-le-Fort, et frère utérin d'Eudes et de Robert, qui devaient tous d'eux s'asseoir sur le trône de France. Il était chef de l'école du Palais, en même temps qu'abbé de Sainte-Colombe.

XIX. RICHARD, COMTE D'AUTUN ET DUC DE BOURGOGNE.
(*Richardus comes, dux Burgundiæ*, 896.)

On croit qu'il devint abbé de Sainte-Colombe en même temps qu'il s'empara de la ville de Sens, en 896. Le sur-

nom de Justicier lui resta à cause de son inflexible sévérité à faire punir les coupables. Il voulut être enterré dans le monastère de Sainte-Colombe. Il avait puissamment aidé à élever ses fortifications, et en avait fait comme la limite du duché de Bourgogne.

Saint Betton, prévôt.
(*Sanctus Betto abbas vel præpositus*, 896.)

Cet illustre prévôt exerça les fonctions d'abbé pendant que Richard-le-Justicier en avait le titre. Sa piété envers Sainte-Colombe, son zèle et sa générosité le rendirent si recommandable dans le monastère, que l'on y établit une fête en son honneur. Élu évêque d'Auxerre, il se sanctifia par toutes sortes de vertus, sur ce siége illustré par tant de saints prélats.

XX. Raoul, duc de Bourgogne, roi des Francs.
(*Radulphus seu Rodulphus, dux Burgundiæ*, 921.)

Suivant notre chronique, Raoul, roi des Francs, avait succédé à son père en qualité d'abbé laïque de Sainte-Colombe, avant de monter sur le trône. Il voulut être enterré dans cette abbaye qu'il avait comblée de riches présents, et où l'on voyait son tombeau avant le pillage de l'église par les Huguenots.

XXI. Hugues-le-Grand.
(*Hugo magnus, dux Francorum*, 923.)

Hugues-le-Grand aurait reçu cette abbaye du roi Raoul, au moment où celui-ci monta sur le trône.

XXII. Fromond. (*Fromundus comes Senonensis*, 949.)

Fromond, comte de Sens, s'empare, en grande partie, des

revenus de l'abbaye ; il en fait raser les fortifications, après s'en être servi à protéger son armée, pour reconquérir la ville de Sens, dont un comte de Rheims s'était emparé par un coup de main.

XXIII. Reynard le-Vieux. (*Reynardus comes vetus*, 960).

Cet autre comte de Sens introduisit, dit la chronique, l'abomination et la désolation dans le lieu saint, et continua de dilapider les biens du monastère.

XXIV. Rothald. (*Rotardus*, c. 965.)

On sait seulement qu'il fut déposé le 6 des kalendes de septembre de ...

XXV. Achard. (*Achardus*, c. 976.)

XXVI. Raynaud. (*Raynaudus*, c. 984)

XXVII. Raynard II, dit le Mauvais.
(*Reynardus*, *comes Senonensis*, 996) *.

Il paraît qu'il mérita le surnom qui lui est resté par une

(*) « Il existe dans nos archives, dit dom Cotron, un très-ancien acte de dotation constituée par ce Raynaud à sa femme, lorsqu'il voulait l'épouser ; comme le texte en est on ne peut plus chrétien, je n'ai pas osé omettre cette pièce. » — Voici la traduction :

« Lorsque le Dieu Tout-Puissant, qui n'a ni commencement ni fin, eut « d'une seule parole créé de rien toutes les choses visibles et invisibles, « après toutes les autres créatures, il forma l'homme du limon de la « terre.

« Le Seigneur voyant ensuite qu'il n'était pas bon que l'homme fut seul, » lui donna un aide semblable à lui. Or, celui qui est la splendeur de la « gloire du Père et l'empreinte de sa substance, le Verbe qui demeure avant « les siècles, fut vers la fin des siècles créé homme parfait, conçu du Saint-« Esprit, né de la vierge Marie ; il a pris notre nature, sauf le péché, et nous « a délivrés de l'antique serpent. Il voulut que les noces jouissent de sa

conduite pleine de violences intolérables, à l'égard des religieux, de l'archevêque de Sens et de tous les citoyens.

« très-douce présence; par une puissante et admirable vertu, il changea « l'eau en vin, et, par cet excellent breuvage, il rendit la joie au festin nup- « tial.

« Celui-là même donc, qui a disposé et ordonné toutes les créatures, qui « a établi les noces et les a illustrées de sa sainte présence, a voulu que de ces « noces sortent les saints et les élus qui, par leurs divers mérites, doivent « devenir les compagnons des Anges.

« Mais les lois humaines commandent à l'époux de doter son épouse de ses « propres richesses.

« Moi donc, Raynard, comme époux, je vous donne de ma propriété et « de mon héritage, qui est dans le pays sénonais au village appelé *Basseins* « toute ma portion, savoir, vignes, prés, terres, bois cultivés et incultes.

« Item, dans le même pays, au village appelé *Flaceins*, ma part d'héri- « tage; savoir, des eaux, prés, terres, bois cultivés et incultes.

« Item dans le pays Auxerrois, au village appelé *Juillerins*, toute ma « portion, vignes et prés, eaux, bois, terres, friches et cultures

« Item, ailleurs en Gâtinais, toute ma part d'aleu de *Mont-Edouis*, un « moulin, pièces d'eaux, prés, terres, bois, friches et cultures, et de mes « serfs, Olmer, sa femme et ses enfants; Beraud et sa femme; Gorcelin, « sa femme et ses enfants; Aldenaud, sa femme et ses enfants; Noé, sa femme « et ses enfants; Bérarnic, sa femme et ses enfants; Duran et sa femme; Tro- « don, sa femme et ses enfants; Fulcon, sa femme et ses enfants.

« Toutes ces choses ci-dessus écrites dans cet acte de dotation, je vous les « donne à vous, mon épouse, de manière que vous ayez libre et plein pou- « voir d'en disposer; que si, ce que je ne pense pas devoir arriver, quelque « personne contrevenait à cet acte de dotation (*dotalitium*), qu'elle ne puisse « point y préjudicier, mais que de plus on l'oblige à payer deux cents li- « vres d'or. Et que cette dotation demeure ferme et stable par la stipulation « dont elle est l'appui. »

« Fait par acte public.

« Sceau de Raynard, qui a fait constituer cette dotation...

« Sceau de Gotbert, sceau de Dodon.

« Donné au mois de juillet, l'an vingt-septième du règne du roi Robert, « l'an deuxième du règne de Hugues, son fils.

« Raynard dit et parle d'une manière tout-à-fait admirable dans le susdit acte de dotation; il n'y a rien qui ne respire la piété, les plus grands et les plus intimes sentiments de religion. Mais telle n'était pas la conduite de ce tyran impie. Au contraire, rivalisant avec les mœurs de son père, il fut un lion rugissant, et persécuta ardemment les ministres de l'Église de Dieu. »

ABBÉS RÉGULIERS.

XXVIII. Gunzo. (*Gunzo*, 998).

La première chose à laquelle il donna ses soins fut d'obtenir la confirmation des priviléges accordés par les rois des Francs.

XXIX. Vuilenc. (*Wilencus*, 1048).

Il règne dans la chronique une grande obscurité à cette époque ; on voit seulement que cet abbé fut déposé.

XXX. Arnoul. (*Arnulphus*, 1073).

Il était frère de saint Thibault. Ayant appris que ce dernier venait de mourir à Salanique, près de Vicence, il alla chercher ses reliques, les apporta au monastère et fit ensuite construire une église, pour les recevoir, dans la plaine entre Sainte-Colombe et Sens.

XXXI. Roscelin. (*Roscelinus*, 1100).

Abbé laïque. En ce temps-là, dit la chronique, une foule de mercenaires occupèrent tour-à-tour l'abbaye de Sainte-Colombe, se dépossédant les uns les autres, à l'exception cependant, de Roscelin, dont on fait un grand éloge.

XXXII. Théobalde. (*Theobaldus*, 1139).

Après avoir posé la première pierre de la troisième église de Sainte Colombe, le 25 mars 1143, il part pour la Terre Sainte, laissant le monastère dans un état florissant de ferveur. La mort le surprit dans les déserts de l'Orient. Il avait introduit la réforme avec le secours de moines de la Charité, de l'ordre de Cluny. C'est à lui qu'Héloïse adresse l'acte par lequel elle reconnaissait que les religieuses de la

Pommeraie étaient redevables des dîmes, à l'église de Sainte-Colombe *.

XXXIII. GIRARD. (*Girardus*, 1148).

Cet abbé continue la construction de la nouvelle église et forme une association de prières avec Suger, abbé de Saint-Denys.

XXXIV. DROCON. (*Droco*, 1149).

Il signa une association de prières avec les moines de Maurigny. Parmi les conditions on remarque celle-ci : Pour un défunt, chaque moine devra célébrer 3 messes, ou réciter 150 *Miserere* ou bien encore 150 *Pater*.

XXXV. ODON 1er. (*Odo primus*, 1150).

La magnifique église de Sainte-Colombe, qui avait été commencée et continuée par ses prédécesseurs, étant achevée, Odon eut la gloire de la voir consacrer par le pape Alexandre III.

XXXVI. SALON. (*Salo*, 1164.)

La mauvaise habitude, de soumettre au Roi l'élection des abbés, s'était si fortement enracinée que la nomination de

(1) Voici cet acte : Il a été copié textuellement par Dom Cotron sur l'original en 1648; nous en donnons la traduction :

« Qu'il soit connu de tous, présents et futurs, que moi, Héloïse, et le cou- » vent des religieuses du Paraclet, avons accordé à l'abbé Théobalde et aux « moines de Sainte-Colombe, touchant le territoire de la Pommeraie, qui « est sur la paroisse de Saint-Germain, laquelle, comme on le sait, appartient « à l'église de Sainte-Colombe, que, pour toutes les dimes deux mesures de « grains leur seraient données à la fête de la Toussaint, l'une de froment et « de seigle, l'autre d'orge. Que si nous avons un plus grand nombre de fer- « miers nous n'en paierons pas davantage. Enfin, l'abbé nous a donné un pré « qui se trouve près de nos bâtiments, ainsi qu'une autre terre, mais cela « sans servitude. Nous nous engageons aussi à ne recevoir ni à l'offrande, ni « pour la sépulture, aucun des paroissiens de l'église qui appartient à Sainte- « Colombe, sans l'autorisation du chapelain. »

cet abbé n'ayant pas été approuvée par Louis VII, il fut déposé.

XXXVII. Gilon. (*Gilo*, 1164.)

Élu en place de Salon, il mit une très-grande activité dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, et fit restituer au monastère les biens dont l'avaient dépouillés plusieurs laïques. Saint Thomas de Cantorbéry passa 4 ans à Sainte-Colombe pendant que Gilon en était abbé.

XXXVIII. Raoul II. (*Radulphus secundus*, 1175.)

Ce fut, dit la chronique, un homme de bien auquel tout réussit à merveille.

XXXIX. Isembard. (*Isembardus*, 1190.)

XL. Geoffroy. (*Gaufridus*, 1194.)

Il demeura peu de temps abbé de Sainte-Colombe, parce qu'il fut transféré à l'abbaye de Vézelay, en 1195.

XLI. Hélie. (*Helyas*, 1196.)

D'abord moine de la Grande-Forêt, il fut élu abbé en 1196. Aucun de ses prédécesseurs n'avait fait autant de transactions avantageuses au monastère. Plusieurs fois le souverain Pontife le désigna comme arbitre entre plusieurs évêques et plusieurs monastères.

XLII. Odon II. (*Odo secundus*, 1218.)

Il ratifia la vente de Maupertuis faite aux religieuses de la Pommeraie et établit un prieuré sur le territoire de Villeneuve-le-Comte, lequel fut doté par Thibault, comte de

Champagne en 1120. Il fit achever la magnifique châsse de saint Flavit, commencée sous ses prédécesseurs.

XLIII. Henri Ier. (*Henricus primus,* 1235.)

Ce fut lui qui le premier obtint d'Innocent IV, la faculté de se servir des insignes pontificaux. Désirant vaquer plus facilement à la contemplation, il sollicita du Souverain Pontife l'autorisation de ne plus s'occuper à entendre les causes.

XLIV. Guillaume. (*Guillelmus,* 1259.)

On a de lui un traité avec Gilon de Nolon, au sujet de la justice du chemin appelé *route chevalière.* — Sur sa tombe, on lisait une épitaphe qui le représentait comme un homme pieux, savant et ami de la justice.

XLV. Pierre Ier. (*Petrus primus,* 1285).

Honorius IV, à la prière de cet abbé, confirme tous les biens du monastère. On remarque qu'après sa mort, les moines continuèrent de demander au roi la permission d'élire un abbé ; ce qui se renouvela souvent encore pour ses successeurs.

XLVI. Jean Devoua. (*Joannes primus Devoua,* 1289).

Élu par les moines en 1289, il marcha sur les traces de son prédécesseur et travailla activement à la prospérité du monastère.

XLVII. Jean II. (*Joannes secundus,* 1292).

Cet abbé fut choisi par voie de compromis. Les moines s'opposèrent à son élection, sous prétexte de sa trop grande

sévérité. Néanmoins, il fut confirmé par le Pape Célestin V; mais il fut obligé, avant d'entrer en charge, de faire un serment qui se trouve encore dans l'ancien martyrologe du monastère *.

* « Vers ce temps (1295) ou même avant, dit dom Cotron, on prescrivit la prestation d'un serment par les abbés, lequel serment se trouve deux fois, en langue vulgaire, dans notre vieux obituaire, à la page 68, après le martyrologe, et à la page 107, à la fin de l'obituaire, en cette formule :

« C'est li sairement que messire l'abbé de ceste esglise doit faire quand il « vient nouiaulx à la porte deuant.

« PREMIÈREMENT. L'ausmone qui est accoustumée à donner, il la main- « tendra et gardera à son pooir, en la manière que ses prédécesseurs abbés « l'ont gardée et maintenue.

« Item. Toutes les ordonnances de viures et vestures que li couuent et « leurs gens ont accoustume d'auoir, il gardera et fera garder sans nouuel- « letez faire, se ce n'est dou consentement doudit couuent et de ceuls que « lesdits viures et vestures ont à administrer.

« Item. Que tous les offices ou bénéfices qui comte ne li rendent, il tendra « en leur estat, ne des rentes de leurs offices ou benefices, rien ne diminuera « se ce n'est par cause raisonnable et dou conseil de tout le couuent.

« Item. Que en offices ou bénéfices de l'esglise où les religieux ont accous- « tumes d'estre, il ne tiendra ou maintendra homme séculier ne lay sans le « consentement dou couvent.

« Item. Que il administrera aux religieux malades, sufficiens viures, apoti- « ticairie et espicerie, amendes et viandes de diettes à son pooir.

« Item. Toutes les ordonnances et statuz, faits en chapitre général, « par les abbez et couuent, et fera tenir il garder en la manière qu'il est « accoustumé à son pooir.

« Item. L'hospitalité il la maintyendra, et les amis des Religieux ainsi « (comme) il est acoustumé selon les facultés de l'égle (l'église) à son pooir.

« Item. Se aulcuns discors est entre l'abbé et le couuent ou entre les per- « sonnes... des choses qui touchent les statuts et ordonnances de ladite « esglise, déclaration s'en fera par des preudhommes de l'esglise sans contre- « dits. Lesquels seront tenus de croire.

« Item. A ses frais et dépens fera ordonner et promouuoir aux saints « ordres, les religieux de l'esglise à la manière accoustumée.

« Item. Sera tenu de faire obseruer inuiolablement les priuilèges, exemp- « tions et prerogations de lad' (ladite) abbaye et membre d'ycelle.

« Item. Gardera et deffendra les rentes, reuenuz et droits de l'église à son « pouuoir.

« Lequel serment i'ay eu bien de la peine à lire, tant l'escriture est effacée et ne l'ai pas voulu obmettre, afin qu'on ne creust pas que ce fust autre chose de plus considération que ce n'est pas. »

XLVIII. Jean de Beaulieu. (*Joannes de Bello Loco*, 1296.)

Seigneur du magnifique domaine de Beaulieu en Brie. Cet illustre abbé s'était enfui de bonne heure du milieu du monde pour se reposer dans le port de la religion, dit son épitaphe. Il fut 14 ans abbé de Saint-Sulpice, et 21 ans abbé du monastère de Sainte-Colombe, qu'il gouverna avec une grande sagesse.

XLIX. Henri-le-Hardi. (*Henricus audax*, 1317.)

Dans un chapitre général tenu en 1333, il fit insérer au martyrologe les noms de tous les Prieurés et de toutes les Eglises dépendant de Sainte-Colombe. Il fut célèbre en son temps par son éloquence et affranchit un serf du monastère, à Jouancy.

L. Pierre de Pruy. (*Petrus de Pruvio*, 1347.)

LI. Adam. (*Adamus*, 1353.)

Il fonda une rente pour fournir à la dépense de deux cierges, qui devaient brûler pendant les petites heures des fêtes annuelles, alors au nombre de 14.

LII. Philippe Ier. (*Philippus primus*, 1356.)

LIII. Thomas de Montigny.
(*Thomas* Ier *de Montigny*, 1357.)

Parmi les dons qu'il fit à l'Église, on remarque une monstrance pour exposer le Saint-Sacrement.

LIV. Thomas de Marolles. (*Thomas de Mérole*, 1370.)

Il ne gouverna le monastère que pendant six mois.

LV. JEAN IV. (*Joannes* IV, 1373.)

Le roi de France, devant lequel il avait été prêcher à Montargis, le jour de Saint-Remy, fut si satisfait de son éloquence qu'il lui fit une pension.

LVI. PHILIPPE II. (*Philippus II*, 1375.)

LVII. JEAN-LE-BERGOIGNAT. (*Joannes*, 1379.)

Il obtint du Parlement deux arrêts assez importants pour la pêche de l'Yonne et pour les droits de gruerie. C'est lui qui le premier inscrivit sur les actes du monastère ces mots: *Soumis immédiatement au Saint-Siége.* En 1390, il fut nommé commissaire par le pape Clément VII, pour maintenir le chapitre de Sens dans ses droits d'exemption. Il mourut en 1401, et fut représenté sur sa tombe, ainsi que quelques-uns de ses prédécesseurs, en habits pontificaux, tenant un calice de la main droite. C'est par lui que furent formées les premières armoiries de Sainte-Colombe.

LVIII. GUICHABD DU YOEUVRES.
(*Guichardus de Jotro*, 1401.)

Son élection fut confirmée par Benoit XIII. Guillaume, archevêque de Sens, lui accorda le privilége de célébrer ou faire célébrer devant lui le saint sacrifice, sur un autel portatif dans tout le diocèse. Guichard reçut Henri, roi d'Angleterre, accompagné de Henry de Savoisy, archevêque de Sens, lorsqu'il vint en pélerinage au tombeau de sainte Colombe.

LIX. FRANÇOIS DE CHIGY. (*Franciscus de Chigy*, 1421.)

Cet illustre abbé entreprit avec beaucoup de courage la réparation du monastère, ruiné par les guerres des Anglais.

Il obtint à cet effet, de l'archevêque Jean de Nanton, de faire une quête dans tout le diocèse de Sens, en y transportant solennellement les reliques de saint Loup et de sainte Colombe.

LX. Gilles du Tartre. (*Aegidius seu Gilo*, 1438.)

Docteur en décret. Il fit un arrangement avec les manants de Villeperrot. Il leur donna le bois mort et le mort bois, moyennant le droit de four et de pressoir banaux, plus trois setiers de vin par *queue;* plus une poule par famille.

LXI. Guichard de Bierne. (*Guichardus de Bierne*, 1439.)

Élu par inspiration — le procès-verbal de son élection est envoyé à Rome, où l'on obtient la dispense de la taxe abbatiale, due comme signe d'exemption. On remarque qu'il officia pontificalement au maître autel de la cathédrale de Sens ; il fit élever les deux pignons du transept de l'église de Sainte-Colombe, et se démit de sa charge, quelque temps avant sa mort.

LXII. Jean Bulton (*Joannes Bulton,* 1474.)

L'église de Sainte Colombe-du-Carrouge obtient, pendant l'administration de cet abbé, une relique de sainte Colombe. Louis XI confirme le droit de tenir des foires auprès du monastère. Jean Bulton fut le dernier abbé régulier de Sainte-Colombe.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

LXIII. Louis de Melun. (*Ludovicus de Melun,* 1486.)

Louis 1er de Melun, en 1486, commence la série des abbés commendataires. Il obtint une sentence du bailli contre

les chanoines et l'archevêque de Sens, par laquelle ils sont tenus d'apporter chaque année les ciergesd'usage au tombeau de *Monsieur saint Loup*, le jour de sa fête. Il laissa en mourant le tiers de ses biens au monastère de Sainte-Colombe.

LXIV. Tristan de Salazar. (*Tristandus de Salazar*, 1508.)

Il était archevêque de Sens en même temps qu'abbé commendataire; il fut inhumé dans la nef de la cathédrale, près d'un pilier où il avait fait construire un beau monument gothique, dont on voit encore une partie, et qui devint un tombeau de famille *.

LXV. Jean de Salazar. (*Joannes de Salazar*, 1518.)

Neveu du précédent, Archidiacre de Sens, abbé de Saint-Remy de Sens et de Saint-Martin d'Autun, il fut de plus prieur de Fontaine-en-Bocage. C'est lui qui fit don à l'église de l'Évangélifère, du *Moyse* en bronze et des quatre colonnes surmontées d'anges qui ornaient le sanctuaire.

LXVI. Jean d'Ancezaine. (*Joannes d'Ancezaine*, 1539.)

Cet abbé, qui était Protonaire apostolique, tenta d'unir sainte Colombe à la congrégation réformée de Chésal-Benoît, ce qui ne put cependant avoir lieu qu'en 1582. Il donna des ornements, tels que chappes, chasubles et dalmatiques, sur lesquels on voyait encore ses armes en 1648.

LXVII. Louis de Lorraine.
(*Ludovicus à Lotharingiâ*, 1556.)

Ce cardinal, de la famille des Guises, prit possession par procureur de l'abbaye de Sainte-Colombe, en 1560.

* La description en a été faite dans une notice sur la cathédrale de Sens, par M. l'abbé Chauveau, vicaire-général du diocèse. (Congrès, XIVe session.)

LVIII. Robert de la Ménardière.
(*Robertus de la Ménardière*, 1560.)

Cet illustre abbé n'avait que dix-sept ans lorsqu'il reçut l'investiture de la commende de Sainte-Colombe, qu'il tenait par cession de Louis de Lorraine. Il était seigneur de Courbépine. Voir son éloge à la page 163.

LXIX. Jacques de la Ferté. (*Jacobus de la Ferté*, 1623.)

Il était aumônier du roi et prit possession, par procureur, après la mort de Robert de la Ménardière, qui avait résilié en sa faveur. Sous son administration, les moines de Sainte-Colombe entourent leur propriété de Cuy de murs, tours et fossés existant encore en partie aujourd'hui. Craignant les dépenses auxquelles l'obligeaient les réparations du monastère, il permuta avec Mathurin Mangot, qui devint après lui abbé de Sainte-Colombe.

LXX. Mathurin Mangot. (*Mathurinus Mangot*, 1630.)

Fils de Pierre Mangot, garde des sceaux, il se distingua par la pureté de ses mœurs, son amour de la science et ses connaissances dans les langues. Entreprenant autant que généreux, il échangea les ruines de la maison abbatiale pour un autre corps de bâtiment appelé l'ancienne infirmerie et fit construire à ses frais le petit cloître qui devint nécessaire, lors de l'introduction de la congrégation de Saint-Maur. On trouva dans les démolitions de l'ancienne maison abbatiale un cachet, de la grandeur d'un quart d'écu, sur lequel était gravée une colombe tenant en son bec deux petits rameaux d'olivier avec cette inscription : *Secum cedet illiaco ad matrimonia.* Ce cachet énigmatique a servi de thême aux discussions des savants, et n'est pas encore expliqué. Il faut signaler aussi sous son administration : 1°

la construction des murs nord du jardin, qui coûtèrent huit mille livres ; 2° les grilles en fer placées autour du presbytère de l'église; 3° la tenue de la diéte provinciale à Sainte-Colombe.

LXXI. IVES FOUQUET. (*Ivo Fouquet*, 1656.)

Fouquet de Chasleu, nommé par le roi, prend possession en 1656.

LXXII. ETIENNE TEXIER DE HAUTEFEUILLE.
(*Stephanus Texier*,1669.)

Resta peu de temps abbé de Sainte-Colombe, parce qu'il avait reçu une abbaye plus lucrative.

LXIII. HENRI DE LA ROCHEFOUCAULD.
(*Henri III. de la R.*, 1670.)

Fils de François Ier de la Rochefoucauld et de Gabrielle Duplessis de Liancourt.

LXIV. LOUIS-FRANÇOIS ACHILLE DE HARLAY, 1708.

Fils de Nicolas Auguste, seigneur de Cley et de Bonneuil.

LXV. GABRIEL FLORENT DE CHOISEUL BEAUPRÉ, 1714.

Aumônier du roi et évêque *in partibus*.

LXXVI. NICOLAS DE LA PINPE DE LIVRY, 1758.

D'abord chanoine de l'ordre de Prémontré, il reçut le diplôme de docteur en 1742; proposé pour évêque de Callinique, *in partibus*, par Louis XV, en 1757, il fut nommé par Benoît XIV la même année après que Gustave de Baumont, archevêque de Paris, eut attesté qu'il avait souscrit la

bulle *Unigenitus;* enfin, le 16 janvier 1759, il fut nommé coadjuteur de Mâcon. Comme abbé commendataire de Sainte-Colombe, il jouissait d'un revenu de 8,000 livres et il habitait une maison du faubourg Saint-Antoine. En 1794 il eut la faiblesse de remettre au district de Sens ses titres ecclésiastiques. Nous avons vu l'acte de déclaration de cet infortuné vieillard; il n'y a de lui, dans cette pièce, que la signature, écrite d'une main extrêmement tremblante. Le papier, qui paraît avoir été froissé, est lacéré en deux places et porte les traces non équivoques des larmes dont il aurait été couvert! *

Puissent ces signes de douleur avoir été suivis d'un sincère repentir, seul capable d'obtenir le pardon de sa faiblesse devant le tribunal du souverain juge, où il alla comparaître l'année suivante, à l'âge de 80 ans!

* Archives de la bibliothèque de Sens, 2e carton de l'ancienne abbaye de Sainte-Colombe.



V.

CATALOGUE *

RENFERMANT LES NOMS DES SAINTS SPÉCIALEMENT HONORÉS DANS LE MONASTÈRE DE SAINTE-COLOMBE,

DES PRINCIPAUX BIENFAITEURS,

DES PROTECTEURS DE L'ABBAYE ET DES HOMMES ILLUSTRES QUI REPOSENT DANS SON ENCEINTE.



SAINTS.

273. Sainte Colombe, vierge et martyre.
631. Saint Loup, archevêque de Sens.
632. Saint Flavit.
659. Saint Éloi, administrateur du couvent de Sainte-Colombe, évêque de Noyon.
659. Saint Hubert, évêque de Maëstricht.
821. Saint Benoît d'Aniane, réformateur de Sainte-Colombe, et des ordres monastiques en général.
886. Le Bienheureux Évrard, prévôt de Sainte-Colombe, puis archevêque de Sens.
918. Saint Betton, prévôt de Sainte-Colombe, puis évêque d'Auxerre.
1055. Saint Thibault de Provins, ermite en Italie. Ses reliques furent apportées à Sainte-Colombe par Arnoul, son frère, abbé de ce monastère.
1170. Saint Thomas de Cantorbéry, qui passa près de quatre ans à Sainte-Colombe.

FONDATEURS ET PRINCIPAUX BIENFAITEURS.

274. Aubertus, général de la région Sénonaise. — Construction de la première église, avec soixante arpents de pré pour son entretien.

* Dom Cotron, page 483 et suivantes.

628. Clotaire II, roi des Francs, fondateur de l'abbaye. — Villa de Cuy.
631. Saint Loup, évêque de Sens. — Terre de Sarmaise.
638. Dagobert, roi des Francs. — Terre de Grand-Champ.
814. Charlemagne. — Confirmation de tous les dons et priviléges.
840. Louis-le-Débonnaire. — Droits sur la rivière d'Yonne. — Restitution de Cuy. — Réforme.
877. Charles-le-Chauve. — Confirmation des exemptions spirituelles et temporelles. Droits dans la forêt de Nailly.
877. Conrad, comte de Vermerie. — Terre de Villeperrot.
936. Raoul, roi des France. — Plusieurs terres et autres dons magnifiques.
986. Lothaire, roi des Francs. — Confirmation des droits de justice.
986. Hugues Capet, roi. — Droits sur Sarmaise.
1108. Philippe Ier, roi, confirmation des droits ci-dessus énoncés.
1142. Ève, comtesse de Champagne et de Brie. — Terre de la Chapelle-sur-Seine.
1176. Guillaume, archevêque, frère de Henry, comte de Troyes. — Concessions de dîmes et novales.
1180. Louis VII, roi. — Concession de priviléges. — Autorisation de faire durer pendant huit jours la foire de Saint-Loup.
1195. Marie, comtesse de Troyes, fille de Louis VII. — Terre de Villeneuve-le-Comte,
1[illegible]. Guy d'Arces. — Longueron. — Chanvre. — Champlay, près Joigny.
1195. Guillaume de Montigny. — Dîme de Villeneuve-le-Comte.

1198. Daimbert, noble sénonais. — Terre du Hay.
Guérin, vicomte de Sens. — La noüe entre les ponts d'Yonne et Saint-Martin. Vulgairement *les Sablons* ou terre de *Beaumont*.

1245. Pierre, clerc d'Ossonville, près Sarmaise. — Terre, cour et justice d'Ossonville.

1270. Saint Louis, roi de France. — Rente sur Sarmaise.

1580. Robert de la Ménardière. — Restaurateur de l'abbaye *.

PROTECTEURS

DE L'ABBAYE DE SAINTE-COLOMBE.

ECCLÉSIASTIQUES.

Innocent II.
Adrien IV.
Alexandre III.
Innocent III.
Innocent IV.
Grégoire IX.
Alexandre IV.
Grégoire X.
Clément IV.
Honorius IV.
Benoît XIII.
Eugène IV.
Sixte IV.
Léon X.
S. Emmon, évêque de Sens.
S. Éloi, évêque de Nyon.
S. Faron, évêque de Meaux.
S. Ouen, évêque de Rouen.
S. Amand, év. de Maëstricht.
S. Vulfran, évêque de Sens.
Guillaume de Dormans, archevêque de Sens.
Jean de Nanton, archevêque de Sens.

LAÏCS.

Clotaire II.
Charlemagne, empereur.
Louis-le-Débonnaire, roi et empereur.

* Pour continuer cette liste jusqu'à nos jours, il faudrait ajouter à ces noms ceux de :

M. l'abbé Grapinet, vicaire-général honoraire de Sens, fondateur de la nouvelle congrégation des religieuses de la Sainte-Enfance-de-Jésus-et-de-Marie, dont la première supérieure est Mlle Hyacinthe-Marie Lallemant (sœur Marie-Joseph.)

Mgr de Cosnac, archevêque de Sens, bienfaiteur.

M. le baron de Fourment, membre du sénat, bienfaiteur.

Charles-le-Chauve, roi et empereur.
Lothaire.
Eudes.
Hugues-Capet.
Philippe Ier.
Louis VII.
François Ier.
Louis XII.
Etc.

HOMMES ILLUSTRES

QUI REPOSENT DANS LE MONASTÈRE.

ABBÉS DE FAMILLE ROYALE.

Bernard.
Guelphe.
Conrad.
Hugues, surnommé l'Abbé.

ABBÉS RECOMMANDABLES PAR LEUR SCIENCE ET LEURS VERTUS.

Vénérable Aggon.
Roscelin.
Girard.
Eudes.
Hélye.
Eudes II.
Henry.
Guillaume.

ECCLÉSIASTIQUES.

Jérémie, abbé, puis archev. de Sens.
Le Bienheureux Évrard, prévôt, puis arch. de Sens.
Guillaume, archevêque de Sens.

LAÏCS.

Richard, duc de Bourgogne.
Raoul, roi.
Robert, prince.
Raynard-le-Vieux, comte de Sens.
Raynard II, comte de Sens.

Parmi les nombreux tombeaux qui ont été découverts au milieu des ruines de l'abbaye, il en est un que l'on a extrait avec soin, et qui ne manque pas d'un certain intérêt : il a 2 mètres 10 centimètres de longueur sur 60 centimètres de

largeur à la tête, et 40 aux pieds; sa profondeur est de 50 centimètres. Les quatre parois extérieures présentent pour tout ornement de larges bandes gravées, qui forment des espèces de croix en s'entrelaçant, et ressemblent assez bien à des liens de fer qui auraient servi à unir le couvercle au sarcophage. « Ce tombeau, dit M. Tarbé, qui fut trouvé au mois de juillet 1798, était fermé d'un couvercle de la même nature de pierre, de la même largeur et longueur, bombé et creux d'environ six pouces. Il était percé tout autour, à égale distance, de seize trous d'un pouce de diamètre et au milieu d'une autre ouverture ayant un pied de circonférence. Chaque trou était fermé hermétiquement par un bondon de pierre pouvant néanmoins s'ôter ou se mettre à volonté... On a découvert encore dans ce tombeau un instrument aigu, en fer, de six pouces, ayant un manche de bois, qui est tombé en poussière du moment qu'on a voulu le toucher. »

On ne manqua pas, à cette époque, de faire sur cette découverte les conjectures les plus bizarres. Ainsi, d'après M. Tarbé, qui recueillait assez volontiers ces petites anecdotes, on prétendit : « que ce tombeau avait servi de prison à une victime de la tyrannie monacale ; qu'un homme vivant y avait été enfermé, et pour preuve : les trous pratiqués à l'entour servaient à lui donner de l'air et par la plus grande ouverture on lui passait de légers aliments ; quant à l'instrument aigu, il y avait été évidemment introduit pour donner à cet infortuné les moyens de terminer plus tôt sa pénible existence. »

Il faut avouer que si cela n'est pas vrai, c'est du moins bien imaginé !

Que l'on nous permette, aujourd'hui que l'archéologie a déjà dissipé bien des erreurs, d'émettre sur ce sujet une opinion que nous appuierons sur deux témoignages qui nous ont paru assez concluants.

« Depuis le XII[e] siècle jusqu'au XVI[e], dit M. de Caumont, certains usages, beaucoup plus anciens peut-être, mais dont l'origine est assez obscure, étaient adoptés dans presque toute la France. Ainsi, outre l'eau bénite que nous avons trouvée dans les sépultures les plus anciennes, on plaçait encore dans le cercueil des pots remplis de charbon dans lesquels brûlait de l'encens. Ces pots étaient percés de petits trous sur la panse, pour que le charbon eût de l'air et que la combustion pût durer le temps nécessaire. J'ai eu l'occasion d'observer un assez grand nombre de ces vases. »

« On a observé dans plusieurs localités que les pots paraissaient avoir été placés tantôt sur la poitrine tantôt près de la tête du défunt. »

» Quant aux objets d'art, dit encore M. de Caumont, en parlant des tombes découvertes à Versigny, à Liesse, etc., on a trouvé dans plusieurs tombeaux des glaives ou poignards en fer. Tous étaient dégarnis de leur poignée, dont il ne restait plus rien que la tige de fer qui était incrustée dans le manche. La longueur de ces lames varie de 5 à 15 pouces. *»

Guillaume Durand, évêque de Mende confirme ces détails par le passage suivant, que nous extrayons d'un de ses ouvrages intitulé : *Rationale divinorum officiorum.*

Après avoir parlé de plusieurs cérémonies préparatoires dans les inhumations, il continue en ces termes : « Ensuite, « on dépose le corps dans la tombe où l'on place aussi de « l'eau bénite, *des charbons ardents et de l'encens...*

« On place ici l'encens pour combattre les mauvaises « odeurs qui s'exhalent du cadavre : ou pour faire comprendre que le défunt a offert à son créateur l'agréable odeur « de ses bonnes œuvres : ou bien encore pour montrer que « le secours de la prière est utile aux défunts. »

* Cours d'antiquité monumentale. — Sixième partie, pages 316 et suivantes.

Nous pensons donc, d'après ces données : que les seize trous dont il est ici question avaient été pratiqués pour laisser sortir la fumée produite par l'encens brûlé dans la tombe ; que l'ouverture du milieu servait à faire pénétrer dans l'intérieur la cassolette qui renfermait les charbons ardents *; que la lame n'était autre chose que le poignard déposé aux côtés du guerrier inhumé dans ce tombeau, suivant une coutume si souvent constatée **.

Si, maintenant, nous ajoutons à ces preuves que nous ont fourni les anciens usages funéraires, l'impossibilité physique de faire demeurer un homme vivant dans un espace aussi restreint, il sera facile de voir le degré de confiance que l'on doit ajouter à tant d'imaginations voltairiennes, qui ont défrayé l'impiété du siècle dernier !

* Si l'on considère : 1° Que le roi Raoul est mort à Auxerre, en 936, et, dit Jean Bouchet, d'une maladie vermineuse ; 2° Qu'autant pour combattre les mauvaises exhalaisons que par honneur, on aura pu faire brûler de l'encens dans la tombe en transportant son corps à Sainte-Colombe ; 3° Que ce cercueil en pierre remonte évidemment jusqu'au Xe siècle, au jugement des hommes experts ; 4° Que le lieu où l'on dit l'avoir trouvé n'est pas très-éloigné de celui que la chronique assigne à la sépulture de Raoul, on sera peut-être tenté de voir, dans ce tombeau, la dernière demeure de celui auquel on fait dire, dans une épitaphe rapportée par Jean Bouchet :

Je Raoul, vrai fils de Richard de Bourgogne,
Deux ans fut roy de France, qui qu'en grogne...
En l'an neuf cent trente et six, de partir
Il me convint de ce monde pervers.
Mon corps à Sens gît en poudre et en vers,
En ung moustier nommé Saincte-Columbe.
Priez pour l'âme en regardant ma tumbe.

Cependant ces coïncidences ne sauraient autoriser une affirmation.

** Dans un autre tombeau, probablement celui d'un abbé, nous avons trouvé, à la tête du défunt, un calice en étain de forme peu élevée, avec une patène plate de même métal.

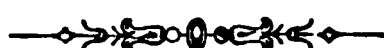


VI.

APERÇU DES BIENS ET PRIVILÉGES

DE L'ABBAYE DE SAINTE-COLOMBE AU MOYEN AGE,

D'APRÈS LA BULLE DÉJA CITÉE (p. 140), UNE CHARTE DE MICHEL, ARCHEVÊQUE DE SENS, ET UN EXTRAIT DU POUILLÉ DE L'ABBAYE.



« Entre ces biens et priviléges, dit Adrien IV, nous avons « jugé à propos de désigner ceux-ci par leurs propres « noms :

« L'enceinte (*Gastrum*), où est fondé le monastère de « Sainte-Colombe, ainsi que son finage, depuis la croix Gi- « raud jusqu'aux cryptes, libres de toute coutume et exac- « tion.

« L'église de Saint-Loup-de-Sarmaise, et tout l'enclos où « elle est construite.

« L'église de Sainte-Marie-de-Chastenay, avec son en- « clos.

« L'église de Sainte-Colombe-du-Carrouge.

« L'église de Saint-Benoît.

« L'église de Saint-Clément.

« L'église de... (*Beiaco*).

« L'église de Villeperrot, avec l'église de Villenavotte.

« L'église de Gron.

« L'église de Cuy, avec celle d'Ivry.

« L'église de Saint-Germain (*sur Oreuse*), l'église de « Saint-Laurent (*La Chapelle-sur-Oreuse*), avec la dîme de « la Pommeraie.

« L'église de Courlon.

« L'église de Saint-Martin de Sarmaise.

« L'église de Dosaville.

« L'église de Mangelcourt, avec les cimetières, dîmes et « autres apanages d'icelles à Diant.

« Sur l'église Saint-Etienne de-Chastenay, chaque année « dix sous de rente.

« La ferme de Sarmaise, avec toutes ses dépendances.

« La ferme de Gron.

« La ferme de Villeperrot.

« La ferme de Michery, avec ses prés et réservoirs de « natation.

« La ferme de Jouancy.

« La ferme de Saint-Germain-sur-Oreuse.

« La ferme qu'on appelle Courlon.

« La terre des Chaises avec toutes ses dépendances.

« La terre de Nangis, avec ses bois et dépendances.

« Les terres de Beaumont-sur-Yonne.

« Ce qui se trouve auprès des maisons de moines et des « closque vous possédez à Provins, à Bray, à Joigny et dans « leurs chatellenies.

« Cinq sous sur le moulin de Donnemarie.

« La terre de Fleury.

« Les terres de. . . . . . . (*Borrelli*), avec ses bois et « hommes.

« La pêche de la rivière d'Yonne, depuis le lieu qui s'ap- « pelle *Capetas* jusqu'à la ferme de Dully *.

« Deux charretées de bois chaque jour (*duas carradas*), « pendant trois mois, tirées du bois de Saint-Étienne de « Nailly.

« La place *infra muros* de la cité (*de Sens*), depuis le « cloître des chanoines jusqu'à la porte Saint-Didier, avec « tous les bâtiments qu'elle renferme.

« La dîme au-delà du pont, le passage paisible et sans

(1) Depuis *Champieu* ou *Pieu* de Sainte-Colombe, vulgairement dit *Queue de l'île Saint-Maurice*, jusqu'à *Dully* ou *Beaujeu*, près Pont-sur-Yonne, qui est de trois lieues de long. (Dom Cotron.)

« péage à vous et à tous les vôtres par la bruyère (*per brue-*
« *riam*).

« Le don qu'a fait Eva, comtesse de Chastenay, avec ses
« terres, bois, eaux et toutes dépendances.

« Dans l'évêché de Troyes, la ferme de Rigny, *la Noneuse*,
avec la fontaine de Saint-Guinebaud.

« Le moulin qu'on appelle Arnoud.

« Dans la ferme de Marigny, le terrage (*mariniaci terra-*
« *gium.*)

« La ferme de Sarmaise, avec sa dépendance, exempte de
« toute coutume, exaction ou redevance. »

Nous ajouterons à cet extrait de la bulle d'Adrien IV, datée de 1157, une charte d'un archevêque de Sens, sur le même sujet, qui fut donnée trente-six ans après.

« Michel, par la grâce de Dieu, archevêque de Sens, à tous ceux auxquels parviendront ces lettres, salut en notre Seigneur.

« Voulons faire savoir, que nous ayant été affirmé par le témoignage d'hommes recommandables, que la présentation des prêtres pour les églises dont les noms suivent, appartient à l'abbé et couvent de Sainte-Colombe, nous avons voulu les confirmer dans leur droit de patronage. Voici quelles sont ces églises :

« L'église de Saint-Loup * et l'église de Saint-Denis, qui sont situées dans le terroire de Sainte-Colombe. L'église de Saint-Clément, l'église de...   l'église de Saint-Germain, avec La Chapelle-sur-Oreuse, qui est sous le vocable de saint Laurent; l'église de Villeperrot avec sa chapelle de Villenavotte; l'église de Sainte-Colombe-du-Carrouge à Sens; l'église de Gron, l'église de Béon; l'église de Sarmaise. »

(1) Cette église a été détruite ainsi que le village auquel elle appartenait, et qui était situé près de l'abbaye, au septentrion. L'emplacement s'appelle encore aujourd'hui *le Petit-Saint-Loup*.

« En mémoire de quoi nous avons voulu que cette charte fût munie de notre sceau.

« Fait aux nones de janvier, l'an 1196 de l'incarnation du Verbe. »

Dans un Chapitre général, tenu en 1333, on fit le recensement de toutes les églises et de tous les prieurés qui se trouvaient sous la juridiction de Sainte-Colombe; on y retrouve les mêmes églises et de plus celles de Saint-Benoît-de-Sens, celle de Saint-Martin-de-Cuy, celle de Saint-Martin de Sarmaise.

Les prieurés étaient au nombre de dix : Sarmaise. — La Chapelle. — Gron. — Villeneuve-le-Comte. — Sainte-Magdelaine, à Milly. — Les Fossés-en-Brie. — Ason. — Rigny.

Il est bon de remarquer que, pour conserver les droits du monastère, l'abbé envoyait tous les ans un religieux célébrer les offices, le jour de la fête patronale, dans toutes les églises qui lui étaient soumises.

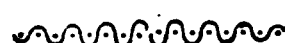
FIN.

LITURGIE.

OFFICE DE SAINTE COLOMBE

VIERGE ET MARTYRE,

EXTRAIT DU BRÉVIAIRE GOTHIQUE ET DU MISSEL MOZARABE *
DE SAINT ISIDORE DE SÉVILLE, VIe ET VIIe SIÈCLE.



IN SANCTE COLOMBE, VIRGINIS ET MARTYRIS (31 DECEMBRIS).

Tout se dit comme au commun des Vierges Martyres, excepté ce qui suit :

HYMNE DES I. VÊPRES.

Nardus Columbæ floruit,	Le nard de Colombe a fleuri,
Ligustra flagrant hortuli;	Le troëne embeaume les jardins;
Fulcite lætam floribus,	Entourez de fleurs,
Stipate malis Virginem.	Environnez de fruits la vierge joyeuse.
Hæc Regis apta amplexibus,	Préparée aux caresses et aux chastes embrassements du Roi des Cieux,
Et osculis : gratissima	Pleine d'attraits pour les yeux du Christ,
Christo fidem quam sponderat	Elle lui engage sa foi,
Cruoris arrhâ consecrat,	Et lui donne pour arrhe sacrée, son sang.
Igne gemellos sæculi	Deux ennemis sont conjurés contre elle,
Stravit, subegit, depulit;	Et la flamme impudique d'un barbare,
Flammam, petulcam Barbari,	Et l'ardeur dévorante du bûcher;
Focosque admotos sibi.	Pleine de courage, elle sort triomphante.
Tum in lupanar posita.	Exposée dans un lieu infâme,
Intrantes ad se, luridam	Elle arrête la fougue d'une passion brutale;
Libidinem compescuit,	Elle sort intacte des flammes qui l'environnent.
Seseque flammis exurit.	
Sic liberata ab ignibus,	Délivrée des ardeurs du bûcher,
Locis retracta scenicis,	Arrachée de l'amphitéâtre,
Mucrone stricto plectitur,	Elle tombe sous les coups du glaive étincelant,
Nuptura cœlo adsciscitur.	Et s'élève dans les cieux où l'attend le divin Epoux.
Cui vox ab astris resonans :	Une voix retentit dans les airs,
Veni Columba, personat;	Elle dit : Viens, ô ma Colombe !
Tu vocibus nostris favens	O toi donc qu'appelle cette voix,
Fac nos polorum compotes.	Fais-nous partager ton bonheur.
Præsta, Pater piissime,	Accordez-nous cette grâce, ô père miséricordieux !
Patrique compar unice,	Et vous, Fils unique, égal au Père,
Cum Spiritu Paraclito	Qui, avec l'Esprit consolateur,
Regnans per omne sæculum.	Régnez dans tous les siècles des siècles.
Amen.	

SUPPLICATION.

Redemptorem mundi Dominum nostrum Jesum Christum, cum omni supplicatione rogemus; ut

Prions le Rédempteur du monde, notre Seigneur Jésus-Christ, supplions-le ardemment, par la grâce de la Nati-

* Liturgia mozarabica secundum regulam beati Isidori.—Cursus completus patrologiæ, Tomus LXXXV.

vité, et par l'intercession de sainte Colombe, vierge et martyre pour son amour, de nous accorder la paix et la rémission de nos péchés.

℟ Accordez-nous-le, ô Dieu éternel et tout-puissant.

nos gratia nativitatis suæ, et per intercessionem sanctæ Columbæ virginis et martyris suæ, nobis remissionem et pacem donare dignetur.

℟. Præsta Æterne Omnipotens Deus.

CAPITULE.

O Dieu, qui avez rendu la bienheureuse Colombe admirable par la simplicité des colombes, et lui avez donné la force de vous suivre, vierge et martyre, dans l'innocence de la foi chrétienne, en conservant son corps intact, et en l'attachant à vous jusqu'à la victoire du martyre; tandis que votre voix l'appelle du haut des Cieux, et que vous l'y couronnez merveilleusement, donnez à nos cœurs cette joie si désirée de triompher de nos vices par ses mérites, et d'être placés avec elle dans la demeure céleste.

Notre Père, etc,

Deus, qui beatissimam Columbam columbarum simplicitate fecisti esse mirificam, ut innocentia fidei Christianæ te et virgo sequeretur et martyr : dum tibi et corpus intactum servavit, et victrix jam martyr adhæsit : dum data à te formata è cœlis voce vocàtus, et per te in cœlis mirifice coronatur; optata nostris mentibus gaudia præsta, ut ejus meritis nostrorum criminum victores effecti, in cœlestibus mereamur sedibus conlocari. Pater noster.

BÉNÉDICTION.

Que le Dieu qui a rendu la bienheureuse Colombe victorieuse de la flamme, éteigne en vous les séduisantes ardeurs de la concupiscence.

℟. Ainsi soit-il.

Et que celui dont la voix céleste a bien voulu l'appeler à la récompense, vous fasse mériter et obtenir la sainteté par son intercession. ℟. Ainsi soit-il.

Qu'à son exemple, de même qu'elle a baissé la tête sous le glaive du bourreau, ainsi vous soumettiez toujours vos âmes au joug divin.

℟. Ainsi soit-il.

Deus, qui beatissimam Columbam virginem victricem esse voluit flammæ, extinguat in vobis omnem carnis titillationis ardorem : ℟. Amen.

Et per quem illa cœleste voce meruit vocari ad præmium, per eam vos mereamini sanctitatis obtinere propositum. ℟. Amen.

Ut exemplo ejus, sicut illa pro eo cervicem suam materiali subdidit gladio, ita vos animas vestras divino semper subjugetis imperio.

℟. Amen.

ORAISON.

Dieu tout-puissant, éternel, qui avez aujourd'hui fait monter dans la gloire la bienheureuse vierge Colombe, avec la palme du martyre; donnez-nous, par ses suffrages et ses mérites, le pardon de tous nos péchés et la grâce de partager son bonheur.

℟. Amen.

Omnipotens, sempiterne Deus, qui beatam Columbam virginem, et martyrem tuam, per martyrii palmam hodiernâ die fecisti conscendere gloriam : da nobis ejus suffragentibus meritis cunctorum veniam delictorum, ut ad ejusdem mereamur pertingere consortia.

℟. Amen.

A MATINES.

ANTIENNE.

Colombe est belle et parfaite, elle est ornée d'or et de pierreries.

Le peuple. Sa tête et sa chevelure sont humides de rosée.

Columba speciosa, perfecta, auro gemmisque præcincta;

P. Cujus caput plenum est rore, et crines guttis.

℣. Audi filia, et vide, et inclina aurem tuam : et obliviscere populum tuum et domum patris tui.

P. Cujus caput.

℣. Gloria, et honor Patri, etc.

P. Cujus caput.

℣. Ecoute, ô ma fille, vois et prête l'oreille; oublie ton peuple et la maison de ton père.

Le peuple. Sa tête et sa chevelure.

℣. Gloire et honneur au Père, etc.

Le peuple. Sa tête et sa chevelure.

ORAISON.

Una, et perfecta virgo Christi Columba, quæ et unitate fidei clara, et perfectione operum monstrâris esse conspicua; fac nos ergo précibus tuis intra sinum matris Ecclesiæ ita inculpabiliter degere, ut coronandi ad promissa mereamur cœlestia pervenire.

℟. Amen.

O Colombe, vierge du Christ, simple et parfaite, vous qui êtes si célèbre par l'unité de la foi, si brillante par la perfection des œuvres, faites par vos prières que nous menions une vie si pure dans le sein de l'Eglise notre mère, que nous méritions de recevoir dans le ciel la couronne qui nous est promise.

℟. Ainsi soit-il.

ANTIENNE.

Una es proxima mea. Una es Columba mea.

P. Et macula non est in te.

℣. Per diem sol non uret te; neque luna par noctem.

P. Et macula non.

℣. Gloria et honor.

P. Et macula non.

Tu es unique, ô ma sœur! tu es unique, ô ma Colombe!

Le peuple. Il n'y a point de tache en toi.

℣. Que le soleil ne te brûle point pendant le jour, ni la lune pendant la nuit.

Le peuple. Il n'y a point de tache en toi.

℣. Gloire et honneur....

Le peuple. Il n'y a point de tache en toi.

ORAISON.

Una, nec divisa proxima tua, Christe, Ecclesia : una est ecce Columba, quæ nec in fide habens rugam, nec in opere maculam; interpellet, quæsumus, pro criminibus nostris, ut in ejus corpore felicitate perpetuâ consistentes æternorum civium mereamur esse participes.

℟. Amen.

L'Eglise votre épouse est unique, ô Jésus, et n'admet point de division; voici Colombe qui est unique aussi, sans ride dans sa foi, sans tache dans ses œuvres; qu'elle vous implore donc pour nous, afin que nous ayons le bonheur de rester constamment dans le sein de l'Eglise, et de devenir les éternels habitants du ciel.

℟. Ainsi soit-il.

ANTIENNE.

Veni, Colomba sponsa, a Libano, veni a montibus pascuæ.

P. Curramus in odorem unguentorum tuorum.

Venez, ô Colombe mon épouse, venez du Liban et des montagnes de la terre.

Le peuple. Nous courons à l'odeur de vos parfums.

ORAISON.

Bona est, Domine, proxima tua virgo Columba, quæ dum proxima tibi efficitur, soror tua de sanguine speciosa monstratur per propriam passionem; ejus, ergo interventu passionum a nobis maculas terge et speciosi a te et votis, et operibus redditi, portas

Seigneur, la vierge Colombe, votre amie, est remplie de bonté, et maintenant que, réunie à vous, elle est devenue votre sœur par le sang dont l'a embellie sa propre passion; effacez, nous vous en supplions, par ses suffrages, les taches de nos vices, afin que, recouvrant la beauté de l'âme par nos vœux et par nos œu-

20

vres, nous franchissions, pour notre bonheur, la porte de l'éternelle Jérusalem.
Ainsi soit-il.

æternæ Hierusalem mereamur introire beati.
℟ Amen.

A LAUDES.

Après les Psaumes, les Cantiques et les Louanges, l'Hymne et l'Oraison comme aux I. Vêpres.

CAPITULE.

Seigneur Jésus-Christ qui, par les paroles de la bienheureuse vierge et martyre Colombe, changez les sentiments d'un jeune audacieux, au point qu'entré pour blasphémer votre nom et souiller la vierge, il sort chrétien et confesse partout votre nom; donnez-nous, par les mérites de votre vierge, de changer et d'améliorer notre vie, de ne point ressentir l'aiguillon brûlant des passions, et de mériter les joies éternelles.
Notre Père.

Domine Jesu Christe, qui sermonibus Columbe beatissime virginis et martyris, avertis sensum juvenis petulantis; ut qui nomen tuum blasphematurus, ad virginis prostitutionem ingreditur, prædicator tuus esse, egrediens monstraretur: da nobis meritis virginis tue, ut de malis actibus vitam in meliùs commutemus, quo incentivis carentes libidinum, æternum mereamur percipere præmia gaudiarum. Pater noster.

BÉNÉDICTION.

Que le Dieu qui se complaît dans la pureté et la perfection de la vierge Colombe, vous récompense par l'innocence des colombes ℟. Ainsi soit-il.
Et que celui qui tonne du haut des airs pour annoncer que les cieux sont ouverts par ses mérites, vous place aussi dans les demeures célestes.
℟. Ainsi soit-il.
Que là, où il la rend heureuse après la gloire de ses souffrances, là soient toujours dirigés nos esprits et nos cœurs.
℟. Ainsi soit-il.

Deus, qui unitate et perfectione Columbe virginis gaudet, innocentiâ vos columbarum remuneret.
℟. Amen.
Et qui se de cœlo vocibus intonans, apertos ejus meritis nuntiat cœlos, vos in cœlestibus conlocet sedibus numerandos.
℟. Amen.
Ut qui illam oblectatur post gloriam passionis, illic muneranda semper dirigatur acies mentis nostræ. ℟. Amen.

A LA MESSE.

IN SANCTE COLUMBE VIRGINIS ET MARTYRIS.

Omnia dicantur unius Virginis. Excepta Missa. (V. p. 308.)

INTROÏT.

Dans l'héritage du Seigneur les ailes de la colombe sont argentées, alleluia; P. Ses plumes ont le reflet verdoyant de l'or, alleluia, alleluia, alleluia. Ecoutez, avancez et régnez, par votre éclat et votre beauté.
Gloire au Père, etc.

Inter medios cleros penne columbe de argentate: alleluia. P. Et supra scapulas suas in viriditate auri: alleluia: alleluia: alleluia: ℣. Specie tua et pulchritudine tua intende: prospere procede: et regna. P. Et supra. ℣. Gloria et honor Patri: et filio: et Spiritui Sancto: in secula seculorum. Amen. P. Et supra.

Que le prêtre dise: Pendant tous les siècles des siècles. ℟. Ainsi soit-il.

Dicat presbyter: Per omnia secula seculorum. ℟ Amen.

Gloria in excelsis, etc.

ORAISON.

Domine Jesus Christe: qui castimoniam diligis et virginitatem amplecteris: Sancta Virgine tua Columba intercedente pro nobis, nostris ignosce piaculis Et nobis ita in presenti bonum tribue castitatis: ut letemur in futuro cum Angelis sanctis. ℟. Amen.

Seigneur Jésus-Christ, qui aimez la chasteté et chérissez la virginité, par l'intercession de votre sainte vierge Colombe, pardonnez-nous nos crimes ; et accordez-nous dans la vie présente le bien de la virginité pour que nous puissions nous réjouir dans la vie future avec vos saints anges Ainsi soit-il.

LECTIO LIBRI HIEREMIE PROPHETE (cap. XXXI).

Longe Dominus apparuit mihi : et dixit. In charitate perpetua dilexi te : ideo adtraxi te miserans: rursumque edificabo te : et edificaberis virgo Israël. Adhuc ornaberis timpanis tuis : et egredieris in choro psallentium. Adhuc plantabis vineam in montibus Samarie: plantabunt plantantes : et donec tempus veniat non vindemiabunt. Quia erit dies : in qua clamabunt custodes in monte Effraim : surgite ascendamus in Syon ad Dominum Deum nostrum. Quia hec dicit Dominus. Exultare in leticia Jacob : et inite contra caput gentium : Personate : canite : et dicite. Salva Domine populum tuum reliquias Isrel.

℟. Amen.

Le Seigneur s'est fait voir à moi, il y a longtemps, et il m'a dit : Je vous ai aimé d'un amour éternel. C'est pourquoi je vous ai attirée à moi par la compassion que j'ai eue de vous.

Et je vous édifierai encore, et vous serez édifiée de nouveau, vierge d'Israël. Vous paraîtrez encore en pompe au son de vos tambours, et vous marcherez au milieu des joueurs d'instruments. Vous planterez encore des vignes sur les montagnes de Samarie; et ceux qui les planteront, en recueilleront les fruits lorsque le temps en sera venu, car il viendra un jour que les gardes crieront sur la montagne d'Ephraïm : Levez-vous, montons en Sion en la maison du Seigneur notre Dieu. Car voici ce que dit le Seigneur : Jacob, tressaillez de joie, faites retentir des cris d'allégresse à la tête des nations, faites grand bruit, chantez des cantiques. et dites : Seigneur, sauvez votre peuple ; sauvez les restes d'Israel.

Dicat Presbyter : Dominus sit semper vobiscum.

PSALLENDO.

Specie tua et pulchritudine tua. Intende : prospere procede : et regna.

℣. Propter veritatem et mansuetudinem et justiciam : et deducet te mirabiliter dextera tua.

P. Intende.

Ecoutez, avancez, régnez par votre éclat et votre beauté.

℣. A cause de la vérité de la mansuétude et de la justice ; et votre droite vous ouvrira un passage admirable.

P. Ecoutez, etc.

Dicat presbyter : Silentium facite.

SEQUENTIA EPISTOLE PAULI APOSTOLI AD CORINTHIOS (cap. VII).

Fratres, qui statuit in corde suo firmus : non habens necessitatem: potestatem autem habens suæ voluntatis : et hoc judicavit in corde suo servare virginem suam : benefacit. Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam : benefacit.

Mes frères, celui qui, sans necessité, et pouvant faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge fait bien. Et ainsi: celui qui marie sa fille, fait bien, mais celui qui ne la marie point fait encore mieux.

La femme est liée à la loi du mariage tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre, qu'elle se marie à qui elle voudra pourvu que ce soit selon le Seigneur. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, et c'est ce que je lui conseille ; et je pense que c'est l'esprit de Dieu qui me conduit; lui qui est en Jésus-Christ notre Seigneur.

Et qui non jungit : melius facit. Mulier alligata est quanto tempore vir ejus vivit. Quod si dormierit vir ejus liberata est a lege viri. Cui vult nubat : tantum in domino. Beatior enim erit : si sic permanserit secundum meum consilium. Cogito autem quod ego spiritum Dei habeam : qui est in Christo Jesu Domino nostro.

℟. Amen.

Dicat Presbyter : Dominus sit semper vobiscum. ℟. Amen.

LECTIO SANCTI EVANGELII SECUNDUM MARCUM (cap. XIV).

En ce temps-là, comme notre Seigneur Jésus-Christ était à Béthanie, en la maison de Simon le lépreux assis à table, une femme vint ayant un vase d'albâtre rempli de parfum et de nard précieux et brisant le vase, elle répandit sur la tête de Jésus. Et quelques-uns furent indignés, et ils disaient entre eux : Pourquoi cette perte de parfums? Car ces parfums auraient pu être vendus plus de trois cents deniers, et être donnés aux pauvres; et ils murmuraient contre elle. Mais Jésus dit : Pourquoi lui faire aucune peine? Ce qu'elle a fait pour moi est bon. Car vous aurez toujours des pauvres parmi vous; et toutes les fois que vous le voudrez, vous pourrez leur faire du bien : mais vous ne m'aurez pas toujours. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait ; elle a embaumé mon corps d'avance pour ma sépulture. Je vous dis en vérité que dans tout l'univers où cet Evangile sera prêché, on racontera à la louange de cette femme ce qu'elle a fait.

℟. Ainsi soït-il.

Illo in tempore. Dominus noster Jesus Christus cum esset Bethanie in domo Symonis leprosi : et recumberet : venit mulier habens alabastrum unguenti nardi pistici pretiosi. Et fracto alabastro effudit super caput ejus. Erant autem quidam indigne ferentes intra semetipsos : et dicentes. Ut quid perditio ista unguenti facta est? Poterat enim unguentum istud vendi plusquam trecentis denariis: et dari pauperibus? Et fremebant in eam. Jesus autem dixit. Sinite eam. Quid illi molesti estis. Bonum opus operata est in me. Semper enim pauperes habebitis vobiscum : et cum volueritis potestis illis benefacere : me autem non semper habebitis. Quod habuit : hec fecit : prevenit ungere corpus meum in sepulturam. Amen dico vobis. Ubicumque predicatum fuerit hoc evangelium in universum mundum : et quod fecit hec : narrabitur in memoriam ejus.

℟. Amen.

Dicat Presbiter : Dominus sit semper vobiscum.

Lauda. Alleluia. ℣. Lauda filia Hierusalem. P. Alleluia.

SACRIFICIUM.

Tu es bâtie comme la tour de David ; il n'y a rien à reprendre en toi; que tu es devenue belle et brillante avec ta parure! L'odeur de tes parfums est comme l'odeur du Liban. Elle surpasse tous les aromates. Alleluia.

Sicut turris David edificata es : et reprehensio non est in te : quam speciosa et decora facta es in ornamento tuo : et odor unguentorum tuorum sicut odor Libani : super omnia aromata : All.

INCIPIT MISSA.

I. ORATIO.

Toute l'unité de la sainte Eglise est signifiée par la Colombe dont il est dit :

Omnis unitas Ecclesie sancte que significata est in Columba de

qua dictum est. Una est Columba mea : Una est matris sue : manibus plaude : jubilo cane : exulta in omni corde. Quoniam pulsantis dilecti vocem mox ut hec Columba virgo et martyr : dicentem sibi audire promuerit. Aperi mihi soror mea : amica mea : Columba mea : illico surrexit aperire dilecto. Inquiens : pulcher es dilecte mi et decorus : lectus noster floridus ac jocundus. Cujus in accubitu dum dilectus consisteret : nardus virginis dedit odorem. Cum interrogata imperiali ex voce : quem coleret : Christum se testata est credidisse : cum jam vulnerata fuerat charitate. In hujus ergo Virginis festum dilectissimi fratres et vota pandamus cum gaudiis : et crimina cum lamentis. Ut hec Virgo suis sanctam semper precibus tueatur Ecclesiam : que Jesu Christo Domino effecta est ex virginitate sponsa. ℟. Amen.

ma Colombe est une, elle est parfaite, elle est l'unique de sa mère, frappe des mains, chante un cantique de joie, tressaille de tout ton cœur ! Lorsque le bien-aimé frappait, notre douce Colombe, vierge et martyre, a mérité d'entendre sa voix ; il lui disait : Ouvrez moi, ma sœur, mon amie, ma colombe. Aussitôt elle se lève pour ouvrir au bien-aimé. Vous êtes beau et ravissant, lui dit-elle, ô mon bien-aimé ; notre demeure est agréable et parsemée de fleurs. Tandis que le bien-aimé s'y reposait, le nard virginal exhala son parfum. Interrogée par l'Empereur : qui elle adorait ; elle atteste qu'elle croyait à Jésus-Christ ; elle était blessée de son amour. Nous donc, frères chéris, dans la fête de cette vierge, exprimons nos vœux avec joie et nos crimes avec larmes : afin que cette vierge protége toujours la sainte Eglise par ses prières, elle qui par la virginité est devenue l'épouse du Seigneur Jésus. ℟. Ainsi soit-il.

II. ORATIO.

Deus Pater omnipotens : super baptizatum unigenitum tuum in aquis Jordanis Spiritum Sanctum in columbe specie ostendisti : atque per ipsius sancti spiritus donum cor Martyris ac Virginis tue Columbe tanto ardore tue dulcedinis inflammasti : ut usque ad consummationem meruerit pervenire martyrii. Effice nos quesumus columbarum simplicitate puros : malicia parvulos : et prudentia serpentium circumspectos. Quo sicut hæc Virgo : et simplicitate candida : et virginitate munda : ac prudentia circumspecta : columba sine macula merito fuit : sic nos ejusdem Martyris palma accincti mereamur ad te pervenire : qui es redemptor eternus. ℟. Amen.

O Dieu, Père tout-puissant, qui avez fait paraître le Saint-Esprit en forme de colombe sur votre fils unique, baptisé dans les eaux du Jourdain, et qui, par le don de ce même Saint-Esprit, avez enflammé le cœur de votre vierge et martyre Colombe, d'une si douce ardeur qu'elle a mérité de parvenir à la consommation du martyre ; rendez-nous purs par la simplicité des colombes, petits enfants par la malice, circonspects par la prudence des serpents. Afin que, comme cette vierge a brillé par sa simplicité, sa candeur, sa virginité, sa pureté, sa prudence et sa circonspection, nous aussi purifiés par son intercession, nous remportions comme elle la palme du martyre, et méritions d'arriver jusqu'à vous, qui êtes le rédempteur éternel. Ainsi soit-il.

III. ORATIO. — POSTNOMINA.

Auditis nominibus offerentium : pietatis Dominum deprecemur : ut per interventum beatissime Martyris et Virginis sue Columbe : nobis dignetur ornatus assistere : adesse quesitus aperire pulsatus. ℟. Amen.

Après avoir entendu les noms de ceux qui ont apporté leurs offrandes, supplions le Dieu de bonté qu'il daigne, par l'intercession de la bienheureuse Colombe, vierge et martyre, exaucer nos prières, favoriser nos recherches, ouvrir quand nous frappons.

IV. ORATIO. — AD PACEM.

Nous vous en conjurons, Seigneur, que la prière de Colombe, votre sainte vierge et martyre, nous obtienne votre secours; afin que tous ceux qui célèbrent aujourd'hui sa fête avec dévotion, deviennent participants de la joie dont elle jouit. Ainsi soit-il.

Impetret quesumus Domine fidelibus tuis auxilium: oratio juste Martyris et Virginis tue Columbe ut in cujus hodie celebritate devoti sunt : in ejus fiant pace participes.

℟. Amen.

V. ORATIO. — INLATIO.

Il est juste et raisonnable, juste et équitable, que nous vous rendions grâces, Seigneur, Père saint, Dieu Tout-Puissant, par Jésus-Christ votre Fils, notre Seigneur, qui a comblé des dons célestes sa bienheureuse martyre et vierge Colombe, éprouvée par différents combats. Elle subit plusieurs tourments; et plusieurs pierres précieuses ornent sa couronne pour le Ciel. L'amour divin lui inspira un courage qui la rend victorieuse dans le combat. La sentence de mort la change en confesseur de la foi et triomphante du siècle, elle jouit à jamais de la gloire avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit; auquel tous les anges et archanges ne cessent, et avec raison, de chanter des louanges chaque jour, en disant :

Dignum et justum est : nos tibi gratias agere : Domine sancte Pater omnipotens Deus : Per Jesum Christum filium tuum Dominum nostrum. Qui beatissimam Martyrem et Virginem suam Columbam diversis certaminibus dimicantem: celestibus muneribus cumulavit. Arguitur quidem multis et tormentis : et corona ipsius diversis margaritis ornatur in cœlum. Prestat enim divinus amor audaciam : qua ipsa victrix existit in pugna. In confessorem Dei sententia mutatur : et devicto seculo cum Patre: et Filio : et Spiritui Sancto in perpetuum gloriatur. Cui merito omnes Angeli et Archangeli non cessant clamare quotidie : ita dicentes. ℟. Amen.

℟. Sanctus... etc. Agyos... etc.

POST-SANCTUS.

Il est vraiment saint, il est vraiment plein de gloire au plus haut des cieux, notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui, voyant Colombe combattre pour son nom au milieu des derniers supplices, l'appelle à lui du haut des cieux, en lui disant : Viens, ma Colombe, les cieux te sont ouverts. Voilà donc une voix semblable à celle qui s'était fait miraculeusement entendre sur la tête du Seigneur lorsqu'il fut baptisé : voix miraculeuse qui annonçait que celui-là était le Fils bien-aimé de Dieu ; voix la même ou semblable qui est sortie des régions célestes et qui recommandait aux peuples la mort précieuse de la vierge. Eh bien! puisque de telles faveurs ne sont pas dues à nos mérites, nous vous prions, ô Dieu, que cette voix que nous avons entendue dès le commencement, demeure en nous, afin que quand vous apparaitrez, nous ayons confiance, et que nons ne soyons point confondus par elle, lorsqu'à tous sera manifestée votre gloire, ô Christ Seigneur, Rédempteur éternel.

Vere sanctus : vere in altissimis gloriosus : Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui certatricem pro nomine suo Columbam. inter suprema supplicia : emissa de cœlis voce ad se vocat : veni quippe, ait columba, aperti sunt tibi cœli. Ecce vox fit ad Virginem similis, que super baptizatum Dominum extiterat singularis. Singularis plane vox illa, que illum dilectum Dei filium nunciabat, communis vel similis, que ex ipso cœli climate processerat, que preciosam mortem Virginis populis commendabat. Hinc igitur quia nostris non debentur meritis talia, te Deus quesumus ut vox, quam audivimus ab initio, in nobis permaneat. Ut dum apparueris, habeamus fiduciam, et non confundamur in ea, cum manifestata cunctis fuerit gloria tua Christe Domine ac redemptor eterne.

VI. ORATIO. —POST PRIDIE. VEL POST CONSECRATIONEM.

Excellentissimam tue majestatis imploramus potentiam sancte Deus, qui Virginem tuam Columbam et in amphiteatro bestia obsequente glorificas, et post in consummatione passionis emissa de cœlis voce confirmas.

Ut has tibi jubeas propicius oblatas hostias intueri, atque celestis benedictionis sanctifices largitate. Ac prestes, ut omnes pro quibus hec offertur oblatio et lucrum tui sanguinis simus; et pretium nostræ redemptionis, plenissima devotione sumamus. Amen.

Nous implorons la très-sublime puissance de votre majesté, Dieu saint, qui glorifiez votre vierge Colombe, au milieu de l'amphithéâtre, par l'obéissance d'une bête féroce, et ensuite au moment de sa passion , par l'émission d'une voix céleste. Regardez donc d'un œil propice ces hosties qui vous sont offertes; et sanctifiez-les par l'abondance de la bénédiction des cieux. Et faites que nous tous, pour qui est faite cette oblation, nous soyons le prix de votre sang , et que nous prenions avec une dévotion pleine et parfaite, ce gage précieux de notre Rédemption. ℟. Ainsi soit-il.

Et dicat chorus simbolum bini ac bini videlicet.

VII. ORATIO. — AD ORATIONEM DOMINICAM.

Deus pater omnipotens, qui in expiatione parturientium , duos tibi offerri pullos precipis columbarum, tu precibus Columbe Martyris tue, ab omni nos lava sorde pollutionum. Ut hujus Virginis suffragio, ad te culparum possimus veniam promereri, cum nunc orationem coram te deprompserimus filii tui, proclamantes atque ita dicentes : Pater noster.

Dieu Tout-Puissant qui, pour la purification des femmes devenues mères , commandez de vous offrir deux petits de colombe ; par les prières de Colombe , votre martyre, purifiez-nous de toutes souillures; afin que par le suffrage de cette vierge, nous puissions mériter auprès de vous le pardon de nos fautes lorsque nous aurons exposé devant vous la prière de votre Fils, en disant : Pater noster, etc.

BENEDICTIO SOLEMNIS.

Unigenitus Dei filius, qui virginem Columbam inlesam servavit a flammis, ab omnium vitiorum vos immunes reddat inlecebris.
℟. Amen.

Que le Fils unique de Dieu, qui a préservé la vierge Colombe des flammes, vous préserve des enchantements de tous les vices. ℟. Ainsi soit-il.

Precibus quoque hujus Columbe Virginis, et columbarum innocentiam retentetis, et zelo Sancti Spiritus ardeatis.
℟. Amen.

Quo intra sinum unius Columbe: et sine offensione permaneatis in seculum, et cum fructu bonorum operum perveniatis ad Christum. ℟. Amen.

Per misericordiam ipsius Dei nostri, qui est benedictus, et vivit, et omnia regit in secula seculorum. ℟. Amen.

Que par les prières de cette même vierge Colombe, vous gardiez l'innocence des colombes et soyez enflammés du zèle de l'Esprit saint.
℟. Ainsi soit-il.

Que reposant dans le sein de la colombe unique (l'Eglise), vous restiez à jamais sans scandales, et que vous arriviez à Jésus-Christ, riches en fruits de bonnes œuvres. ℟. Ainsi soit-il.

Par la miséricorde de notre Dieu lui-même qui est béni, qui est vivant, qui gouverne toutes choses dans les siècles des siècles. ℟. Ainsi soit-il.

Dominus sit semper vobiscum.

Hic dicat chorus : Gustate et videte, etc.

POSTCOMMUNION.

Ranimés et sanctifiés par le corps et le sang de Jésus-Christ, rendons grâces au Dieu Père Tout Puissant, afin que vous ayez ici-bas la même nourriture et la même sanctification, et dans les siècles à venir la vie éternelle. ℟. Ainsi soit-il.

Refecti Chrlsti corpore et sanguine, pariterque sanctificati, Deo Patri omnipotenti gratias referamus, ut vos in eadem refectione et sanctificatione habeatis hic, et in futuro seculo gloriam percipiatis ℟. Amen.

Par votre miséricorde, ô vous, notre Dieu, qui êtes béni, qui êtes vivant, qui gouvernez tout dans les siècles des siecles. ℟. Ainsi soit-il.

Per misericordiam tuam Deus noster, qui es benedictus et vivis, et omnia regis in secula seculorum. ℟. Amen.

Que le Seigneur soit toujours avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

Dominus sit semper vobiscum.

℟. Et cum, etc.

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Achevons en paix.

In nomine Domini nostri Jesu Chisti perficiamus cum pace.

DEO GRATIAS.



PIÈCES LITURGIQUES

EXTRAITES D'UN ANCIEN GRADUEL DE L'ABBAYE DE SAINTE-COLOMBE *.

Tandem libuit sequentem subjungere prosam, quæ totam beatæ Columbæ vitam complectitur, ex antiquissimo graduali membraneo quod in hoc asservatur monasterio.

PROSE.

Congaudentes exultemus
Incessanterque laudemus
Regnantem in gloria;
Per quem virgo felix, sancta,
Gaudet cum ipso retenta
In cœlesti patria.
Cujus hortus, Hispania;
A rege loci filia
Idolis serviente;
Quæ beata virgo respuebat
Illa, esse falsa quæ dicebat
Domino concedente.
Pro quo, patre ignorante,
Sola fugiens repente
Labore fatigata,
Cœpit sitire graviter;
Tunc fons illustris noviter
Oritur, prece facta.

Pro Christo mori parata,
Senonis fuit morata,
Ubi Cæsar intravit.
Sanctorum fundens sanguinem,
Ut leo, frendens, virginem
Sanctam acceleravit.
Cujus fidem reprobavit,
Suadensque hanc rogavit.
Ut diis vellet servire,
Atque cum suo filio
Conjungi matrimonio
Placeret consentire.

Illa inquit, tristis iræ:
Cur me cum diis vis perire,
Cum quibus damnaberis,
Nisi de Virgine natum,
Pro homine morti datum,
Crediturus fueris;
Per quem cælis glorieris,
Si hunc Deum confiteris.
Tunc carcere ponitur.
Leno secum sociatus

Livrons-nous tous à des transports de joie, et louons sans cesse celui qui règne dans la gloire; c'est pour lui et avec lui que Colombe, vierge heureuse et sainte se réjouit dans la céleste patrie.

Elle reçut le jour en Espagne. Son père, roi de la contrée, était un esclave des idoles. Quant à elle, elle eut le bonheur de rejeter un culte, que, par la grâce du Seigneur, elle proclamait faux.

Aussi se décida-t-elle à fuir. Elle partit seule, à l'insu de son père et sans donner le temps de prévoir son dessein. Accablée de fatigues, elle souffrit cruellement de la soif. Alors, à sa prière, il jaillit une source nouvelle et désormais célèbre.
Prête à mourir pour le Christ, elle s'arrêta à Sens, où vint aussi le César Romain. Cet homme qui, avec la rage des lions, répandait le sang des Saints, ne tarda pas à attaquer la sainte jeune fille. Il méprisa sa foi, s'efforça de la persuader de servir les dieux, et la pria avec instance de consentir à épouser son fils.
Mais elle lui répondit avec énergie : « Pourquoi voudriez-vous que je périsse avec vos dieux, dont vous partagerez la condamnation ?
Croyez plutôt vous-même en celui qui est né d'une vierge, et a été livré à la mort pour l'homme. Si vous confessez sa divinité, vous serez par lui glorifié dans les cieux. »

A ces mots, le tyran la fit mettre en prison. On lui donna pour compagnon un infâme corrupteur qui avait ordre d'attenter à sa pudeur. Aussitôt le

* Dom Cotron, pag. 12 et suivantes.

Seigneur envoya une ourse qui blessa cet homme impur. Ce prodige excita la fureur du César, et lui fit jurer la mort de Colombe La sainte fut entourée de flammes; mais une grande pluie, qui tomba du ciel, éteignit tout ce feu. Cependant le tyran voulait en finir : il ordonna de conduire la vierge au supplice. Or, durant le trajet, une voix du ciel prononca ces paroles qui furent entendues des assistants : « Ne crains rien, mon élue ; reçois avec joie cette palme ; je t'attends, ma parfaite, viens avec les martyrs. » La vierge fut décapitée dans la plaine. Son âme, aussitôt, goûta les joies du ciel, et son corps demeura sur la terre, près des buissons qui avoisinaient un fort. Un bœuf vint se prosterner devant ce corps précieux, et le vénéra. Accompagné d'une lumière miraculeuse, il le regarda jusqu'à ce que le peuple le transportât dans l'intérieur du fort, en chantant des cantiques de louanges. Unis aussi dans un même esprit d'admiration, réjouissons-nous : car c'est par les prières da la Sainte, que nous sommes fortifiés, soutenus, régénérés. Supplions notre Créateur, notre Rédempteur, de conduire ce peuple fidèle dans les cieux, au sein de la gloire éternelle, avec la sainte dont nous célébrons la mémoire.

Ainsi soit-il.

Violandi hanc paratus
Tunc ursa hic mittitur;
Per quam Leno hic læditur.
Cœsar ob hoc irascitur.
Huic paratur exitus,
Igne circa sanctam misso,
Qui cessavit, imbre spisso
Descendente cœlitus.
Post hæc jubet hanc penitus
Mori ; sed dum fit transitus,
Vox est lapsa divinitus.
Auditur a stantibus :
« Ne timeas, ô electa ;
Hanc accipe palmam læta;
Te expecto, ô perfecta ;
Veni cum Martyribus. »
Virgo campis decollatur;
Anima cœlis lætatur,
Corpusque terris moratur
Prope castrum, vepribus.
Quod bos pronus adoravit;
Ferens lucem, hoc servavit,
Donec illud deportavit
Plebs intus cum laudibus.
Ergo laudes adunati,
Hujus operis lætati,
Demus, quia roborati
Sustentati, recreati
Sumus ejus precibus.
Supplicantes Creatorem
Nostrum atque redemptorem,
Ut cum hac sancta in cœlis
Ducatur hæc plebs fidelis
In perenni gloria. Amen.

AUTRE PROSE DE SAINTE COLOMBE

EXTRAITE DU MÊME GRADUEL.

Que ce chœur où Colombe est honorée retentisse d'accents joyeux!

Louange à Dieu !

O merveille ! l'âme d'une faible femme devient virile. La vertu du Saint-Esprit a déposé en elle la plénitude de sa lumière, et d'une étoile a fait un soleil.

Eclairée par la foi, et devenue elle-même un foyer de lumière, elle vécut pour le Christ avec une joie et une gloire qui jamais ne se démentirent.

Ce fut Catherine qui lui enseigna le christianisme, et elle en garda fidèlement et invariablement les principes. Ni les dons des rois, ni les tortures des bourreaux ne purent la corrompre.

Lætabundus exultet
Columbæ chorus !
Alleluia.
Fit virilis fæminina
Mens fragilis; res miranda !
Hanc fulsit radicitus
Virtus Sancti Spiritus;
Sol de stella.
Fide fulta, rutilans,
Vixit Christo jubilans,
Semper Clara.

Catharina docuit
Fidem, quam hæc tenuit
Pari formâ.
Nec donis regalibus,
Nec viris tortoribus
Fit corrupta.

Hæc fide qua claruit,
Id ursa perhibuit,
Valle nostra.
Cum juveni deditur,
Per ursam defenditur,
Carne sumpta.
Cella flammis subditur;
Rore flamma tollitur;
Sana stat, plebs dicitur
Esse cæca.
Jam truncato capite,
Caput recto tramite
Fert, quo jacet debite
Hæc prædicta.

Sit fides sincera
Transcendens sidera;
Nec convertitur gens misera.
Virgo martyr, vera,
Nos et confœdera
Huic, quem genuît puerpera.
Amen.

Une ourse même, dans notre vallée, rendit célèbre la foi de notre sainte.

Quand Colombe fut livrée à un jeune homme, ce fut cette ourse qui la défendit de toute atteinte impure.

Met-on le feu à la cabane qui la retient captive, la pluie éteint la flamme, et Colombe est sauvée de l'incendie.

On dit que la multitude est aveugle. Cependant, quand la sainte fut décapitée, le peuple porta directement sa tête au lieu où elle-même est encore honorablement déposée.

Malgré une foi sincère qui s'élève dans les hauteurs des cieux, une population infortunée ne se convertit pas.

O vierge martyre, attachez-nous avec vous à celui qu'enfanta la Vierge Mère!

Ainsi soit-il.

PRIÈRE RHYTMIQUE A SAINTE COLOMBE,

EXTRAITE D'UN VIEUX MANUSCRIT **.

O Columba tribus aureolis
Decorata, et compta violis,
Baptismatis lòta balneolis,
Summi Patris juncta filiolis.
Si fidele per matrimonium
Conjunctis dat Deus in præmium
Servantibus fructum tricesimum,
Certe tibi dabit millesimum :
Nam fuisti doctrix sermonibus.
Virgo, sancta puris affectibus,
Per tormenta compar martyribus,
Per merita digna cœlestibus.
Tu es certe clara miraculis,
Christi sponsa, sed admirabilis,
Angelis par prædita titulis,
Prædicanda omnibus populis.

Tu es nobis donata cœlitus
Advocata, crimina funditus
Ut pereant, et nobis aditus
Cœli per te sit semper redditus.
Tu es arca sacrati numinis,
Candelabrum æterni luminis,
Fastigium superni culminis,
Præsidium forte tutaminis.
O benigna, quæ nobis præsides,
Hic nos regis, et cœlum possides;

O Colombe, ta tête, couronnée de fleurs, rayonne d'une triple auréole; purifiée dans l'eau baptismale, te voilà jointe aux enfants du souverain Père.

Si Dieu récompense trente fois la fidélité de ceux que le mariage unit, assurément il te récompensera mille fois; car, par tes discours, ô vierge bénie, tu enseignas les peuples; sainte par la pureté de tes affections, compagne des martyrs par tes tourments, tu fus, par tes mérites, digne des célestes joies.

Illustrée par des miracles incontestables, épouse du Christ, Vierge admirable et semblable aux anges, tu portes des titres que doivent célébrer tous les peuples

Le ciel lui-même t'a fait notre avocate, pour la ruine totale du crime, et pour que par toi la voie du ciel nous soit toujours rendue.

Tabernacle de la divinité sainte, flambeau de la lumière éternelle, sommité des célestes hauteurs, citadelle assurée contre le péril, Vierge pleine de bonté, c'est toi qui nous régis ici-bas, et tu possèdes le ciel; réveille-nous de notre langueur

* Voir l'une des dernières strophes de la prose précédente.

** Dom Cotron, page 42 *quater*.

pour le bien, et donne-nous contre le mal l'ardeur et l'agilité du tigre.

Du haut du Ciel, où tu occupes un trône, aie compassion d'un peuple infortuné; prie pour lui sans tarder. Si tes prières se répandent devant l'Eternel, jamais ta demande ne sera rejetée. Obtiens maintenant, pour ceux qui t'en supplient, principalement pour les Sénonais, la grâce d'être purifiés de tout péché et délivrés de toute dette.

O Sainte, que nous vénérons, tends-nous de loin une main secourable afin que, par ton entremise, l'horrible démon, acharné à notre perte, soit chassé d'auprès de nous.

Maison embaumée de parfums et toute pleine de grâces, fais que nous célébrions avec les saints le jour du Seigneur, afin que, d'une voix ravie, nous chantions les mélodies des habitants du Ciel.

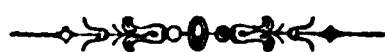
Vierge clémente, consommée en sagesse, et toute comblée des faveurs du Dieu souverain, fais que nous jouissions de la vue des splendeurs divines, au milieu de la milice céleste.

Ainsi soit-il.

Excita nos ad bona desides,
Et effice citos ut tigrides.
O sedibus locata superis,
Miserere populis miseris,
Funde preces, et ne tardaveris;
Quas si fundas, nunquam frustraberis.
Obtine nunc tuis supplicibus,
Præcipue senonis civibus,
Quod mundentur cunctis criminibus.
Quod solvantur debitis omnibus.
Ergo nobis, Sancta, quam colimus,
Adjutricem da manum cominus,
Ut, infestans nobis, teterrimus
Dæmon per te pellatur eminus.
Ampla nimis domus aromatum,
Tota domus plena charismatum,
Fac agamus cum sanctis sabbatum,
Quo ructemur cantus cœlicolum*.

Virgo clemens, grandis prudentiæ,
Summi Dei referta gratiæ,
Fac ut ejus fruamur specie,
In suprema cœlorum acie.
Amen.

* Le manuscrit porte *cœleumatum*.



OFFICE DE SAINTE COLOMBE

VIERGE ET MARTYRE,

EXTRAIT DU BRÉVIAIRE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SENS, IMPRIMÉ PAR ORDRE DE MGR. LE CARDINAL DE BELLEGRADE, EN 1641.

DIE XXVIII JULII.

Omnia de Communi præter sequentia *.

IN VIGILIA AD VESPERAS.

CAPITULUM.

Confitebor tibi Domine Rex; et collaudabo te Deum Saluatorem meum: confitebor nomini tuo, quoniam adiutor et protector factus es mihi, et liberasti corpus meum à perditione. ℟. Deo gratias.

Ad Magnificat. *Ant.* Aue felix virgo, aue Columba martyr inclyta, quæ terreno spreto connubio æterni regis nupsisti filio: adesto famulorum precatibus, atque pro nostris intercede reatibus.

COLLECTA.

Deus, qui beatæ Columbæ Virgini et Martyri misso cælitus imbre, circunsæuientes extinguere dignatus es flammas: quæsumus, ut eius obtentu, ignea antiqui serpentis iacula infuso nobis rore tuæ miserationis extinguas. Per Dominum.

AD MATUTINUM

INVITATORIUM.

Emicat alma dies: Christo depromite laudes, sanguine qui sponsam voluit decorare Columbam.

IN PRIMO NOCTURNO.

Ant. Num, inquit Cæsar, Columba, deorum nostrorum sacramenta contemnis? Columba respondit; Dii manu facti cum adorantibus se, pereant.

Ant. Suadens Cæsar Columbæ ut filium suum habere sponsum, illa respondit: Non habeo sponsum, nisi immortalem filium Dei.

Ant. In nullum alium Deum credere potero, nisi in illum qui nos in origine mundi ad suam creavit imaginem.

℣. Diffusa est gratia in labiis tuis.

℟. Propterea benedixit te Deus in æternum.

℟. I. O quàm præclara virginum palma, et veneranda martyrum gloria: * Undè virgo Columba in cælestibus coronata triumphat.

℣. Virtus castitatis atque martyrii, æternitatis obtinet palmam. Undè virgo.

℟. II. Beatissimæ Columbæ virginis patrocinia colimus, amore complectimur, multiplici venereamur affectu; * Cujus fides claruit in passione, et virtus fulsit ex nomine.

℣. Astitit regina à dextris tuis in vestitu deaurato, circundata varietate. Cujus fides.

℟. III. Hæc est virgo Columba, quæ terreno rege posthabito, æternis digna muneribus, * Cœlorum regi meruit sublimiter copulari.

℣. Virgo Columba honorem sæculi paruipendens, atque ad cœlestia regna devotissimè properans. Cœlorum regi. Gloria Patri. Meruit sublimiter copulari.

IN SECUNDO NOCTURNO.

Ant. Cæsar in virgine admirans Dei dispensationem, in stuporem conversus dixit: Quæ maleficiorum tuorum authoritas, quæ nostra argumenta tam facilè valeas superare.

Ant. Beata Columba dixit ad principem: Infelix, quanta tibi obcæcatio prævalet cordis, ut te nec virtu-

* Nous ne donnerons point la traduction de cet office parce que les Leçons, les Répons et les Antiennes sont tirés de la première Légende que nous avons reproduite dans la vie de sainte Colombe.

tes dispensationis Dei ad agnitionem provocent illi.

Ant. Nulla maleficia ego noui, sed Christum omnipotentem adoro qui mihi in tribulationem meis subvenire dignatur.

℣. Specie tua et pulchritudine tua.

℟. Intende, prosperè procede, et regna.

LECTIO IV.

Columba virgo nobilissima, parique animi decore qua corporis venustate florens, eo tempore quo Aurelianus Imperator Senonas venit, religionis Christianæ accusata, magnifico præconio fidem quam profitebatur, et pudicitiam in ipsius furentis Principis conspectu sexdecim vix annorum puella asseveravit. Quamobrem spretis Aureliani ejus filii nuptiis, iuueni procacissimo ad stuprum tradita, sed divina virtute, quæ vrsam de Amphiteatro ad custodiam eius eduxit, illæsa servata: ipsa adolescentem ardore libidinis incensum, et miraculi stupore, et sua salutari admonitione, ad Christi divinitatis confessionem pertraxit.

℟. Ego planè in nullum alium Deum credere valeo nisi in illum. * Qui nos in origine mundi ad suam creavit imaginem. ℣. Ejus beneficiis sit gratiarum actio. Qui nos.

LECTIO V.

Undè magis exacerbatus Tyrannus, ingentem rogum circa Virginis cellam jussit accendi: qui, turbine exorto repentè, et imbre cœlitus supermisso extinctus est. At magicis artibus cùm id incendii excidium Columbam perpetrasse persequutor insanus reputaret: ense percuti illam præcepit. Qua extra urbem educta, uno ferè milliario subsistit, sibique ad orandum moræ paululum quæsivit indulgeri. Renuentibus impiis emissariis, anabolarium suum (pallii sericei genus) obtulit, quo munere, postulatam supplicandi licentiam impetravit.

℟. Sancta Columba honorem sæculi parvi pendens contempsit terreni regis thalamum, * ideo sociata est æterni regis filio. ℣. Dilexit Christum in vita sua et amplexata est castitatem. Ideò.

LECTIO VI.

Christo igitur sponso plurimùm gratias egit, qui ad optatum non minus agonem, quàm vitæ æternæ aditum tandem se ejus famulam perduxisset, veniam que etiam pro persequutoribus deprecata, ad extremum subdito percutienti collo, abscisione capitis Columba nitore virginitatis et Martyrii coccino tota conspicua, ad aquarum vitæ, quæ supernas axes irrigant, fluenta, læta ouansque euolavit. Cujus veneranda pignora à Vuenilone Archiepiscopo Senonensi reserata, in honorificentiori loco apud cœnobiticam sanctæ Colombæ Ecclesiam fuerunt hac die collocata.

℟. Virgo Christi Columba dùm preces funderet ad Dominum, audivit vocem de cœlo: * Veni electa mea, accipe palmam. ℣. Beatæ Columbæ inter suppliciorum tormenta intonuit vox de cœlo. Veni electa. Gloria. Accipe palmam.

IN TERTIO NOCTUUNO.

Ant. Columba dixit ad Cæsarem Deos tuos manu factos respuo, quia Dominus meus mihi amandus, colendus, diligendus.

Ant. Sint sermones tui tecum, et mortis filii tuis obtemperent jussis: nam filiam lucis non poteris à suo mutare proposito.

Ant. Dum vidisset beata Columba carnificem gladium arripere, inducias sibi postulavit: et dum cœpisset preces fundere, levatis oculis in cœlum, audivit vocem sibi dicentem; Veni electa mea, accipe palmam.

℣. Adiuvabit eam Deus vultu suo.

℟. Deus in medio ejus non commovebitur.

Lectiones de Homilia in Evang. Simile est.

℟. VII. Beata Columba dixit ad Aurelianum: sint sermones tui tecum, et mortis filii tuis obtemperent jussis: * Nam filiam lucis non poteris à proposito mentis suæ umquam revocare. ℣. Reminisceris ante sponsum meum quantam per hæc gloriam præparas, undè tibi pœnas conquiris æternas. Nam filiam.

℟. VIII. Domine Jesu Christe omnipotens Deus, tu scis quia pro confessione nominis tui patior pœnas. * Præsta mihi auxilium tuæ pietatis, et da gloriam sempiternam. ℣. Tu scis Domine quia amoris tui desi-

derio mihi hodiè impleta sunt vota. Præsta mihi.

℟. IX. Beata Columba sponsa Christi, nominis tui gratia devotissimè pollens, quoniam in agone fidei fideliter decertasti, nunc iam cursu consummato, * Lætare semper cum sanctis. ℣. Veni electa mea, accipe palmam. Lætare. Gloria. Lætare.

℣. Sacerd. Hæc est virgo sapiens.

℟. Quam Dominus vigilantem invenit.

AD LAUDES

ET PER HORAS.

Ant. Columba dixit ad Aurelianum: damnationis tuæ sententiam tuam non pertimesco, quia iterata devotione martyrium consummabo.

Ant. Domine Jesu Christe omnipotens, tu scis quia amoris tui desiderio, mihi hodiè impleta sunt vota: præsta mihi auxilium tuæ pietatis, immense, misericors: et da gloriam sempiternam.

Ant. Veni Columba, aperti sunt tibi cœli: astat Dei filius præparatam tibi habens æternitatis coronam.

Ant. Ne timeas Columba, quia hodiè vita non tollitur, sed mutatur.

Ant. Sancta Columba honorem sæculi parvipendens, atque ad cælestia devotissimè properans, cœlorum regi copulata triumphat in cœlis.

Ad Benedictus. *Ant.* Beatissimæ Columbæ Virginis patrocinia colimus, fidei amore complectimur, multiplici venereamur affectu: cujus fides claruit in passione, et virtus fulsit ex nomine.

COLLECTA.

Deus qui beatæ Columbæ Virgini et Martyri misso cœlitus imbre circunsævientes extingere dignatus es flammas: quæsumus, ut ejus obtentu, ignea antiqui serpentis jacula, infuso nobis rore tuæ miserationis extinguas. Per Dominum.

Ad Primam, *Ant.* Columba dixit.

Ad Tertiam, *Ant.* Domine Jesu.

CAPITULUM.

Liberasti me secundum multitudinem misericordiæ nominis tui à rugientibus præparatis ad escam, de manibus quærentium animam meam, et de multis tribulationibus quæ circundederunt me.

℟. Deo gratias.

℟. *br.* Diffusa est gratia.

Ad Sextam, *Ant.* Veni Columba.

CAPITULUM.

A pressura flammæ quæ circundedit me, et in medio ignis non sum æstuata.

℟. Deo gratias.

℟. *br.* Specie tua.

Ad Nonam, *Ant.* Sancta Columba.

CAPITULUM.

Laudabit usque ad mortem anima mea Dominum: quoniam eruis sustinentes te, et liberas eos de manu angustiæ, Domine Deus noster.

℟. Deo gratias.

℟. *br.* Adiuuabit eam.

AD MISSAM.

Omnia de Communi præter sequentes orationes *.

Oratio. Deus qui beatæ Columbæ, *ut suprà.* SECRETA.

Intercedente beatâ Columbâ, da nobis Domine quæsumus nequissimi draconis calcare nequitiam, qui ad tutelam castitatis ursorum justisti seruire feritatem.

POSTCOMMUNIO.

Beatæ Columbæ, celebrantibus solannitatem, Columbinam nobis, Domine quæsumus tribue simplicitatem; ut sicut illi belluinam subdidisti feritatem, ita et nobis dones mundanam superare cupiditatem.

AD VESPERAS.

Ant. Columba dixit. Cum reliq. de Laudibus.

Ad Magnificat, *Ant.* O virgo prudentissima, sponsa dicata Deo, Columba martyr inclita, quæ regi superno es juncta: serva nos in cœlo regnans cum triumpho gloriæ.

COLLECTA. Deus qui beatæ Columbæ, *ut suprà.*

* Tirée d'un manuscrit du XIVe siècle et reproduite dans le missel de Sens de 1575.

EXTRAIT
D'UN OFFICE DE SAINTE COLOMBE
VIERGE ET MARTYRE,
PATRONNE DE LA VILLE DE SENS,

COMPOSÉ PAR MESSIRE NICOLAS GUICHARD, CURÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-COLOMBE-LA-PETITE,

Avec approbation de Mgr. de Luynes, en 1758 *.

HYMNE DES MATINES.

Que toutes nos voix s'accordent pour célébrer les louanges de Colombe, et publier les triomphes que la vertu lui a préparés, offrons notre encens à celle qui a remporté la victoire dans ses combats.

Un Empereur cruel et barbare, avide du sang de Colombe, réduit les Sénonais dans la dernière consternation, par l'horrible ravage qu'il prétend faire dans le troupeau de Jésus-Christ.

Colombe, vous êtes toute disposée à soutenir ce sanglant combat. Quel moyen plus sûr d'entrer dans le palais de votre époux, et de lui donner le précieux gage de votre amour et de votre courage.

Cette voie bientôt vous ouvrira le ciel, et quoiqu'il vous reste encore de rudes combats, par votre mort glorieuse, vous vaincrez toute la fureur des Césars.

Q'une louange éternelle soit rendue au Père, qu'une pareille louange soit rendue au Fils et au Saint-Esprit, qui par ses inspirations se choisit des épouses fidèles.

Ainsi soit-il.

Mille cui virtus peperit triumphos,
Mille nunc voces celebrent Columbam,
Nesciens vinci pugilem litantes,
Thure sequamur.

Barbarus Sanctum sitiens cruorem,
Sternit ingenti Senonas ruinâ;
Et pium Christi populator audax
Raptat ovile.

Rumpere objectas acies parata,
Huc iter Virgo generosa tendis;
Ingredi sponsi thalamum cruento
Pignore certas.

Hac via cœlum tibi mox patebat,
Sed manent duri pugilem labores;
Nobili letho, satiabis omnes
Cæsaris iras.

Summa laus, summum celebrent parentem,
Sit tibi compar reparator orbis
Qui tibi sponsas per amoris almi
Flamen adoptas.

Amen.

LEÇON IV.

Du Martyrologe d'Adon, et de plusieurs autres auteurs Ecclésiastiques.

Dans la ville de Sens, Colombe vierge s'est distinguée par l'amour de la vertu, et par le glorieux témoignage de la foi. Accusée d'avoir embrassé la religion chrétienne, elle eut ordre de se pré-

Ex Martyrologio Adonis, et aliis autoribus Ecclesiasticis.

In civitate Senonensi Columba virgo, et proposito suæ castitatis eluxit, et glorioso suæ fidei testimonio. Hæc Christianæ fidei accusata coram tribunali ad stare

* Cet office est entièrement composé des paroles de la sainte Ecriture, selon le goût du temps, excepté les hymnes, la légende, la prose et les oraisons que nous donnons ici en partie, pour continuer la chaîne de la tradition.

jussa est. Nec minis sævientium, nec blanditiis cessit Virgo; his omnibus superior propter caritatem Dei. Ex antiquâ traditione fertur, quòd cum adhibitis etiam verbis minacibus illam à proposito dimovere non posset Imperator, in uno è fornicibus amphitheatri includi, et juveni ad stuprum jusserit exponi, secus tamen evenit quam speraverat tyrannus, nam è media cavea erumpens ursa, suæ oblita feritatis ad Columbam accessit eam que tutata est. Ursæ hujus inaudita mansuetudine stupefactus juvenis, scelus animo conceptum damnavit. Et ad veram fidem se convertit. Ad illud miraculum effervescens Aurelianus, ignem juxta fornicem jussit accendi, qui coorta pluvia statim extinctus est. Malis id artibus tribuens Imperator, carnificibus torquendam tradit. Dum prioribus cruciatibus alii succederent Columba pœnis fortior, certando bonum certamen fidei, bonam confessionem confessa est coram multis testibus, tandem gladio cæsa, vitam martyrio consummavit universa genti nostræ memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

senter au tribunal de l'Empereur; mais malgré les menaces et les promesses de ceux qui s'efforçaient de la séduire, elle ne cessa point d'être vierge, et devint supérieure à tout par l'amour de Dieu. Il est rapporté, selon l'ancienne tradition, que l'Empereur, ne pouvant ni par ses menaces, ni par ses discours, la détourner de sa résolution, il ordonna qu'on l'enfermât dans un des plus mauvais lieux de l'amphithéâtre, et qu'on l'exposât à la passion d'un jeune libertin. Mais quelle surprise pour le tyran, une ourse sortant du lieu où elle était enfermée, et oubliant sa férocité, vint auprès de Colombe pour la défendre; et le jeune homme surpris et étonné de la douceur inouïe de cette ourse, condamna et désapprouva le crime qu'il avait projeté; il en conçut dans son cœur une véritable aversion, et se convertit en embrassant la vraie foi. Aurélien surpris et alarmé de ce prodige, ordonna qu'on allumât un feu auprès de la prison, et qu'on la fît brûler; mais une pluie abondante éteignit les flammes. L'Empereur attribuant ces miracles à la magie, ordonna aux bourreaux de l'exposer aux plus cruels tourments; mais pendant qu'on les faisait succéder les uns aux autres, Colombe plus forte au milieu de ses peines, donna en présence de plusieurs témoins, des marques authentiques de sa foi. Enfin la vie lui fut arrachée par le tranchant de l'épée, et par son martyre elle laissa à la postérité la mémoire de sa mort en donnant un grand exemple de vertu et de courage.

LEÇON V.

Circà annum ducentesimum septuagesimum tertium, sub Aureliano Imperatore, civitatem Senonensem glorioso illustrasse martyrio, Columba traditur, et corpus ejus extra urbem prope ipsum martyrii locum à Christianis sepulturæ datum. Ineunte septimo sæculo ad pedes sanctæ virginis Columbæ in stillicidio ejusdem basilicæ sepultus est sanctus Lupus Episcopus, Senonensis, uti præ humilitate et ob pium studium in castam virginem et martyrem præceperat. Anno verò octingentesimo quin-

Nous savons par la tradition, que Colombe a honoré Sens de son glorieux martyre sous l'Empereur Aurélien, environ l'an deux cent soixante-treize, et que les chrétiens ont enlevé son corps pour l'inhumer hors de la ville proche le lieu de son martyre. Au commencement du VIIe siècle, saint Loup, Archevêque de Sens, fut inhumé aux pieds de cette sainte vierge sous l'égoût de ladite Eglise, comme il l'avait demandé par humilité et par l'affection qu'il portait à cette illustre Vierge et Martyre. L'an huit cent cinquante-trois, Wenilon, aussi Archevêque de Sens, fit tirer du même lieu, les précieuses re-

liques de sainte Colombe pour les mettre dans un lieu plus honorable, et les fit poser dans une châsse de laquelle on a tiré plusieurs reliques, qui ont été données à différentes Eglises. L'Eglise paroissiale de Sainte-Colombe à Sens possède, depuis mil quatre cent quatre-vingt-six jusqu'à présent, une côte qui avait été donnée à André Comte de la Haye, et qui est renfermée dans une figure de vermeil, et ornée de pierreries; et l'an quinze cent-un, l'évêque de Rimini, Légat du Saint Siége, obtint de l'abbaye où est la châsse dorée et ornée de pierreries, dans laquelle reposent les reliques de ladite sainte Colombe, vierge et martyre, une autre côte qu'il a donnée avec grande solennité à sa cathédrale. Il y a eu aussi d'autres ossements qui ont été donnés et transportés solennellement en l'Eglise Métropolitaine de Saint-Etienne de Sens par Hardouin Fortin de la Hoguette, Archevêque dudit Sens, en l'an de Notre Seigneur mil six cent quatre vingt-dix-neuf, le premier jour de Mai.

Pour vous, Seigneur, ayez compassion de nous.

quagesimo tertio, Wenilo ejusdem sedis Episcopus, sanctæ Columbæ veneranda pignora apud dictam basilicam in honorificentiori loco, hàc die collocavit, undè quædam illius ossa extracta, et pluribus Ecclesiis concessa sunt. Ab anno millesimo quadragentesimo octogesimo sexto usque hodiè Ecclesia parochialis sanctæ Columbæ ad Senonas, costam in figura argentea auro et gemmis ornata inclusam, et ab Andrea de Aga comite datam possidet. Anno millesimo quingentesimo primo aliam costam ab Abbatia in qua reliquia ejusdem Virginis et martyris in basilica argentea gemmis ornata requiescunt, obtinuit Episcopus Ariminensis, Papæ legatus, et suæ cathedrali solemniter concessit. Alia etiam ossa metropolitanam sancti Stephani Ecclesiam solemni pompâ translata sunt ab Harduino, Senonensi Archiepiscopo, anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo nono, primâ die mensis Maii.

Tu autem, Domine, miserere nostrì.

LEÇON VI.

Sainte Colombe, Vierge et Martyre de la ville de Sens, n'est pas seulement en très ancienne et très célèbre vénération en France, mais encore en Italie. Le bienheureux Ouen dans la vie de Saint Eloi, fait mention d'une Eglise, qui était autrefois à Paris sous le nom et l'invocation de Sainte-Colombe, dans laquelle par son intercession, Dieu faisait de grands miracles. Saint Eloi a fait lui-même une très belle châsse par les libéralités de Dagobert, Roi de France, dans laquelle reposent les reliques de sainte Colombe, et qui est dans l'Eglise abbatiale de Sainte-Colombe proche Sens. Loup, religieux de Ferrières, assure dans une lettre qu'il écrivit à Pardule, religieux de Sens, que cette Eglise était déjà fort ancienne, et au milieu de ce siècle, Wénilon, Archevêque de Sens, la fit rétablir, et la dédia dans le temps qu'il mit les reliques de cette Vierge et Martyre, avec celles de saint Loup, dans un lieu plus convenable. Le Pape Alexandre III, dédia cette Eglise qui venait d'être ré-

Antiquissima, ac celeberrima non solùm in Gallia, sed in Italia, sanctæ Columbæ Senonensis memoria. Beatus Odoenus in vita Sancti Eligii meminit Ecclesiæ quæ olim extitit Parisiis, Sanctæ Columbæ nomine insignita, in qua et Deus intercessione Sanctæ Virginis operabatur miracula; ipse sanctus Eligius impensis Dagoberti Francorum Regis capsam confecit pretiosam in qua servarentur ossa Sanctæ Columbæ, in ejus basilica propè Senonas. Hanc basilicam, jàm nono sæculo, fuisse vetustam testatur epistola Lupi Ferrariensis ad pardulum Senonensum, quam medio eodem sæculo restauravit et dedicavit Wenilo, Senonensis Episcopus, cùm reliquias beatæ Virginis et Martyris, ac Sancti Lupi in decentiori loco collocavit. Eam basilicam rursus extructam ab Odone abbati, dedicavit Alexander tertius Papa,

anno millesimo centesimo sexagesimo tertio. In Italia cathedralis Ariminensis Ecclesia ejusdem sanctæ Virginis nomine insignitur. In urbe verò Senonensi, sub ejus invocatione dicata est antiquitùs Ecclesia parochialis, quæ cùm vetustate collaberetur, propri Pastoris curâ, impensis Dionysii Francisci, Senonensis Archiepiscopi, nec non parochianorum, subsidiis à fundamento restaurata est, anno millesimo septengentesimo trigesimo. Bienniòque post à Joanne Joseph, Senonensi Archiepiscopo, fuit solemniter benedicta. Intrà muros hujus basilicæ conspicitur locus subterraneus in quo inclusam fuisse Columbam traditur, quem in capellam olim commutavit Hodoardus. Inde manat fonticulus, ex quo in gratiam et sanitatem ægrorum exhauriuntur aquæ.

Tu autem, Domine, miserere nostri.

℣. Deo gratias.

tablie par Odon abbé, en l'an mil cinq cent soixante-treize. En Italie, l'Eglise de Rimini porte le nom de Sainte Colombe, vierge et martyre. Dans la ville de Sens, l'Église qui a été anciennement dédiée sous son invocation, tombant en ruines par son antiquité a été entièrement rétablie par les soins du propre curé, aidé des libéralités de Denis-François de Chavigny, Archevêque de Sens, et du secours des paroissiens, en l'an mil sept cent trente; et fut bénie deux ans après avec une grande solennité, par Jean-Joseph Languet, Archevêque de Sens. Il y a dans l'enceinte de cette église, un lieu souterrain où l'on dit que sainte Colombe a été renfermée, et cette prison fut autrefois érigée en chapelle par Savinien Hodoar, dans laquelle il y a une petite fontaine d'où l'on puise de l'eau en faveur des malades, pour leur donner la guérison.

Pour vous, Seigneur, ayez pitié de nous.

℟. Grâces à Dieu.

A LA MESSE.

PROSE.

Columba Senonas illustrat radiis,
Palmas et geminas metit victoriis,
Facta bis victima.
Audet satellites minasque temnere,
Implorans cœlites, tyrannos vincere,
Gaudet fortissima.
Procaci traditur fædanda juveni
Vinclis constringitur et ursa Virgini
Procumbens adfuit.
Theatrum sceleris metu concutitur,
Ad pedes martyris procus prosternitur,
Et vinci gestiit.

Quid ultrà carnifex paras incendia?
Num rerum artifex valebit pluviâ,
Flammas extinguere.
Haud malis artibus id tortor tribuas

Colombe, comme une double victime, a reçu une double couronne de gloire, et s'est rendue illustre dans la ville de Sens par ses éclatantes victoires.

Animée de la foi, elle implore le secours des cieux, et pleine de courage elle espère vaincre avec joie les tyrans, et mépriser leurs menaces.

Chargée de chaines, on l'expose à la fureur d'un jeune libertin; mais une ourse défend miraculeusement cette jeune vierge et la met en sûreté.

Le théâtre est frappé d'étonnement, le jeune homme conçoit lui-même la honte de son crime; il se prosterne aux pieds de l'illustre martyre, et confesse hautement qu'il est lui-même vaincu contre son attente et ses désirs.

Pourquoi, tyrans, préparez-vous des flammes à notre sainte? Ne savez-vous pas que le maitre de l'univers peut en un moment envoyer des pluies abondantes pour les éteindre.

En vain attribuez-vous au maléfice, la victoire qu'elle remporte sur les en-

fers; vous ignorez donc que le ciel la soutient dans ses combats.

Victis dæmonibus hæc vires strenuas
Trahit ab æthere.

Ce tyran irrité prononce la sentence et la condamne à avoir la tête tranchée; mais avec quel courage ne se présente-t-elle pas pour subir cet arrêt.

Prodit sententia, damnatur gladio
Quanta constantia ! quo præbet gaudio
Truncandum verticem.

Mais avant de présenter sa tête au bourreau, et montrer qu'elle était disposée à soutenir le combat, elle se prosterne devant Dieu, espérant tous les secours que l'on peut attendre de son bras.

Prius ut numini cervicem offerat,
Ut se certamini armatam proferat
Se præbet supplicem.

Telle est la force de la grâce, de ranimer le courage des martyrs; telle est la puissance par laquelle Jésus-Christ notre roi immole ceux qui sont les plus forts et les plus hardis.

Hæc est vis gratiæ firmantis martyres
Hæc est potentia quâ suos proceres
Christus rex immolat.

Tandis qu'elle demande un peu de loisir aux bourreaux, elle se dépouille de son manteau pour se rendre plus tôt aux noces de son époux.

Dum à tortoribus petit inducias
Concessis vestibus ad sponsis nuptias
Fortiùs advolat.

Colombe, qui êtes couronnée de lauriers dans les cieux, et qui mêlez la blancheur des lis avec la pourpre, recevez maintenant nos prières, afin que nous puissions dompter tous nos vices, et éviter tout ce qui pourrait souiller notre âme, et nous séparer du Roi des cieux.

Columba laureis, in cœli regia,
Miscens purpureis candida lilia
Preces nunc suscipe.
Hac quæque corporis domare vitia
E sinu pectoris fugare noxia
Pro cœli principe.

SECRÈTE.

Nous vous prions, Seigneur, de nous faire la grâce qu'en offrant des présents à votre majesté, nous puissions fouler aux pieds la malice du plus cruel dragon, vous qui avez accordé à sainte Colombe, vierge et martyre, la grâce de surmonter la rigueur du plus cruel tourment, en confessant votre saint nom. Nous vous en supplions par les mérites de Jésus-Christ votre Fils, qui vit et règne.

Da nobis, quæsumus, Domíne, majestati tuæ munera deferentibus, sævissimi draconis calcare nequitiam; qui beatæ virgini et martyri tuæ Columbæ in confessione nominis tui dedisti tormentorum superare sævitiam. Per Dominum Jesum Christum Filium tuum qui tecum.

POSTCOMMUNION.

O mon Dieu, par le secours duquel sainte Colombe a mérité de surpasser la faiblesse de son sexe, et vaincre la fureur de ses persécuteurs; accordez-nous la grâce qu'en célébrant son glorieux martyre, et qu'étant remplis des délices du ciel, nous puissions être insensibles aux attraits de la chair, et surmonter les attaques de notre ancien ennemi; par les mérites de Jésus-Christ notre Seigneur qui vit.

Deus, cujus ope beata Columba meruit, et sexûs fragilitatem et persequentium rabiem devincere, da nobis ejus passiones celebrantibus, ut cœlestibus repleti deliciis, et carnis illecebras, et hostis antiqui valeamus impugnationes superare; Per Dominum nostrum Jesum Christum.

HYMNE DES II. VÊPRES.

Nunc adhuc fumat cruor ille certum
Patriam signans iterad supernam,
Et potens semper saliente venâ
Ferre salutem.

Flexit hinc nobis pietas tueri,
Fortis antiquos sinè labe ritus;
Hinc stat in veri populus fidelis
Cardine fixus.

Quam fidem pubes Senonensis hausit
Fonte de puro? Semel hanc profanæ,
Servat æternum novitatis expers
Auspice divâ.

O potens custos Senonum Columba!
Omnibus quæ nunc habitas procellis
Altior nostris, procul omne damnum
Finibus arce.

Frigus imprimis animi malignum
Velle, torpentem fidei vigorem
Fomite purga.

Laus sit æterno, sine fine, Patri,
Virginum sponso sit honor perennis;
Qui suo dignas thalamo per almum
Fingit amorem.

Son sang encore fumant, nous montre le vrai chemin de la céleste patrie, et sa veine encore toute bouillante a assez de pouvoir pour nous porter à opérer notre salut.

La force de sa piété, nous apprend à conserver sans tache les anciennes cérémonies, et le peuple fidèle solidement appuyé sur ses exemples, demeure ferme dans les sentiers de la vérité.

Quel exemple de foi, la jeunesse de Sens n'a-t-elle pas retiré d'une source si pure? exempte de toute nouveauté profane, elle a su se la conserver pour toujours par les mérites de sainte Colombe.

O Colombe, puissante protectrice des Sénonais, qui habitez présentement les lieux les plus élevés, chassez loin de nos confins les foudres et les tempêtes, et préservez-nous des dangers qui nous environnent de toutes parts.

Mais chassez d'abord de nos âmes ce froid mortel, excitez en nous cette foi languissante; faites-nous sentir le feu du saint amour, et qu'il purifie nos cœurs.

Louange soit à jamais donnée au Père Eternel, qu'un honneur pareil soit rendu à l'Epoux des Vierges et à celui, qui par un puissant amour rend les Vierges dignes d'entrer dans ses tabernacles.

Nous donnerons, pour terminer ces extraits, les Leçons de la Fête de sainte Colombe, qui viennent d'être autorisées par le souverain Pontife, dans un rescrit du 17 avril 1851, à l'occasion de l'heureux retour du diocèse de Sens, à la sainte liturgie romaine.

Ces Leçons renferment, en abrégé, toutes les circonstances relatées dans la vie de sainte Colombe, publiée en tête de cet ouvrage.

IN II. NOCTURNO.

LECTIO IV.

Columba, Virgo Senonensis, imperante Aureliano, et apud Senonas agente, Christianæ Religionis accusata est. Hanc, cùm adhibitis etiam verbis minacibus, à proposito dimovere non posset imperator, in uno è fornicibus amphitheatri includi, et juveni ad stuprum jussit exponi. Secùs tamen evenit quàm speraverat tyrannus; nam mediâ è caveâ erumpens ursa, suæ oblita feritatis ad Columbam accessit, eamque tutata est.

LECTIO V.

Ursæ hujus inauditâ mensuetudine stupefactus juvenis, scelus animo conceptum damnavit, et ad veram fidem se convertit. Ad illud miraculum effervescens Aurelianus, ignem juxtà fornicem jussit accendi, qui, coortâ pluviâ, statim extinctus est. Malis id artibus tribuens Imperator, carnificibus necandam tradit; quibus cum Anaboladium suum esset largita, facilè tempus ab iis impetravit, quo Dei opem imploraret. Alacrior statim facta, et quasi novis aucta viribus, abscindendam carnificibus cervicem præbuit. Cujus veneranda pignora à Venilone Senonensis Episcopo reserata, in honorificentiori loco apud cœnobiticam sanctæ Columbæ Ecclesiam merunt hac die collata. Undè quædam illius ossa in Metropoliticam Sancti Stephani Basilicam solemni pompâ translata sunt, anno Domini suprà millesimum sexcentesimo nonagesimo nono, Calendis Maii.



LITANIES

DE SAINTE COLOMBE.



Kyrie, eleïson.	Seigneur, ayez pitié de nous.
Christe, eleïson.	Christ, ayez pitié de nous.
Kyrie eleïson.	Seigneur, ayez pitié de nous.
Christe, audi nos.	Christ, écoutez-nous.
Christe, exaudi.	Christ, exaucez-nous.
Pater de cœlis Deus, miserere nobis.	Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous
Filii, Redemptor mundi Deus, miserere nobis.	Fils rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Spiritus-Sancte, Deus, miserere nobis.	Esprit saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis	Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sancta Columba, intercede pro nobis.	Bienheureuse sainte Colombe, intercédez pour nous.
Puella, decora nimis, intercede pro nobis.	Jeune Vierge, qui êtes d'une grande bonté, intercédez pour nous.
Virgo, in omnibus famosissima, intercede pro nobis.	Vierge, qui êtes réclamée partout, intercédez pour nous
Virgo, inter virgines elata, intercede pro nobis.	Vierge qui avez été choisie entre toutes les Vierges, intercédez pour nous.
Virgo sapientiam requirens, intercede, pro nobis.	Vierge, qui n'avez recherché en tout que la sagesse, intercédez.
Virgo fidem christianam amplectens, intercede pro nobis.	Vierge, qui avez embrassé la foi chrétienne, intercédez pour nous.
Virgo, sperans in Domino, intercede pro nobis.	Vierge, qui avez mis toute votre espérance dans le Seigneur, int.
Virgo cogitans quæ Domini sunt, intercede pro nobis.	Vierge, qui ne pensez qu'aux intérêts du Seigneur, intercédez.
Virgo, voluntatem Domini faciens, intercede pro nobis.	Vierge, qui n'avez fait en tout que la volonté du Seigneur, int.
Virgo, casta corpore et spiritu, intercede pro nobis.	Vierge, qui avez été chaste de corps et d'esprit, intercédez.
Virgo, exemplar virginum, intercede pro nobis.	Vierge, qui êtes l'exemple des vierges, intercédez pour nous.
Virgo intrans cum sponso ad nuptias, intercede pro nobis.	Vierge, qui avez été digne d'entrer avec le Seigneur dans la salle des noces, intercédez.
Martyr generosa, intercede pro nobis.	Colombe, généreuse martyre, intercédez pour nous.
Martyr puri amoris ignibus accensa, intercede pro nobis.	Martyre, qui avez été embrasée des feux du pur amour, intercédez.
Martyr bona terrestria respuens, intercede pro nobis.	Martyre, qui avez su mépriser les biens de ce monde, intercédez.
Martyr, cœlestia semper appetens, intercede pro nobis	Martyre, qui avez toujours désiré les biens du ciel, intercédez.
Martyr, in doloribus patientissima, intercede pro nobis.	Martyre très patiente dans les douleurs, intercédez pour nous.
Martyr, bestiis damnata, intercede pro nobis.	Martyre, qui avez été condamnée aux bêtes les plus farouches, intercédez.

Martyre, qui avez été éprouvée par le feu, int.
Martyre, qui avez été délivrée de la fureur d'un jeune homme, int.
Martyre, qui avez su remporter la victoire dans les plus rudes combats;
Martyre, qui avez combattu pour la justice jusqu'à la mort;
Martyre, qui vous êtes plu dans les plus cruels dangers, pour l'amour de J.-C.
Martyre, qui vous êtes consolée au milieu des tribulations;
Martyre, qui avez donné pour mémoire de votre mort l'exemple de votre vertu et de votre courage;
Martyre, qui avez triomphé et qui portez une couronne éternelle;
Intercédez pour nous, afin que le Seigneur nous soit propice dans toutes nos adversités.
Que le Seigneur nous délivre de toutes mauvaises pensées, intercédez
Que le Seigneur nous accorde une vraie componction de cœur, int.
Que le Seigneur nous accorde une véritable pénitence, int.
Que le Seigneur nous accorde la rémission de tous nos péchés, intercédez.
Que le Seigneur augmente en nous la foi, l'espérance et la charité, int.
Que le Seigneur dirige toujours nos pensées vers les biens célestes, int.
Que le Seigneur écoute nos prières, intercédez pour nous
Que le Seigneur nous protége dans nos tribulations, int.
Que Dieu nous enseigne à faire sa sainte volonté, int.
Que Jésus-Christ dirige nos pas dans la voie de la paix, int.
Que le Saint-Esprit, toujours bon, nous conduise dans le droit chemin du salut, intercédez pour nous.
Agneau de Dieu, qui attirez les vierges par le pur amour, ayez compassion de nous.
Agneau de Dieu, qui adoucissez la douleur des plaies des martyrs, ayez pitié de nous.
Agneau de Dieu, qui faites le bonheur éternel des vierges et des martyres, ayez pitié de nous.
Christ, écoutez-nous.
Christ, exaucez-nous.

ORAISON.

Mon Dieu, qui avez bien voulu en-

Martyr, igne examinata et probata, intercede pro nobis.
Martyr a passionibus juvenum liberata.
Martyr, inquinatorum certaminum præmium vincens.
Martyr, certans usque ad mortem pro justitia,
Martyr, pro Christo in angustiis sibi placens,
Martyr, in omni tribulatione super abundans in gaudia.
Martyr, memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens,
Martyr, in perpetuum coronata triumphans,
Intercede pro nobis, ut Dominus in omnibus adversitatibus nostris sit nobis propitius.
Ut ab immundis cogitationibus nos liberet Dominus, interced.
Ut compunctionem cordis nobis tribuat Dominus, inter.
Ut ad veram pœnitentiam perducat nos Dominus, inter.
Ut remissionem omnium peccatorum nostrorum nobis donet Dominus, inter.
Ut fidem, spem et caritatem nobis tribuat Dominus.
Ut mentes nostras ad cœlestia desideria erigat Dominus.
Ut preces nostras exaudiat Dominus.
Ut in tempore tribulationis nos protegat Dominus.
Ut Deus doceat nos facere voluntatem suam
Ut Christus dirigat gressus nostros in viam pacis.
Ut Spiritus bonus deducat nos in terram rectam, intercede pro nobis.
Agnus Dei, qui trahis puro amore virgines, miserere nobis.
Agnus Dei, qui ungis cruore martyres, miserere nobis.
Agnus Dei, qui virginum et martyrum es felicitas æterna, miserere nobis.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

OREMUS.

Deus, qui beatæ Columbæ vir-

gini et martyri misso cœlitus imbre circum sævientes extinguere dignatus es flammás : quæsumus, ut ejus obtentu, ignea antiqui serpentis jacula, infuso nobis rore tuæ miserationis, extinguas; per Dominum nostrum Jesum-Christum.

Amen.

voyer du ciel une pluie abondante pour éteindre les flammes du feu dont Colombe, vierge et martyre était environnée, nous vous prions de nous envoyer, par son intercession, la rosée salutaire de votre miséricorde, pour nous garantir des traits envenimés de l'ancien serpent. C'est la grâce que nous vous demandons, par. Ainsi soit-il.

FIN.

TABLE.

VIE DE SAINTE COLOMBE.

CHAPITRE Ier.— Colombe quitte l'Espagne sa patrie. . . . . . . PAG. 1
CHAPITRE II. — Premier miracle et baptême de sainte Colombe. 5
CHAPITRE III. — La Sainte est traduite devant le tribunal d'Aurélien, avec sainte Béate et ses autres compagnons. 9
CHAPITRE IV.— Colombe est conduite en prison.—Elle comparait de nouveau devant Aurélien. 14
CHAPITRE V. — Protection du ciel sur la Vierge chrétienne.—Elle est préservée des flammes. 18
CHAPITRE VI. — Sainte Colombe est condamnée à mort. — Elle ajourne l'empereur au jugement dernier. 23
CHAPITRE VII.— Dernières paroles de sainte Colombe.— Sa mort glorieuse. 26
CHAPITRE VIII.— De la sépulture de sainte Colombe et des miracles qui l'accompagnent. 30

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE-COLOMBE-LEZ-SENS.

PROLOGUE. 35
CHAPITRE Ier.—VIIe SIÈCLE.— Fondation du monastère de Sainte-Colombe, par Clotaire II, roi des Francs. — Générosité de saint Didier, évêque d'Auxerre. — Dévotion de saint Loup, archevêque de Sens, envers sainte Colombe. 39
CHAPITRE II.—CONTINUATION DU VIIe SIÈCLE.— Munificence du roi Dagobert et zèle de saint Éloi envers sainte Colombe. 43
CHAPITRE III.— FIN DU VIIe SIÈCLE. — Élection du premier abbé régulier.— Exemption accordée à l'abbaye de Sainte-Colombe par un concile de Sens, en 659.—Confirmation des mêmes privilèges par un autre concile, en 698. 51

PAG.

CHAPITRE IV.—VIIIe SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU IXe. — Le monastère est sauvé par le courage héroïque de saint Ebbon.—Charlemagne le prend sous sa haute protection. — Alcuin en devient abbé. — Jérémie lui succède. 57

CHAPITRE V.— CONTINUATION DU IXe SIÈCLE.—Louis-le-Pieux devient un des plus insignes bienfaiteurs du monastère, à la sollicitation de l'abbé Sulpice.— Réforme par saint Benoit d'Aniane. 64

CHAPITRE VI.— Charles-le-Chauve, protecteur du monastère. — Wenilon, archevêque de Sens et abbé de Sainte-Colombe. — Construction d'une nouvelle église. 70

CHAPITRE VII.—IXe SIÈCLE.—Guelphe, abbé, et Evrard, prévôt. Conrad, Hugues et Richard-le-Justicier, abbés laïques.— Sépulture de Raoul. 77

CHAPITRE VIII. — Xe SIÈCLE. — Le monastère est fortifié par le Bienheureux Betton, avec l'aide du duc de Bourgogne, abbé laïque. — Le roi Raoul est enseveli à Sainte-Colombe. — Le monastère tombe sous la puissance des comtes de Sens. — Translation des reliques de sainte Colombe.. 85

CHAPITRE IX. — XIe SIÈCLE. — Saint Pierre Damien fait le panégyrique de sainte Colombe. — Saint Thibaut est transporté après sa mort dans l'église de la même sainte, par son frère Arnoul, simple religieux puis abbé du monastère. 95

CHAPITRE X. — XIIe SIÈCLE.— Pluie miraculeuse obtenue par l'intercession de sainte Colombe.— Sa basilique est reconstruite pour la troisième fois.—Consécration de cette église par Alexandre III. 106

CHAPITRE XI.— XIIIe ET XIVe SIÈCLES.—Époque de grande ferveur. — Protection des souverains Pontifes.—Association de prières.— Armoiries. 116

CHAPITRE XII. — XVe SIÈCLE. — Le monastère est désolé par la guerre des Anglais —Quête générale pour le relever de ses ruines. —Concession de reliques à l'église de Sainte-Colombe-la-Petite, à Sens. 127

CHAPITRE XIII. — XVIe SIÈCLE. — Confirmation des biens et priviléges du monastère par les souverains Pontifes et les rois de France. — Réflexions sur l'usage que les moines faisaient de ces biens au moyen-âge. 138

CHAPITRE XIV.— FIN DU XVIe SIÈCLE. — Ravages des Calvinistes. — Charles IX à Sainte-Colombe. — Reliques de sainte Colombe accordées à l'évêque de Rimini. 157

CHAPITRE XV.—XVIIe SIÈCLE —Robert de la Ménardière, restaurateur de l'abbaye. — Introduction de la réforme de saint Maur dans le monastère. 163

CHAPITRE XVI.— XVIIIe SIÈCLE. — Signes précurseurs de la révolution.—Vente de l'abbaye.—Ruine de l'église et du monastère. — Description rétrospective. 172

CHAPITRE XVII. — XIXe SIÈCLE. — Le culte de sainte Colombe commence à refleurir.— Les religieuses de la Sainte-Enfance. — Guérison extraordinaire.— Reconnaissance des reliques de sainte Colombe.—Nouvelle châsse. 191

APPENDICE.

I. La vie de sainte Colombe de Sens, vierge et martyre, et patronne de l'église parochiale de Chevilly, près Paris. 221
II. Ordre chronologique des différentes translations du corps de sainte Colombe et des concessions de reliques qui ont été faites dans la suite des siècles, avec le récit de quelques faveurs particulières qui leur ont été attribuées. 245
III. Notice sur les nombreuses localités qui portent le nom de Sainte-Colombe, qui possèdent des églises sous son vocable, ou qui ont eu des monastères dont elle a été patronne. 259
IV. Résumé chronologique de l'histoire des abbés. 271
V. Catalogue renfermant les noms des saints spécialement honorés dans le monastère de Sainte-Colombe, des principaux bienfaiteurs, des protecteurs de l'abbaye et des hommes illustres qui reposent dans son enceinte. 290

LITURGIE.

Office de sainte Colombe, extrait du bréviaire gothique et du missel mozarabe de saint Isidore de Séville, VIe et VIIe siècles. 303
Pièces liturgiques extraites d'un ancien graduel de l'abbaye de Sainte-Colombe. 313
Office de sainte Colombe, extrait du bréviaire de l'église métropolitaine de Sens, imprimé par ordre de Mgr. le cardinal de Bellegrade. 317
Extrait d'un office de sainte Colombe, composé par messire Nicolas Guichard, curé de la paroisse de Sainte-Colombe-la-Petite. (1758). 320
Litanies de sainte Colombe 327

ERRATA.

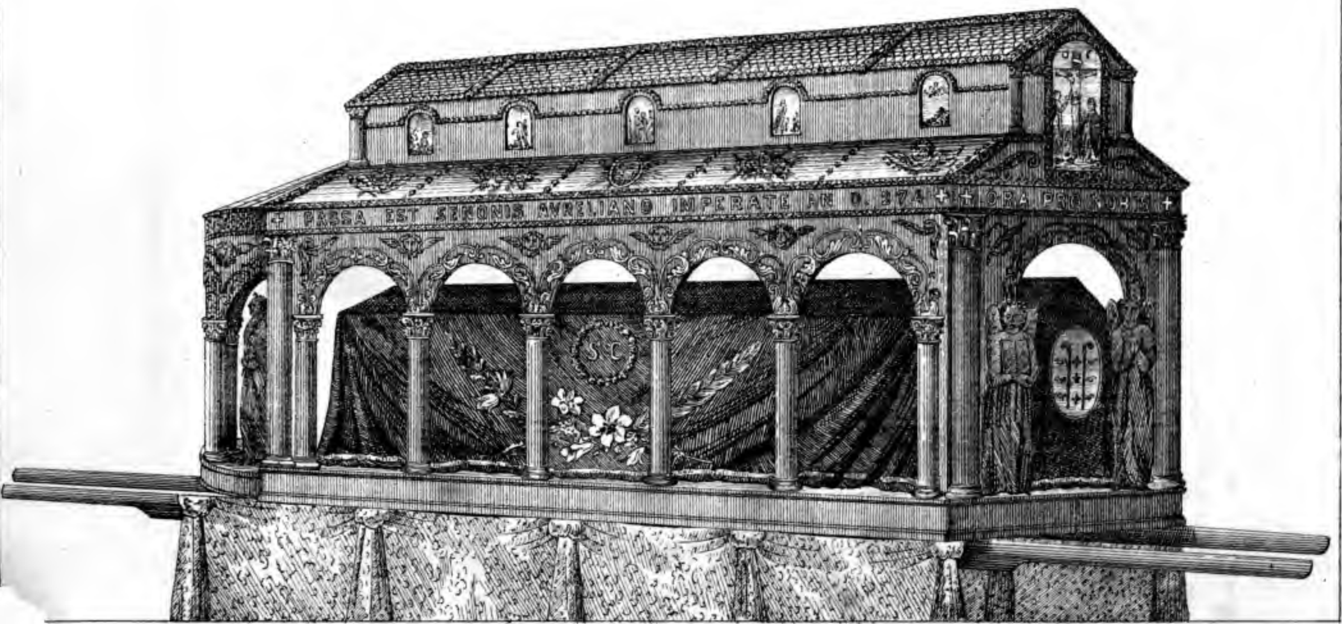
Pag. 31, lign. 27, *au lieu de :* au-dessous, *lisez :* au-dessus.
— 76, — 8, — Mangus, — Magnus.
— 95, — 2, — IXe SIÈCLE, — XIe SIÈCLE.
— 139, — 2, — XIIIe SIÈCLE, — XVIe SIÈCLE.
— 140, — 25, *ajoutez* après les mots Sainte-Colombe : etc...
— 205. — 18, *au lieu de :* envoyée, *lisez :* envoyé.

Page 179. — Premières pierres de l'église, posées en 1142.





Page 211. Suaire de sainte Colombe, du 7[e] au 11[e] siècle.


+ PASSA EST SENONIS AVRELIANO IMPERATE AN D. 274 + + ORA PRO NOBIS +

AVIS.

Une procession solennelle, dans laquelle on eût porté en triomphe, les reliques de sainte Colombe, devait avoir lieu cette année même, dans le but de relever la gloire de l'illustre patronne du pays sénonais et aussi d'un grand nombre de localités en France et à l'étranger. Tout se préparait pour une si grande fête : une châsse nouvelle que l'on peut voir dans le trésor de la cathédrale et à l'acquisition de laquelle avaient voulu contribuer presque tous les habitants de la ville de Sens *, devait être inaugurée dans cette solennité ; l'ordre même de la procession était en quelque sorte fixé, lorsqu'une simple observation, mais dont chacun appréciera la force et la justesse, fit remettre à l'année prochaine cette expression publique de confiance et de vénération pour notre sainte vierge et martyre.

Ce sera donc en l'an de grâce 1853 que se fera la magnifique cérémonie, à laquelle tant de personnes se font une fête d'assister, et voici pourquoi : c'est que l'année prochaine, le 10 des Calendes du mois d'août, il y aura *mille ans* que s'est faite la première translation solennelle des reliques de sainte Colombe, au milieu d'un concours immense du clergé et du peuple de la ville de Sens et des alentours. La sensation fut profonde, le bruit de cet événement (*car c'en était un alors*) se répandit au loin et on établit, pour en perpétuer le souvenir, une seconde fête qui a été rémise au 28 juillet, à cause de la fête de sainte Madeleine qui se trouvait le jour même de la translation.

On le comprend, une pareille circonstance donne un motif de plus à cette solennité ; et quel motif que celui de célébrer *un millénaire !* N'est-ce pas, en effet, une grande consolation pour des catholiques, de pouvoir se dire : il y a mille ans, nos ancêtres, animés des mêmes sentiments que nous, croyant les mêmes vérités, sous les étendards de la même religion, et à une même époque, se pressaient avec

* Une liste des souscripteurs est déposée dans cette châsse: en tête se trouvent les noms des membres du conseil de l'association des demoiselles Economes, au zèle desquelles on doit le succès de cette bonne œuvre.

Ce sont : Mesdemoiselles Lequeux, Raville, Commercy, Cretté, Vignon, Clément, Mossot, Tribout, Dallemagne, Landry, Roup, Boudrot, Prou, Julliot, Caillon, Darnay, Leriche, Méry, Solenne, Séguier, Giguet, Lefort, Petit de Julleville.

Comme vice-conseillères et conseillères honoraires : Mesdemoiselles Duchêne, Manteau, Gauthier, Maupassant, Deschamps, Dubois.

amour autour des mêmes reliques d'une jeune vierge martyre qui, 579 ans auparavant, avait tout sacrifié, sa jeunesse, ses espérances et sa vie pour le même Jésus-Christ que nous adorons comme elle !

Aussi, nous l'espérons, cette solennelle procession sera magnifique ; nous en avons un sûr garant dans la sainte impatience avec laquelle elle est attendue et dans la confiance qui commence à se renouveler envers notre auguste Patronne.

On partira de la cathédrale, non loin de laquelle se trouvait, avant 93, l'église élevée selon la tradition, sur le cachot où avait été enfermée d'abord sainte Colombe ; de là, en remontant vers le faubourg Saint-Savinien, à l'est, on pourra passer près de l'emplacement des arènes, où la vierge chrétienne triompha de la fureur des passions et des flammes du bûcher ; on se dirigera ensuite, en passant par Saint-Clément, vers la fontaine d'Azon, pour y vénérer le lieu où l'an 274, Colombe tombait sous le glaive du bourreau, tandisque son âme s'envolait vers les cieux. La procession se rendra ensuite à l'ancienne abbaye de Sainte-Colombe où le corps de la vierge martyre fut enseveli glorieusement et où il a déjà été honoré pendant 1578 ans*; enfin on rentrera dans la ville où les reliques de notre sainte reçurent souvent, dans le cours des siècles, une hospitalité passagère, au milieu des différents fléaux qui se sont succédé.

Au reste, un programme plus précis et plus détaillé sera publié en temps opportun, d'après les ordres de Monseigneur l'Archevêque de Sens. Sa Grandeur a daigné nous faire connaître qu'elle désirait donner à cette cérémonie le plus de pompe et de solennité possible.

Nous avons donc la confiance de voir reparaître en 1853, le nombreux concours de 853 ; nous sommes même persuadé que plusieurs localités du nom de Sainte-Colombe se feront un bonheur d'envoyer une députation à cette fête, solennellement renouvelée après une période de MILLE ANS !

* C'est là, comme nous l'avons dit la Maison-Mère de la congrégation des Religieuses de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie. Déjà plusieurs établissements d'éducation, tels que pensionnats, écoles primaires, salles d'asile et ouvroirs, sont dirigés par les sœurs formées dans ce nouveau monastère. Il existe dans le département de *l'Yonne*, à Sens, à Saint-Clément, à Aillant, à Villeneuve-l'Archevêque, à Avallon ; dans la *Somme*, à Roye, à Bouchoir, à Rozières ; dans la *Nièvre*, à Nevers, à Saint-Hilaire, à Clamecy ; dans *le département de Seine-et-Marne*, à Melun et à Nemours : dans la *Seine-Inférieure*, au Hâvre et à Ingouville.

